



■ Europe : fin du mandat français
 ■ 27 pages d'offres d'emplois
 Demandez notre supplément

Banque : lourde facture pour l'Etat

■ Le sauvetage du Lyonnais, du GAN, du Crédit foncier et du Comptoir des entrepreneurs a coûté environ 140 milliards de francs

■ La Cour des comptes dénonce l'opacité des procédures

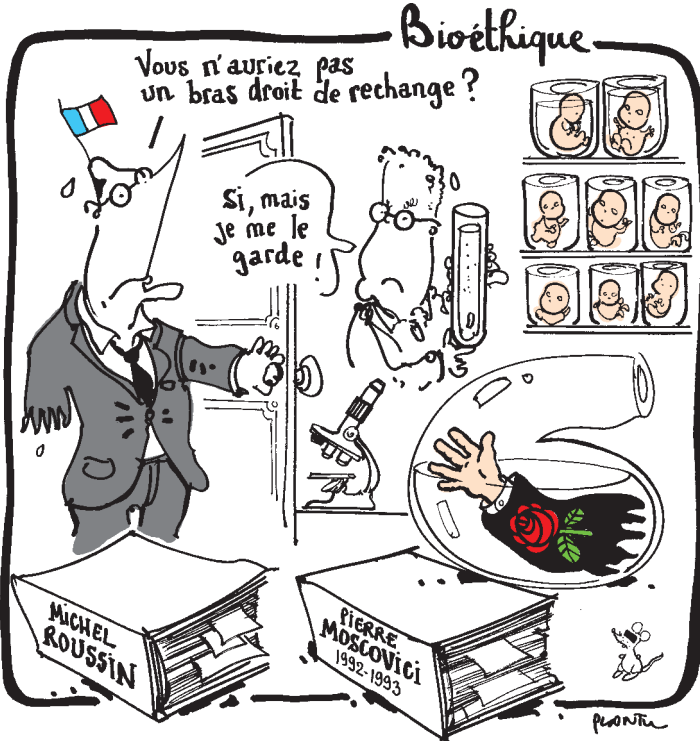
■ Elle critique les méthodes d'intervention de l'Etat dans la crise du secteur financier

Lire page 20

Affaires : les angoisses de Jacques Chirac

- Le président redoute d'être convoqué par les juges comme témoin dans les prochains mois
- Le RPR dénonce les « manipulations » des médias
- Philippe Séguin réclame une « grande explication »
- François Bayrou parle d'une « crise morale et politique »

LES RÉSULTATS de l'enquête des juges sur le financement de partis politiques, le RPR en tête, par l'argent des marchés truqués des lycées d'Ile-de-France, ont fait passer un très mauvais week-end à Jacques Chirac et à ses collaborateurs. Le choc créé par la mise en examen et l'incarcération à la prison de la Santé, vendredi 1^{er} décembre, de Michel Roussin, ancien proche collaborateur de Jacques Chirac à Matignon et à la Mairie de Paris, a été violent. L'affaire est jugée, à l'Élysée, beaucoup plus dommageable pour le chef de l'Etat que les révélations posthumes de Jean-Claude Méry, ancien collecteur de fonds du RPR, qui avait décrit dans une cassette vidéo le système de financement occulte par les marchés publics de la région parisienne et avait mis en cause le président de la République. Tandis que les dirigeants du RPR accusent les médias de violer le secret de l'instruction et de « manipulations » et qu'ils relèvent que le Parti socialiste est lui aussi mis en cause dans ces affaires, les conseillers du président s'inter-



rogent sur l'opportunité et l'efficacité d'une intervention présidentielle, réclamée par l'UDF mais aussi par Philippe Séguin, demandeurs d'« explications ». Certains de ces conseillers évoquent l'exemple de Bill Clinton, voire de Richard Virenque, pour affirmer que parler des affaires est, à leur avis, le meilleur moyen de s'en débarrasser. « Pas maintenant », répond Jacques Chirac, soucieux avant tout de réussir le sommet européen de Nice, qui, du 6 au 9 décembre, marque la fin de la présidence française de l'Union. Le président, qui s'attend à être convoqué par les juges comme témoin, dans les prochains mois, estime qu'entrer dans cette logique d'explication risquerait de provoquer le déchaînement de ses adversaires, y compris à droite. François Bayrou, qui vient d'assurer sa candidature sur l'UDF et prépare sa candidature à la présidentielle, parle déjà de « crise morale et politique ».

Lire pages 6 et 7 et la chronique de Pierre Georges page 38



CÔTE D'IVOIRE Ouattara, l'interdit

Le gouvernement ivoirien et le parti d'Alassane Ouattara (photo), l'ancien premier ministre empêché de se présenter aux élections législatives de dimanche, ont évité l'épreuve de force lundi 4 décembre. Les partisans de l'opposant ivoirien, qui séjourne actuellement dans le sud de la France, ont reçu l'autorisation d'organiser un rassemblement dans le centre d'Abidjan, où des incidents se sont cependant produits en début de matinée avec les forces de l'ordre. p. 4 et notre éditorial p. 15

Quel président pour les Etats-Unis ?

QUATRE SEMAINES après l'élection présidentielle du 7 novembre, l'Amérique attend une série de décisions judiciaires qui devraient la rapprocher de la désignation d'un vainqueur. La plus attendue est celle de la Cour suprême des Etats-Unis, qui a examiné, vendredi 1^{er} décembre, la plainte du gouverneur du Texas contre la Cour suprême de Floride sur le recompte manuel de plusieurs milliers de bulletins de vote. Le colistier de George W. Bush, Dick Cheney, a lancé un nouvel appel à Al Gore pour qu'il reconnaisse sa défaite. Le vice-président a réaffirmé que « chaque voix doit être comptée », mais il a assuré qu'il respecterait l'avis des instances judiciaires.

Lire page 2

Le sous-commandant Marcos envisage d'ôter son passe-montagne à Mexico

MEXICO correspondance
 Le visage caché derrière son célèbre passe-montagne noir, la vieille casquette marron vissée sur la tête, le sous-commandant Marcos, chef suprême de la guérilla zapatiste du Chiapas, que l'on n'avait pas vu en public depuis plus d'un an, a fait une spectaculaire réapparition, samedi soir 2 décembre, à La Realidad, le village indien qui lui sert de quartier général, perdu dans les forêts du Chiapas à plus de 1 000 km au sud de Mexico. Très à l'aise au milieu des journalistes qu'il avait convoqués deux jours avant, Marcos, la pipe à la bouche et le fusil en bandoulière, n'a pas raté son retour en annonçant, à la surprise générale, qu'il se rendrait à Mexico en février prochain pour obtenir du Parlement l'approbation d'une loi en faveur des communautés indiennes. Cette loi, qui est issue des travaux déjà anciens d'une commission parlementaire de médiation sur le conflit du Chiapas, est exactement la même que celle que le nouveau président mexicain, Vicente Fox, compte présenter la semaine prochaine au Parlement. Elle sera discutée en février et prévoit d'accorder une relative autonomie aux

communautés indiennes du Chiapas, l'Etat le plus pauvre du Mexique. Entré en fonctions vendredi 1^{er} décembre, Vicente Fox est le principal responsable du changement d'attitude de Marcos, qui, depuis septembre 1996, avait rompu toute discussion avec le « mauvais gouvernement » de Mexico. Le nouveau président a ordonné à l'armée de se retirer des zones d'influence de la guérilla, acceptant ainsi une des revendications de l'Armée zapatiste de libération nationale. Avec son arrivée au pouvoir, « une fenêtre s'est ouverte », a admis le sous-commandant Marcos, qui s'est abstenu de toute critique envers l'homme qui a réussi à mettre fin à 71 ans de régime autoritaire du Parti révolutionnaire institutionnel. Marcos se demande même si lui et ses hommes garderont encore longtemps les passe-montagnes noirs qui cachent leur visage et qui les ont rendus célèbres dans le monde entier. « Notre problème est de savoir si nous allons continuer à être comme nous sommes avec nos passe-montagnes et nos armes ou si nous allons faire de la politique ouverte », a-t-il dit. Apparue le 1^{er} janvier 1994, le jour même où entré en vigueur l'Accord de libre-échange

nord-américain (Alena) entre le Mexique, les Etats-Unis et le Canada, la guérilla du sous-commandant Marcos n'a jamais été une menace pour les quelque 30 000 soldats stationnés au Chiapas. Mal entraînés, pauvrement armés, les guérilleros de Marcos sont estimés à moins de 3 000. En janvier 1994, au bout de douze jours de combats, le président Carlos Salinas, pour éviter un massacre, a rapidement décrété un cessez-le-feu. La force de Marcos n'a jamais été militaire, et le talent du dernier guérillero du XX^e siècle a été de donner à son mouvement une dimension moderne, médiatique, voire même cybernétique, puisque Internet est, en fait, l'arme préférée du chef zapatiste. En prenant la défense des Indiens, les parias de l'Amérique latine, Rafael Sebastian Guillen Vivente, ex-étudiant en philosophie identifié comme tel depuis 1995 par les autorités, s'est constitué un fort capital de sympathie, recevant les visites de défenseurs des droits de l'homme, intellectuels, écrivains, artistes du monde entier.

André Renaud



FOOTBALL Le PSG s'offre à Fernandez

Ecrasé par Sedan (5-1), samedi 2 décembre, le Paris-Saint-Germain s'est séparé de son entraîneur, Philippe Bergeroo, pour confier les pleins pouvoirs à Luis Fernandez (photo). Quatre ans après avoir offert la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupes à la capitale, ce meneur d'hommes fait son grand retour dans un club qu'il dit aimer avec passion. p. 27

Proche-Orient : la terre ou la paix



JIMMY CARTER

ISRAËL mène depuis longtemps une « politique d'implantations illégales selon les lois internationales ». Ces colonies sont le principal obstacle pour la paix avec les Palestiniens. L'ancien président américain Jimmy Carter analyse cet enchaînement dramatique qu'il tenta jadis de contrecarrer.

Lire page 16

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KR ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.



VOUS AVEZ LE DROIT

www.editions-legislatives.fr

Nos praticiens experts vous donnent les réponses que vous attendez sur la réglementation des 35 heures.

Vous pouvez en particulier consulter votre convention collective ainsi que ses jurisprudences à jour sur notre CD Permanent et sur notre site Internet.

Avec les Editions Législatives, vous avez le droit.

EDITIONS LEGISLATIVES

Vous avez le droit

01 40 92 36 36

POINT DE VUE

Les ravages de la suspicion

par Robert Hue

IL faut que la justice passe ! En effet, il y a un mois, le procès où je comparais depuis plus de trois semaines à propos du financement présumé occulte du Parti communiste était interrompu par l'ordonnance rendue par le premier président de la cour d'appel de Paris. Nombreux sont ceux qui ont alors pensé que je venais ainsi, avec mes conseils, et les autres prévenus avec moi, de tenter d'échapper – du moins pour un temps – au verdict des juges en utilisant une faille de procédure. Une telle vision des choses – satisfaisante pour les uns, certainement choquante pour d'autres – occultait en fait une réalité judiciaire des plus paradoxales. D'un côté, une décision qui honore l'indépendance de la justice française : l'ordonnance du premier président de la cour d'appel récusant la présidente du tribunal en vertu de l'article 6.1 de la Convention européenne des droits de l'homme, aux termes duquel tout prévenu a droit à un procès impartial et équitable. A l'évidence, nous n'étions pas dans ce cas. D'un autre côté, l'interruption brutale d'une procédure jugée douteuse, mais qui ne lève nullement pour le citoyen homme public les ravages

de la suspicion. Oui, suspicion ! Cette blessure lancinante qui touche au plus profond la personne humaine et l'élu du peuple tant que l'absence de jugement permet à la rumeur d'étouffer la démocratie. En effet, l'annulation du procès n'a pas fait disparaître les effets produits par la violence des réquisitions. Et j'en subis aujourd'hui les conséquences. Des réquisitions d'autant plus surprenantes qu'elles ont été prononcées par une substitut du procureur absolument silencieuse tout au long des débats. La présidente s'est trouvée seule à interroger les prévenus. C'est tout à fait exceptionnel en général, et plus encore en ce genre de circonstance. Le mutisme de l'accusation ne contraint-il pas ainsi le juge à remplir un double office a priori incompatible ? Des réquisitions du parquet surprenantes, aussi, parce que j'ai la conviction d'avoir fait la démonstration de l'extrême fragilité de l'accusation.

Lire la suite page 16

Robert Hue est secrétaire national du Parti communiste français.



RELIGIONS L'avenir des congrégations

Les congrégations s'organisent face au déclin des vocations religieuses. Réunis pour la première fois en assemblée commune, du 1^{er} au 4 décembre à Lourdes, les ordres religieux masculins et féminins constatent avec lucidité leur vieillissement, dû à la baisse des vocations. Mais le dynamisme des communautés nouvelles, créées dans les années 70, leur rend espoir. p. 10

International.....	2	Aujourd'hui.....	27
France.....	6	Météorologie-Jeux.....	31
Société.....	10	Culture.....	32
Régions.....	13	Guide culturel.....	34
Horizons.....	14	Carnet.....	35
Entreprises.....	20	Kiosque.....	36
Communication.....	23	Abonnements.....	36
Tableau de bord.....	24	Radio-Télévision.....	37

ÉTATS-UNIS Un mois après l'élection présidentielle, l'Amérique attend toujours de connaître le nom du 43^e président des États-Unis. ● LA COUR SUPRÊME fédérale a siégé samedi 2 décembre, au lendemain

de l'audition de la plainte de George W. Bush contre la Cour suprême de Floride. Sa décision était attendue, lundi, au plus tôt. ● UN JUGE DE TALLAHASSEE a tenu audience pendant près de vingt-



ÉLECTIONS

deux heures ce week-end pour répondre à la demande d'Al Gore de recompter toutes les voix. Il devait également rendre sa décision lundi. ● LA GUÉRILLA DE PROCÉDURE entre George W. Bush et Al Gore est

loin d'être finie. Le vice-président a toutefois annoncé qu'il respecterait le verdict de la Cour suprême des États-Unis et ne ferait pas appel. Selon les sondages, son soutien dans l'opinion s'est amenuisé.

Semaine cruciale pour Al Gore dans sa bataille judiciaire pour la présidence

L'Amérique attend le verdict de la Cour suprême fédérale qui pourrait décider du vainqueur à l'élection du 7 novembre. Alors que le marathon comporte encore de nombreuses étapes, le vice-président multiplie les interviews pour défendre sa position

WASHINGTON

de notre correspondant

Le marathon judiciaire du week-end – vingt et une heures et quarante-cinq minutes d'audience samedi et dimanche devant un tribunal de Tallahassee (Floride) – s'est achevé tard dans la soirée du dimanche 3 décembre. Le juge Sanders Saul devait annoncer son verdict lundi matin, heure locale. L'avenir des candidats à la présidence américaine est en partie suspendu à sa décision. S'il tranche en faveur d'Al Gore, le plaignant, qui lui a demandé de faire recompter à la main 9 000 votes qui ont échappé au dépouillement automatique, le vice-président démocrate devrait reprendre l'avantage. S'il le déboute, le gouverneur du Texas conservera sa maigre mais suffisante avance de 537 voix sur 6 millions. Le magistrat peut aussi faire



comme le roi Salomon et donner partiellement satisfaction à chacune des parties. Mais, de toute manière, la partie déboutée fera appel devant la Cour suprême de Floride.

La guérilla de procédure entre George W. Bush et Al Gore est donc loin d'être finie. D'autant que l'on attend aussi la décision de la Cour suprême des États-Unis, qui avait entendu vendredi la plainte du gouverneur du Texas contre la Cour suprême de Floride, et qui a exceptionnellement travaillé samedi. D'autres actions en justice sont en cours, devant la cour d'appel d'Atlanta (Géorgie) et en Floride, dont celles contestant les votes par correspondance dans les comtés de Seminole et de Martin. Ces dernières sont potentiellement les plus dangereuses pour « W », en particulier celle de Seminole qui, si elle aboutit, lui

ferait perdre 4 500 suffrages et la Maison Blanche.

L'audience de samedi et de dimanche aura été dure pour les nerfs des avocats et du juge Sanders, qui a manifesté à plusieurs reprises son agacement devant les arguties juridiques et le détail dans lequel elles sont entrées. Lui qui pensait en avoir terminé en une seule journée, a dû écouter des témoins, cuisinés sur la capacité de perforation des stylets utilisés pour les machines à voter ou sur l'élasticité de la couche de caoutchouc placée sous le bulletin à transpercer. Ainsi un expert a expliqué que, si on ne nettoyait pas régulièrement les machines, l'accumulation de confettis (*chads*) détachés par le poinçon pouvait gêner le fonctionnement, laissant ces marques bombées qui sont au cœur de la polémique : pour les républicains, il s'agit d'un incident sans importance ; pour les démocrates d'une intention manifeste, mais mal exprimée, de voter.

On a aussi appris que si le caoutchouc naturel mollissait en vieillissant, le caoutchouc artificiel avait tendance à durcir, risquant de bloquer la perforation du bulletin ; puis on a glosé sur l'emploi de mélanges aux qualités plus performantes. Un ongle trop long ne pourrait-il pas lui aussi détacher partiellement un confetti ? Témoignage de « W », un spécialiste des machines à voter a reconnu qu'en cas d'élections serrées rien ne valait une vérification manuelle. Des statisticiens se sont efforcés de démolir la thèse rivale sur l'éventualité que la recherche de nouveaux votes puisse renverser l'issue du scrutin. C'est dire dans quelle minutie technique se débat l'élection présidentielle après quatre semaines moins un jour.

Les avocats se sont enfin efforcés de convaincre le juge Sanders – un démocrate très modéré – de trancher en leur faveur. M^e David Boies, pour le vice-président, a réclamé un examen fouillé des intentions des électeurs : « Il n'est pas possible de ne pas compter les 8 000 bulletins non comptabilisés et de réexaminer les 388 autres ». « Il n'y a ni preuves qu'il existe un problème ni témoins valables », a rétorqué pour « W » M^e Barry Richard, qui ne voit dans cette affaire que la réaction d'un mauvais perdant qui veut renverser un résultat qui lui déplaît.

Près de quatre semaines après l'élection, le débat devient très technique

Pendant ce temps, la controverse politique continue. Le colistier de « W », Dick Cheney, a lancé un nouvel appel à Al Gore pour qu'il se désiste s'il ne veut pas que l'histoire le juge trop durement. Le vice-président Gore a répliqué : « à la fin, quand le processus aura été à son terme, si George Bush prête serment comme président, il sera mon président et celui de l'Amérique ». Se sentant de plus en plus dans la peau de futur président, le gouverneur du Texas a reçu vendredi et samedi dans son ranch le général Colin Powell, qui pourrait devenir son secrétaire d'Etat, et les leaders républicains à la Chambre et au Sénat.

Patrice de Beer

Des psychologues étudient l'« effet papillon » sur le scrutin

LES BULLETINS de vote du comté de Palm Beach, en Floride, ont-ils induit en erreur les électeurs américains le jour de la présidentielle ? Une étude de psychologues canadiens répond favorablement à cette question. En raison de son « actualité immédiate », la revue *Nature*, qui avait prévu de la publier le 7 décembre, a elle-même avancé d'une semaine son « embargo ». Robert Sinclair et ses collègues de l'université d'Alberta ont en effet montré que les bulletins de vote de type « papillon » (*butterfly*) – à double rangée de candidats –, tels que ceux utilisés à Palm Beach, provoquent des erreurs systématiques.

Au lendemain des élections américaines, ces chercheurs ont d'abord procédé à un scrutin fictif auprès d'un groupe d'étudiants, dont la moitié utilisèrent des bulletins à simple colonne, et l'autre des bulletins papillon. Il s'agissait d'élire le premier ministre canadien. Parmi la dizaine de candidats en lice, Stockwell Day

occupait l'emplacement dévolu à George W. Bush sur les bulletins américains, Jean Chrétien celui d'Al Gore, et sur la partie droite, Joe Clark celle de Pat Buchanan. Les cobayes devaient non pas poinçonner la case correspondant au candidat choisi (méthode qui a entraîné moult controverses outre-Atlantique), mais la cocher avec un crayon. Et pour lever toute ambiguïté, noter clairement le nom de leur favori sur le bulletin.

INSTRUMENTS BIAISÉS

Les étudiants n'ont fait aucune erreur : le nom manuscrit correspondait bien à la case cochée, que le bulletin ait une ou deux colonnes. Mais dans ce second cas, les étudiants indiquaient sur une échelle de satisfaction que le bulletin était plus difficile à utiliser. Les chercheurs se sont ensuite tournés vers un échantillon plus représentatif de l'électorat nord-américain. Ils ont reproduit l'expérience auprès de

116 clients du centre commercial Bonnie Doon d'Edmonton, en Alberta, un échantillon ayant cinquante et un ans d'âge moyen.

Après dépouillement, quatre erreurs avaient été commises, toutes dans le groupe qui votait avec un bulletin papillon, un score statistiquement significatif. « Trois des quatre erreurs ont pénalisé le candidat qui occupait la place d'Al Gore sur les bulletins américains, précise Robert Sinclair, qui ajoute que ces voix ont été données inintentionnellement au candidat occupant la position de Pat Buchanan. » Conclusion : « le bulletin papillon occasionne un biais systématique dans le choix des votes. »

Candides, les chercheurs disent trouver remarquable « qu'étant donnée la centralité des élections dans un processus démocratique, on continue à utiliser des instruments de vote biaisés ».

Hervé Morin

Du frère au cousin germain, le clan Bush est présent à tous les stades du processus électoral

MÊME avec la plus grande mansuétude pour la démocratie américaine, on ne peut que s'étonner de croiser, aux stades les plus variés de l'imbricatio électoral américain, des membres de la famille ou du clan Bush. Depuis l'annonce fatidique du nom du vainqueur par une chaîne de télévision jusqu'à l'examen de l'affaire par la Cour suprême, sans oublier le recompte des bulletins de vote en Floride, chacun des épisodes porte la marque d'un réseau présent à tous les étages de l'élection présidentielle.

On savait bien sûr que, contrairement à Bill Clinton, qui n'a pas connu le sien, George W. Bush avait un père (l'ex-président). On connaissait aussi son frère, le gouverneur (celui de Clinton était plutôt dans la chanson).

L'IMAGE DE LA VICTOIRE

A la convention républicaine, « Dubya » avait même introduit son neveu, Prescott, le beau gosse de la famille, dont l'autre qualité indispensable en cette année électorale était de parler couramment l'espagnol.

Mais, comme l'a révélé le *New Yorker* il y a quinze jours, le candidat Bush avait aussi un cousin germain, du nom de John Ellis, et ce cousin se trouvait au plus près de l'action le 7 novembre. Fils de Nancy Ellis, une sœur de l'ancien président Bush, John Ellis dirigeait ce soir-là le *desk* « élections » de la chaîne pro-républicaine Fox News. Son équipe était chargée des projections qui étaient diffusées à l'antenne. Et c'est justement Fox, la télévision de Rupert Murdoch, qui a été la première à attribuer à Bush les vingt-cinq grands électeurs de Floride, et en consé-

quence à le proclamer président. Six minutes plus tard, les autres médias suivaient ; « *Bush winner!* », s'affichait sur les écrans de CNN et les supporters républicains dansaient à Austin, image de victoire qui est restée gravée dans les esprits.

Militant républicain, très anti-Clinton, John Ellis n'a pas caché avoir eu pendant la nuit électorale de multiples coups de téléphone avec George W. et son frère Jeb (dont le prénom complet est John Ellis). L'un des vice-présidents de Fox a confirmé les faits et indiqué que le contrat de M. Ellis, qui n'était

d'ailleurs que de trente jours, ne serait pas renouvelé. Cela dit, a-t-on indiqué dans la chaîne, il aurait été très injuste de ne pas le recruter à cause, justement, de ses relations de famille...

Pour les démocrates, l'attribution précipitée de la présidence à Bush par Fox News a eu un effet d'entraînement sur les autres chaînes et a durablement ancré dans l'esprit de tous que George Bush était en fait le vainqueur. « Cette annonce a fait des dégâts considérables, a estimé l'un des responsables de la campagne de Gore, Mark Fabiani, dans une interview au *New York Times*. Cela a pris littéralement de vingt-quatre à quarante-huit heures pour convaincre les gens que Gore avait remporté le vote populaire. » Les républicains, eux, n'ont cessé depuis d'accuser Al Gore de chercher à leur « voler » cette victoire. Pendant près d'une heure, George Bush s'est vu président. Depuis, il ne cesse de composer son cabinet.

LE RÔLE DE LA COMMISSION

Plus tôt dans la soirée, la Floride avait déjà été attribuée – par erreur – à Al Gore. L'écart étant trop faible entre les candidats, le recompte était obligatoire. Mais la commission électorale de Floride – Etat dont le gouverneur, faut-il le rappeler, est le frère du candidat – a donné dès le dimanche soir 1 784 voix d'avance pour Bush. Cette commission est dominée par une proche de Jeb Bush, Katherine Harris, qui codirigeait la campagne de George W. La presse locale l'avait entendue rêver tout haut d'une ambassade (latino-américaine de préférence) si le républicain était élu. Dès le lendemain de l'élection, Jeb Bush s'est mis en retrait des décomptes électoraux pour éviter tout conflit d'intérêt. Mais, la semaine dernière, les observateurs ont remarqué qu'il avait mis fin à son carême. Il soutient, a-t-il fait savoir, l'idée des élus de Floride de se substituer au vote populaire et de dé-

signer eux-mêmes vingt-cinq grands électeurs pro-Bush si tout cela s'éternise.

À LA COUR SUPRÊME

Les Américains attendent maintenant une décision, miraculeuse, si possible, de la Cour suprême. Sur les neuf juges, deux ont été nommés par Bush père. L'un, David Souter, est classé au centre-gauche. L'autre, Clarence Thomas, est considéré comme l'un des plus conservateurs. Il a été le seul, ont remarqué les observateurs, à ne pas poser de question pendant l'audition du 1^{er} décembre. Quels que soient leurs efforts éventuels pour rester en retrait, ces deux magistrats se trouvent, en tout cas, dans la situation particulière d'avoir à statuer sur le sort d'un candidat qui est le fils du président qui les a installés en fonctions. Un seul cas de récusation possible a été évoqué, concernant la Cour suprême. Le Centre pour l'intégrité publique a relevé que l'un des fils du juge Antonin Scalia (nommé par Reagan) travaillait pour le cabinet juridique qui représente George W. Bush. Le juge ne s'est pas récusé. Personne ne le lui a d'ailleurs demandé.

Les médias américains ont beaucoup ironisé sur les « copains de Daddy » de l'époque de la guerre du Golfe que l'on retrouve jusqu'à présent dans l'équipe de George W. Bush (Dick Cheney, Colin Powell, James Baker). Féroce, la chroniqueuse du *New York Times*, Maureen Dowd, a pris l'habitude de qualifier les Bush de « *Corleone de Kennebunkport* » (leur maison de vacances dans le Maine). Quant à *Salon*, le magazine politique sur Internet, il reproche au cousin de George W. d'avoir créé « la fausse impression » que Bush avait gagné l'élection. « Qui a besoin d'une vaste conspiration de droite, ironise-t-il, alors qu'on a sous la main un vaste réseau de droite ? »

Corine Lesnes



Espace Suffren

40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00

CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

Golf V6 4MOTION.
Ce sera certainement
la plus attachante des voitures.



Transmission intégrale permanente 4MOTION
également disponible sur Golf V5, TDI 115 et GTI TDI 115.

Technologie 4MOTION
4 roues motrices permanentes



Le président Chirac reste prudent sur les résultats du sommet de Nice

Berlin prêt à maintenir la parité politique avec la France au sein de l'UE

La tournée européenne du président Chirac a permis de recadrer les discussions avant le sommet de Nice de cette semaine, mais les marchandages restent serrés.

Le rééquilibrage politique de l'Union met les nerfs à rude épreuve. Le chancelier Schröder serait prêt à conserver la parité avec la France.

UNE SEMAINE DIFFICILE attend les dirigeants français. En pleine affaire du financement des partis politiques, ils vont avoir la tâche infiniment délicate d'arbitrer à partir de jeudi 7 décembre, à Nice, un sommet crucial pour la réussite à venir de l'élargissement de l'Union au reste du continent. L'accord auquel les quinze doivent arriver conditionnera la date à laquelle les premiers candidats pourront entrer dans l'Union et la capacité de fonctionnement de cette dernière.

Le président Jacques Chirac, qui a parcouru ces deux dernières semaines l'ensemble des capitales européennes, a pu mesurer le chemin qu'il reste à faire. Flanké d'Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, et de Jean Vidal, conseiller diplomatique de Lionel Jospin, il a achevé ce marathon, samedi 2 décembre à Hanovre, la ville du chancelier allemand Gerhard Schröder. Ce sommet franco-allemand était fort attendu.

La capacité des deux pays de s'entendre sur des propositions communes a souvent conditionné dans le passé la capacité des Européens à prendre des décisions. Paris et Berlin ont un égal intérêt à ce que le sommet de Nice réussisse pour que les quinze tiennent leur engagement à l'égard des pays candidats. Ils partagent l'idée que l'Europe élargie ne se fera pas sans un nouveau degré d'intégration politique. Mais le degré d'influence que chacun aura dans le futur ensemble européen fait débat.

VERS UNE COMMISSION RÉDUITE ?

Face à ceux qui, comme la Grande-Bretagne et la Suède, cherchent par tous les moyens à freiner l'Europe politique, l'Allemagne et la France n'ont pas eu de difficulté à tenir un front commun. Sur l'abandon du droit de veto, elles sont d'accord, face à un Tony Blair soumis à de fortes pressions à domicile, pour placer à Nice la barre le plus haut possible. Paris et Berlin sont partisans depuis le début que l'on réduise la taille de la Commission européenne pour que celle-ci ne devienne pas « ingérable » lorsque l'Union s'élargira. Il est acquis que dans la prochaine commission, en 2005, les quatre grands et l'Espagne perdront l'un de leurs deux commissaires. Il s'agit désormais de faire accepter que d'ici à dix ans, ou lorsque

l'Union dépassera un certain seuil de membres, le nombre de commissaires sera limité à une vingtaine, avec rotation égalitaire. Cette idée, indique-t-on à Paris, reste encore énergiquement refusée par le Portugal, l'Irlande, l'Autriche, qui veulent garder un commissaire.

Reste la question de la répartition des voix pour rééquilibrer le système, qui serait trop favorable aux petits pays après l'élargissement. Dans les votes, les quatre grands disposent d'un nombre égal de voix. Mais l'opinion et la presse allemandes estiment en majorité qu'il doit être tenu compte, dans la nouvelle situation, du poids démographique de l'Allemagne réunifiée et des responsabilités politiques qu'elle assume désormais au centre de la future Europe. Cette demande, qui n'est pas illégitime, est amère pour la France, dont les dirigeants redoutent de voir déséquilibrer le partenariat franco-allemand.

REDÉFINIR LES COMPÉTENCES

Le président Chirac avait affirmé, lors de son étape de Madrid, qu'il ne pouvait en être question. A Hanovre, il a évité de confronter publiquement le chancelier à cette affirmation. « S'agissant du problème de rééquilibrage franco-allemand, ce que je puis vous dire, c'est que si, comme nous le souhaitons, nous arrivons à un bon accord, acceptable par tous, mais aussi capable de permettre une gestion sérieuse de l'Europe élargie de demain, alors il n'y aura pas de problème franco-allemand », a déclaré Jacques Chirac. « Nous nous sommes mis d'accord pour dire que nous nous mettrons d'accord », a confirmé le chancelier. « Nice n'échouera pas à cause de cela ».

Les discussions, à en croire un commentaire d'un proche du chancelier à une agence de presse, ont néanmoins été difficiles. Les Allemands insistent pour que les quinze convoquent, dès Nice, une sorte de processus constitutionnel, qui permettrait d'ici à 2004 de s'entendre sur la redéfinition claire des compétences entre les divers niveaux de pouvoir en Europe ainsi qu'entre les trois grandes institutions européennes. Un accord sur un tel processus permettrait au chancelier d'être moins exigeant, à ce stade, sur la répartition.

Après s'être montré assez agacés par cette revendication, les Français

sont prêts à être coopératifs. « Fischer et le chancelier Schröder ont exposé leur vision de l'Europe de demain, ils ont expliqué l'esprit dans lequel ils veulent travailler après Nice. Nous n'avons pas été choqués », a dit Jacques Chirac. Il reste que cet esprit est loin d'être partagé dans d'autres capitales, que les Britanniques refusent que les conclusions de Nice soient trop précises sur ce point. Ce qui obligerait le chancelier, redouté-on à Paris, à remettre sur la table le problème du « décrochage ».

Jacques Chirac, tirant les conclusions de sa tournée, a reconnu que sur les questions les plus délicates, « nous progressons avec lenteur ». « Une solution interviendra ou n'interviendra pas, mais seulement à la fin de Nice », a-t-il pronostiqué prudemment. Les paris sont pris. Le sommet, prévu pour s'achever samedi, devrait se prolonger au moins jusqu'à dimanche.

Henri de Bresson

Lire aussi le grand jury
RTL-Le Monde-LCI page 18

Vache folle : la France en position difficile au conseil agricole européen

Si l'interdiction des farines animales en Union européenne semble acquise, il sera difficile de trouver un consensus sur le dépistage systématique de l'ESB et l'abattage des bovins

C'EST à un exercice périlleux que devait se livrer Jean Glavany, le ministre français de l'agriculture, lors du conseil agricole du lundi 4 décembre à Bruxelles. Celui-ci devait être entièrement consacré à la crise de la vache folle. La toute récente volte-face de la Commission européenne, désormais soucieuse de mettre en œuvre un plan drastique de mesures préventives a, de manière quelque peu paradoxale, fragilisé la position défendue par Paris qui, depuis plus de deux ans, exhorte Bruxelles à faire plus et mieux sur ce dossier.

Si la question de l'interdiction de l'utilisation des farines de viandes et d'os dans l'alimentation des animaux d'élevage ne devrait plus – après le changement de position de l'Allemagne – soulever de problèmes majeurs, il n'en va pas de même pour ce qui est du dépistage systématique et de l'abattage des bovins les plus âgés qui pourraient être déclarés impropres à la consommation humaine. La France a été le premier pays de l'Union à anticiper sur les décisions de la

Commission de Bruxelles en mettant en place un programme expérimental de 48 000 tests dès le mois de juin 2000 contre les 12 000 réclamés par Bruxelles à compter du 1^{er} janvier 2001. Les premiers résultats, portant sur 15 000 tests, sont en cours d'analyse au sein de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments mais ne seront pas connus avant une semaine.

IMPOSSIBILITÉ DE FACTO

Les experts français ont d'ores et déjà fait connaître au gouvernement les difficultés majeures qu'il y avait à organiser et à développer avec toute la rigueur scientifique nécessaire un programme systématique de surveillance par dépistage. Aux yeux des experts et des responsables gouvernementaux, une généralisation à très court terme du dépistage de l'ensemble du cheptel bovin européen est impossible de facto.

Au ministère de l'agriculture, on a été d'autant plus surpris de la nouvelle proposition de la Commission en matière de dépis-

tage que la politique définie dans ce domaine apparaissait jusqu'alors particulièrement timide et nullement de nature à fournir un véritable constat épidémiologique.

La question soulevée est, pour M. Glavany, d'autant plus délicate que les projets de la Commission européenne prévoient que si un tel dépistage ne pouvait être mis en place, il faudrait procéder à l'abattage de tous les bovins âgés de plus de trente mois. Pour M. Glavany, la situation est aujourd'hui compliquée, du fait qu'à l'échelon national, la grande distribution vient de se déclarer favorable au dépistage de tous les animaux âgés non pas de plus de trente mois, mais de plus de vingt-quatre mois, un seuil qui avait été retenu dans le cadre du programme expérimental national de surveillance épidémiologique active. Cette proposition est d'ores et déjà rejetée par les responsables de la filière bovine française. Le consensus ne sera pas facile à trouver.

Jean-Yves Nau

Les hommes aussi savent essuyer les verres. Tant qu'ils ne dépassent pas 42 mm de diamètre.

De quoi émanciper un homme : la Portugaise Chrono-Rattrapante. Un chronographe mécanique avec rattrapante pour mesurer des temps intermédiaires ou chronométrer un deuxième temps. Réf. 3712 en or rose 18 carats, FRF 76 800.- (prix indicatif). Disponible également en acier surfin.

IWC

Depuis 1868.
Et tant qu'il y aura des hommes.



IWC International Watch Co. Ltd, Schaffhouse, Suisse.

Notre catalogue général vous sera envoyé gratuitement sur simple demande à MSG/IWC, 90, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, 01 42 89 65 51.
Paris: Chronopassion 75001; Arfan 75002; Marley 75002, 75009; Les Montres Rive Gauche 75006; Capet 75008; Royal Quartz 75008;
L'étoile d'or 75009; Aldebert Palais des Congrès 75017; Les Montres Rive Droite 75116. Province: Bordeaux: D'Agincourt & Wilkinson. Cannes: Kronometry.
Dunkerque: Verhoeven. La Baule: Phidias. Lille: Cadran. Lyon: J-L Maier; L'heure Franco Suisse. Marseille: Armand & Rolland; Frojo.
Metz: Noël. Monaco: Zegg & Cerlati. Saint-Tropez: Frojo. St-Barthélemy: Kernerupine. Strasbourg: Jacquot. Toulouse: Pujol. www.iwc.ch.

COMMENTAIRE

LA PARITÉ, SYMBOLE DE L'INTÉGRATION

Avec ses 22 millions d'habitants de plus que la France, l'Allemagne voudrait augmenter ses voix au conseil européen. Quoi de plus légitime à première vue, même si Paris peut se réjouir à une conversation entre Jean Monnet et Konrad Adenauer, datant de 1951, pour défendre le principe de la parité entre les deux pays (*Le Monde* du 2 décembre). L'enthousiasme du vieux chancelier pour « l'égalité totale » entre la France et l'Allemagne est compréhensible car à l'époque, six ans après la fin de la guerre, c'était une concession française à la jeune République fédérale. Les temps ont changé, mais ce principe d'égalité n'en a pas pour autant perdu sa valeur symbolique. Il reste un fondement de l'intégration européenne, réaffirmé dans le traité de l'Élysée de 1963 et encore au moment de la réunification. Certes, l'Allemagne réunifiée envoie au Parlement européen plus de députés que les autres grands pays de l'Union, mais, face aux réticences de François Mitterrand, Helmut Kohl avait promis que cette augmentation était « pour solde de tous comptes ». De plus, le Parlement représentant les citoyens, il paraît normal qu'une certaine proportionnalité existe entre la population et le nombre de députés.

Daniel Vernet

Au conseil européen, ce sont les Etats qui sont représentés. Dans un système de type fédéral, dont les Allemands se disent par ailleurs partisans, il doit exister une forme d'égalité entre les membres de la fédération quelle que soit leur taille. Sans aller jusqu'à une représentation strictement égale comme aux Etats-Unis (deux sénateurs par Etat), le fédéralisme allemand favorise les petits Länder beaucoup plus encore que la pondération actuelle des voix dans l'Union européenne. Les quatre Länder les plus peuplés ont six voix au Bundesrat, la Chambre des Etats, contre trois pour les plus petits. Dans le groupe des quatre, la Basse-Saxe a deux fois moins d'habitants que la Rhénanie-Westphalie, et pourtant elle a le même nombre de voix.

Contre le « décrochage » franco-allemand, il y a d'autres arguments. Certains peuvent être employés officiellement, par exemple le poids démographique de la Turquie, qui dépassera de beaucoup l'Allemagne quand elle entrera dans l'UE; d'autres ne peuvent être vraiment avoués, comme la crainte que Berlin puisse réunir trop facilement une minorité de blocage. Mais, comme le répètent les dirigeants allemands, la question n'est pas arithmétique, elle est politique. La fin de la parité France-Allemagne marquerait l'échec d'une certaine conception de l'Europe.

Le gouvernement ivoirien et le RDR (opposition) tentent d'éviter l'épreuve de force

Un rassemblement du parti de M. Ouattara a été finalement autorisé à se tenir à Abidjan

Après des discussions avec le président Laurent Gbagbo, le Rassemblement des républicains (RDR), le parti d'Alassane Ouattara, a été auto-

risé à organiser un rassemblement au stade Houphouët-Boigny, à Abidjan. Des incidents ont cependant été signalés lundi matin en plusieurs

quartiers de la ville où les forces de l'ordre sont intervenues contre des manifestants pro-Ouattara (lire aussi notre éditorial page 15).

ABIDJAN

de notre envoyé spécial

C'est au petit matin, lundi 4 décembre, à quelques heures d'une « marche nationale de protestation » interdite par les autorités, que le gouvernement ivoirien et le parti d'Alassane Ouattara, l'ancien premier ministre empêché de se présenter aux élections législatives du 10 décembre, ont décidé d'éviter l'épreuve de force.

Malgré un arrêté lu à la télévision nationale par le ministre de l'intérieur, Emile Boga Douadou, prohibant « toute manifestation sur toute l'étendue du territoire », le Rassemblement des républicains (RDR) avait auparavant maintenu son appel aux militants de converger vers Abidjan, la métropole côtière.

Il a fallu une rencontre, qui s'est achevée à 3 heures, entre le président Laurent Gbagbo et la secrétaire générale du RDR, Henriette

Diabaté, pour que la marche de tous les dangers soit in extremis évitée. Le compromis qui a été accepté au bout de la nuit autorise, à la place de la marche, un « grand rassemblement » dans le stade d'Abidjan, et prévoit que la participation du RDR au scrutin législatif doit faire l'objet de nouvelles négociations.

Séjournant actuellement à Mougins, dans le Sud-Est de la France, Alassane Ouattara (lire ci-dessous) a piloté au téléphone le revirement nocturne de son parti qui, vendredi 1^{er} décembre, avait réagi à l'invalidation de la candidature de son chef par la Cour suprême en annonçant son boycottage des urnes. Or, dans les instances dirigeantes du parti, d'après débats ont opposé les tenants de cette ligne dure aux adeptes d'une « double stratégie », soucieux de ne pas « fermer la porte du Parlement au parti » en misant

exclusivement sur le rapport de forces dans la rue.

« Si nos manifestations ne parviennent pas à empêcher la tenue des élections législatives, nous allons nous retrouver sans rien, et l'existence du parti en sera menacée » expliquait l'un d'eux, dimanche.

RÉPROBATION INTERNATIONALE

Dès samedi soir, quatre candidats du RDR, qui n'entendaient pas mettre fin à leur campagne électorale, avaient étalé leur désaccord dans le journal télévisé, cette tribune leur ayant été obligamment offerte par le pouvoir... Soucieux de ne pas se voir accusé de sacrifier le parti pour sa personne, Alassane Ouattara s'est finalement rallié au point de vue des modérés. De son côté, le président Gbagbo a mesuré, outre les risques pour l'ordre public de la marche du RDR, toute l'étendue de la réprobation internationale

qu'a provoquée la nouvelle exclusion d'Alassane Ouattara, déjà interdit de se présenter à l'élection présidentielle du 22 octobre en raison de sa « nationalité douteuse ».

Après le mécontentement exprimé par Paris, l'Union européenne a gelé la seconde tranche de son aide financière à la tenue des élections législatives, soit environ 30 millions de francs, estimant que « dans ces conditions, il n'est pas possible que ces élections soient libres et équitables ». A l'instar des Nations unies, dont le secrétaire général a répété sa « déception » l'UE a également suspendu l'envoi d'observateurs électoraux. Franchise inhabituelle, même les pairs ouest-africains de M. Gbagbo ont publié une mise en garde.

Fin octobre, les violences ayant suivi l'élection présidentielle ont fait, selon un bilan officiel, 171 morts, dont nombre de militants du RDR, victimes d'affrontements avec les partisans du président Gbagbo et de la gendarmerie.

A la dernière minute, le pouvoir en place et le RDR ont donc reculé devant le spectre d'un nouvel affrontement dans la rue. Mais ils ont aussi esquissé une solution politique : la participation du RDR aux élections législatives sans que M. Ouattara soit candidat, sous réserve que des garanties pour sa survie politique en Côte d'Ivoire soit données au chef du parti d'opposition. Pour être désormais engagée, cette négociation est loin d'avoir abouti.

Dans la matinée de lundi – peut-être faute d'avoir été avertis de ce compromis de dernière heure – des militants du RDR se sont heurtés aux forces de l'ordre dans plusieurs quartiers d'Abidjan. Celles-ci ont déchargé des barricades à coup de grenades lacrymogènes, voire de tirs à balles réelles. Il y aurait eu plusieurs blessés graves.

S. Sm.

La lutte anticorruption détériore le climat politique en Chine

Le ministre de la justice, Gao Changli, est limogé

PÉKIN

de notre correspondant

Gao Changli, ministre de la justice, celui-là même dont le mandat était d'introduire l'« Etat de droit » dans un appareil judiciaire gangrené par la corruption, est le dernier d'une longue liste d'officiels chinois à avoir maillé à partir avec la commission de discipline du Parti. Aucune information officielle n'a pour l'instant filtré sur les raisons du limogeage de M. Gao, ministre plutôt respecté, auréolé d'une réputation de libéral, et qui venait de déclarer, lors d'un colloque d'avocats tenu à Pékin, qu'« aucun abus de pouvoir ne devrait être toléré ». A son ministère, on laisse entendre qu'il souffrait de « problèmes de santé ».

Selon le *Wall Street Journal*, M. Gao serait en fait interrogé par des enquêteurs sur des « irrégularités » qu'il aurait commises. Soupçon de corruption ? Ou tout simplement dernier épisode d'implacables règlements de comptes d'appareil qui s'intensifient, alors que se profile la grande transition de l'automne 2002, qui verra le retrait formel à la tête du Parti de l'actuel « numéro un » Jiang Zemin ?

Quoi qu'il en soit, un climat empoisonné règne en ce moment au sommet du pouvoir chinois. La campagne anticorruption en cours, la plus vigoureuse jamais lancée depuis l'ouverture des réformes économiques au début des années 80, déstabilise les réseaux de clientèle qui structurent l'appareil du Parti. Le dossier qui n'en finit pas de plomber l'atmosphère est le gigantesque scandale de contrebande de Xiamen – la plus grosse affaire de corruption en Chine depuis 1949 (*Le Monde* du 10 novembre et daté 26-27 novembre) – dont les ramifications montent très haut. Quatorze « criminels » de la province du Fujian, parmi lesquels sept officiels de Parti, de la police et

de la douane, ont été condamnés à mort, mais on est toujours sans nouvelles des deux « gros poissons » qui protégeaient le réseau en haut lieu.

Le premier est Ji Shengde, ancien chef des services de renseignements militaires, dont le nom apparaît dans le financement chinois du Parti démocrate lors de la campagne présidentielle américaine de 1996. Le second est Li Jizhou, ancien ministre adjoint de la sécurité publique, accusé d'avoir fourni les plaques minéralogiques aux véhicules introduits en contrebande à Xiamen. Ces deux hiérarques auraient été généralement « arrosés » de pots-de-vin par le grand maître du réseau, l'homme d'affaires Lai Changxing, qui vient d'être arrêté pour infraction à la législation sur l'immigration à Vancouver, au Canada, où il a déposé une demande d'asile politique.

FRAGILES ÉQUILIBRES

Au risque de perturber les fragiles équilibres de factions dans le Parti, le pouvoir central s'est résolu à intensifier la lutte anticorruption dans l'espoir de se refaire une virginité auprès d'une opinion publique largement dégoûtée par la dérive des mœurs politico-financières. La virulence des réactions sur les forums de discussion Internet est symptomatique de cette montée de la grogne populaire. Dès le lendemain de l'annonce, le 8 novembre, de la condamnation à mort de quatorze responsables du réseau à Xiamen, la cyberagora du portail Sohu.com s'enflamait ainsi : « C'est dommage qu'on n'en tue pas plus », « On tue seulement les petits poissons. Et les gros ? », « Tous ces criminels auraient dû avoir affaire avec la justice depuis longtemps. Pourquoi n'ont-ils été démasqués que récemment ? » Colère à double sens exprimant autant un désir de charrettes qu'un profond scepticisme à l'égard d'une justice officielle ménageant quelques parrains haut-placés.

Trois semaines plus tard, l'arrestation de Lai Changxing, à Vancouver, attisait à nouveau la hargne des internautes sur le mode de véritables appels aux meurtres : « Je voudrais bien acheter dix mille balles de revolver pour le trouver comme une passoire », « Je veux être celui qui tuera Lai Changxing », « Lui trancher la tête mille fois ne suffira pas à apaiser la haine du peuple », « Après Lai Changxing, il faudra tuer tous les membres de sa famille. Il faut couper tout ça à la racine. »

En lisant ce petit bréviaire de la haine, on remarque que certaines cases – où les internautes logent leur réaction – sont vides. Elles ont été visiblement gommées par le « directeur de contenu » du Sohu. S'agissait-il de mises en cause plus directement dirigées contre le Parti communiste, dont le statut de monopole est à la racine du phénomène de corruption ? S'agissait-il d'incriminations visant Qia Qinglin, l'actuel secrétaire du Parti communiste (le « patron politique ») de la municipalité de Pékin – un très proche du président Jiang Zemin – qui fut gouverneur de la province du Fujian dans années 90 ? On ne le saura point. Tel est l'apprentissage de la liberté d'expression sur l'Internet chinois qui s'apparente à la manipulation habile d'une « sou-pape de sécurité » : défoulez-vous contre une victime expiatoire. Pour le reste : surfez, il n'y a rien à voir. Ni à lire, et encore moins à penser...

Frédéric Bobin

TROIS QUESTIONS À...

ALASSANE OUATTARA

1 Vous avez été premier ministre de la Côte d'Ivoire de 1990 à 1993. Mais la Cour suprême, jugeant que vous n'avez pas apporté la « preuve » de votre nationalité ivoirienne, vient d'invalider votre candidature au Parlement. Quelle est votre réaction ?

Ce qui a été fait est illégal et tout à fait honteux. D'où l'indignation de mes militants, et pas seulement d'eux. En fait, personne ne peut comprendre que quelqu'un dont le frère, issu du même père, a été député pendant vingt ans, pendant plusieurs législatures, ne puisse pas à son tour être candidat aux législatives. Cette décision traduit le mépris et le rejet dont font l'objet des gens qui sont très nombreux en Côte

d'Ivoire, les originaires du Nord. Si moi, qui suis un ancien premier ministre et même un ancien président par intérim [pendant l'hospitalisation de feu le président Houphouët-Boigny], je suis traité de cette manière, les gens se disent qu'ils n'ont pas d'avenir dans pareil système.

2 Votre parti, pour ne pas apparaître comme un club de soutien à votre personne, ne pouvait-il pas protester contre votre exclusion en appelant ses militants à manifester, tout en participant à l'élection de dimanche ?

Cette décision a été prise alors que je suis absent de Côte d'Ivoire. La base du parti a été consultée. Elle s'est exprimée, et je m'aligne. Quand j'ai quitté Abidjan, j'ai laissé le parti entre les mains de mes adjoints, à qui je fais confiance. C'est une équipe solide, dévouée. Il faut

comprendre : ma personne traduit un état d'esprit dans le pays, le mépris des gens du Nord. Mon parti n'est pas un club de soutien, et ce n'est pas une affaire de personne. Je traduis les frustrations de tous ceux qui, aujourd'hui en Côte d'Ivoire, ne sont pas traités de façon équitable. Voilà l'enjeu !

3 Vous séjournerez actuellement dans le Sud-Est de la France. Votre place ne serait-elle pas aujourd'hui parmi vos militants à Abidjan ?

Je souhaiterais être parmi eux. Mais j'ai quitté la Côte d'Ivoire avant l'invalidation de ma candidature, parce que j'étais très fatigué et que je devais me reposer. Je vais rester encore quelque temps en France pour récupérer, puis reprendre le combat.

Propos recueillis par Stephen Smith

Trois hebdomadaires sont définitivement interdits au Maroc

DIRIGÉ par un premier ministre socialiste, le gouvernement a annoncé, samedi 2 décembre, l'interdiction définitive de trois hebdomadaires grand public (*Le Journal*, sa version arabe *Assahifa* et *Demain*) accusés de saper les institutions du royaume. « Depuis des mois, ces trois journaux ont délibérément attaqué les fondations institutionnelles les plus sacrées du pays (...) Après des attaques contre les Forces armées royales (FAR) et la question du Sahara [occidental], ils ont lancé des campagnes avec un reportage fabriqué contre la stabilité politique du Maroc et son expérience démocratique », a expliqué le ministre de la culture et de la communication, Mohamed Achaari, lors d'un point presse.

La publication d'un dossier sur l'implication supposée des socialistes de l'USFP (Union socialiste des forces populaires) dans le coup d'Etat fomenté en 1972 par le général Oufkir contre le roi Hassan II est à l'origine de la mesure. Dans son édition du 25 novembre, *Le Journal* (suivi par *Assahifa*, *Demain*) avait publié une lettre non datée

attribuée à un nationaliste, opposant de la première heure à la monarchie, Mohamed Basri, écrite, selon l'hebdomadaire, en 1974 et adressée à l'ancien premier secrétaire de l'USFP, Abderrahmane Bouabid, ainsi qu'à l'actuel premier ministre, Abderrahmane Youssoufi. Dans son courrier, M. Basri affirmait que M. Bouabid, aujourd'hui décédé, était au courant de la préparation du coup d'Etat de 1972 ainsi que M. Youssoufi.

Dimanche soir, les directeurs des trois hebdomadaires ont annoncé au cours d'une conférence de presse qu'ils allaient attaquer devant la Cour suprême l'interdiction qui les frappe. « Seule la presse partisane a le droit d'exister au Maroc », a regretté le rédacteur en chef d'*Assahifa* tandis que le directeur du *Journal*, Aboubakr Jamaï, a promis de tout faire pour « mettre sur pied une nouvelle publication qui devrait paraître dès la semaine prochaine ».

A l'étranger, des associations de défense des droits de l'homme se mobilisent. Dans une lettre adressée au roi Mohammed VI, Reporters sans frontières (RSF) lui demande

« d'intervenir personnellement » pour annuler une interdiction « contraire à toutes les promesses faites » tandis que la FIDH conseille au premier ministre de « revenir sur sa décision ». Celle-ci marque « un net recul de la liberté d'expression au Maroc », notent les deux organisations dans un communiqué commun publié dimanche soir.

SUJET SENSIBLE

La sévérité de la mesure qui frappe les trois hebdomadaires témoigne combien les rapports entre les socialistes et le Trône sont au Maroc un sujet sensible. Accusés par la lettre de Mohamed Basri d'avoir comploté contre la monarchie (qui plus en s'alliant avec leur adversaire, le général Oufkir) les socialistes n'ont cessé de se présenter aujourd'hui comme son plus ferme soutien. « La Monarchie, écrit ainsi *Libération*, le quotidien de l'USFP, est pour nous le socle de la Nation, aucune démocratisation, aucune réforme, aucune liberté, aucun progrès, ne [peuvent] se faire sans une Monarchie forte dont nous avons été de Mohammed V à Mohammed VI, en pas-

sant par Hassan II, les défenseurs convaincus et les alliés indéfectibles ». De là aussi les attaques dont fait l'objet l'homme par qui le scandale est arrivé, Mohamed Basri. Personnalité complexe et controversée, le *fqih* (le lettré) comme on le surnomme, se voit aujourd'hui cloué au pilori par la gauche. La famille de M. Bouabid, par exemple, a demandé à M. Youssoufi de faire en sorte que le *fqih* soit exclu du prochain congrès de l'USFP.

Une autre personnalité risque de faire les frais de cette tempête politique : Abraham Serfaty. Convaincu que la lettre de M. Basri est « vraie », l'ancien opposant d'extrême-gauche écrit dans le dernier numéro du *Journal* : « Il ne reste à Abderrahmane Youssoufi qu'à s'expliquer devant le pays, à présenter sa démission au Roi de son poste de premier ministre et à remettre aux militants de l'USFP sa démission de premier secrétaire du parti ». C'est peu dire que cette invitation a été mal accueillie. Mais elle témoigne du malaise qui règne au sein du parti socialiste.

Jean-Pierre Tuquoy

Pierre Claverie, prophète assassiné d'une Algérie « plurielle »

COMMENT un enfant de Bab el-Oued, né en 1938 et enfermé dans sa « bulle coloniale », ayant frayé avec les milieux activistes, combattit l'« influence jésuito-progressiste » pendant la guerre d'indépendance, a-t-il pu devenir non seulement l'une des grandes figures de l'Eglise du Maghreb, mais aussi un « martyr » de la « démocratie » algérienne ? C'est le récit d'une conversion que trace, à propos de Mgr Pierre Claverie, l'évêque d'Oran assassiné le 1^{er} août 1996, son confrère dominicain, Jean-Jacques Pérennès. A travers le portrait d'un homme d'exception dont l'assassinat, attribué à des militants islamistes, a ému chrétiens et musulmans, défilent soixante ans d'histoire de l'Algérie.

C'est lentement que Pierre Claverie fait son deuil de l'Algérie française et découvre le sens d'une guerre « juste ». Il entre chez les dominicains par goût de l'étude, de la prédication, d'une vie fraternelle et revient métamorphosé en 1967 sur son sol natal. Il se prend de passion pour des Algériens qu'hier il côtoyait dans l'indifférence, rattrape le temps perdu, visite le pays dans tous les sens, apprend l'arabe, découvre l'islam, communique aux espoirs, vite déçus, de « lendemains qui chantent » de l'indépendance. Il a choisi son camp, le camp de « l'autre » quand celui-ci n'est pas reconnu pour ce qu'il est, quand il est minoritaire, exploité ou blessé.

Aux promesses de carrière romaine, Pierre Claverie préfère le « petit troupeau » des chrétiens d'Algérie, se frotte aux grandes figures comme Léon-Etienne Duval, Jean Scotto, Henri Teissier. Après la nationalisation des écoles chrétiennes, il accepte le nouveau rôle assigné à l'Eglise : plutôt que de défendre un espace social et institutionnel, vivre dans la précarité

religieux et religieuses – en comptant les sept moines de Tibéhirine égarés deux mois avant que Mgr Claverie ne soit lui-même tué – payent de leur vie cette folie sanguinaire qui frappe la population algérienne et n'épargne pas sa minorité chrétienne.

Pierre Claverie se savait menacé depuis longtemps. Mais dans son combat contre la violence, « d'où qu'elle vienne », rien ne l'a arrêté : il était convaincu que l'Algérie se trouve sur l'une de ces « lignes de fracture » – Occident-Orient, pays nantis-pays pauvres, christianisme-islam – où se joue l'avenir du monde et se prépare l'un des visages de cette « humanité plurielle » à laquelle il croyait tant, mais qui, sur un sol aussi tourmenté, ne cesse encore de se dérober.

Henri Tincq

★ « Pierre Claverie, un Algérien par alliance », de Jean-Jacques Pérennès. Cerf, 395 pages, 140 francs.

REUSSIR LES ADMISSIONS PARALLÈLES

► Sur DEUG, DUT, BTS :

- Concours "Profils"
- "Tremplin", "Passerelle"

► Sur Licence :

- Sciences Po (Attention : examen courant mars)
- Ecoles de journalisme
- HEC-ESCP, EM Lyon, concours "Tremplin", "Profils", "Passerelle",

► Sur Maîtrise :

- ESSEC,
- CRFPA-ENM,
- DECF-DESCF

IPESUP

18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr

DE LA SIMPLE RETOUCHE AU BEAU VÊTEMENT

LEGRAND

Depuis 1894

Tailleur et Chemisier sur mesures

Collections Hommes & Dames

Grand choix de tissus et de prix

27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e
Tél : 01.47.42.70.61

M. Annan réaffirme l'engagement de l'ONU en Sierra Leone

FREETOWN. Le secrétaire général des Nations unies a quitté, dimanche 3 décembre, la Sierra Leone, où est actuellement déployé le plus important contingent militaire de l'ONU de par le monde. « *Nous ferons tout ce qui est possible pour ramener la paix et la sécurité* », a promis Kofi Annan, venu soutenir une « *population martyre* » et une opération qui, en mai dernier, a été humiliée par la prise d'otage de quelque 500 casques bleus par les rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF). Après avoir rencontré, samedi, le président sierra-léonais Ahmad Tejan Kabbah, M. Annan s'est rendu, dimanche, à Port-Loko, verrou stratégique de la capitale, Freetown. Il a également visité un centre de réhabilitation pour des « *enfants-soldats* », des mineurs enrôlés par diverses factions armées, notamment le RUF. Il poursuit une tournée africaine de huit jours, d'abord au Bénin, puis en Éthiopie et en Érythrée. — (Corresp.)

Forte abstention dans la capitale malgache pour les élections provinciales

ANTANANARIVO. Les premières élections provinciales de l'histoire de Madagascar se sont déroulées sans incident, dimanche 3 décembre, mais ont été marquées par une très forte abstention dans la capitale, selon le ministère de l'intérieur. Plus de 6 millions d'électeurs étaient appelés aux urnes pour élire 336 conseillers provinciaux chargés de mettre en œuvre les futures provinces autonomes, dont la création a été approuvée par référendum en mars 1998. La campagne a eu lieu dans l'indifférence de la population. L'opposition radicale au président Didier Ratsiraka, ainsi que l'influent Conseil des églises chrétiennes de Madagascar (FFKM), avaient appelé au boycott du scrutin en raison, selon eux, du manque de préparation de la population aux enjeux de l'autonomie des provinces. — (AFP)

L'OPEP serait prête à compenser l'arrêt des exportations irakiennes de pétrole

RIYAD. L'Arabie saoudite et les autres pays de l'OPEP pourraient augmenter leur production pour compenser l'interruption des exportations pétrolières de l'Irak, a indiqué samedi 2 décembre le ministre saoudien du pétrole. « *L'Arabie saoudite mène actuellement des consultations avec les pays de l'OPEP et l'Agence internationale de l'Énergie (AIE), en tant que représentante des pays consommateurs, pour évaluer la situation actuelle sur le marché* », a déclaré M. Nouaïmi. « *Notre responsabilité en tant que pays producteurs ne se limite pas à baisser la production quand il faut mais à l'augmenter également quand cela contribue à la stabilité du marché* », a-t-il ajouté. L'Irak a cessé vendredi ses exportations via le terminal turc de Ceyhan (sud) et le port irakien de Mina Al-Bakr, sur le Golfe, privant ainsi le marché de 2,3 millions de barils par jour. Bagdad accuse le comité des sanctions de l'ONU d'être responsable de cette interruption en rejetant la formule de prix proposée par l'Irak pour le mois de décembre. — (AFP)

DÉPÊCHES

■ **ALGÉRIE** : dix personnes, dont cinq militaires, ont été assassinées samedi soir 2 décembre par des groupes armés dans les régions de Batna (est d'Alger) et Médéa (sud), rapportaient lundi les quotidiens *El Khabar* et *Le Matin*. — (AFP)

■ **AUTRICHE** : le parti de Jörg Haider a enregistré un nouveau recul aux élections dans la province du Burgenland. Le FPÖ a perdu deux points, dimanche 3 décembre, à l'issue d'un scrutin régional dans cette province de l'est de l'Autriche. Le score du FPÖ s'est établi à 12,7 % des voix, ce qui le conduit à perdre son siège au sein du gouvernement provincial qui en compte sept et un de ses quatre sièges au Parlement régional du Burgenland. C'est la deuxième fois en six semaines que le FPÖ recule dans des élections régionales. — (AFP)

■ **PAKISTAN/INDE** : moins d'une semaine après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu décrété unilatéralement par l'Inde au Cachemire, le gouvernement pakistanais a répondu, samedi 2 décembre, en offrant un cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle qui sépare, au Cachemire, l'Inde qui contrôle les deux tiers du territoire, du Pakistan qui administre le reste. « *Avec effet immédiat, les forces armées pakistanaises déployées le long de la ligne de contrôle (LOC) limiteront au maximum le recours aux armes* » a annoncé à Islamabad le ministère des affaires étrangères. — (Corresp.)

■ **SERBIE** : la police a retrouvé, dimanche 3 décembre, le corps d'un magistrat, Nebojsa Simeunovic, qui s'occupait de plusieurs affaires explosives et avait disparu à Belgrade voici un mois, selon la radio B-92. Le corps du juge d'instruction a été retrouvé près du confluent de la Save et du Danube dans la capitale. — (Reuters.)

■ **SYRIE** : le parti Baas au pouvoir, réuni sous la présidence du chef de l'Etat, Bachar El Assad, a donné le feu vert samedi 2 décembre pour la création de banques privées sous forme de sociétés par actions privées ou mixtes. Le Baas a également donné des directives pour la promulgation de lois sur le secret bancaire et la création d'une Bourse de valeurs. Le Parlement syrien examine depuis quelques mois des projets de loi sur la création d'une Bourse et de banques à capitaux partiellement privés, dans l'objectif de réformer le secteur bancaire entièrement nationalisé en Syrie depuis 1963. — (AFP)

■ **VENEZUELA** : les électeurs ont approuvé par 66,22 % des voix, dans un référendum organisé, dimanche 3 décembre, le renouvellement de la direction du mouvement syndical national, bastion de l'opposition au gouvernement, que le président Hugo Chavez souhaite réorganiser à son profit. Les « non » totaliseraient 25,55 % et le taux d'abstention au scrutin a atteint 77,87 %. Le résultat de ce référendum signifie le renouvellement de la direction du mouvement syndical sous 180 jours et la suspension, pendant ce délai, des dirigeants des centrales, fédérations et confédérations syndicales du pays. — (AFP)

Le pape cherche à apaiser le conflit avec les orthodoxes en Ukraine

VATICAN. Jean Paul II doit se rendre en Ukraine du 21 au 24 juin 2001. D'ici là, il entend que soit réglé le conflit entre catholiques « uniates » et orthodoxes qui empoisonne les relations œcuméniques. Le 1^{er} décembre, il a demandé aux évêques de l'Eglise grecque-catholique d'Ukraine d'éviter « *les conflits stériles avec les orthodoxes* », à propos notamment de la propriété des lieux de culte (attribués de force par Staline à l'Eglise orthodoxe). Malgré les « *persécutions* » du passé, il a demandé aux gréco-catholiques d'Ukraine de privilégier « *cet esprit de fraternité qui doit caractériser tout croyant en Christ* » et de travailler « *au service des frères et sœurs orthodoxes* », en cherchant « *de nouveaux chemins de témoignage commun* ». Depuis l'effondrement de l'URSS, les deux communautés se disputent le contrôle de nombreuses paroisses, surtout en Galicie (ouest de l'Ukraine) où les tensions ont dégénéré en batailles rangées.

En Israël, l'élection du premier ministre au suffrage universel direct est remise en question

La formation d'un gouvernement d'union nationale fait de nouveau l'objet de discrètes consultations

Les violences en Palestine ont sensiblement diminué d'intensité, mais 35 Palestiniens ont été blessés, dimanche 3 décembre, dans des affrontements avec l'armée israélienne et des colons juifs près de Bethléem. En Israël, où un gouvernement d'union nationale est à nouveau à

l'ordre du jour, un débat s'est engagé sur l'opportunité d'abroger la loi prévoyant l'élection du premier ministre au suffrage universel direct.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Ahmed Tibi, qui fut un temps conseiller de Yasser Arafat pour les affaires israéliennes et qui, aujourd'hui, représente à la Knesset le Mouvement arabe pour le renouveau, les a tous pris de court. Dimanche 3 décembre, il a annoncé qu'il se verrait bien le premier ministre que les électeurs doivent désigner lors des prochaines élections anticipées. La nouvelle a provoqué un tollé parmi les neuf autres députés arabes israéliens, qui ont critiqué l'individualisme politique de leur collègue.

Pourtant l'émotion des parlementaires arabes est bien prématurée. A peine annoncées, les élections anticipées pourraient en effet ne pas avoir lieu, aucun des deux grands partis n'ayant vraiment intérêt à une campagne électorale coûteuse et incertaine. Depuis trois jours, les manœuvres de couloir se multiplient pour explorer, une fois encore, la possibilité d'un gouvernement d'union nationale, qui réunirait le Likoud et le Parti travailliste. Plusieurs proches de M. Barak

ont reconnu, dimanche, la réalité de ces contacts discrets que le chef du Likoud, Ariel Sharon, a démentis sans vraiment convaincre.

Ce retournement n'est peut-être qu'un épisode sans lendemain, bien dans la tradition d'une politique intérieure facilement brouillonne. Mais il indique qu'Ehoud Barak, ainsi que plusieurs responsables de la droite, préféreraient éviter une consultation bien délicate. Alors que l'Intifada le met dans une situation des plus difficiles, le système politique israélien s'avère paralysé, plongé dans ses querelles et incapable de dessiner une solution satisfaisante. Un premier ministre secret et imprévisible est théoriquement le seul à pouvoir dégager une solution, mais il ne possède aucune majorité qui lui permettrait de l'imposer. Et pour s'en sortir, ses adversaires ne peuvent que le renverser en se renversant eux-mêmes, ce qu'ils hésitent à faire.

Ce constat est à la base de la remise en cause du système électoral par plusieurs députés de tous bords. Depuis une semaine, un lobby particulièrement actif préten-

dant représenter la majorité des députés demande l'abrogation de la loi prévoyant l'élection du premier ministre au suffrage universel direct, et des députés, le même jour, au suffrage proportionnel.

RÉSULTAT ÉTONNANT

Votée pour empêcher les combinaisons politiques paralysantes induites par le suffrage à la proportionnelle quasi intégrale, la loi instituant l'élection directe du premier ministre a produit en 1999 un résultat étonnant : Ehoud Barak a été élu avec une majorité jamais atteinte de 56 % des suffrages, mais son parti n'en a pas moins perdu 8 députés, passant de 34 à 26 sièges ; la même mésaventure est survenue à Benyamin Nétanyahou, qui a personnellement recueilli 44 % des suffrages, alors que son parti, le Likoud, n'en rassemblait que 15 %, passant de 31 à 19 députés.

Préférant ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier, les électeurs ont dispersé leurs voix, ne facilitant pas le travail de M. Barak, incapable de réunir une majorité

parlementaire stable. Le seuil de 1,5 % des suffrages exprimés, nécessaire à l'élection d'un député, a accentué la dispersion, chaque rassemblement de circonstance pouvant raisonnablement espérer être représenté à la Chambre. Lors des élections de 1999, 36 partis ont ainsi fait acte de candidature ; 12 ont réussi à passer la barre.

La réforme du système est naturellement bienvenue chez les parlementaires appartenant aux deux grandes formations que sont le Parti travailliste et le Likoud. Mais elle est moins prisée chez les autres, qui craignent d'être exclus du jeu. D'ores et déjà, le parti des ultra-orthodoxes séfarades, le Shass, et celui des anti-religieux militants, le Shinouï, ennemis irréductibles cette fois unis pour leur survie, ont annoncé qu'ils s'opposeraient à toute réforme si elle haussait le droit d'entrée au Parlement. D'autres petits partis pourraient les suivre, rendant aléatoire toute réforme du système électoral.

Georges Marion
Lire aussi page 16



LAGERFELD
FEMME

SANS EQUIVALENT

01.12.2000

AFFAIRES Après la mise en détention de Michel Roussin, son ancien directeur du cabinet à la Mairie de Paris, dans l'affaire des lycées d'Ile-de-France, Jacques Chirac est,

une nouvelle fois, mis en cause dans les financements occultes du RPR. En dépit de son inquiétude, il n'entend pas réagir avant le sommet européen de Nice, en fin de semaine.

● LA PRÉSIDENTE DU RPR, Michèle Alliot-Marie, a dénoncé « une volonté de déstabilisation du président de la République » et qualifié de « manipulation » l'enquête en

cours. ● FRANÇOIS BAYROU, lors du congrès de son parti, l'UDF, ce week-end à Angers, s'est inquiété de la « crise politique et morale profonde » déclenchée par les affaires.

● CLAUDE-ANNICK TISSOT, élue RPR qui avait dénoncé, dès 1995, les irrégularités dans le dossier des lycées franciliens, estime, pour *Le Monde*, qu'il s'agit d'une « affaire d'Etat »

Jacques Chirac exclut d'intervenir avant la fin du sommet de Nice

La progression rapide de l'enquête sur les lycées d'Ile-de-France suscite une inquiétude croissante de l'Elysée. Plusieurs proches du président le pressent de s'exprimer. A la demande du chef de l'Etat, les responsables du RPR dénoncent une « manipulation »

QUAND ils ont appris, jeudi, que l'ancienne trésorière officieuse du RPR Louise-Yvonne Casetta était de nouveau mise en examen, ses conseillers ont soupiré « ça recommence ». Jacques Chirac venait de rentrer à Paris après avoir dîné, à Sedgfield, dans le nord de l'Angleterre, avec Tony Blair. Le lendemain, de Rome, où il était reparti rencontrer le président du conseil italien, Giuliano Amato, le chef de l'Etat a appris que son ancien directeur du cabinet à l'Hôtel de Ville, Michel Roussin, serait entendu par les juges. Vendredi soir, le président était à peine reparti pour La Haye qu'une dépêche de l'AFP affirmait que M^{me} Casetta venait d'expliquer aux juges que M. Roussin informait M. Chirac des « dons des entreprises » au RPR. Dons parfaitement légaux, rectifia ensuite l'avocat de M^{me} Casetta, M^{me} Jacques Vergès. Mais le mal était fait. Le président passa encore par Hanovre, pour rencontrer Gerhard Schröder. A son retour à Paris, samedi soir, l'Elysée était en conclave pour allumer les contre-feux.

Entouré de ses proches conseillers, Jérôme Monod, Dominique de Villepin, sa fille Claude notamment, le président a cherché la riposte. Cette nouvelle offensive des juges l'inquiète plus que jamais alors même que la cohabitation est tendue et que le chef de l'Etat joue une partition internationale difficile avant le sommet euro-



péen de Nice. Les relais politiques ont aussitôt été personnellement sollicités par le président. Jean-Louis Debré a été envoyé au feu, sur RTL, pour dénoncer « l'opération politique qui vise à mettre en cause le président de la République ». Michèle Alliot-Marie a dit à peu près la même chose sur Europe 1. Mais comment aller au-delà ?

EXPERTS CONSULTÉS

Face à la publication, dans *Le Monde*, du script de la cassette contenant les aveux de l'ancien finan-

cier occulte du RPR Jean-Claude Mery, l'Elysée avait trouvé une parade. L'incroyable irruption de Dominique Strauss-Kahn, qui s'était retrouvé en possession de la cassette, avait permis aux amis du président de crier à la manipulation politique. Cette fois, les proches du chef de l'Etat ne peuvent que s'insurger contre les « violations du secret de l'instruction » et écarter d'un geste les demandes, venues de leur propre camp, d'une explication du président. Car, pour l'heure, il semble que le chef de l'Etat ait décidé de ne rien dire sur

le sujet. « Il n'y aura ni repentance ni grande explication », est venu préciser, lundi matin sur RTL, pour ceux qui n'auraient pas compris, M. Debré. Depuis plusieurs semaines, pourtant, c'est bien ce dilemme qui agite l'Elysée.

Claude Chirac a consulté sur le sujet des experts en communication et, surtout, en sondages afin d'évaluer l'ampleur des dégâts et l'opportunité d'une intervention solennelle du président. Le conseiller de l'Elysée Jérôme Monod a entendu les dizaines de parlementaires gaullistes venus réclamer un argumentaire sur les affaires. Le secrétaire général, M. de Villepin, généralement adepte d'une ligne plus radicale, a écouté les analyses d'un Nicolas Sarkozy qui soutient qu'il « ne faut pas rester comme un boxeur sous les coups ».

« PAS MAINTENANT »

Un temps, même, des proches de l'Elysée sont parvenus à faire passer l'idée qu'après tout la seule façon dont Bill Clinton avait pu renverser la pression médiatique sur l'affaire Lewinsky avait été de reconnaître son aventure avec la stagiaire de la Maison Blanche ; que le cycliste Richard Virenque avait échappé aux attaques de la presse en avouant s'être dopé. Bref, que parler des affaires peut parfois être le meilleur moyen de les dégonfler. Pourtant, chaque fois que les amis ou les conseillers sont venus évoquer cette hypothèse directement

devant le président, ils se sont entendus rétorquer : « Pas maintenant ! »

Le président est en effet convaincu que le moindre aveu sur la reconnaissance d'un système de financement occulte du RPR dans le passé libérerait les juges du cadre que semble leur avoir donné le Conseil constitutionnel. Pis, il s'attend à être con-

que est par ailleurs tenu par un calendrier. Conscient de la minceur de son bilan politique intérieur, M. Chirac a beaucoup misé sur la qualité de son image internationale et, notamment, européenne. La France préside l'Union européenne jusqu'à la fin de l'année et l'Elysée a largement insisté sur l'importance que le chef de l'Etat entendait don-

Le chef de l'Etat à l'abri de la justice ordinaire

Le débat sur la responsabilité pénale du président de la République et la possibilité pour la justice de l'entendre a été tranché par le Conseil constitutionnel, le 22 janvier 1999, à l'occasion de sa décision sur la Cour pénale internationale. Il avait considéré que, selon l'article 68 de la Constitution, « le président de la République, pour les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions et hors le cas de haute trahison, bénéficie d'une immunité » et qu'« au surplus, pendant la durée de ses fonctions, sa responsabilité pénale ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice, selon les modalités fixées par le même article ».

Devant la polémique déclenchée par les révélations de la cassette posthume de Jean-Claude Méry, le Conseil constitutionnel a précisé, le 10 octobre, que le chef de l'Etat pouvait être poursuivi devant la Haute Cour de justice, et elle seule, pour « des actes antérieurs à ses fonctions ou détachables de celles-ci ».

voqué dans les prochains mois comme témoin, dès que la réforme de la justice sera entrée dans les faits, en janvier. M. Chirac est aussi persuadé qu'un aveu désinhiberait ses adversaires : « Bayrou et Madelin taperont comme des sourds sur le thème : la seule façon de se débarrasser des scandales est de tourner la page », explique un proche du chef de l'Etat. Le président de la Républi-

ner à cet exercice. Or le temps fort – mais très incertain – de cette présidence a lieu cette semaine, au sommet de Nice. « Si Nice est un échec, Chirac n'ira pas dans la foulée évoquer en plus les affaires à la télévision », explique un de ses conseillers. Si c'est un succès, il faut voir... » Mais peut-il encore attendre longtemps ?

Raphaëlle Bacqué

« Une affaire d'Etat », selon Claude-Annick Tissot

FIGURE symbole de l'affaire des lycées de la région Ile-de-France, l'ancienne présidente (RPR) de la commission d'appels d'offres, Claude-Annick Tissot, avait, dès le

PORTRAIT

L'ancienne présidente de la commission d'appels d'offres fait figure de symbole

mois de décembre 1994, dénoncé publiquement de graves irrégularités dans le cadre de la passation des marchés de rénovation des établissements scolaires. Les derniers épisodes judiciaires, au cours desquels ont été révélés un certain nombre d'éléments sur l'existence d'un financement occulte des partis sur la base d'une entente illicite entre les entreprises, confirment, en partie, les soupçons évoqués par M^{me} Tissot entre 1995 et 1997, date du début de l'enquête judiciaire.

« Cette affaire, a-t-elle déclaré dimanche 3 décembre au cours d'un entretien accordé au *Monde*, me paraît bien plus grave que le dossier Elf, qui concerne, en partie, des commissions versées à l'étranger. Elle me semble également plus embarrassante que le dossier des HLM, qui n'intéresse personne. Cette fois-ci, il s'agit de plusieurs centaines de millions de francs prélevés illégalement sur les lycées, cela frappe l'opinion publique dont les enfants fréquentent ces établissements. » Selon M^{me} Tissot, « toute la classe politique visée par cette affaire et les hauts fonctionnaires, préfets, Bercy, ont été complices. Aucun contre-pouvoir n'a fonctionné. C'est grave pour la démocratie locale. C'est une affaire d'Etat ».

Nommée au mois de novembre 1994 vice-présidente à l'administration de la région Ile-de-France, et, à ce titre, présidente de la commission d'appel d'offres, elle explique aujourd'hui avoir elle-même effectué des démarches pour accéder à ces responsabilités. « Je suis intervenue, par écrit, auprès de Jacques Chirac pour obtenir ce poste, car, au début, Robert Pandraud, alors chef du groupe RPR du conseil régional, n'était pas très favorable à ma candidature. Je cherchais à obtenir un poste dans un exécutif. Cette nomina-

tion s'est faite à ma demande, et non pour le compte du RPR. M. Chirac a privilégié l'équilibre, au sein de l'exécutif, entre les élus parisiens et ceux des autres départements de la région. »

« PÉCHÉ D'INCOMPÉTENCE »

Dès le mois de décembre 1994, un mois après sa nomination à la tête de la plus importante commission d'appel d'offres de France, elle découvre des irrégularités dans cinq marchés. « Un même bureau d'études figurait dans trois d'entre eux. Après avoir refusé de faire passer ces marchés, le vice-président des affaires scolaires m'a dit que j'allais faire couler le BTP. » Les conflits vont alors se multiplier avec la plupart des responsables de la région. « Je ne pouvais m'appuyer que sur une petite équipe composée du directeur financier et du responsable des affaires juridiques. »

La tension atteint son apogée à l'été 1995. « Lors d'une séance de la commission d'appel d'offres, on m'a demandé d'examiner des dossiers d'attribution de marchés alors que les bureaux d'études avait déjà commencé à travailler. Au mois de septembre, Michel Giraud m'a même appelée en pleine commission pour bloquer une procédure de tirage au sort qui nous permettait de limiter les risques d'entente entre les entreprises. »

Le 13 mai 1996, elle démissionne de ses fonctions. « M. Giraud a obtenu mon départ auprès de M. Chirac en s'appuyant sur le rapport d'un ancien préfet, Henri Rouanet, qui avait conclu son enquête sur le fonctionnement de la commission en affirmant qu'il n'y avait aucune irrégularité et que je péchais par incompetence. » Quant à l'éventuelle contradiction entre son appartenance au RPR et ses dénonciations d'un système qui semble, en partie, avoir profité au mouvement gaulliste, elle rétorque : « Je n'appartiens pas à une bande. » « Je fais de la politique pour assumer des responsabilités vis-à-vis de mes concitoyens. Je n'étais pas coupable, pourquoi aurais-je dû partir ? » Le conflit avec M. Giraud la privera, selon elle, de l'investiture pour les élections législatives et de sa présence sur la liste Balladur aux régionales de 1998.

Jacques Follorou

Philippe Séguin réclame « une grande explication »

DRÔLE D'ANNIVERSAIRE pour Michèle Alliot-Marie... Un an après son élection à la tête du RPR, le 4 décembre 1999, « MAM » est amenée à commenter l'incarcération de Michel Roussin (RPR), ancien directeur du cabinet, de 1989 à 1993, de l'ancien maire de Paris Jacques Chirac, dans l'affaire des marchés publics d'Ile-de-France. Sonnés, les dirigeants du RPR crient au complot politico-médiatique : l'opération mani pulite rime avec « manipulation ». « Je crois qu'il y a une volonté de déstabilisation et d'affaiblissement du président de la République », a déclaré la présidente du RPR, M^{me} Alliot-Marie, dimanche 3 décembre, sur Europe 1. C'est même « absolument certain », a-t-elle ajouté. « Tout cela a commencé à apparaître à partir du mois de septembre, où nous avons vu [Lionel] Jospin tomber dans les sondages. Il y a eu, à partir de là, des sorties d'informations dans un certain nombre de médias concernant le président de la République », a observé « MAM ». Jean-Louis Debré a aussi dénoncé les « indiscretions naturellement savamment sélectionnées » visant à « déstabiliser » Jacques Chirac. « Il faut demander à [Lionel] Jospin de dire comment était financé tel autre parti. Bref, restons-en là », a déclaré, dimanche, sur RTL, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale.

Restons-en là ? Philippe Séguin (RPR) n'est pas d'accord. Dans un entretien au *Parisien* du 3 décembre, le candidat de la droite à Paris préconise « une grande explication » sur les affaires de financement

des partis. « Il y a un besoin d'explication collective de la part de la classe politique. Pour la bonne raison que je ne suis pas sûr que tout ce qui se dit et tout ce qui se passe soit le juste reflet de la situation. Il faut une grande explication sur une responsabilité collective », insiste l'ancien président du RPR.

Responsabilité collective ? Pas question !, dit-on à l'UDF (lire ci-dessous) comme ailleurs. Le PCF et ses élus « ne sont en rien concernés » par cette affaire, a déclaré, dimanche, Jean-Paul Magnon, membre du collège exécutif du parti (lire aussi le point de vue de Robert Hue, pages 1 et 16). Même son de cloche au PS, dont un ancien collecteur de fonds, Gérard Peybernes, a été mis en examen en fin de semaine. Interrogé lors du « Grand Jury-RTL-Le Monde-LCI », dimanche, Pierre Moscovici, ancien trésorier du PS de 1992 à 1994, a indiqué n'avoir eu « aucune connaissance des faits relatés par la presse » ni avoir « jamais usé d'influence pour obtenir des financements », en soulignant qu'à cette époque le financement par les entreprises était fait « exclusivement » par des « dons légaux ».

Comme d'habitude, les Verts montrent patte blanche. « Nous avons la preuve (...) que l'ancien système a survécu et que les partis nous ont très largement menti », a déclaré Noël Mamère (Verts), dimanche, sur France-Info, tandis qu'Arnaud Montebourg (PS), sur France-Inter, conseillait à M. Chirac de prendre « un bon avocat ».

Clarisse Fabre

François Bayrou parle de « crise politique et morale »

ANGERS

de notre envoyé spécial

Dans l'affaire Méry, François Bayrou avait trouvé matière à plaider en faveur du « renouvellement » qu'il veut incarner. Interrogé, samedi 2 décembre à Angers, en marge d'un congrès de l'UDF qui l'a mis en piste pour l'élection présidentielle (lire page 7), le député européen s'est efforcé de ne pas trop paraître « surfer » sur les vagues judiciaires qui assaillent l'Elysée. « Vraiment, ça ne me réjouit pas », a-t-il affirmé au lendemain de l'incarcération de Michel Roussin, en soulignant que, « l'onde de choc, on sait d'où elle part, mais on ne sait pas où elle s'arrête ». A la tribune, M. Bayrou a qualifié de « crise politique et morale profonde » une situation imputable, selon lui, aux « dégâts de la cohabitation et des affaires », et il a redit son « sentiment d'inquiétude » devant « cette espèce de mani pulite à la française ».

« Ce n'est pas un hasard si je parle depuis des mois de crise morale et politique : je voyais bien venir tout ça », a-t-il commenté en petit comité, en affirmant que cela fait aussi « des

mois que [il] pense que la demande de renouvellement est irrésistible ». Au passage, le président de l'UDF a confié qu'il juge inéluctable que Jacques Chirac s'explique : « Dans le monde où nous sommes, vous n'imaginez pas qu'il puisse ne pas y avoir d'explications. Il y en aura, de lui et d'autres. »

DEVOIR D'EXPLICATION

Certains de ses proches ont réclaté plus vivement une intervention du président de la République. « Indépendamment de la justice, où la Constitution lui permet de ne pas répondre, il faut qu'il parle aux Français », a déclaré Jean-Louis Borloo dans les couloirs du congrès. « Devant la gravité de la situation, en tout état de cause, il faut que le chef de l'Etat dise : "Je m'en expliquerai quand mes fonctions me le permettront" », a précisé le député du Nord, en ajoutant que « ce serait tout à son honneur ». « Les Français tolèrent beaucoup de choses. Parlons vraiment et arrêtons de prendre les gens pour des cons ! », a affirmé M. Borloo, avant de se prononcer

en faveur d'une anticipation des échéances, car « il y a des calendriers qu'il faut avancer, tous les calendriers électoraux ».

« Il faut que le chef de l'Etat explique aux Français ce qui a pu se passer à la Mairie de Paris », a renchéri Jean-Jacques Jégou. S'il dit ne pas avoir « envie de considérer que l'UDF se ferait une santé sur les malheurs du président de la République », le député du Val-de-Marne a toutefois souligné que « l'UDF se trouve de facto hors de ces affaires ». « Nous sommes plus que les autres fondés à demander le renouvellement du personnel politique », en a conclu M. Jégou.

Après s'en être violemment pris, dans un premier temps, aux journalistes qui l'interrogeaient en sa qualité de proche du chef de l'Etat, Jacques Barrot ne semblait pas, lui non plus, rejeter cette analyse. « Le contexte actuel offre davantage de possibilités à François Bayrou », convenait l'ancien ministre, avant de souhaiter que le président de l'UDF en « use intelligemment ».

Jean-Baptiste de Montvalon



Bell & Ross

Modèle présenté : Space 3-GMT 24h, Information et catalogue : France : Tél. 01.55.35.36.00, Benelux : Tél. (32) 2.268.79.53, e-mail : information@bellross.com, www.bellross.com

François Bayrou entre en campagne face à des chiraquiens réduits au silence

Le congrès de l'UDF se prononce pour l'inversion du calendrier électoral de 2002

Le congrès de l'UDF, qui s'est tenu à Angers du 1^{er} au 3 décembre, a adopté une motion défendant le principe d'une candidature centriste à

l'élection présidentielle. L'UDF s'est également prononcée en faveur de l'inversion de l'ordre des législatives et de la présidentielle si « un

débat d'orientation » est préalablement organisé par le gouvernement. Les chiraquiens de l'UDF n'ont pu s'opposer à ces orientations.

ANGERS

de notre envoyé spécial

Un parti épargné par l'actualité judiciaire ; une réforme – l'inversion du calendrier électoral – en faveur de laquelle il prêchait et qui se trouve aujourd'hui au cœur du débat ; un rival – Philippe Douste-Blazy – incapable de contester, à la fois clairement et publiquement, sa stratégie... François Bayrou avait le vent en poupe en arrivant à Angers, vendredi 1^{er} décembre ; le président de l'UDF en est reparti comblé dimanche.

« Pas d'investiture, mais pas d'incertitude », avait promis M. Bayrou. Pari tenu. Lors des deux discours qu'il a prononcés devant le congrès de l'UDF, le député européen s'est attaché à ne jamais évoquer explicitement la perspective de sa candidature à la présidentielle, tout en faisant en sorte que celle-ci, au fil des heures, ne fasse plus de doute. Il est vrai que lors du débat de politique générale, samedi soir, d'autres l'ont dit à sa place. Thierry Cornillet, vice-président du conseil régional de Rhône-Alpes, fut le premier : « Est-il nécessaire de faire durer le suspense ? Nous avons un président, François Bayrou, qui sera le candidat légitime de l'UDF à la prochaine élection présidentielle », a lancé l'ancien président du Parti radical, sous les acclamations des quelque 2 500 militants présents – à l'exception notable de M. Douste-Blazy, alors à la tribune mais soudainement plongé dans une grande discussion avec la présidente du Parlement européen, Nicole Fontaine, et le président du Parti radical, François Loos. Seul François Léotard, parmi les présumés réticents, aura eu le courage de braver la salle. Non content de rappeler son opposition de fond sur la question de l'inversion du calendrier électoral qui, si elle devait être votée, renforcerait « le caractère césarien » du régime, le député du Var a invité l'UDF à refuser « la candidature de témoignage », « la stratégie de l'échec positif », ainsi que toute « démarche de solitude ». Ces arguments ont été balayés par le vote à la quasi-unanimité – une voix contre, une abstention, et la non participation au vote de M. Douste-Blazy (lire ci-dessous) – du paragraphe de la motion de synthèse prévoyant que le « projet de renouvellement [de l'UDF] doit être proposé et défendu devant les Français lors des grandes

échéances des années qui viennent, en particulier par un candidat UDF lors de l'élection présidentielle ».

L'inversion du calendrier électoral n'a pas souffert beaucoup plus de discussions. Puisque M. Douste-Blazy, très actif dans les coulisses, depuis plusieurs mois, pour freiner cette proposition, refusait de s'exprimer devant les micros, c'est Renaud Donnedieu de Vabres (Indre-et-Loire) qui a essuyé quelques sifflets en disant à la tribune son refus de « souscrire à ce coup politique de Jospin ». Auparavant, André Santini (Hauts-de-Seine) avait invité l'UDF à « être unie dans l'opposition et faire capoter le projet Jospin ». « C'est le nôtre ! », avait corrigé M. Bayrou, qui a rappelé par ailleurs que le PS et le RPR ont « voté ensemble » le projet de loi constitutionnel sur le quinquennat. Au vu des réactions qu'ils ont suscitées à Angers, les menaces et anathèmes lancés par le RPR et Démocratie libérale semblent avoir eu, sur les militants de l'UDF, l'effet inverse de celui escompté. Avec seulement 13 voix « contre » et 17 abs-

tentions, le congrès a adopté le principe de l'inversion du calendrier. « L'UDF, précise la suite de la motion, considère que la sérénité du débat et la hauteur de vues nécessaires seront mieux garanties, comme l'a proposé Valéry Giscard d'Estaing, si un débat d'orientation en profondeur sur l'évolution des institutions est organisé préalablement au vote des propositions UDF. » « Je dis au premier ministre que s'il a des raisons de fond de vouloir cette inversion du calendrier électoral, ce débat doit être organisé », a précisé le député européen.

INTERVENTION OPPORTUNE

Dans un tel contexte, M. Bayrou a cherché à pousser encore son avantage, face à son parti en général, et à M. Douste-Blazy en particulier. Profitant d'une très opportune intervention d'un jeune responsable de la fédération UDF du Var, M. Bayrou a soudainement fait adopter, samedi, au beau milieu du débat de politique générale, un texte – qui ne figure pas dans la motion de synthèse – spécifiant que « doit être réalisée sans délai

l'unification financière des différentes composantes du mouvement ». Une telle décision avait déjà été prise au précédent congrès, à Lille. Mais M. Bayrou n'avait jamais pu la faire appliquer, deux des composantes, le Parti radical et le Parti populaire pour la démocratie française d'Hervé de Charette, l'ayant méthodiquement ignorée.

M. Bayrou s'est ensuite occupé, dimanche, du cas « Douste ». Prenant au mot le président chiraquien du groupe de l'Assemblée nationale, qui venait de dire qu'il avait « parfaitement entendu et compris » les militants (longue ovation de la salle), M. Bayrou l'a tout d'abord invité à un « devoir de solidarité et de cohérence » sur la question du calendrier électoral. Puis il a fait de même sur la stratégie : « Nous voulons défendre nos idées, les faire triompher. Au lieu de stratégies compliquées d'alliance avec Pierre, Paul ou... [silence] Jacques, le meilleur moyen est de descendre dans l'arène, de convaincre et de gagner. »

Jean-Baptiste de Montvalon

Bruno Mégret assure qu'il sera « présent » à l'élection présidentielle

Le président du MNR dénonce le « parti unique »

BRUNO MÉGRET, président du Mouvement national républicain (MNR), a annoncé, samedi 2 décembre, en clôture des assises municipales d'Ile-de-France organisées par son parti à Neuilly (Hauts-de-Seine), qu'il sera « présent » lors de l'élection présidentielle de 2002. Jusqu'à maintenant, l'ancien bras droit de Jean-Marie Le Pen au Front national se contentait de dire que le MNR serait « dans la course » à la présidence.

Selon M. Mégret, « nous sommes rentrés dans une période de très grands chamboulements, de grands changements », car les Français « sont innombrables à rejeter un système corrompu jusqu'à la moelle ». Rappelant la mise en examen et l'incarcération de Michel Roussin, « le plus proche collaborateur de M. Chirac à l'époque où il était maire de Paris », il évoque une « crise de régime » et demande que le président de la République « s'exprime ».

« Il ne peut pas représenter la France, présider le conseil européen, si c'est un corrompu », insiste-t-il. Le président du parti d'extrême

droite dénonce également ce qu'il appelle « une dérive vers l'extrême gauche » du gouvernement et une droite « qui suit comme un toutou (...), cherche à l'imiter ». Il donne pour exemple « M. Madelin, qui veut faire un mouvement leader de l'immigration », « M. Devedjian, qui est pour l'adoption par les couples homosexuels », « M^{me} Boutin qui, pour se racheter de ses positions contre le pacs, propose des chambres d'amour dans les prisons ». Aussi, face à ce qu'il appelle « le PUS, parti unique du système RPR-UDF-PS-PC-DL-Verts », M. Mégret ne voit bien évidemment qu'une alternative, le MNR.

« Ceux qui croient que le MNR va rester à 3 %, que la droite nationale va rester coupée en deux, (...) que le RPR, l'UDF et DL, malgré leurs conneries, vont continuer à tenir le haut du pavé, sont des imbéciles », lance-t-il aux militants présents, avant de reconnaître que son parti, qui a déjà traversé « de grandes épreuves », en aura d'autres « à surmonter ».

Christiane Chombeau

La réplique cinglante de Raymond Barre

Raymond Barre (app. UDF, Rhône) a vivement dénoncé, dimanche 3 décembre, sur France 3, le « processus d'intimidation » visant à convaincre les députés UDF de ne pas voter, aux côtés des socialistes, l'inversion du calendrier électoral de 2002. L'ancien premier ministre a évoqué les pressions exercées par les chiraquiens sur les députés favorables à la modification du calendrier et, notamment, l'accusation portée contre eux d'être les « harkis de Jospin ».

« Ce sont ceux-là mêmes qui, depuis 1986, ont été les harkis de Mitterrand qui viennent dire cela », a regretté M. Barre. « Moi (...), je suis contre la cohabitation, je ne suis pas allé au pas de gymnastique cohabiter. Quand j'entends un certain nombre de parlementaires, et vous savez à quel parti ils appartiennent, parler de traîtres (...), je pourrais leur demander qui a dévoyé le plus la V République, et cela depuis la cohabitation dans laquelle ils se sont vautrés, simplement pour partager le pouvoir. »

Philippe Douste-Blazy, non-votant sur ordonnance

ANGERS

de notre envoyé spécial

« Abracadabrantique » : tel était le sentiment largement répandu, à Angers, parmi ceux qui ont entendu les différentes explications que Philippe Douste-Blazy a fournies pour justifier son absence, samedi soir, lors des votes sur les différents points de la motion de synthèse.

Après avoir été appelé sur son portable alors qu'il se trouve à la tribune, samedi soir, peu avant les votes, M. Douste-Blazy fait passer un mot à M. Bayrou. Ce dernier annonce que M. Douste-Blazy, cardiologue, doit quitter la salle pour venir en aide à une personne victime d'un malaise. Revenu au congrès deux heures plus tard, il fait de lui-même, devant quelques journalistes, un premier récit de son aventure. Info ou intox ?

AUCUNE ALERTE ENREGISTRÉE

La victime du malaise, explique-t-il, est un photographe qui souhaitait pénétrer dans l'enceinte du congrès et qui, faute d'accréditation, l'avait abordé pendant qu'il déjeunait en ville avec un journaliste. « Douste » indique lui avoir alors laissé son propre numéro de portable. Lorsqu'elle l'appelle – alors qu'il est à la tribune du congrès –, cette personne se plaint d'une vive douleur à la poitrine. M. Douste-Blazy, qui ne donne, alors, pas d'autre précision sur le récit des événements, affirme avoir

lui-même conseillé son évacuation par hélicoptère vers un hôpital parisien bien équipé, au vu de son état de santé, qu'il juge très préoccupant. Il précise même, que, à son avis, le malade a de forts risques de succomber pendant le trajet.

De plusieurs sources, on apprend ensuite qu'aucune alerte n'a été enregistrée par l'antenne médicale du congrès, les pompiers ou le SAMU. Les proches de M. Bayrou commencent à mettre en doute la réalité des faits.

Dimanche, nouvelle version de M. Douste-Blazy, qui indique qu'il a cherché en vain le malade, d'abord à l'antenne médicale du congrès, puis dans un hôpital et une clinique d'Angers. Interrogé par *Le Monde* dimanche soir, M. Douste-Blazy affirme, cette fois, que la première rencontre n'a pas eu lieu lors du déjeuner, mais en début d'après-midi. « Il m'a rappelé sur mon portable, raconte M. Douste-Blazy, quand je remontais dans ma voiture en sortant de la clinique, pour me dire de ne pas me déplacer car il avait trouvé un médecin. Puis il m'a passé le médecin. Ce dernier m'a dit que c'était assez embêtant. Je lui ai demandé ce qu'il comptait en faire. Il m'a dit qu'il allait peut-être le faire transférer par hélicoptère. Après, je n'ai plus eu de nouvelles. » Le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale juge « scandaleux » ce début de polémique.

J.-B. de M.

PARFUM D'ECOSSE

SINGLE MALT ABERLOUR

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION.

Bertrand Delanoë juge qu'à Paris, « tout est possible » pour la gauche

Le candidat socialiste a réuni, samedi 2 décembre, les « experts » qui travaillent depuis un an au projet que défendront ses têtes de liste en mars 2001. Il s'est félicité de la « diversité » de ses soutiens dans la capitale

BERTRAND DELANOË travaille, réfléchit et s'applique à regrouper les forces de gauche autour de son « projet pour Paris ». La réunion organisée par le candidat socialiste aux élections municipales, samedi 2 décembre, au Café de la danse, dans le quartier de la Bastille, avait pour principal objectif de faire passer ce message. Environ deux cents personnes, sur les 350 « experts » qui participent, depuis un an, aux « conseils de réflexion pour l'avenir de Paris » lancés par le sénateur parisien, s'étaient rassemblées pour un premier bilan public de leurs travaux.

Ce sont des élus, des militants socialistes, des personnalités diverses – magistrats, universitaires ou hauts fonctionnaires – mais aussi des responsables associatifs. Des anciens ministres – Lionel Stoléru, Christian Sautter, Edwige Avice –, des intellectuels comme Jean Lacouture, Stéphane Hessel ou encore Noëlle Châtelet, la sœur de Lionel Jospin, enfin, des têtes de liste socialistes aux municipales, Jacques Bravo (9^e), Tony

Dreyfus (10^e), Lyne Cohen-Solal (5^e), Pierre Castagnou (14^e) se seraient, samedi, sur les gradins du Café de la danse.

Les « experts » de M. Delanoë se retrouvent, une ou deux fois par mois, pour réfléchir sur la démocratie locale, le sport, l'éducation, la place des femmes dans la ville, ou encore la gestion et les finances municipales. L'ancien ministre (PS) de l'économie Christian Sautter, qui pourrait figurer, en mars 2001, sur la liste PS dans le 12^e arrondissement, préside un groupe sur l'emploi et les nouvelles technologies. La réflexion sur « l'enseignement et l'éducation » a été confiée à Alain Geismar, inspecteur général de l'éducation nationale et ancien conseiller de Lionel Jospin puis de Claude Allègre.

SANS COMPLEXE ET OPTIMISTE

L'ancien ambassadeur Stéphane Hessel, membre du Haut conseil de la coopération internationale et de la Commission nationale consultative des droits de l'homme est, pour sa part, chargé d'un groupe intitulé « Paris dans

le monde ». Le magistrat Michel Marcus, spécialiste des questions de sécurité urbaine en Europe, préside le groupe consacré à la sécurité et la styliste Andrée Putman coordonne les réflexions sur l'urbanisme, le logement et les transports.

Après avoir salué « la vitalité, la diversité et le désintéressement » de ses nombreux « amis », M. Delanoë a profité de l'occasion pour faire entendre sa musique personnelle sur la bataille de Paris. Le sénateur parisien a choisi un créneau – la proximité – et il n'entend pas en changer. « On se moque beaucoup de moi parce que je fais une campagne de proximité, a-t-il lancé. Eh bien, j'ai l'intention de continuer. Pourquoi ferions-nous des complexes alors que nous avons la chance d'être créatifs, ce qui n'est pas si fréquent en politique ? » Sans complexe, M. Delanoë est aussi optimiste. « Vous sentez bien que dans cette ville, a-t-il risqué en concluant la réunion, tout est possible pour nous. »

Christine Garin

Lionel Jospin justifie devant le PS l'inversion du calendrier électoral

Le premier ministre fait un éloge appuyé de François Hollande

Réuni, samedi 2 décembre, à Paris, le nouveau conseil national du PS a ratifié, à l'unanimité, les organes de direction, bureau national et secrétariat national. Il a

adopté une motion soutenant la « remise en cohérence » du calendrier électoral, en 2002, pour faire en sorte que l'élection présidentielle précède les législatives.

VOULAIT-IL se faire pardonner d'avoir fait l'événement au congrès du Parti socialiste, le 26 novembre, à Grenoble, en se prononçant pour une inversion du calendrier électoral de 2002 ? Lionel Jospin n'était jamais allé aussi loin dans l'éloge de François Hollande que, samedi 2 décembre, devant le nouveau conseil national du PS. Pour le premier ministre, le premier secrétaire, réélu par les militants avec 97 % des suffrages exprimés, est « doué, aimable, réactif, drôle, conciliateur ». Il a acquis de l'« autorité » sur un parti avec lequel il est en « symbiose ».

« Nos succès, a-t-il enchaîné, nous les lui devons en partie, même si l'opinion – mais j'ai connu cela comme premier secrétaire – ne l'a pas encore placé aussi haut qu'il le mériterait. » Bref, a précisé M. Jospin, « nous manœuvrons très bien de concert », ce qui laisse entendre que le député de Corrèze a un bel avenir devant lui...

M. Hollande a fait ratifier, à l'unanimité, un bureau national qui compte vingt nouveaux membres sur cinquante-quatre – dont

seize femmes – et un secrétariat national qui, au nom du « rassemblement », est passé de vingt-cinq à trente-neuf membres, avec dix-neuf nouveaux et treize femmes. Chargée du projet, Martine Aubry est entourée de quatre fidèles – Marc Dolez, en charge des relations extérieures, Adeline Hazan, Jean-Pierre Sueur et François

« Je n'étais pas pour la présidentialisation du régime hier, je ne le suis pas aujourd'hui, je ne le serai pas demain »

Lamy – et s'appuiera sur Gaëtan Gorce, un fabiusien, rapporteur de la seconde loi sur les 35 heures, nommé responsable national aux études.

Autour de François Rebsamen, le secteur des fédérations, chargé de continuer la rénovation, est renforcé. A côté de douze jospinistes, quatre rocardiens et huit fabiusiens, se trouvent aussi trois proches d'Elisabeth Guigou : Eric Besson, Bruno Le Roux et Cécile Helle.

Le renouvellement touche aussi les fédérations où, avec les Pyrénées-Orientales et la Réunion, vingt-six nouveaux premiers secrétaires ont été élus. M. Hollande les réunira chaque mois et il a annoncé une commission et « quatre conseils nationaux programmatiques » en 2001 sur le projet. Les candidats pour les élections législatives devront être désignés au plus tard fin 2001, date butoir pour les discussions avec la gauche plurielle. Le candidat à l'élection présidentielle devra être désigné « au début de l'année 2002 ».

M. Hollande a défendu le débat

sur le calendrier électoral de 2002. « Nous nous étions refusés jusque-là à aborder ce sujet, y compris entre nous, et j'y veillais quelque fois avec autorité, ce qui est rare, parce que nous avons d'autres priorités et, notamment, la lutte contre le chômage », a-t-il expliqué, en jugeant que le « langage de vérité » de M. Jospin a pour but d'éviter « un désordre électoral qui occulterait les enjeux ». M. Hollande a ironisé sur les dirigeants de la droite, qui prétendent que « nous aurions peur des élections législatives, comme s'ils pensaient – mais ils le pensent peut-être... – que ce serait beaucoup plus facile de battre Jacques Chirac à une élection présidentielle ».

Dans ce débat, M. Jospin s'est prévalu, selon Vincent Peillon, qui faisait ses premières armes de porte-parole, de la « cohérence et la clarté ». « Je ne suis pas présidentialiste, a souligné le premier ministre. Je n'étais pas pour la présidentialisation du régime hier, je ne le suis pas aujourd'hui, je ne le serai pas demain. » Pour M. Jospin, ce n'est pas « une question droite-gauche » mais une « question de responsabilité de chaque formation vis-à-vis d'une question politique et institutionnelle ».

Rejetant l'idée d'« un tropisme UDF » pour le PS ou d'« un tropisme chiraquien » pour le PCF, refusant de faire de l'élection présidentielle « une élection seconde, une sorte de queue de comète des élections législatives », M. Jospin a assuré qu'« une présidentielle avant les législatives ne gênera en rien l'équilibre et le sens des élections des députés ».

Amendée par Julien Dray (Gauche socialiste), afin que la réforme institutionnelle se poursuive « après 2002 pour donner tout son sens au pouvoir législatif », la motion soutenant la proposition de loi de MM. Ayrault et Hollande a été adoptée à l'unanimité, moins l'abstention de Gérard Filoche (Gauche socialiste).

Michel Noblecourt

La nouvelle direction socialiste issue du congrès de Grenoble

VOICI la liste des membres de la nouvelle direction du Parti socialiste issue du congrès de Grenoble. Les nouveaux titulaires sont en italiques.

● **Le secrétariat national** : François Hollande (premier secrétaire); Sylvie Andrieux (associations); Vincent Assante (handicaps); Martine Aubry (projet); Philippe Bassinet (élections); Jean-Pierre Bel (auprès du premier secrétaire); Alain Bergounioux (communication); Eric Besson (emploi); Christian Bataille (espace rural); Nicole Bricq (consommation); Alain Claeys (coordination, trésorerie); Marc Dolez (relations extérieures); Julien Dray (sécurité); Laurence Dumont (nouveaux droits); Irène Félix (développement local); Anne-Catherine Franck (communication); Géraud Guibert (environnement); Didier Guillaume (animation); Adeline Hazan (société); Cécile Helle (droits de l'homme); Anne Hidalgo (formation professionnelle); Serge Janquin (logement); André Laguel (décentralisation); François Lamy (adhésions); Jean-Yves Le Déaut (recherche); Bruno Le Roux (élections); Marie-Noëlle Liemann (ville et transports); Henri Nallet (international); Régis Passé-rieux (international); Vincent Peillon (porte-parole); Jean-Claude Perez (statuts); Pascal Popelin (fédérations); François Rebsamen (fédérations); Marie Richard (jeunesse et sports); Michèle Sabban (femmes); Bernard Soulage (économie); Jean-Pierre Sueur (éducation); Marisol Touraine (solidarité); Alain Vidalies (entreprises); Henri Weber (formation, culture).

● **Le bureau national** : – **Motion 1. Bloc majoritaire** : Kader Arif, Martine Aubry, Jean-Pierre Bel, Alain Bergounioux, Jean-Christophe Cambadélis, Bertrand Delanoë, Marc Dolez, Claude Evin, Georges Frêche, Catherine Genisson, Jean-Noël Guérini, Didier Guillaume, Adeline Hazan, Cécile Helle, François Hollande, Serge Janquin, François Lamy, Bruno Le Roux, Pierre Mauroy, Henri Nallet, Vincent Peillon, Daniel Percheron, François Rebsamen, Marie Richard, Michèle Sabban, Jean-Pierre Sueur, Marisol Touraine, Manuel Valls.

– **Motion 2. Gauche socialiste** : Delphine Batho, Jean-Louis Cottigny, Harlem Désir, Gérard Filoche, Pascale Le Néouannic, Marie-Noëlle Liemann, Patrick Menucci.

– **Motion 3. Emmanuellistes** : Annick Aguirre, Christian Bataille, Henri Emmanuelli, Jean Malot, Isabelle Martin, Michel Vergnier, Alain Vidalies.

Les ministres, les présidents de l'Assemblée nationale, des groupes parlementaires, de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains et du Mouvement des jeunes socialistes sont membres de droit du bureau national.

Delpyrat (inégalités sociales); Gaëtan Gorce (études); Benoît Hamon (animation); Gilles Savary (services publics); André Vallini (institutions); Michel Vauzelle (international)

– **Motion 1. Bloc majoritaire** : Kader Arif, Martine Aubry, Jean-Pierre Bel, Alain Bergounioux, Jean-Christophe Cambadélis, Bertrand Delanoë, Marc Dolez, Claude Evin, Georges Frêche, Catherine Genisson, Jean-Noël Guérini, Didier Guillaume, Adeline Hazan, Cécile Helle, François Hollande, Serge Janquin, François Lamy, Bruno Le Roux, Pierre Mauroy, Henri Nallet, Vincent Peillon, Daniel Percheron, François Rebsamen, Marie Richard, Michèle Sabban, Jean-Pierre Sueur, Marisol Touraine, Manuel Valls.

– **Motion 2. Gauche socialiste** : Delphine Batho, Jean-Louis Cottigny, Harlem Désir, Gérard Filoche, Pascale Le Néouannic, Marie-Noëlle Liemann, Patrick Menucci.

– **Motion 3. Emmanuellistes** : Annick Aguirre, Christian Bataille, Henri Emmanuelli, Jean Malot, Isabelle Martin, Michel Vergnier, Alain Vidalies.

Les ministres, les présidents de l'Assemblée nationale, des groupes parlementaires, de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains et du Mouvement des jeunes socialistes sont membres de droit du bureau national.

Le Cognac fait fondre tous les glaçons.

Sur 3 ou 4 beaux et solides

glaçons, versez 2 ou 3 cl

de Cognac : la rencontre

ne sera pas tiède !

C'est l'une des recettes

qui prouve qu'il y a

mille et une façons

de déguster le Cognac.

LECOGNAC

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

Les élus nationalistes s'apprêtent à approuver le projet de loi sur la Corse

A Cuncolta demande au gouvernement de « mettre au pas » la justice

Une centaine de militants d'A Cuncolta, réunis dimanche 3 décembre à Corte (Haute-Corse), ont confirmé, au terme d'un débat houleux, leur soutien au processus

engagé par le gouvernement. Ils ont toutefois vivement dénoncé les arrestations de plusieurs militants nationalistes, au cours des derniers jours.

BASTIA

de notre correspondant

A quelques jours de l'examen, le 8 décembre, par l'Assemblée de Corse, de l'avant-projet de loi portant sur le statut de l'île, présenté par le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, la tension monte dans les milieux nationalistes. L'unité des groupes publics et clandestins, fondée sur un soutien ferme au « processus » lancé il y a un an par Lionel Jospin, semble soumise à de graves turbulences internes. Outre la fin de non-recevoir opposée par le premier ministre à un regroupement des « prisonniers politiques » corses dans une maison d'arrêt de l'île, la série d'interpellations qui ont eu lieu depuis une dizaine de jours, dans le cadre d'enquêtes instruites par la 14^e section du parquet de Paris, et opérées par la division nationale antiterroriste (DNAT) ont installé un climat de tension croissant entre l'ensemble du mouvement nationaliste et les autorités judiciaires. « J'ai désormais de grands doutes sur le maintien de la paix civile », avait prévenu Jean-Guy Talamoni, chef de file de Corsica Nazione et interlocuteur, avec Paul Quastana, autre élu territorial, du gouvernement pour le « processus » de Matignon, avant le week-end (*Le Monde* du 1^{er} décembre).

Un certain nombre d'arrestations ont en effet touché, ces dernières semaines, les rangs des prin-

cipales formations nationalistes. Au cours du week-end, deux responsables de la principale organisation, A Cuncolta, Patrice Murati et Olivier Sauli, ont été transférés à Paris, dans le cadre d'une enquête sur le groupe armé « L'union des combattants » qui rassemble l'essentiel des mouvements clandestins.

Les deux hommes sont soupçonnés d'avoir participé à la conférence de presse clandestine du 23 décembre 1999, au cours de laquelle des représentants des quatre principales organisations clandestines (le FLNC-canal historique, le FLNC du 5-Mai 1996, Clandestinu et Fronte Ribellu) avaient déclaré leur soutien à la politique du gouvernement et une trêve de leurs actions « militaires ». Tous deux sont membres de la coalition Unita, qui regroupe la plupart des organisations nationalistes légales de l'île. Olivier Sauli était en outre, jusqu'à son interpellation, le porte-parole du comité antirépression, groupement de défense des détenus nationalistes corses.

« DRAGONNADES »

Samedi 2 décembre au soir, pendant que les démineurs opéraient sur la voiture piégée de la caserne Grossetti, Paul Quastana refusait de commenter la tentative d'attentat et mettait en cause magistrats et policiers antiterroristes. « Je pense que le processus de Matignon évolue dans le bon sens en termes insti-

tutionnel, politique, culturel, mais il ne peut pas y avoir de dichotomie », résume l'élu territorial de Corsica Nazione. « La 14^e section et la DNAT agissent pour de simples raisons de fonds de commerce, la responsabilité en incombe au gouvernement qui doit être capable d'imposer sa volonté. »

Le lendemain, la centaine de délégués d'A Cuncolta, réunis en assemblée générale dans les locaux de l'université de Corte tenaient le même discours, mais en des termes plus virulents. Après plusieurs heures d'un débat vif, la solution de la poursuite du dialogue avec l'Etat s'est imposée. « Le processus de paix commence à être en danger », a commenté le porte-parole d'A Cuncolta, Dominique Ferrari.

« L'Etat doit mettre au pas la 14^e section antiterroriste et la DNAT. Il n'est pas possible, dans une situation de dialogue, de faire parallèlement des dragonnades contre des gens qui ont porté ce processus de paix à bout de bras. » « La responsabilité incombe au gouvernement, qui doit, s'il le faut, dissoudre ces institutions qui rappellent le régime de Vichy », a renchéri Paul Quastana. M. Ferrari a demandé au gouvernement de « faire le nécessaire pour que la situation s'apaise », car, « si ça continue, il est évident que la Corse ne connaîtra pas le calme ».

Michel Codaccioni

Deux tentatives d'attentat avortées à Ajaccio

UNE CHARGE explosive d'une cinquantaine de litres de nitrate de fioul, placée à proximité des locaux du secrétariat général aux affaires corses à Ajaccio (Corse-du-Sud), a été désactivée, dimanche 3 décembre, vers 19 heures. L'alerte a été donnée par le concierge de l'immeuble qui abrite cette administration. Son attention semble avoir été attirée par une lumière suspecte provenant d'une poubelle dans laquelle se trouvait l'engin. Les analyses réalisées sur le mécanisme de mise à feu permettront d'indiquer si la bombe était destinée à exploser.

Samedi 2 décembre, dans la soirée, deux charges explosives, également composées de nitrate de fioul, avaient été découvertes dans un véhicule stationné devant la caserne Grossetti, située au centre-ville d'Ajaccio et abritant le siège de la 55^e division militaire de la Corse. La voiture piégée était garée le long du mur d'enceinte à l'écart des habitations. Un correspondant anonyme avait signalé, vers 18 h 30, auprès de la radio RCFM et des services de pompiers, l'imminence de l'explosion prévue pour 19 heures mais qui a fait long feu. Selon les premiers résultats d'expertise, le détonateur a bien fonctionné mais la charge, selon les policiers, « n'a pas été initiée » à cause d'un matériel obsolète. L'auteur de l'appel téléphonique n'a pas revendiqué cette action. Il s'est borné à livrer le numéro d'immatriculation du véhicule. Les autorités ne minorent cependant pas la gravité de ces deux actions. « Ces deux tentatives d'attentat sont graves ; ces gestes ne visent qu'à déstabiliser le processus en cours », a ainsi déclaré Ange Mancini, le préfet adjoint à la sécurité auprès du préfet de région.

Aucun élément ne permet, à ce jour, d'affirmer qu'il existe un lien entre ces deux tentatives d'attentat

et celui, de même nature, perpétré, le 20 octobre, dans le centre-ville de Marseille (Bouches-du-Rhône). Si la responsabilité de groupes nationalistes clandestins est envisagée, dans les deux cas, il ne s'agit pas du même système de mise à feu. Par ailleurs, la personne qui avait signalé la présence de la voiture piégée à Marseille avait assorti son message d'un « avertissement à

Lionel Jospin », ce qui n'a pas été le cas pour ces dernières tentatives. Par ailleurs, dans la nuit du 19 au 20 novembre, une voiture piégée avait explosé devant les locaux de la direction départementale de l'équipement à Corte (Haute-Corse). Cet attentat n'avait pas été revendiqué.

Jacques Follorou

Noël : la prime des chômeurs est « à l'arbitrage » de Matignon

LA MINISTRE de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, a indiqué, dimanche 3 décembre sur France 2, qu'elle avait fait des propositions à Matignon sur la prime de Noël pour les chômeurs et que son montant était « à l'arbitrage du premier ministre ». Les organisations de chômeurs réclament de longue date une augmentation de 1 500 francs des minima sociaux, une meilleure indemnisation du chômage, un revenu pour les jeunes de moins de 25 ans, et une allocation d'urgence de 3 000 francs. Le député Patrice Carvalho (PCF, Oise) a récemment demandé à M^{me} Guigou d'élargir les conditions d'attribution de la prime exceptionnelle de Noël aux chômeurs de longue durée ayant un contrat emploi-solidarité (CES).

DÉPÊCHES

■ **INTERMITTENTS** : Lionel Jospin a assuré que le régime des intermittents du spectacle sera « préservé » dans la nouvelle convention d'assurance-chômage, en clôturant, samedi 2 décembre, des rencontres de la Fondation Jean-Jaurès. Les intermittents avaient organisé des manifestations ces dernières semaines, craignant que le nouveau plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) ne touche leur profession.

■ **MUNICIPALES** : le Mouvement des citoyens (MDC) pourrait faire cavalier seul à Paris, lors des élections municipales de mars 2001, a laissé entendre son président, Jean-Pierre Chevènement, dimanche 3 décembre sur Radio J. « Georges Sarre [chef de file du MDC à Paris] se heurte à un certain hégémonisme du PS », a précisé M. Chevènement, qui souhaite que les socialistes fassent « un effort » pour reconduire le dispositif actuel.

■ **STRASBOURG** : Jean-Claude Petitdemange a annoncé, samedi 2 décembre, son départ du Parti socialiste. L'ex-premier secrétaire de la fédération PS du Bas-Rhin, en conflit avec Catherine Trautmann depuis son retour à la mairie de Strasbourg, fustige dans un communiqué « l'usure et l'effet de cour » dans la fédération. Ce rocardien de 52 ans, entré au PS en 1974, maire adjoint aux finances de Strasbourg jusqu'en janvier, avait été suspendu de ses fonctions de premier secrétaire, en juillet, après avoir constitué un groupe dissident au conseil municipal.

■ **OGM** : l'ancienne ministre de l'environnement Corinne Lepage s'est prononcée pour la tenue d'un référendum sur les organismes génétiquement modifiés. Présidente du Comité de recherche et d'information indépendante sur le génie génétique (Criigen), l'avocate a lancé, samedi 2 décembre, une pétition en ce sens, notamment sur Internet (www.crii-gen.org), pétition qu'elle entend remettre à la fin janvier 2001 au président de la République ainsi qu'au premier ministre.



ÉT V DES

DÉCEMBRE 2000

Vers une nouvelle Serbie

Jean-Arnault DÉRENS

Métier militaire

Charles DE GAULLE (1933)

60 F - 144 pages - 14, rue d'Assas - 75006 PARIS - Tél. : 01 44 39 48 48
<http://pro.wanadoo.fr/assas-editions/>

RELIGIONS Réunie pour la première fois du 1^{er} au 4 décembre à Lourdes, une assemblée commune de tous les ordres religieux masculins et féminins a fait le point sur la baisse

des vocations en France. ● L'AUGMENTATION spectaculaire de la moyenne d'âge de leurs membres et le ralentissement très net de leur renouvellement les conduisent à s'in-

terroger sur le devenir de la vie religieuse. ● MAIS, À CÔTÉ des « ordres anciens », des communautés nouvelles, plus jeunes, parviennent à susciter par leur dynamisme davantage

de vocations. ● ÉRIC DE CLERMONT-TONNERRE, à la tête des dominicains de la province de France, interrogé par *Le Monde*, ne s'inquiète pas outre mesure de la disparition de cer-

tains ordres en France, car ils restent parfois très actifs dans d'autres pays ou d'autres continents. ● VISITE NOSTALGIQUE au carmel de Nancy, qui, sans bruit, ferme ses portes.

Les ordres religieux s'organisent face à la crise des vocations

Réunie à Lourdes pour la première fois, une assemblée commune des congrégations féminines et masculines a fait le point sur leur vieillissement et l'avenir de la vie religieuse. Des communautés nouvelles font contraste par leur jeunesse et leur dynamisme

C'EST une plaisanterie connue, de celles qui courent les presbytères et les couvents : « *Quelles sont les deux choses que Dieu ignore ?* » Réponse : « *Ce que va dire un jésuite qui monte en chaire et... le nombre des congrégations religieuses féminines.* » L'Église catholique a pourtant à sa disposition quelques statistiques. Selon la Conférence française des supérieures majeures (CSM), qui rassemble les responsables des ordres religieux féminins, il y aurait 337 congrégations féminines, membres de la CSM, représentant quelque 45 000 religieuses en France. Encore ce chiffre ne tient-il pas compte des religieuses cloîtrées, qui relèvent du Service des moniales : elles sont plus de 5 000, réparties dans 303 monastères et couvents.

MOYENNE D'ÂGE

Ce nombre important cache une réalité très sombre. La moyenne d'âge des religieuses se situerait autour de soixante-quatorze ans. Chez les hommes, elle serait à peine moins élevée : soixante-dix ans pour les 12 000 moines et religieux, appartenant à 90 congrégations fédérées par la Conférence des supérieurs majeurs de France (CSMF). « *Nous sommes sans illusions, et nous voulons faire preuve de réalisme et de lucidité,* commente le

Père Gérard Lachivert, secrétaire général de la CSMF et lui-même membre de la congrégation des prêtres du Sacré-Cœur de Saint-Quentin. *Les congrégations perdent chaque année 4 % de religieuses et de religieuses. Beaucoup vont vers l'extinction...* »

Pour la première fois dans leur histoire, les supérieurs hommes et femmes des congrégations ont choisi de tenir une assemblée commune à Lourdes, du 1^{er} au 4 décembre. Le thème choisi pour ce temps « *de célébration, de réflexion, de confrontation et de partage* » est « *l'avenir de la vie religieuse en France* ». Le Père Lachivert refuse de tomber dans le pessimisme : « *Le sous-titre choisi pour notre rencontre est "une mémoire créatrice". A partir de notre passé, nous voulons examiner ce qui est possible pour l'avenir.* » La CSMF et la CSMF ont rendu public, à l'issue de leurs travaux, un texte d'orientation dans lequel ils se veulent réalistes.

Plusieurs congrégations féminines vont être confrontées à des choix douloureux au cours des prochaines années. « *Nous sommes engagées dans un mouvement de regroupement, qui a pour but de mettre en commun nos forces pour répondre aux besoins de la mission aujourd'hui* », explique Sœur Jacqueline Lenoir, secrétaire générale

de la CSMF. Certaines congrégations font le choix de la fusion, l'une absorbant l'autre. D'autres se regroupent en fédérations ; d'autres encore s'unissent pour for-

coup, depuis quelques années, du renouveau de la vie monastique. En réalité, si certains monastères, comme celui de Saint-Wandrille en Normandie, connaissent un grand dyna-

Apostoliques ou monastiques, les ordres religieux

L'Église catholique fait traditionnellement une distinction entre le clergé « séculier », c'est-à-dire les prêtres au service des diocèses, placés sous l'autorité des évêques, et le clergé « régulier » : les ordres religieux, ou congrégations, régis par une « règle ». Les religieux et religieuses se divisent à leur tour en ordres « apostoliques » et en ordres « monastiques ». Les premiers vivent au milieu du monde, portant ou non l'habit religieux ; les seconds résident dans des monastères ou des couvents, séparés du monde extérieur par une « clôture ». La plupart des religieux prononcent les trois vœux traditionnels de chasteté, pauvreté et obéissance.

Les communautés charismatiques, nées dans les années 70 et mettant l'accent sur « l'action de l'Esprit saint », ont pour particularité de rassembler des laïcs, des couples et des prêtres. A ce titre, elles ne sont pas considérées par l'Église catholique comme des ordres religieux, mais comme des « associations de fidèles ».

mer un seul ordre religieux : c'est le cas des Sœurs du Christ, qui ont remplacé sept congrégations antérieures. Il arrive aussi qu'un ordre disparaisse : les bénédictines de Fécamp ont cessé d'exister l'année dernière, à la mort de la dernière sœur.

« *Les chiffres généraux cachent des situations très différentes, nuance le Père Lachivert. On parle beau-*

misme, d'autres sont moribonds. Globalement, on peut dire que pour beaucoup d'instituts créés au XIX^e siècle, autour de tâches éducatives, caritatives ou hospitalières, la mort est assurée. Les ordres traditionnels, comme les jésuites ou les dominicains, s'en sortent plus ou moins bien. Enfin, ce qu'on appelle "les communautés nouvelles", créées au cours des trente dernières années,

font preuve d'une santé qui interroge toutes les autres congrégations religieuses. »

Il est vrai que les chiffres fournis par les communautés nouvelles, issues ou non du Renouveau charismatique, ont de quoi faire pâlir d'envie plus d'un ordre vénérable. La Congrégation Saint-Jean a été créée en 1975 par le Père Marie-Dominique Philippe. Les « *petits gris* » comme on appelle familièrement ces frères en référence à la couleur de leur habit, sont désormais 310, en ne comptant que les seuls Français. La moyenne d'âge est de trente-cinq ans et l'ordre accueille chaque année environ treize nouveaux frères. Même situation florissante chez les Moines et moniales de Jérusalem, un ordre créé en 1975 à partir de l'église Saint-Gervais, à Paris. Ces religieux, dont la vocation est de « *vivre une vie monastique au cœur des villes* », sont au nombre de 150. La moyenne d'âge est de trente et un ans et une quinzaine de jeunes frappent chaque année à la porte du noviciat.

« ORDRES ANCIENS » PRESTIGIEUX

Du côté des communautés charismatiques, un mouvement comme le Chemin neuf, fondé à Lyon en 1973, compte une cinquantaine de prêtres en activité et une trentaine

en formation. La moyenne d'âge est de quarante ans et les entrées tourmentent autour de sept par an.

Malgré leur prestige, les « ordres anciens » – créés avant le XIX^e siècle – ne parviennent pas à susciter autant de vocations. Chez les jésuites français, la moyenne d'âge est de soixante-dix ans et le nombre d'entrées de quatre ou cinq chaque année. « *Il meurt une trentaine de jésuites par an,* signale le Père Edouard O'Neill, assistant du provincial. *Ce qui signifie que la Compagnie aura perdu 300 membres sur 650 en France d'ici dix ans.* » Les jésuites se consolent en constatant le dynamisme de leur ordre sur d'autres continents, en Amérique latine, en Afrique et en Inde.

Les dominicains s'en sortent un peu mieux : les deux provinces présentes sur le territoire français (la province de France et celle dite de Toulouse, implantée dans le sud de la France) recrutent à elles deux une dizaine de nouveaux frères chaque année. La situation des Frères des écoles chrétiennes, une congrégation enseignante fondée au XVIII^e siècle, est plus préoccupante : sur 980 frères en France, seulement 200 sont encore en activité, et la congrégation peine à recruter chaque année un nouveau membre.

X. T.

Eric de Clermont-Tonnerre, provincial des dominicains de la province de France et président de la Conférence des supérieurs majeurs « La tâche des congrégations consiste à répondre aux défis lancés à l'Église et à la foi par l'évolution du monde »

« Parmi les ordres anciens, les dominicains sont peut-être l'un de ceux qui recrutent le plus en France. A quoi ressemble la pyramide des âges de votre province ?

– Nous avons un très grand nombre de frères âgés, puis un grand vide parmi les frères qui ont soixante ans aujourd'hui : c'est-à-dire toute la génération des années 60-70, marquée par de nombreux départs et aucune entrée. Depuis 1975, nous avons des entrées régulières chaque année. Le premier groupe important, dont je faisais partie, remonte à 1978. Tout à coup, nous avons été sept jeunes à vouloir entrer dans l'ordre. A cette époque, beaucoup d'anciens pensaient que l'ordre était fichu en France. Ils nous disaient : « *Ce n'est pas la peine de rentrer, vous allez repartir. Vous allez nous bousculer pour rien...* »

» La pyramide des âges s'étoffe donc un peu à la base : sur 430 frères, 160 ont moins de cinquante-cinq ans. C'est un nombre suffisant qui assure l'avenir de la province.

– Comment expliquer le succès relatif de votre ordre, par comparaison à d'autres ?

– Je constate que les formes de



ÉRIC DE CLERMONT-TONNERRE

vie religieuse telles que la nôtre, plus conventuelles, plus communautaires, offrant une part de visibilité, sont celles qui ont le plus attiré au cours de ces dernières années. On a vu renaître les vocations de type monastique. Les formes de vie religieuse moins visibles extérieurement rencontrent plus de difficultés. Notre liturgie, écrite par le dominicain André Gouzes, est très priante et a beaucoup de succès auprès des jeunes.

– La présence de jeunes religieux a-t-elle eu un effet d'entraînement, la jeunesse attirant la jeunesse ?

– C'est certain. Nous avons eu la chance de bénéficier successivement, à partir de 1978, d'un novi-

ciat de sept frères, puis de six, de cinq et de neuf. Tous ne sont pas restés, ce qui est normal. Mais nous avons constitué très vite une équipe de formation jeune.

– L'idée qu'un ordre religieux puisse disparaître, après avoir eu sa pertinence historique, est-elle acceptable ?

– Oui, même si c'est douloureux. Il y a des ordres qui ont disparu dans l'histoire, cent ou deux cents ans après leur création. Je pense à un ordre masculin qui s'est appelé les jésuites. On peut aussi imaginer que des ordres disparaissent en

France, mais subsistent dans d'autres pays, sur d'autres continents. Certaines congrégations se sont internationalisées. Les dominicains de la Présentation de Tours, par exemple, sont une congrégation qui a très fortement vieilli en France, mais qui a fondé des couvents en Colombie : les Sœurs d'Amérique latine sont maintenant les plus nombreuses et les supérieures sont colombiennes.

» On constate que les congrégations fondées pour une tâche précise rencontrent des difficultés quand cette tâche n'est plus l'apa-

nage des religieuses. C'est le cas en particulier des congrégations enseignantes.

– Comment expliquez-vous que les congrégations féminines soient nettement plus nombreuses que les congrégations masculines ?

– Cette situation est largement héritée d'une certaine promotion de la femme, au XIX^e siècle, qui est passée par l'Église catholique : des jeunes filles qui souhaitaient devenir infirmières ou enseignantes trouvaient dans les congrégations un moyen de suivre leur choix.

Aujourd'hui, les jeunes filles attirées par la vie religieuse raisonnent comme les garçons : elles veulent une vie de prière et une formation théologique solide. Elles sont attirées par la vie religieuse en elle-même.

– Le recrutement dans les monastères et les couvents reflète une grande disparité : certains se meurent, d'autres font preuve d'un dynamisme surprenant. Comment expliquez-vous ces différences ?

– La crise qu'a connue l'Église dans les années 60-70 a touché toutes les familles religieuses. Par la suite, un concours de circonstances a fait que certains monastères ou certaines congrégations se sont révélés plus séduisants : par leur manière d'envisager la vie religieuse, par un abbé, un provincial ou un maître des novices de grande qualité...

» Mais ce n'est pas suffisant d'avoir des jeunes. La tâche des congrégations consiste à répondre aux défis lancés à l'Église et à la foi par l'évolution du monde et de la société. Il faut que la jeune génération s'attelle à cette tâche. »

Propos recueillis par Xavier Ternisien

Le paisible départ des carmélites de Nancy

NANCY

de notre correspondante

Un parfum sucré de tarte aux quetsches flotte dans le cloître, mêlé à l'odeur de la cire. Les petites ombres brunes des carmélites qui vivent ici pour quelques jours encore glissent sans bruit dans le couloir. Les dernières feuilles jaunissent au dehors. C'est le dernier automne du carmel de Nancy-Buthégemont, créé en 1887, et il a quelque chose d'irrésistiblement nostalgique. Le 21 octobre, une messe a marqué la fin de ce monastère que les sœurs s'approprient à quitter pour gagner sept carmelites. Un départ consenti, qui fut d'abord un déchirement avant d'être accepté presque sereinement par la petite communauté de onze religieuses dont la moyenne d'âge affiche soixante-sept ans. Même la doyenne, Sœur Geneviève, quatre-vingt-seize ans, qui marche toute pliée en deux, a retrouvé la paix de l'âme, « *convertie à l'idée de partir* ». La perspective de quitter cet endroit où elle vivait depuis soixante-cinq ans, protégée du monde par la clôture absolue et la règle du silence, l'effrayait.

La raison de ce départ ? Comme ailleurs, le vieillissement de cette communauté contemplative et le non-renouvellement du nombre de moniales, de plus en plus âgées. Crise des vocations : il y a moins de candidates à une vie qui reste austère, ainsi que l'avait voulu, au XVI^e siècle, sainte Thérèse d'Avila, mais n'est plus héroïque. Le phénomène touche d'autres monastères en France et oblige ces petites communautés de femmes à se replier vers d'autres lieux, plus ou moins douloureusement. Il existe aujourd'hui une centaine de carmelites en France. Certains sont vigoureux, d'autres subsistent sur un équilibre précaire. Il y a quelques semaines, Autun a fermé ses portes et deux autres monastères s'approprient à en faire autant. Voilà quatre ans qu'à Nancy les sœurs réfléchissaient à la question. Une décision douloureuse et collégiale que la prieure, Mère Marie-Madeleine, ne peut évoquer sans avoir les yeux pleins de larmes. « *C'est un mouvement progressif,* dit avec douceur Sœur Claude, responsable de la Fédération des carmélites de Paris. *Il ne faut pas faire de théorie générale qui reste dans l'abstrait, chaque situation est à considérer pour elle-même, pour les sœurs et dans un environnement. Mais il y a une réalité, c'est le*

vieillesse des communautés et la diminution des effectifs. Pendant de longues années, nous avons fait comme si l'on ne voulait pas savoir. On arrive au seuil critique. L'équilibre d'un monastère est autour de vingt. A dix ou onze moniales, ça ne tourne plus. On ne peut pas gagner sa vie, faire tourner un atelier, soigner des sœurs anciennes, former des jeunes, entretenir la maison et prier au moins six heures. C'est sûr, ajoutée-t-elle en riant, nous n'avons pas le temps de rêver. »

LA FABRICATION DES HOSTIES

Au carmel de Nancy, la fabrication des hosties, depuis dix ans sous la responsabilité de Sœur Marie de la Trinité, éternelle souriante, constitue une part du revenu du couvent. Ces pains d'autel approvisionnent tout le diocèse et même l'île de la Réunion, suite à la visite d'un missionnaire qui en avait aimé le goût ! Quand tout tourne bien, la machine semi-industrielle produit huit cents plaques par jour. Ensuite, son missel sur les genoux, sœur Marie découpe les hosties à l'emporte-pièce, grappillant une phrase par-ci, par-là, pour nourrir sa réflexion spirituelle.

La benjamine, Sœur Marie du Christ, une juriste de trente-huit ans, experte en droit canon et rompue aux nouvelles technologies – elle a réalisé un CD-ROM sur le carmel de Nancy –, cousait des ornements liturgiques pour le diocèse. Mais elle a dû renoncer. Trop de travail. « *Nous n'avions presque plus de temps à consacrer à la lecture spirituelle...* »

Finalement, la souffrance du départ a été surmontée par les sœurs. Elles sont un peu inquiètes, toutefois, du devenir d'un lieu qui sera vendu et dont le profit leur reviendra. Elles en feront don à leur nouvelle communauté d'accueil. Un hectare de bâtiments, une chapelle, deux hectares de terrain, un beau parc un peu malmené par la tempête, et un potager, sur une colline, en plein centre-ville... Les sœurs redoutent une opération immobilière. Elles prient pour que le diocèse rachète le carmel et que le lieu conserve sa vocation religieuse. Déjà, une association de soutien s'est créée. Dimanche 3 décembre, les curés sont montés en chaire pour mobiliser leurs paroissiens autour d'un projet de création de centre spirituel diocésain.

Monique Raux



GAP

www.gap.fr

Villiers Etoile Concorde

RAFAL

Face à la gare St-Lazare

Habille les hommes

FORTS ou GRANDS

- PARIS 8^e - 15, place du Havre
Tél. : 01.43.87.34.64
- NICE - 18, av. Jean Médecin
Tél. : 04.93.85.46.03
- LYON 2^e - Magasin ROURY
80, rue E. Herriot
Tél. : 04.78.42.54.94
- NIMES - Magasin LA CITÉ
1, place du Grand Temple
Tél. : 04.66.67.21.52

Les enfants sont deux fois plus exposés que les adultes à la pollution par le benzène

Leur physiologie explique cette différence

LES ENFANTS sont plus exposés à la pollution que les adultes. Les services pédiatriques s'en doutaient, qui voyaient débouler des parents affolés, leur bambin souffreteux dans les bras, à chaque pic atmosphérique d'azote, de soufre ou d'ozone. Une étude menée par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) vient étayer ce savoir empirique. Les premiers résultats de ce travail scientifique, qui aura duré plus de deux ans, ont été rendus publics lors d'un colloque sur la qualité de l'air, organisé à Toulouse du 29 novembre au 1^{er} décembre. L'équipe pilotée par André Cicoella a mené, à Rouen, l'hiver dernier, une expérience originale sur 21 enfants, âgés de 2 et 3 ans, et sur 22 parents. Pendant une semaine, ils ont recherché dans les urines de ces sujets le benzène, un polluant cancérigène, via deux de ses métabolites, l'acide muconique et l'hydroquinone. Le résultat est net : « On observe chez les enfants en moyenne 1,7 fois plus d'acide muconique et 1,9 fois plus d'hydroquinone que chez leurs parents. »

Les chercheurs concluent que leur étude « conforte l'hypothèse d'une surexposition de l'enfant ». Ils expliquent cette différence par l'hyperactivité de l'enfant, mais plus encore par sa physiologie. « Rapports au poids, son volume respiratoire et sa masse sanguine sont plus élevés que ceux de l'adulte », rappelle l'étude. Les valeurs observées varient d'un individu et d'un jour à l'autre, dans un rapport de 1 à 20.

Les prélèvements urinaires conduits par l'Ineris ont été doublés d'une analyse atmosphérique, à l'aide de capteurs disposés dans et aux abords de trois crèches, situées

en différents points de la ville. « Les niveaux de concentration en benzène dans l'air intérieur des crèches sont en général deux à trois fois plus élevés que ceux de l'air extérieur », révèle l'enquête. Une étude baptisée Lifemacbeth, menée au niveau européen en 1999, avait abouti au même constat. La présence de sources d'émission dans un bâtiment, notamment le chauffage ou certains isolants, s'ajoute à celles provenant de la rue et amplifie la pollution intérieure.

ÉTENDRE L'EXPÉRIENCE

Dans les crèches, mais également dans les chambres des enfants, les taux relevés par les capteurs dépassent les valeurs sanitaires proposées par le Conseil supérieur d'hygiène publique (actuellement fixées au niveau européen à 10 microgrammes par mètre cube et ramenées à 5 microgrammes en 2010). Or les enfants passent dans ces lieux entre 90 % et 95 % de leur temps. L'étude fait donc une double démonstration : les enfants, comme tout un chacun, respirent une pollution supérieure aux normes mais, en plus, ils ingèrent cet air vicié, en moyenne, deux fois plus que leurs parents.

« Rien dans cette étude ne permet cependant de conclure que le risque de maladie liée à la pollution soit plus grand chez l'enfant : ce n'était pas son but », précise M. Cicoella. Les chercheurs comptent, dans les mois qui viennent, compléter leurs investigations sur de nouvelles catégories d'enfants. Ils travaillent également à repérer dans les urines les métabolites d'autres polluants afin d'étendre l'expérience.

Benoît Hopquin

Partis et clubs de réflexion de droite veulent définir les contours d'un projet sur l'éducation

Le RPR tenait, samedi 2 décembre, ses Rencontres nationales sur ce thème

Convaincue que l'éducation sera l'un des sujets majeurs des prochaines campagnes électorales, la droite affiche son ambition d'occuper ce ter-

rain. Samedi 2 décembre, le RPR tenait ses Rencontres nationales pour l'éducation. Pour l'opposition, ce débat n'est pas sans risque. Certaines

propositions, notamment sur les finalités de l'école ou la décentralisation, pourraient heurter la frange conservatrice de son électoral.

REVENIR sur le terrain éducatif : affichant cette ambition, la droite a, ces derniers jours, tenté de démontrer que l'éducation sera l'un des thèmes majeurs des prochaines campagnes électorales. Tentant, tout à la fois, de rebondir sur la période Allègre et de se dégager du climat empoisonné des « affaires », partis et clubs de réflexion de l'opposition veulent occuper un terrain laissé en friche par la gauche plurielle, toute tournée vers « la question des moyens », à l'occasion du plan pluriannuel pour l'école annoncé le 15 novembre par Jack Lang. Très loin de s'entendre sur une quelconque « synthèse », la droite s'est d'ores et déjà donné un mot d'ordre commun, formulé tant par des représentants de Démocratie libérale et de l'UDF qu'au RPR : « Rendre le débat éducatif à la nation ». Fort d'un sondage commandé à l'Institut Ipsos, le RPR, qui tenait, samedi 2 décembre, des Rencontres nationales pour l'éducation assorties de tables rondes éclectiques, souligne à l'envi que « 86 % des sympathisants de la gauche plurielle attendent de la droite qu'elle dise ce qu'elle pense de l'école ». Pierre-André Périssol, secrétaire national à l'éducation, promet des propositions pour le printemps 2001, avec une conviction : « C'est parce qu'en 1997 la gauche n'avait pas de propositions sur l'école que, faute de mandat des électeurs et condamné à ne s'appuyer que sur lui-même, Claude Allègre a échoué. »

La même analyse a prévalu lors d'un séminaire « Pour refonder l'éducation nationale », coorganisé le 22 novembre par les clubs Dialogue et Initiative, rassemblant les différentes composantes de l'opposition, et France moderne, associa-

tion présidée par Alain Juppé. A cette occasion, Xavier Darcos, sénateur RPR de la Dordogne et ancien doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale, est allé plus loin : « Cent vingt ans après les lois de Jules Ferry, il faut proposer quelque chose du même ordre : une grande loi scolaire. » Claude Goasguen, porte-parole de Démocratie libérale

des enseignants déçus par l'immobilisme de la gauche et de débiter l'expression de ceux qui, en silence, se sont reconnus dans les discours modernisateurs de Claude Allègre. Pour eux, il faut donc, d'ici à 2002, « formuler des propositions acceptables », affirme le vice-président de DL, Jean-Pierre Raffarin. Pour eux aussi, la droite affiche

des enfants, sans en laisser au bord de la route, doivent acquiescer à l'issue de la scolarité obligatoire ». Au-delà du consensuel « lire-écrire-compter » emprunté à la gauche républicaine, la question des contenus de l'enseignement reste à éclairer.

Autre sujet de divergences, la décentralisation. « Elle n'est pas une fin en soi », défend Alain Madelin, le président de DL, refusant qu'il y ait « autant de ministres de l'éducation nationale qu'il y a de présidents de région ». Jacques Barrot (UDF) prône, comme le vice-président RPR du Sénat, Gérard Larcher, « une voie nouvelle entre déconcentration et décentralisation », avec « la création d'établissements publics ». Michèle Alliot-Marie n'a pas affronté le sujet devant ses troupes, le 2 décembre, se contentant d'une allusion : la « proximité » doit constituer, selon elle, avec « l'épanouissement de la personne humaine » et « la modernité », l'un des trois axes d'un projet pour l'éducation. En revanche, la décentralisation serait « la » question d'un éventuel référendum pour Nicolas Sarkozy.

Reste aussi à définir les contours « acceptables » d'autres sujets plus consensuels bien que mal défrichés : la droite affirme la nécessité de développer l'évaluation (et de mieux reconnaître le mérite des enseignants), d'accroître l'autonomie des établissements, d'étendre l'expérimentation pédagogique (Alain Madelin propose la création de mille collèges et lycées expérimentaux), ou encore d'adapter l'école à la diversité des élèves en diversifiant les parcours et en contractualisant les objectifs de réussite des établissements scolaires.

Nathalie Guibert

Où l'on reparle du référendum

Proposée par Jacques Chirac lors de la campagne présidentielle de 1995, enterrée par François Bayrou lors de son passage au ministère de l'éducation nationale, la tentation du référendum a resurgi à l'occasion de la réflexion engagée par la droite sur l'éducation. Pierre-André Périssol, secrétaire national à l'éducation au RPR, affiche sa « prudence » sur le sujet. Michèle-Alliot Marie, présidente du mouvement gaulliste, a évité d'en parler, samedi 2 décembre, devant ses troupes. Mais Nicolas Sarkozy a, le même jour, proposé d'en formuler la question : « L'état continuant de garantir l'habilitation des diplômés, la formation des professeurs et l'égalité entre les régions, seriez-vous « pour ou contre la régionalisation de l'éducation nationale ? ».

Xavier Darcos, sénateur RPR et proche de François Bayrou (UDF), dont il fut le directeur de cabinet Rue de Grenelle, s'est aussi interrogé, lors du séminaire des clubs Dialogue et initiatives, le 22 novembre : « Quels seraient les sujets qui pourraient être donnés à la nation, aux élus, aux citoyens ? »

le, a précisé dans le même cadre qu'il ne fallait « pas faire de complexe, nos adversaires politiques n'étant pas mieux lotis en matière de réflexion sur l'éducation ».

LES DIVERGENCES DE LA BASE

La droite tire de la période Allègre une double certitude : « Les esprits sont prêts à la réforme », comme l'a rappelé Alain Juppé le 22 novembre et, contrairement à l'analyse du prédécesseur de Jack Lang, la réforme n'est pas morte avec Claude Allègre. Le moment serait donc venu de séduire une par-

haut et fort sa volonté de réconcilier le pays avec ses profs. « Il ne s'agit pas de porter le débat pour opposer la nation aux enseignants », insiste Alain Juppé.

Le débat est donc placé sur les finalités de l'école. Non sans risques. En affirmant que « le système éducatif n'est plus seulement tourné vers la diffusion du savoir », Claude Goasguen sait qu'il heurte la frange conservatrice de l'électorat de droite. La direction du RPR a également pu mesurer, le 2 décembre, les divergences de sa base en évoquant la définition du « bagage commun que 100 %

A Colombes, le collège Lakanal réclame

« des moyens » pour rester un « bon » établissement

EN VINGT-TROIS ANS de carrière au collège Lakanal de Colombes (Hauts-de-Seine), Philippe, professeur d'éducation physique et sportive, n'a « jamais connu » une telle

REPORTAGE

Un professeur : « On a peur que ça bascule. Il y a des signaux d'alerte »

mobilisation. Depuis plus d'une semaine, des parents d'élèves occupent jour et nuit l'établissement, tous les professeurs sont en grève et, samedi 2 décembre, près de quatre cents personnes ont manifesté dans les rues de la ville pour réclamer « des moyens supplémentaires » pour Lakanal.

Seul collège de Colombes qui n'est pas classé en zone d'éducation prioritaire (ZEP), Lakanal a le profil d'un établissement de centre-ville sans histoire, implanté dans un quartier pavillonnaire, avec une équipe enseignante stable, des bonnes classes européennes et aucun fait marquant de violence scolaire. « C'est un bon petit collège qui tourne. Rien de grave ne s'est jamais passé », témoigne une mère de famille. « C'est le collège référence de Colombes, on ne demande surtout pas le classement en ZEP », souligne un autre parent d'élève.

Mais alors, qu'est-ce qui ne va pas à Lakanal ? « On a peur que ça bascule », explique Philippe. « Il y a des signaux d'alerte. Les actes d'incivilité sont en hausse et le nombre d'élèves en difficulté augmente », témoignent plusieurs enseignants. Pour prévenir ce « risque de dérive », les grévistes et les parents d'élèves demandent des locaux et du personnel d'encadrement supplémentaire (surveillants, conseiller principal d'éducation, secrétaire, ouvrier de service, infirmière à temps complet).

Car, d'année en année, le collège explose en effectifs. Prévu pour 600 élèves, il en accueille cette année 776. Le réfectoire fait aussi office de salle de permanence et la cour de récréation n'offre – les parents ont calculé – qu'1,25 mètre carré par élève.

Pourtant, à Colombes, d'autres collèges ne font pas le plein. « Nous avons pas mal de dérogations », constate Françoise, professeure de mathématiques. « Une centaine », précise son collègue Philippe. Passe-droit, copinage, fausse domiciliation, les méthodes employées pour obtenir une place à Lakanal sont sans surprises. « Que voulez-vous, les parents préfèrent Lakanal, c'est le bon collège », lâche une mère. « Nous récupérons aussi des élèves qui ont été virés d'autres établissements et on a maintenant deux ou trois cas difficiles par classe », tempère un enseignant.

« TROP GENTIL TROP LONGTEMPS »

« A chaque fois qu'on demande des moyens supplémentaires, on nous dit qu'on est dans les normes », dénonce une professeure d'anglais, pour qui l'augmentation des effectifs n'a pas été prise en compte dans les dotations de l'établissement. « On demande simplement les moyens de gérer la pénurie », ajoute-t-elle. Les associations de parents d'élèves et les professeurs avaient déjà alerté l'inspection académique en juin et en septem-

bre. En vain. « On a été trop gentil trop longtemps », lance une enseignante de français, qui défile pour la première fois de sa carrière. La manière forte – occupation des locaux, grève et manifestation – semble porter ses fruits. La mairie est prête à accorder un terrain et le conseil général d'accord pour financer les travaux d'aménagement, mais aussi pour améliorer la dotation en crédits de fonctionnement. Enfin, une délégation devait être reçue au ministère de l'éducation nationale, lundi 4 décembre, dans l'après-midi.

« On se bat pour la sécurité et l'encadrement de nos enfants. Des profs, c'est bien, mais ce n'est pas suffisant », insiste une mère d'élève. « Il va sans doute falloir revoir la carte scolaire et cela ne ravit pas tout le monde », estime Françoise.

Samedi, la manifestation s'est achevée devant l'hôtel de ville, sur une note d'espoir. Quand le maire a lancé « Votre lutte est légitime », parents et enseignants l'ont largement applaudi.

Sandrine Blanchard

JMB PRODUCTIONS PRESENTENT

BIGARD MET LE PAQUET



AU ZENITH SUPPLEMENTAIRES A PARTIR DU 2 JANVIER
LOCATION : 0 825 346 346
www.ticketnet.fr
VIRGIN - AUCHAN - GALERIES LAFAYETTE - FNAC ET POINTS DE VENTE HABITUELS

UNIVERSAL **www.bigard.com**

RIRE & CHANSONS, LA RADIO DU RIRE !
Liste des fréquences au 08 36 68 52 52 (2,21 F la minute)

Vient de paraître

6^e EDITION NOVEMBRE 2000

LE DROIT DES COMITÉS D'ENTREPRISE & DES COMITÉS DE GROUPE
MARCIELE CHAZEN

Confrontés à une restructuration permanente des entreprises, élus du personnel et DRH ne peuvent ignorer les prérogatives des comités d'entreprise, notamment dans la discussion des plans sociaux, sur le calcul de la contribution aux activités sociales et culturelles, etc. La 6^e édition, largement enrichie, de cet ouvrage classique fait le point sur toutes les nouveautés jurisprudentielles d'une manière accessible à tous les publics.

L.G.D.J.
EN LIBRAIRIE
1216 pages 560 F
Tel : 01 56 54 16 90
Fax : 01 56 54 16 47

Le Monde des DEBATS

Décembre

Les débats du Siècle

Jacques Julliard, Michelle Perrot, Pierre Hassner, Danièle Hervieu-Léger, François Jacob, Pierre Bezbakh, Jacques Aumont, Pierre Bouretz

MISER SUR L'EURO

Éric Barthalon / Olivier Davanne

LA CÔTE-D'IVOIRE EN QUÊTE DE PROJET

Bruno Losch

BONS BAISERS DE CUBA

Adolfo Fernandez Sainz
Ricardo Gonzales Alfonso / Raul Rivero

DES DROITS POUR LES EUROPÉENS

Guy Braibant

CARSON McCULLERS, L'ÉCORCHÉE VIVE

Geneviève Brisac

L'édition et le web

Jean-Pierre Arbon, François Gèze, Michel Valensi, Jason Epstein

Mensuel.

En vente 25 F chez votre marchand de journaux

Je m'abonne au *Monde des Débats* :

M. M^{me} M^{lle}
Nom : Prénom :

Adresse :
Ville : Code postal :

Tél. : _____ Fax : _____

1 an (11 numéros) pour 209 F, au lieu de 275 F (prix au numéro).

Je bénéficie d'une réduction exceptionnelle de 22 %.
Étranger : 269 F TTC (40,90 euros).

Je joins mon règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **Le Monde des Débats Service Abonnements**
70, rue Compans 75019 Paris. Tél. 01 44 84 85 00

Je règle par carte bancaire n° : _____

Je souhaite recevoir une facture acquittée.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de modification de vos données.

Date et signature : _____

Soufiane, quinze ans, a été tué à Grenoble par deux mineurs de seize et dix-sept ans

L'adolescent a été retrouvé poignardé, samedi 2 décembre, dans un local technique du quartier de la Villeneuve. Quelques grammes de haschich seraient à l'origine du meurtre

GRENOBLE

de notre correspondante

Le jeune Soufiane, quinze ans, a été tué pour quelques grammes de haschich dont il n'aurait pas reversé la commission à ses fournisseurs. Disparu mercredi 29 novembre de son domicile, situé dans l'ancien village olympique de Grenoble, il a été retrouvé mort, samedi 2 décembre. Le jeune garçon, de nationalité algérienne, allait avoir seize ans. Son corps gisait dans un local technique du quartier voisin de la Villeneuve, portant les marques de plusieurs coups de couteau, dont un mortel à la gorge.

Un appel téléphonique reçu le mercredi soir par la victime a orienté rapidement l'enquête vers deux adolescents, âgés de seize et dix-sept ans, de nationalité française, en compagnie desquels la victime avait été aperçue. Selon le témoignage du père de l'un d'entre eux, le jeune garçon était rentré à son domicile, vers 21 heures, portant une blessure au poignet.

Interpellés samedi 2 décembre en fin d'après-midi, les deux adolescents seraient passés aux aveux au cours de leur garde à vue.

« FROID DANS LE DOS »

De source judiciaire, on indique qu'ils auraient reconnu avoir attiré Soufiane dans le but d'avoir une explication avec lui. Outre la revente de haschich, les deux jeunes gens ont évoqué un fusil à pompe trouvé quelque temps auparavant par Soufiane et qu'ils avaient caché dans l'intention de le revendre. L'arme avait ensuite disparu, chacun soupçonnant l'autre de l'avoir récupérée pour la vendre.

Pour attirer leur victime, les deux jeunes gens lui auraient fait miroiter la découverte d'un revolver ou d'un pistolet. La scène aurait ensuite rapidement dégénéré. Selon les premiers éléments de l'enquête, il y aurait d'abord eu tentative de strangulation, puis le jeune Soufiane se débattant, ses agresseurs auraient sorti un couteau et l'auraient frappé de plusieurs coups, dont un mortel. Une autopsie devrait permettre de déterminer les causes exactes de la mort.

« Les circonstances de l'acte font froid dans le dos », a déclaré, lundi 4 décembre, au *Monde*, le procureur de la République, Xavier Richaud. Selon lui, ce drame est symbolique d'une forme de délinquance souterraine, liée à des trafics et commerces en tout genre, dont les auteurs restent souvent inconnus de la justice.

Bon élève, amateur de football, la victime n'avait ainsi jamais eu affaire à la police. Ses agresseurs n'avaient eux-mêmes jamais été condamnés, l'un d'eux ayant simplement été mis en cause pour des dégradations mais l'affaire n'avait pas eu de suites judiciaires. « Pourtant, constate le procureur, ils se livraient tous trois à une économie parallèle ».

A la suite de son interpellation, un des deux jeunes gens a conduit la police jusqu'à une cache où était dissimulé un kilo de haschich. « C'est toute cette partie cachée de l'iceberg qui émerge avec de tels drames », fait remarquer le magistrat. Une interrogation plane également sur le dossier, en raison du délai qui s'est écoulé entre la disparition du

jeune Soufiane, signalée dès mercredi soir par ses parents, et la découverte samedi, soit quatre jours plus tard, du corps sans vie, par quatre jeunes.

Dans ce quartier réputé sensible, dans lequel trois jours plus tôt un gymnase avait été incendié, le meurtre du jeune Soufiane a déclenché une série d'incidents. Une dizaine de voitures ont été incendiées dans la nuit de samedi à dimanche. Le feu a également été mis, dimanche, à un groupe scolaire désaffecté. Sur les murs de l'établissement dans lequel avait grandi la victime, on pouvait lire des inscriptions comme « Soufiane, on t'aime », « Soufiane, on te vengera ».

VÉHICULES INCENDIÉS

Des véhicules ont à nouveau été incendiés dans la nuit de dimanche à lundi 4 décembre, sans qu'aucun réel affrontement n'oppose les jeunes aux forces de l'ordre. Une cérémonie devait être organisée, mardi 5 décembre, à la mosquée du quartier de la Villeneuve avant le rapatriement du corps de l'adolescent en Algérie.

Une information judiciaire pour homicide volontaire devait être ouverte lundi 4 décembre et les deux meurtriers présumés devaient être présentés dans la journée à un juge d'instruction.

La justice devra notamment déterminer s'il convient de retenir ou non la préméditation, et savoir lequel des deux adolescents a porté les coups mortels, chacun pour l'instant se rejetant la responsabilité.

Nicole Cabret

Un service d'une clinique proche de Nancy soupçonné d'avoir réutilisé du matériel médical à usage unique

NANCY

de notre correspondante

La directrice de l'Agence régionale de l'hospitalisation de Lorraine, Huguette Vigneron-Méleder, a suspendu, jeudi 30 novembre, pour une durée d'un mois, l'activité d'angioplastie périphérique et coronaire de la polyclinique d'Essy-lès-Nancy. Dans le même temps, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Meurthe-et-Moselle a enjoint la clinique d'aviser tous les patients ayant subi une angioplastie dans l'établissement depuis le 1^{er} janvier 1995 (environ 5 000), du « risque minime mais réel encouru d'une contamination infectieuse d'hépatite B, C ou du VIH ». La clinique doit mettre à profit ce délai pour prouver la traçabilité économique du matériel employé. « Force est de constater que nous n'avons pas la certitude absolue que la procédure est respectée », a souligné M^{me} Vigneron-Méleder. En d'autres termes, il n'y a pas adéquation entre le nombre d'actes et l'achat de matériel. »

Ce constat fait suite à une double inspection lancée par l'ARH et la DDASS. Des spécialistes du Comité de lutte contre les infections nosocomiales de l'Est, à Strasbourg, ont audité les procédures du service de cardiologie et n'ont pas eu la preuve que le service respectait les recommandations de l'autorité de tutelle. Depuis le 1^{er} janvier 1995, il est en effet légalement interdit de réutiliser le matériel à usage unique. Une pratique que la clinique a tardé à mettre en œuvre, la seconde équipe de cardiologie ne l'appliquant que depuis le printemps dernier.

NUMÉRO VERT

C'est la raison pour laquelle les patients ayant subi depuis cette date des angioplasties ou des angiographies dans ce service (environ 5 000) seront personnellement informés par la clinique, qui assumera la charge financière des tests de dépistage. Un numéro vert a été installé (0-800-08-09-10). Des cardiologues seront chargés de répondre

aux questions des patients. Le docteur Philippe Sebillotte, PDG de l'établissement, a reconnu vendre ce que le risque existait, mais qu'il était « infinitésimal ». « En notre âme et conscience de médecins, nous n'avons pas voulu faire courir de risques aux patients. Nous avons commis une faute, une erreur d'interprétation de la loi. Le matériel périphérique à notre sens ne comportait pas de danger. »

FAUTE LOURDE

De son côté Laurent Le Mesle, procureur de la République, a ouvert deux informations judiciaires pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui, réutilisation de matériel à usage unique, fraude à la Sécurité sociale et exercice illégal de la médecine et complicité. Depuis plus d'un mois, la polyclinique traverse en effet une période tourmentée.

Un de ses cardiologues fondateurs, le docteur Michel Henry, a dénoncé cet été à la DDASS « les graves dysfonctionnements régnant au sein de l'établissement ». Dans sa plainte, il visait l'autre équipe de cardiologues opérant dans le même établissement, les accusant de réutiliser du matériel à usage unique. Il s'agissait de matériel périphérique utilisé dans les dilatations coronaires, à savoir des inflecteurs et le matériel de prise de pression. Il mettait également en cause ses collègues de l'autre équipe, les accusant d'employer dans les blocs du personnel non qualifié et de surcoter des actes en radiologie.

Les hostilités sont ouvertes depuis plusieurs mois entre ce praticien, réputé dans le domaine de la cardiologie interventionnelle, et l'établissement. Le médecin a été convoqué jeudi devant le conseil d'administration, qui devrait lui signifier prochainement son exclusion définitive pour faute lourde. La clinique lui reproche notamment d'avoir refusé de prendre en charge un patient présentant un infarctus. Il avait expliqué qu'il ne pouvait le soigner car son infirmière attitrée avait fait l'objet d'une éviction pour avoir notamment circulé dans les couloirs de

l'établissement en trottinette. Cette dernière péripétie pourrait prêter à sourire si elle ne s'inscrivait dans un contexte de santé publique. En outre, cet été, un patient vosgien du Dr Henry est décédé, accusant juste avant de mourir, dans une plainte posthume, la clinique d'être responsable de « défauts de soins » à son égard. Pour le docteur Henry, ce décès est « la goutte d'eau qui a fait déborder le vase ».

Une information judiciaire pour homicide involontaire a été ouverte. « Je continue le combat », a déclaré le praticien, accusé par la clinique d'expérimentations médicales non conformes à la loi Huriet sur la bioéthique. « Si l'ARH a décidé cette sanction lourde ce n'est pas par hasard, c'est que mes accusations étaient fondées, indique-t-il. J'ai dit la vérité. J'ai pris mes responsabilités, à la clinique de prendre les siennes. »

Mo. R.

Manifestation à Abbeville pour soutenir un professeur de français

PLUSIEURS centaines de personnes, six cents selon la police, un millier selon les manifestants, ont défilé samedi 2 décembre à Abbeville (Somme) pour soutenir un professeur de français gardé à vue après des plaintes de parents d'élèves (*Le Monde* du 1^{er} décembre). Les manifestants, enseignants et parents d'élèves, entendaient dire « non à l'intervention judiciaire dans les choix pédagogiques ». Des policiers, sur ordre du parquet, avaient interpellé le 24 novembre au collège Millevoye l'enseignant, auquel il était reproché l'étude en cours du *Grand Cahier*, un ouvrage d'Agota Kristof qui contient quelques « scènes assez fortes », selon le recteur, évoquant notamment « la zoophilie et la fellation ». Le procureur d'Abbeville, Patrick Steinmetz, a classé vendredi 1^{er} décembre ces plaintes sans suites.

DÉPÊCHES

■ **LISTÉRIA** : la fromagerie de Lenclôtre (Vienne) a annoncé, samedi 2 décembre, dans un communiqué, le retrait de la vente de l'ensemble des fromages « Chevrec » et « Palet Cremeux », après la mise en évidence de listéria dans ces produits. Les fromages « Chabichou du Poitou », fabriqués dans le même atelier, sont également retirés de la vente.

■ **PEINE DE MORT** : plus de 1 500 manifestants ont défilé, samedi 2 décembre, à Paris pour réclamer la libération de Mumia Abu-Jamal, ancien journaliste noir américain, condamné à mort et en sursis d'exécution depuis dix-sept ans dans une prison de Pennsylvanie (Etats-Unis).

■ **PÉDOPHILIE** : le prêtre d'Evreux Denis Vadeboncoeur, qui avait été incité à se livrer à la justice par son évêque pour des actes de pédophilie, a été mis examen, samedi 2 décembre, pour « viols sur mineur par personne ayant autorité », et écroué (*Le Monde* daté 3 et 4 décembre).

■ **Le corps inhumé au cimetière de Lestelle-Betharram** (Pyrénées-Atlantiques) est bien celui du Père Pierre Silviet-Carricart, mis en examen pour viol sur mineur et décédé en février à Rome, ont confirmé les analyses ADN. L'exhumation du corps avait été demandée par les avocats des victimes. Cette confirmation met un terme à l'action pénale.

■ **AMIANTE** : la Cour de cassation a rejeté, jeudi 30 novembre, le pourvoi formé par le Fonds de garantie des victimes du terrorisme et autres infractions, après la décision de la cour d'appel de Caen, le 16 septembre 1999, de confirmer l'indemnisation de Michel Drouet, décédé depuis à cinquante-trois ans d'un mésothéliome. M. Drouet avait été la première victime de l'amiante indemnisée par une commission d'indemnisation des victimes d'infractions. La Cour a également confirmé qu'il y a bien une faute pénale à l'origine des contaminations par l'amiante.

Pour comparer les assurances

vous pouvez aller voir
15 compagnies d'assurance

ou

cliquer ici

www.assurway.com

ASSURWAY.COM

Nous comparons, à vous de choisir.

Le Monde des DEBATS

Le renouveau du Port autonome de Marseille

Après les années noires marquées par les troubles sociaux et une modernisation trop lente, le grand port méditerranéen reprend confiance. Les porte-conteneurs géants y côtoient désormais les paquebots de croisière et la coopération économique avec Lyon porte ses fruits

MARSEILLE

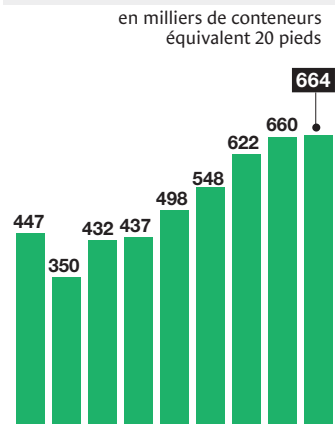
de notre correspondant régional
Pour la deuxième année consécutive, la santé du Port autonome de Marseille (PAM), qui reste le premier de France, est plutôt bonne et cela redonne le sourire à tout le monde ici. Car le port est à Marseille ce que Renault fut à la France : un symbole, parfois exagéré, de la vitalité de la ville et de sa région. Or le PAM a connu, depuis le début 2000, un résultat en augmentation de 5,7 % par rapport à 1999 et cette augmentation touche tous les secteurs d'activité.

Le trafic passager progresse bien, particulièrement sur la Corse, celui des croisières devient florissant, tandis que les hydrocarbures, les vracs solides ou liquides et les marchandises diverses circulent en grande quantité sur la place. Les fruits, dont certains étaient réceptionnés ailleurs, sont enfin revenus. C'est d'ailleurs une spécificité du port marseillais d'être capable d'opérer toutes les marchandises sans être prisonnier d'un seul trafic. Mais c'est le trafic conteneur qui apporte le plus de satisfaction, avec 9 % d'augmentation en tonnage sur les neuf premiers mois de l'année.

Le port avait raté, dans les années 70, ce tournant technologique majeur : il s'était retrouvé en 60e position mondiale pour les conteneurs, alors qu'il est classé huitième pour l'ensemble du tonnage. Une partie du patronat – et des salariés – estimait en effet que la rationalisation et la transparence qu'implique la conteneurisation des trafics risquaient de réduire ses marges. Les bassins ouest (Fos) et est (La Joliette) connaissent désormais des accélérations

Une remontée spectaculaire

TRAFFIC CONTENEUR DU PORT DE MARSEILLE



record sur ce terrain. Plus important encore dans la concurrence acharnée que se livrent les places portuaires, l'augmentation de la productivité est notable : sur le temps d'escale du navire, le nombre des mouvements est désormais de 35 à l'heure, contre 31,6 naguère. Ces gains tiennent à l'amélioration des techniques mises en œuvre dans toute la chaîne de production. La manutention, entièrement exécutée avec des cavaliers porte-conteneurs, est chaque jour plus rapide grâce à la généralisation des systèmes informatiques de repérage de chaque boîte sur son aire de stationnement.

Au printemps, le port mettait en service un troisième portique Overpanamax – c'est-à-dire apte à traiter les porte-conteneurs dépassant 32 mètres de large, donc trop grands pour franchir le canal de Panama. D'une hauteur de

17 mètres entre les jambes, capable de « travailler les navires de 6 700 boîtes », il est installé sur le quai de Graveleau, dans les bassins ouest de Fos, dont le tirant d'eau atteint 17 mètres et vient compléter un ensemble de huit portiques. Le 19 octobre, le premier navire Overpanamax, le Nedlloyd Normandie, capable de transporter 4 419 conteneurs équivalent vingt pieds (EVP, 6,1 mètres) accostait.

PACIFICATION SOCIALE

En saluant son arrivée, le PAM soulignait que celle-ci marquait la réussite des efforts de « fiabilité et de compétitivité de toute la place portuaire ». Ce navire apparaissait aussi à ses yeux comme le symbole d'une avancée dans les trafics les plus disputés « ceux des lignes régulières en conteneurs ». Ce sont ces succès qui ont conduit le port à annoncer, mercredi 29 novembre, qu'il anticipe les programmes planifiés pour 2006 avec une opération « Fos 2 XL » (lire Fos to excel, Fos vers l'excellence) qui se traduit par des investissements de modernisation de

200 millions de francs, dont les premières retombées concrètes seront visibles dès 2004.

Ce qui se voit moins, mais compte autant, c'est, selon la direction du port, la pacification des rapports sociaux : depuis le 1^{er} janvier, le port n'a été perturbé ponctuellement que quelques heures. En 1996 et 1997, les crises liées à la réparation navale ou à l'acconage (c'est-à-dire les opérations de char-

gement et de déchargement des navires) avaient provoqué, pendant de longues semaines, des blocages qui décrédibilisaient la place dans le monde globalisé et cruel des opérateurs maritimes. Cette année, un accord sur les 35 heures a été signé au PAM par les deux organisations syndicales les plus importantes, la CGT et la CGC, qui réclament encore quelques nouvelles avancées salariales. Les doc-

kers ne font pas partie du personnel du PAM, mais cette catégorie professionnelle, dont le statut est lui-même en pleine évolution, n'a jamais entravé le fonctionnement du port cette année.

Mais il y a un symbole plus fort encore du changement des relations sociales dans la place : lors d'une récente tournée en Asie, en compagnie des différentes professions portuaires, Eric Brassard, le directeur du PAM, a emmené trois des principaux responsables cégétistes, ceux de l'union locale du port, des dockers et du personnel du PAM.

Selon lui, il s'agissait de faire toucher du doigt à ces difficiles interlocuteurs la dureté du monde commercial moderne et de montrer que les ports n'ont plus le statut institutionnel dont ils bénéficiaient naguère. Bref, d'arriver à ce que ces rudes combattants de classe deviennent un peu plus « business minded ». Avec la modernisation de l'outil portuaire, c'est certainement le pari le plus important engagé par la direction actuelle du PAM.

Michel Samson

Une liaison fluviale renforcée avec Lyon

Dans une charte de coopération signée début 1997 (*Le Monde* du 7 novembre 1996), les maires de Lyon et Marseille souhaitent le renforcement des relations portuaires entre leurs villes. Trois ans après, les progrès sont significatifs. Le Port de Marseille vient de prendre une participation de 16 % dans Lyon terminal, filiale de la Compagnie nationale du Rhône, qui exploite une plate-forme multimodale, à l'intérieur du port Edouard-Herriot, spécialisée dans le transport de conteneurs. Elle facilite le transit des marchandises, par des navettes ferroviaires et fluviales Lyon - Fos-sur-Mer. En deux ans, le trafic est passé de trois à dix navettes hebdomadaires.

Alors qu'elle n'attirait, il y a deux ans, que 36 % du trafic maritime en provenance ou à destination de Rhône-Alpes, Marseille représente aujourd'hui presque 50 %. Sur les destinations du Sud Méditerranée, les chiffres atteignent 80 % et sur l'Asie 70 %. Mais le port reste en retard sur les ports de la façade ouest pour l'Amérique du Nord, destination majeure des Rhônalpins. – (Corresp.)

Inondations dans les Yvelines et le Nord - Pas-de-Calais

LA SITUATION est en passe de « redevenir normale » dans les Yvelines, a indiqué, dimanche 3 décembre, le sous-préfet de Mantes-la-Jolie, après les dégâts causés, dans la nuit de samedi à dimanche, autour de Mantes-la-Jolie, où une quinzaine de villages ont été touchés par la montée des eaux d'une rivière et 200 maisons envahies, après de très fortes pluies. A Houdan, l'hôpital a été inondé ainsi qu'une entreprise de Septeuil et plusieurs dizaines de maisons des environs. La RN 12, notamment, a été coupée. Dans le Nord, la circulation sur l'autoroute A 1 a été interrompue dimanche matin dans le sens Paris-Lille entre Phalempin et Seclin (Nord).

Dans le Pas-de-Calais, à Libercourt, une quarantaine d'habitations ont dû être évacuées. A Noyelles-sous-Lens, les pompiers ont constaté des infiltrations dans la digue d'un canal qui ont inondé une trentaine de caves et de jardins voisins. Arras, Bapaume, Lens, Liévin et Avion ont également connu quelques inondations après les fortes pluies qui se sont abattues sur le bassin minier. Le Nord - Pas-de-Calais subit depuis des semaines de très fortes pluies (*Le Monde* du 29 novembre).

Seine-et-Marne : embouteillages autour du centre commercial Val-d'Europe

L'AFFLUENCE suscitée par l'ouverture du centre commercial Val-d'Europe en Seine-et-Marne (*Le Monde* du 25 octobre) a relancé la campagne menée depuis trois ans par 80 communes du Collectif des maires du Nord Seine-et-Marne, pour la suppression du péage de Coutevroult (tarif : 11 francs), le premier sur l'A 4 en venant de Paris. Cette mobilisation est liée à l'importance croissante du trafic local d'évitement, qui paralyse les routes secondaires du secteur. Implanté en 1974, le péage de Coutevroult a été peu à peu rejoint par l'urbanisation rapide. « Contourner le péage est devenu un véritable sport local », constate Michel Houel, vice-président du conseil général et maire d'une commune voisine. Le phénomène a pris une proportion catastrophique avec l'ouverture, le 25 octobre, du centre commercial Val-d'Europe. Du jour au lendemain, le CD 406, petite route de campagne, est devenu un « point noir » avec 17 000 véhicules par jour. « A certaines heures, il faut quarante-cinq minutes pour aller du centre commercial à Magny-le-Hongre, distant de 3 kilomètres », soupire le maire du village, Jean-Paul Balcou : « Ce péage constitue une véritable barrière pour un bassin où vivent 400 000 personnes. En un an, pour un usager quotidien, il représente 5 000 francs de moins sur un revenu. » La population du secteur attend avec épouvante les futurs grands projets (deuxième parc de Disney et sa ZAC de 7 000 emplois). – (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **BASSE-NORMANDIE : Aucun bus ne circule à Caen depuis une semaine.** La presque totalité des 440 employés sont en grève pour réclamer une augmentation de salaire de 400 francs net d'ici à septembre 2002, date de mise en circulation du tramway en ville. Une nouvelle consultation des grévistes sur la suite du mouvement devait avoir lieu lundi matin 4 décembre, « mais comme on n'a aucune nouvelle de la direction, le résultat du vote ne fait pas de doute », selon un responsable syndical.

■ **« IEVOLI-SUN » : une des cuves de styrène du Ievoli-Sun s'est entièrement vidée** lors du naufrage du chimiquier italien, le 31 octobre. La quantité de styrène échappée de cette cuve n'était pas déterminée. Selon la préfecture de la zone de défense ouest, les autres réservoirs du tanker italien « ne semblent pas avoir souffert », le bateau est couché sur son flanc gauche et son château commence à s'enfoncer dans le sable.



Entre EDF et les Polonais, l'électricité passe, la chaleur passe, le courant passe.

En 2005, EDF sera un Groupe aux dimensions internationales, fidèle à ses valeurs de service public et leader sur les métiers de l'énergie dans le monde entier. Aujourd'hui EDF compte déjà 31 filiales à l'étranger. Ainsi, en Pologne, grâce à la cogénération, EDF éclaire et chauffe la moitié des habitants de Cracovie. Partout dans le monde, toutes nos énergies seront toujours à vos côtés. www.edf.fr



Nous vous devons plus que la lumière.

Destruction en 1991 d'un dépôt de munitions irakien qui contenait des armes chimiques.

C E jour-là il pleuvait. De grosses gouttes s'écrasaient sur le sol en laissant des taches noires. Ce n'était pas grave : toute la ville était noire, les façades incendiées, le sable jonché de débris, la mer polluée, le ciel aussi. Il faisait froid sous les nuages de plomb, nourris par la fumée des puits de pétrole en flammes, pourtant on étouffait. Devant l'hôpital de campagne, la file s'allongeait. « De l'asthme. Tout le monde en a. Ça passera dès que vous sortirez du pays », avait diagnostiqué le médecin, tranquille.

Le Koweït vivait sa libération dans une sorte d'hiver chimique. Peu importait, l'opération « Desert Storm » s'était soldée sur un triomphe. Huit semaines de combats et « seulement » 500 morts. Une « guerre propre », pavoisaient les états-majors. En ce mois de mars 1991, les troupes alliées nettoyaient. Tant bien que mal. Ce jour-là, à Kamisiyah, de l'autre côté de la frontière irakienne, les Américains avaient fait sauter des bunkers bourrés d'armes chimiques comme le redoutable gaz sarin, utilisé par des terroristes dans le métro de Tokyo. Le nuage toxique s'était mêlé aux fumées de pétrole. Nul ne l'avait su. Une fausse alerte de plus... Les alarmes chimiques sonnaient tous les jours depuis le début de l'offensive. Sans raison, assuraient les gradés : les gaz tuent sur-le-champ ou ne font rien.

La grande attraction était la route de Bassora, tragique sillon tracé entre deux montagnes de chars et de véhicules vitrifiés, soufflés pèle-mêle sur les bas-côtés. « Comment ont-ils fait ça ? », s'étonnait un officier français. On parlait d'arme secrète, d'expérimentation. On apprendrait, longtemps après, qu'il s'agissait de munitions à l'uranium appauvri, alliant puissance de pénétration à pouvoir « pyrophorique » : une fois dans la cible, les charges s'enflammaient, dégageant au passage un aérosol de fines particules radioactives. Pour l'heure les troupes victorieuses s'égaillaient entre les carcasses, ramassant qui une balle, qui un casque, qui un prisme de visée. Selon une enquête ultérieure, plus des trois quarts des forces d'invasion – 541 000 hommes sur les 700 000 GI envoyés dans le Golfe entre juillet 1990 et juillet 1991 – auraient ainsi été en contact avec les équipements pollués.

Depuis, aux Etats-Unis, 132 700 personnes, soit près d'un vétérans sur cinq, sont tombés malades, dont 26 500 de maux inconnus, non diagnostiqués, qu'on a regroupés, par commodité, sous le terme « syndrome de la guerre du Golfe ». Malades de l'uranium ? Du pétrole ? Des gaz neurotoxiques ? De la pollution chimique ? Des médicaments expérimentaux qu'on leur a administrés pour les protéger ? Des vaccinations à outrance ? Ou du mélange de tout ça ? Mystère. « Don't look, don't find » [Qui ne cherche pas ne trouve pas], soupire Dan Fahey. Il est blond, grand et tout simple, des yeux verts, un sourire désarmant. Le parfait soldat Ryan. On aurait tort de s'y tromper.

Dan est de la race des têtus indignés. Le cauchemar des états-majors. Du genre qui pose des questions gênantes – pourquoi cette « guerre propre » a-t-elle fait tant de malades ? Depuis neuf ans, le syndrome du Golfe est son combat. Et, s'il a repris des études de diplomatie à trente et un ans, c'est pour mieux lutter, plus tard. A un autre niveau : empêcher la guerre ou, du moins, faire en sorte qu'elle soit vraiment propre et ne laisse pas derrière elle des dizaines de milliers de malades chroniques, démolis, empoisonnés par des toxines qu'ils ne connaissent pas. Des malades qui, parce qu'ils ne sont pas tombés sur le champ de bataille, sont rejetés par la médecine militaire, niés par les états-majors.

Des malades inconnus et qui le seraient restés sans Dan et ses comparses, les premiers à s'être souciés de ces éclopés pas comme les autres, les croisés du syndrome. Ils sont une douzaine, guère plus, éparpillés aux quatre coins des Etats-Unis. Seuls ils ont eu le front de s'attaquer à la forteresse du Pentagone et l'ont vaincue, sans pourtant triompher. Certes une loi est passée, la maladie est désormais admise comme telle, mais elle n'est toujours pas expliquée ni soignée. Un succès limité, disent-ils, un peu las après toutes ces années



© KURT CASHION/CORBIS/SYGMA

Ce mystérieux syndrome du Golfe

de lutte. La France s'y met depuis peu, avec dix ans de retard. Ils en sourient. On leur a souvent opposé le contre-exemple français. Neuf pays de la coalition ont admis le syndrome. Il n'y avait pas de raison qu'un seul y échappe. Les arguments de l'armée française ne tiennent pas. Mais ils sont bien placés pour savoir que la bataille sera rude.

Car au départ, là-bas comme ici, c'est le mur du silence. « Les gens ne savaient pas à quoi ils avaient été exposés, ils ne comprenaient pas ce qui leur arrivait », se souvient Dan. Il a servi dans la marine ; en 1992, il a démissionné et travaille à San Francisco pour une organisation qui aide les vétérans du Vietnam. Tous les jours ils reçoivent des appels d'anciens soldats du Golfe inquiets de la brutale dégradation de leur santé. Fatigue chronique, migraines, vertiges, pertes de mémoire, diarrhées, problèmes de peau ou de respiration, gripes à répétition, jointures douloureuses, les symptômes ne correspondent à rien de connu. « J'attrapais tout ce qui passait », raconte Charles Sheehan-Miles, un tranquille barbichu à lunettes, l'un des piliers du mouvement. Parfois les symptômes s'aggravent : dépressions, problèmes osseux, maladies dégénératives du cerveau, lymphomes, cancers des poumons, des reins. « Mes copains allaient de plus en plus mal, poursuivait-il. A l'hôpital d'Atlanta, je rencontrais des gens de vingt ans qui avaient des problèmes de septuagénaires. On les rejetait. » Face à ces troubles bizarres, les médecins militaires haussent les épaules : les contrecoups du stress, affirment-ils. Incapables de travailler régulièrement, les malades, déclarés inaptes au service, se retrouvent sans ressources, sans soins, sans couverture sociale.

EN Géorgie, dans l'Indiana, au Texas, au Mississippi, en Californie, de petits groupes se forment spontanément pour comparer leurs expériences, trouver un appui. « La plupart disaient : je pensais que c'était juste moi. Cela m'aide de voir que je ne suis pas un cas isolé », explique Dan. Lui est intrigué. Formé au maniement des missiles Tomahawk, il connaît l'existence des munitions à l'uranium appauvri et les précautions à prendre contre la poussière radioactive. Il s'étonne en découvrant que même les hommes blessés accidentellement par des éclats n'ont pas été examinés, qu'aucun prélèvement au sol, aucune étude sérieuse n'ont été faits. Don't look, don't find.

Petit à petit des contacts se nouent entre les groupes locaux. Au

La guerre du Golfe n'a tué officiellement « que » 500 soldats. Mais, depuis, 133 000 sont malades. Des armes chimiques ? De l'uranium ? Du pétrole ? Aux Etats-Unis ils se battent depuis dix ans pour comprendre ; en France, ils commencent tout juste

Texas, un vétéran du Vietnam dont le fils est tombé malade au retour du Golfe lance un questionnaire : avez-vous été exposé à des fumées ? Entendu les alarmes chimiques sonner ? Avez-vous été vacciné, et contre quoi ? Etc. En Indiana, le major Haynes enquête et constate que son ancienne unité compte un nombre exceptionnel de malades. En Géorgie, Charles se concentre sur la pollution chimique et tente d'obtenir des informations du Pentagone en utilisant le Freedom of Information Act, permettant à tout citoyen de déclassifier des documents secrets s'il prouve que c'est l'intérêt général. A Washington, les parlementaires interpellés par leurs électeurs commencent à bouger.

En 1994, le sénateur Donald Reagle, du Michigan, enquêtant sur la vente de produits toxiques à l'Irak avant la guerre, s'inquiète d'une éventuelle exposition des troupes aux armes chimiques. Jim Tuite est alors son assistant parlementaire. « Ce qui nous avait mis la puce à

l'oreille, dit-il, est une déclaration du général français Raymond Germanos, en février 1991, signalant que les bombardements alliés contre le potentiel d'armes chimiques en Irak avaient provoqué le dégagement d'un nuage toxique dont les retombées, portées par le vent, avaient été relevées un peu partout. » La réponse du Pentagone est un triple démenti : ni utilisation, ni exposition, ni présence d'armes chimiques à proximité des troupes. « En gros, les malades étaient des tire-au-flanc », plaisante Jim Tuite.

Ces dénégations laissent les vétérans frustrés et perplexes : « Je savais que c'était faux, dit Charles, les alarmes de ma division avaient montré la présence de gaz chimiques. On nous avait dit que les Irakiens en avaient. Tout d'un coup nous ne savions plus qui croire. » Il créa un site Internet. Aussitôt les témoignages affluèrent. « Des centaines et des centaines de gens appelaient de San Francisco, de Boston, du Colorado. Les malades sortaient de partout ! » Grâce au Net, le mouvement prend une dimension nationale. Il a fallu quatre ans.

En mars 1995 une conférence, à Dallas, réunit pour la première fois tous les groupes. Ils sont dix-sept, bientôt soixante. Tous en colère. La plupart de leurs animateurs ont des problèmes de santé. « J'étais l'un des seuls à ne pas en avoir », se souvient Dan. Une enquête montre que 80 % des malades présentent onze symptômes récurrents. Pourtant la maladie n'est toujours pas admise comme telle. Le département de la défense et celui des anciens combattant ont ouvert des registres pour ceux qui désirent recevoir un examen médical. Plus de 100 000 vétérans se sont inscrits, mais un cas sur cinq est rejeté au purgatoire des troubles psychosomatiques.

Ils se heurtent à un mur. Les dossiers militaires comme les dossiers médicaux ont été pour la plupart perdus à la fin de la guerre : une erreur de transmission informatique, leur assure-t-on ! Comment mener une étude épidémiologique dans ces conditions ? Les relevés des équipements de détection se sont, eux aussi, mystérieusement évanouis, les notes de la CIA restent couvertes par le secret défense, la seule étude sur la nocivité des fumées de pétrole a été faite après coup, en juillet 1991, alors que la moitié des puits étaient éteints ! Don't look, don't find.

Le président Clinton a beau annoncer la constitution d'un comité spécial, rien ne calme les vétérans, qui décident de créer un Centre national d'information à Washington. Charles en prend la tête, il est benévole, comme tous les membres du

bureau. « Au départ nous n'avions pas un sou », dit-il. La galère dure deux ans, jusqu'à ce que la puissante Association des vétérans du Vietnam décide de les aider et leur fournit un bureau et un poste de directeur salarié. C'est que le syndrome du Golfe, comme jadis l'agent orange, est devenu une cause nationale. La presse fait assaut de révélations. On apprend qu'un membre éminent de l'état-major a des intérêts dans la société produisant le vaccin le plus contesté, que les autorités tchèques ont relevé la présence de gaz toxiques pendant l'offensive, que le Pentagone connaissait, bien avant la guerre, les dégâts que pouvaient causer l'absorption de faibles doses de sarin ou l'inhalation de poussières d'uranium appauvri, etc. Le Congrès suit. Les auditions se succèdent. C'est une cassette vidéo qui va confondre le Pentagone.

« Le Golfe a probablement été le champ de bataille le plus toxique de toute l'histoire des guerres modernes, mais on n'en a pas tiré les leçons ! »

Jim Tuite

Au début de 1996 Christopher Shays, député du Connecticut, a lancé une commission d'enquête. Bob Newman, secrétaire du comité chargé des anciens combattants à la Chambre des représentants, participe activement à toute l'affaire. « Au cours des premières auditions le département de la défense continuait à soutenir qu'il n'y avait eu aucune exposition chimique », se souvient-il. « Puis j'ai reçu une cassette vidéo tournée par le chauffeur d'un colonel américain. Elle montrait la destruction des bunkers irakiens de Kamisiyah le 4 mars 1991. On voyait le panache de fumée et les troupes en bras de chemise qui l'observaient tranquillement à quelques kilomètres de là. Soudain le vent tournait, le nuage toxique arrivait au-dessus de leurs têtes, les alarmes chimiques se mettaient à sonner. Tout le monde s'affolait en tentant d'attraper les masques puis se sauvait à toute vitesse. Le 20 juin 1996, j'ai prévenu la défense que j'allais diffuser ce film pendant les auditions. Le 21, le Pentagone organisait une conférence de presse et admettait que 300 à 400 soldats pouvaient avoir été exposés à des agents chimiques lors de la destruction de Kamisiyah ! » Une brèche est ouverte, les parlementaires s'y engouffrent. En septembre, le Pentagone révise ses chiffres et admet l'exposition de 5 000 soldats, chiffre porté

un mois plus tard à 21 000. Le 24 juillet 1997, enfin, une nouvelle étude fait grimper le nombre des exposés potentiels à 98 900 ! Entre-temps la CIA a reconnu qu'elle soupçonnait Kamisiyah de contenir des armes chimiques et l'avait signalé bien avant la guerre. Le Pentagone est contraint d'avouer piteusement que ces avertissements n'ont jamais atteint le commandement du bataillon chargé de la destruction !

Le mur du silence est enfin brisé. Tout s'enchaîne très vite. En 1998 le Parlement adopte une loi obligeant le Pentagone à lancer des recherches pour tenter de cerner l'origine du mal et de définir un traitement. Elle recense trente-trois causes possibles. Toutes, prises isolément ou, ce qui semble le plus probable, en cocktail détonant, ont pu empoisonner les GI. 150 millions de

dollars sont engagés dans des recherches.

Les vétérans ont gagné. Pourtant, deux ans après, le bilan est amer. « Le Golfe a probablement été le champ de bataille le plus toxique de toute l'histoire des guerres modernes », note tristement Jim Tuite. « Mais on n'en n'a pas tiré les leçons ! » Les premières études ne concluent à rien, faute de données. L'espoir de jamais comprendre l'origine du syndrome s'éloigne, et avec lui les perspectives d'un traitement efficace. Les indemnités ont doublé mais ne concernent qu'environ 20 % des dossiers. Et le nombre des malades continue d'augmenter. « Nous avons des rapports catastrophiques : à terme, nous craignons une véritable épidémie de cancers ou de maladies dégénératives du cerveau. Dans une population de quadragénaires ! Les traitements et les indemnités pourraient atteindre 1 milliard de dollars ! », se désole Bob Newman. Sur-tout, rien n'a changé : en Yougoslavie, le Pentagone a utilisé les mêmes vaccins, les mêmes médicaments, les mêmes obus bourrés d'uranium appauvri. « Parfois je me dis que tout ce que j'ai fait est de faire dépenser beaucoup d'argent au gouvernement ! », soupire Dan.

Véronique Maurus

L'Europe a rendez-vous à Nice

VEILLÉE d'armes en Europe. Comme au temps des batailles de l'ère napoléonienne, où les puissances européennes alignaient leurs régiments pour remodeler la géographie politique du Vieux Continent, les gouvernements des Quinze se sont livrés ces dernières semaines à un assaut d'arguments et d'effets d'annonce avant le sommet européen de Nice. Impressionner ses partenaires, abattre ostensiblement des cartes pour signaler les limites du pré carré des intérêts nationaux, tout en conservant secrètement un ou deux atouts en manche pour d'inévitables concessions de dernière heure : tel est le sens de ces postures politiques.

Les Quinze se retrouvent à partir du jeudi 7 décembre pour une bataille diplomatique dont la particularité est qu'elle ne doit pas désigner nommément les vaincus, puisqu'il faudra bien que les membres de la « famille européenne » continuent de cohabiter. Les enjeux et les risques du vaste marchandage, qui va se dérouler non loin de la baie des Anges, ne sont pas minces : dans la mesure où il s'agit à la fois de la répartition des pouvoirs au sein de l'Union et de la révision de son mode de fonctionnement interne afin d'accueillir à terme une douzaine de nouveaux membres, ce n'est pas tomber dans l'emphase que d'avancer que l'Europe a rendez-vous à Nice avec son destin.

Un échec de la réforme des institutions européennes aurait inévitablement pour effet de ralentir le processus de négociations avec les pays candidats à l'adhésion et de renforcer le scepticisme européen, dans l'Union et au-delà d'elle. A force d'avoir claironné que la réforme institutionnelle est une condition sine qua non de l'élargissement, les Quinze ont, d'une certaine façon, assemblé les éléments pour qu'un échec se transforme en crise grave.

garde de pays d'aller de l'avant. Malheureusement, le rendez-vous de Nice a été mal préparé. Ce n'est pas la négociation elle-même qui est en cause, mais sa signification. Aucun des quinze chefs d'Etat et de gouvernement ne s'est livré à un véritable travail pédagogique pour expliquer en quoi l'élargissement est à la fois un devoir historique, un défi qui porte en germe le risque d'une dilution des politiques communes, mais aussi une chance d'affirmer une « Europe-puissance » capable de rayonner plus fort et plus loin, tant sur les plans politique, commercial que culturel.

Ce préalable n'étant pas posé, il n'était guère aisé d'expliquer la nécessité d'adapter les institutions européennes. « Tous les chefs d'Etat et de gouvernement ne pensent qu'à une chose : comment, en revenant de Nice, expliquer à leur opinion publique qu'ils ne sont pas allés à Canossa, constate un acteur de la construction européenne. Ils sont tétanisés par cette perspective. C'est l'une des conséquences de la diplomatie d'aujourd'hui, gouvernée par son écho médiatique : plus personne n'accepte de prendre des risques pour l'Europe. »

Tel est précisément l'enjeu de Nice : l'échec signifierait que la défense des intérêts particuliers a prévalu ; le succès, à l'inverse, montrerait que les chefs d'Etat et de gouvernement ont réussi, non seulement à se hausser au-dessus de leurs contingences politiques nationales afin de préparer le fonctionnement d'une « grande Europe », mais aussi à comprendre que leurs pays seront mieux protégés par une position européenne commune. Celle-ci oblige à des concessions parfois déchirantes. L'Al-

lemagne veut que l'on prenne en compte le fait qu'elle « pèse » désormais vingt millions d'habitants de plus que la France et, abritant la plus forte population immigrée du continent, elle entend garder son droit de veto sur la politique d'asile et d'immigration.

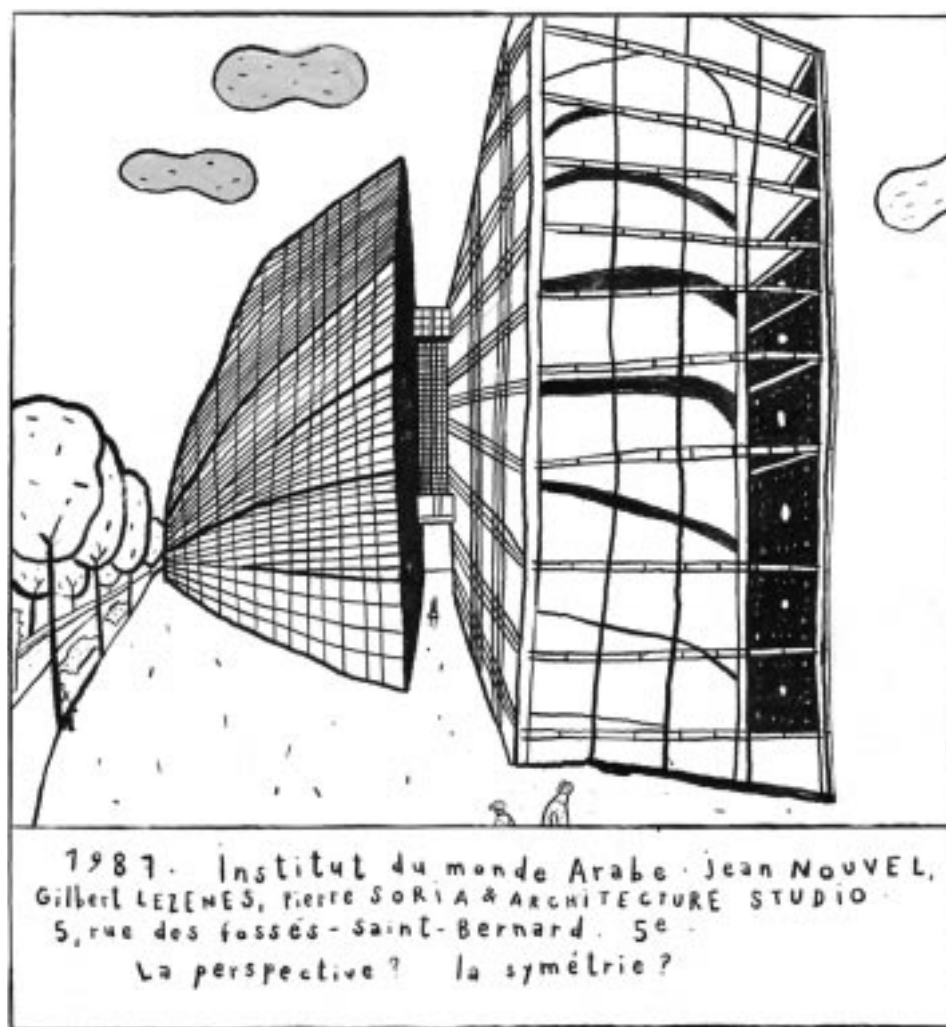
UNE CERTAINE PRÉÉMINENCE

Le Royaume-Uni, qui tient à la puissance financière de la City, fait le même raisonnement sur la fiscalité et cultive sa frilosité en matière de politique sociale. L'Espagne exige que son rang de cinquième puissance continentale lui soit pleinement reconnu, tout en voulant conserver, ô paradoxe, les avantages d'une politique d'aides régionales conçue pour assister les pays les plus nécessiteux de l'Union. La France, enfin, refuse de rompre une parité avec l'Allemagne qui lui a permis de conserver une certaine prééminence en Europe, et ne lâchera pas facilement un veto sur la politique commerciale qui lui permet de sauvegarder sa diversité culturelle. Chaque pays, quelle que soit sa taille, est ainsi monté au créneau de ses intérêts particuliers.

Ce sont toutes ces « lignes rouges » nationales que Jacques Chirac a pu mesurer au cours de la tournée des capitales qu'il vient d'achever. Les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze sont à la fois déterminés à défendre leurs intérêts nationaux et conscients que l'Union a une obligation collective de résultat. A Nice, c'est bien la conscience collective de l'Europe qui est confrontée à ses égoïsmes.

Laurent Zecchini

Le piéton contemporain par Lionel Koechlin



AMBIANCE DE RÉFORME PERMANENTE

Or l'Europe est fatiguée de cette ambiance de réforme permanente dans laquelle elle vit depuis près d'un an. Il est vain de croire que les désaccords du sommet d'Amsterdam, en 1997, sur la réforme des institutions pourraient être renvoyés au sommet de Stockholm, en mars 2001, faute d'avoir été résolus à celui de Nice. La Suède, malgré ses talents, n'aura jamais le pouvoir d'influence de la France en Europe. Tout porte à croire, au contraire, qu'un échec risquerait de sonner le glas d'une conception de la construction européenne qui s'est perpétuée depuis plus d'un demi-siècle. Mais une crise, comme le prétendent certains, pourrait-elle être salutaire, fondatrice ?

Elle clarifierait à coup sûr la vocation de l'Union européenne : elle contenterait ceux qui la rêvent comme une vaste mais simple zone de libre-échange, fût-elle élargie à vingt-sept nations, et peut-être aussi faciliterait-elle la matérialisation des visions de Joschka Fischer et de Jacques Chirac, qui envisagent un découplage de l'Union entre les chevronnés de l'intégration et le gros de la troupe européenne. Or un tel schéma ressemble fort à une aventure. Car les partenaires de cette élite pourraient-ils garantir entre eux une cohésion minimale sans conclure un traité se superposant au traité européen ? Qu'advient-il alors de l'euro, de la politique de défense européenne, de toutes les politiques communes, qu'il s'agisse de l'agriculture ou du budget des Quinze ?

En s'élargissant, l'Union va inévitablement accroître son hétérogénéité, et elle ne pourra plus avancer d'un seul pas. Mais il y a une différence profonde entre la fracture envisagée par certains et le mécanisme élastique des « coopérations renforcées » permettant à une avant-

Au Vietnam, contrôler l'effet Clinton

LA POUSSIÈRE est retombée. Certes, les trois longues journées que Bill Clinton a passées au Vietnam, dans la troisième semaine de novembre, n'ont pas changé le cours de l'Histoire. Mais, dès le lendemain de la visite présidentielle américaine, dans un commentaire peu repris, le *Lao Dong*, quotidien des syndicats vietnamiens, a parlé de « sommet important et significatif ».

Ce journal officiel a estimé qu'en se rendant au Vietnam M. Clinton avait pris une décision « courageuse », ajoutant que « les Français et les Japonais ont eu besoin de plus de temps qu'un quart de siècle pour surmonter le passé lié à ce qu'ils avaient causé au Vietnam ». « A Hanoi, on est plutôt content », a résumé une source communiste vietnamienne, qui exclut tout retour de bâton.

Ces commentaires semblent trancher avec les propos tenus par Lê Kha Phiêu lorsqu'il a rencontré M. Clinton le 18 novembre. Le secrétaire général du PC vietnamien avait alors affirmé, dans ce qui a été présenté comme une sèche mise au point, que la construction du socialisme demeurait l'objectif et que le secteur public continuerait de jouer un rôle primordial dans le développement du pays. Cette fin de non-recevoir avait été parfois interprétée comme la réaction d'un clan conserva-

teur communiste encore dominant. En fait, ces différentes réactions ne sont qu'apparemment paradoxales.

Une circulaire diffusée fin octobre par le bureau politique du PC a expliqué aux cadres du parti qu'un accueil discret devait être réservé à M. Clinton. A ce moment-là, déjà, la réponse aux appels attendus du président américain à la libéralisation du régime, y compris dans son intervention télévisée en direct, était prête. Il ne restait qu'à faire face aux imprévus : un éventuel dérapage ou un incident pendant le déroulement de la visite.

RESPECT DES RÈGLES DU JEU

Il n'y a pas eu de débordements, mais des petites foudres curieuses, sympathisantes et parfois chaleureuses ont été autorisées, à une ou deux exceptions près, à se regrouper sur le passage du cortège présidentiel américain. M. Clinton a respecté, dans l'ensemble, des règles du jeu fixées à l'avance. Cette visite a, toutefois, contribué à mettre l'accent sur le vrai problème de la direction communiste vietnamienne : comment conserver le contrôle du pays tout en le construisant ? Comment concilier pouvoir et pléonisme dans le XXI^e siècle ?

L'illustration la plus récente de ce dilemme est l'accord commercial signé cette année avec les Etats-Unis. Une fois ratifié par le

Sénat américain en 2001, ce traité abaissera les taxes sur les exportations vietnamiennes vers le marché américain de 40 % à 3 %. En outre, du succès de son application dépendront non seulement un bon des exportations – évalué à 10 % –, mais la possibilité d'intégrer l'OMC et, donc, de conquérir d'autres marchés. En échange, il contraindra Hanoi à ouvrir davantage son économie et à respecter des règles supplémentaires de transparence.

Le traité devrait bénéficier en priorité à un secteur privé encore réduit mais dynamique : les entrepreneurs privés sont les plus compétents et les mieux placés pour exploiter les relais, aux Etats-Unis, d'une diaspora vietnamienne comprenant un million de membres et jugée hautement qualifiée. Or le secteur privé est surtout présent dans le Sud – cœur économique du pays –, d'où est originaire la vaste majorité des anciens boat people installés en Amérique.

Le PC vietnamien, comme le chinois, est encore traumatisé par l'échec des réformes en URSS, à la fin des années 80, et par la désintégration croissante de la Russie post-soviétique. Il s'inquiète également de l'anarchie qui règne en Indonésie depuis l'effondrement, en 1998, du système autocratique de Suharto. Pour éviter des troubles sociaux redoutés, il lui faut

une expansion forte, donc une accélération du rythme des réformes. D'un autre côté, le meilleur moyen de garder le pouvoir est encore d'en contrôler le pan économique.

MARGE DE MANŒUVRE ÉTROITE

Compte tenu des faiblesses peu surprenantes d'un secteur public subventionné et souvent dans le rouge, la marge de manœuvre du PC est donc étroite. L'option communiste, depuis une quinzaine d'années, est une voie moyenne : un rythme relativement lent des réformes. Si l'accélération de ce rythme figure dans le document préparatoire au IX^e Congrès du PC prévu en mars, les résistances politiques et les luttes de clans sont encore assez vives pour que le résultat de ce rendez-vous quinquennal soit imprévisible.

Mais, entre-temps, les accords bilatéraux ou internationaux passés au fil des années contraignent le PC vietnamien à s'engager, à l'exemple de ce que fait la Chine, dans un délicat mariage de convenance avec le reste du monde.

Tout en refermant le chapitre de la guerre, Bill Clinton n'a pu que tenter de réduire, au Vietnam, les méfiances à l'égard d'une telle approche et contribuer à faire avancer le débat.

Jean-Claude Pomonti

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

La Côte d'Ivoire déchirée

DEPUIS des mois, le spectre d'une guerre civile hante la Côte d'Ivoire. Longtemps stable et relativement prospère au point d'être tenu pour un modèle de développement, ce grand pays francophone d'Afrique de l'Ouest a échappé pendant quarante années d'indépendance aux conflits tribaux et au marasme économique dont a souffert trop souvent ce continent noir. Mais la mort, en 1993, du « Père de la nation », Félix Houphouët-Boigny, a ouvert une longue bataille politico-juridique qui n'a cessé de s'intensifier sous le règne de son successeur, Henri Konan Bédié, avant de se solder il y a un an par un coup d'Etat – chose naguère impensable à Abidjan – dont l'auteur, le général Robert Guéi, se faisait fort de rétablir l'ordre et le calme dans les esprits.

On est loin du compte, car la défaite du général au scrutin présidentiel du 22 octobre et l'arrivée au pouvoir par les urnes de Laurent Gbagbo, l'opposant socialiste de toujours, n'ont pas suffi à apaiser les tensions entre le Front populaire ivoirien (FPI), le nouveau parti au pouvoir, et le Rassemblement des républicains (RDR) d'Alassane Ouattara, son principal rival.

L'affrontement trouve son origine dans l'« ivoirité », une doctrine qui prétend protéger l'identité et la cohésion nationales. En réalité, ce concept a été forgé pour barrer la route d'Alassane Ouattara, qui brigue avec ténacité la magistrature suprême. La Constitution, taillée sur mesure, dénie à cet ancien premier ministre le droit de jouer un rôle politique

majeur, en arguant qu'il n'est pas un Ivoirien mais un Burkinabé, ce que l'intéressé conteste vivement.

Ecarté de la compétition présidentielle, le chef du RDR vient d'être empêché d'entrer en lice pour les élections législatives du 10 décembre. Son parti a aussitôt réagi en appelant à une « grande marche de protestation » vers Abidjan. Un tel mot d'ordre adressé à des militants en colère pouvait laisser redouter – en pire – une réédition du sanglant scénario qui a fait des dizaines de morts le 26 octobre, lorsque la police et la gendarmerie ont réprimé sans merci les partisans de M. Ouattara. Cette crainte a incité, en dernière minute, les hommes politiques ivoiriens à rechercher un compromis susceptible de favoriser l'apaisement. La « marche nationale » de l'opposition a été transformée en un rassemblement dans le stade d'Abidjan ; en échange, le pouvoir espère que le RDR renoncera à boycotter le scrutin de dimanche prochain.

Mais cette sagesse tardive ne règle en rien le problème de fond. Laurent Gbagbo, loin de renier la doctrine de l'« ivoirité », l'a reprise totalement à son compte. Son parti mène, lui aussi, un combat douteux sur le thème de « la Côte d'Ivoire aux Ivoiriens » et contribue, de ce fait, à attiser la fièvre nationaliste parmi la majorité chrétienne et sudiste du pays et à nourrir le sentiment d'exclusion dont souffre la minorité nordiste et musulmane dont M. Ouattara est le porte-parole. Le conflit ivoirien va désormais bien au-delà d'une querelle d'ambitions entre politiciens.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directeur : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergerous, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferracci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Royonnet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarry (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction) ; Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'Erythrée et l'Éthiopie sur la voie de la fédération

L'ASSEMBLÉE générale des Nations unies a décidé, samedi, de « fédérer l'Erythrée et l'Éthiopie sous la couronne éthiopienne ». Le projet stipule que la Constitution érythréenne entrera en vigueur au plus tard le 15 septembre 1952. Durant la période transitoire, qui se prolongera jusqu'à cette date, la Grande-Bretagne continuera à administrer l'Erythrée avec l'assistance d'un commissaire des Nations unies, qui aura notamment pour tâche de convoquer une Assemblée représentative de l'Erythrée, élue par la population.

Le principe de cette fédération était contenu dans le rapport de la commission d'enquête envoyée sur place par l'ONU au début de l'année 1950. Le texte voté prévoit que le gouvernement érythréen détiendra les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire dans le domaine des affaires intérieures, tandis

que le gouvernement éthiopien aura la charge des affaires étrangères, de la défense et du budget de la fédération. Il n'existera qu'une seule nationalité dans les deux territoires, et l'égalité absolue des droits est garantie.

La France a voté pour le projet de fédération. Cette décision est conforme à la formule adoptée par M. Robert Schuman, selon laquelle « l'Éthiopie a droit en Erythrée à des réparations pour le passé et à des garanties pour l'avenir ». D'autre part, c'est Paris qui, le premier, a suggéré que toute solution devait être acceptée à la fois par l'Éthiopie et par l'Italie. Or Rome et Addis-Abeba paraissent disposés à répondre favorablement à cette suggestion. Si l'agression de 1935 est sanctionnée, la porte est également ouverte à une féconde collaboration en Afrique orientale. (5 décembre 1950.)

Le Monde SUR TOUTS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Proche-Orient : la terre ou la paix ?

par Jimmy Carter

La politique du fait accompli que continuent de mener certains dirigeants israéliens par l'implantation de colonies en territoire occupé est une raison profonde de l'échec de la diplomatie américaine depuis des années et de la permanence de la violence au Proche-Orient. Leur caractère délibéré d'îlots ou de forteresses sur des terres palestiniennes rend les colons vulnérables aux attaques, en l'absence de protection militaire massive, et fait échouer les Israéliens qui recherchent la paix, en même temps qu'il prive tout gouvernement palestinien d'une intégrité territoriale effective.

En septembre 1978 à Camp David, le président Anouar El Sadate, le premier ministre Menahem Begin et moi-même avons passé l'essentiel de notre temps à débattre de cette question avant de finalement nous mettre d'accord sur les termes d'une paix entre l'Égypte et Israël et sur une solution des problèmes liés au peuple palestinien. Les dispositions bilatérales qui ont été prises ont abouti à un traité global et durable pour l'Égypte et Israël, rendu possible en dernière minute par l'acceptation israélienne d'évacuer ses colons du Sinaï. Le non-respect de semblables contraintes, en revanche, à propos du statut de la Cisjordanie et de Gaza a conduit à la confrontation et à une violence persistantes.

L'ensemble de mes propositions aux deux intéressés reprenait la position officielle du gouvernement américain, se fondant sur la législation internationale acceptée à la fois par les États-Unis, l'Égypte, Israël, ainsi que par d'autres pays, et reprise dans la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies. L'engagement légitime de notre gouvernement à soutenir cette résolution équilibrée n'a pas changé.

Si l'acceptation de la résolution

242 a été à Camp David une question litigieuse, le premier ministre Menahem Begin l'a finalement reconnue applicable, « en toutes parties ». Le texte souligne « le caractère inadmissible de l'acquisition de territoire par la guerre et la nécessité d'œuvrer à l'établissement d'une paix juste et durable dans laquelle chaque État de la région pourra vivre en sécurité ». Il y est demandé le « retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit [de 1967] » et le droit de chaque État à « vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, libre de toutes menaces ou actes de violence ».

Il était clair que les colonies d'implantation israéliennes dans les territoires occupés constituaient une violation directe de cet accord et, selon la position américaine depuis longtemps établie, représentaient tout à la fois « un fait illégal et un obstacle à la paix ». En conséquence, M. Begin s'engageait à ce qu'il n'y ait pas d'implantations nouvelles jusqu'à la conclusion des dernières négociations de paix. Mais, sous la pression du Likoud, il refusa par la suite de tenir cet engagement, en donnant comme explication que, pour lui, l'ensemble des discussions devaient s'achever dans les trois mois.

Certaines conditions importantes figuraient dans les accords de Camp David concernant l'autonomie palestinienne et l'occupation de ces terres. Avec ce point clé : « Le gouvernement militaire israélien et son administration civile se retireront dès qu'une autorité indépendante aura été librement élue par les habitants de ces régions en remplacement de l'actuel gouvernement militaire ». Cette période de transition a fait suite dans les territoires occupés à des élections approuvées par les Palestiniens et le gouvernement d'Israël, qui se sont déroulées en janvier 1996

sous la surveillance du Carter Center. Ont été élus 88 membres du Conseil palestinien, présidé par Yasser Arafat. Cette autorité indépendante, dotée d'une autonomie limitée, s'est réunie pour la première fois en mars 1996.

Il a alors été également convenu qu'une fois établis les pouvoirs et les responsabilités de l'Autorité palestinienne, il serait opéré « un

retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés ».

A la dernière minute, pourtant, après plusieurs jours de consentement unanime, Sadate et Begin tombèrent d'accord sur le fait qu'il y avait déjà suffisamment de sujets à controverse dans les pourparlers pour demander que ce paragraphe, bien que conservant le soutien de l'une et l'autre par-

Il est improbable qu'un véritable progrès puisse être réalisé aussi longtemps qu'Israël persistera dans sa politique d'implantations, illégales selon les lois internationales, que soutiennent les États-Unis ainsi que toutes les nations

retrait des forces armées israéliennes et le redéploiement de ce qui restait de ces forces sur des positions spécifiques de sécurité ».

Très tôt au cours des pourparlers de Camp David, nous avons compris qu'il ne serait pas possible de résoudre la question de la souveraineté sur Jérusalem-Est, et avons proposé concernant cette ville le paragraphe suivant, sur lequel nous étions parvenus à un accord complet : « Cité de la paix, Jérusalem est sacrée pour le judaïsme, pour la chrétienté et pour l'islam, et tous les peuples doivent y avoir libre accès et jouir du libre exercice de leur culte et du droit de visite et de passage sur les Lieux saints sans distinction ni discrimination. Les Lieux saints propres à chaque religion seront placés sous l'administration et le contrôle de leurs représentants respectifs. Un membre du conseil municipal superviserait les principales activités relevant de la ville telles que services publics, transports publics et tourisme, et s'assurera que chaque com-

munauté peut y maintenir ses institutions culturelles et éducatives. »

Des lettres furent échangées par les deux dirigeants, exprimant les positions légitimes de leur gouvernement sur le statut de Jérusalem-Est. Leur avis divergeait quant à la souveraineté, évidemment, mais l'un et l'autre affirmaient que la ville ne devait pas être divisée.

Comme convenu, je les informai que « la position des États-Unis sur Jérusalem restait celle qui avait été exprimée par l'ambassadeur Arthur Goldberg à l'Assemblée générale des Nations unies du 14 juillet 1967, puis par l'ambassadeur Charles Yost au Conseil de sécurité des Nations unies le 1^{er} juillet 1969 ».

De fait, Jérusalem-Est y était considéré comme faisant partie des territoires occupés, au même titre que la Cisjordanie et Gaza.

L'accord de Camp David fut signé et proclamé dans l'enthousiasme par les trois dirigeants que nous étions. Avec l'arrivée de Ronald Reagan à la présidence, il advint une période de relative inactivité au Proche-Orient, exception

faite de l'invasion israélienne du Liban et de l'expulsion de Beyrouth des forces de l'OLP qui s'en est suivie. Le président Reagan se saisit de l'annonce de cet événement, le 1^{er} septembre 1982, pour s'adresser à la nation sur la Cisjordanie et les Palestiniens. Il déclara en toute clarté : « L'accord de Camp David reste le fondement de notre politique. » Son discours comportait, par ailleurs, les déclarations suivantes : « Les Palestiniens résidant en Cisjordanie et à Gaza auront pleine autonomie dans leurs affaires propres. »

« Les États-Unis n'accepteront pas que soit occupée quelque terre que ce soit dans le but d'implanter des colonies pendant la période de transition. En vérité, plus que toute autre action, le gel immédiat des implantations par Israël pourrait créer la confiance indispensable à une participation plus large à ces discussions. La poursuite des implantations n'est en aucun cas nécessaire à la sécurité d'Israël et ne fait que réduire la foi des Arabes dans la possible négociation finale d'une issue libre et juste. »

En 1991, un affrontement majeur s'est produit entre les gouvernements d'Itzhak Shamir et de George Bush au sujet des colonies israéliennes de Cisjordanie, les Américains menaçant de retirer leur soutien financier si les implantations se poursuivaient. Une rencontre fut organisée cette même année à Madrid, à laquelle participaient les États-Unis, la Syrie et d'autres pays arabes, ainsi qu'un certain nombre de Palestiniens qui ne représentaient pas officiellement l'OLP. Lors de la conférence de presse tenue le 1^{er} novembre, le secrétaire d'État James Baker déclarait : « Lorsque nous avons négocié avec Israël, nous avons négocié sur le principe de la terre contre la paix, sur le principe d'un retrait total du territoire en échange de relations pacifiques... Telle est exactement notre position, et nous

souhaitons qu'elle soit aussi appliquée dans les négociations entre Israéliens et Syriens, entre Israéliens et Palestiniens. Cette position qui est la nôtre n'a été modifiée en rien. »

Les médiateurs norvégiens ont, en septembre 1993, échafaudé un accord entre le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, et le président de l'OLP, Yasser Arafat, engageant les deux parties dans un processus en plusieurs étapes. Bien qu'il n'ait pas participé à ces négociations, notre gouvernement a célébré les accords d'Oslo à la Maison Blanche et a bâti les pourparlers de paix ultérieurs sur ces accords et sur ceux de Camp David. De tels efforts n'ont pas abouti à ce jour et cette année ont ressurgi entre Israéliens et Arabes une violence et une animosité sans égales depuis plus d'un quart de siècle.

Les grandes questions restées non résolues sont toujours celles des frontières définitives de l'État d'Israël, du retour des Palestiniens chassés de leur foyer ou des compensations à leur accorder, du statut enfin de Jérusalem. Il apparaît quasi inévitable que les États-Unis s'engagent dans de nouveaux efforts de paix, mais il est improbable qu'un véritable progrès puisse être réalisé sur l'une quelconque de ces questions aussi longtemps qu'Israël persistera dans sa politique d'implantations, illégales selon les lois internationales que soutiennent les États-Unis ainsi que toutes les nations.

Beaucoup de questions se posent dans la recherche d'une solution à la fin de la violence au Proche-Orient, mais l'on n'échappera pas à celle qui est essentielle : la terre ou la paix ?

Jimmy Carter est ancien président des États-Unis.

Traduit de l'anglais (États-Unis) par Sylvette Gleize © Jimmy Carter.



7^{h00}-8^{h00} Tout Savoir Tout Comprendre

Hervé BÉROUD & Myriam ALMA

7:18
"Le fait économique"
Nicolas BEYTOUT

7:20
"L'info sans frontière"
Pierre-Marie CHRISTIN

7:43
le "Fait politique du jour"
Alain DUHAMEL

7:47
"Le journal économique"
Jean-Yves HOLLINGER

7:50
"L'invité de RTL"
Olivier MAZEROLLE

RTL
rtl.fr

l'essentiel de l'actualité par les grandes signatures RTL.

Les ravages de la suspicion

Suite de la première page

Au demeurant, les commentaires parus dans divers journaux s'étonnaient chaque jour un peu plus de l'inexistence d'éléments à charge et l'ont exprimé en des termes souvent très sévères. Plus cruellement encore, *Le Canard enchaîné* a stigmatisé l'extraordinaire aveu contenu dans les réquisitions du ministère public, selon lequel la preuve de la culpabilité n'existait pas, mais qu'il restait aux prévenus à faire la preuve de leur innocence.

Je ne suis pas juriste, mais il me semble en savoir assez long, en matière de droit, pour dire que cet effarant et inattendu retour de la « preuve négative » illustre à merveille les affres d'une accusation dépourvue d'arguments.

Et pourtant ! Le substitut du procureur a demandé que me soient infligés quinze mois de prison avec sursis, et deux ans de privation de mes droits civiques, civils... et même familiaux !

J'ai fait procéder à quelques additions. Ce sont environ vingt-deux millions de lecteurs qui ont été informés des peines requises à mon encontre. Quand on sait combien est de peu de poids la présomption d'innocence dans le cas d'une simple mise en examen – et je l'ai été pendant quatre ans avant d'être renvoyé, il y a plus d'un an, devant la justice –, on admettra volontiers que parler de suspicion ravageuse n'est pas excessif pour qualifier ma position de citoyen, d'homme public... et de père de famille face à l'opinion publique.

Je pèse mes mots : c'est en vérité une situation intolérable. Au plan personnel et, au-delà, au regard du droit et de la démocratie.

De même, quelques commentaires qui ont accompagné l'ordonnance du premier président me semblent préoccupants. On a parfois voulu n'y voir qu'un paravent permettant de masquer la question du financement du Parti communiste, au lieu de la saluer pour ce qu'elle est vraiment : une décision qui honore l'institution judiciaire en cela qu'elle rappelle l'exigence de respecter scrupuleusement, et particulière-

ment en matière de libertés, le droit et les engagements internationaux de la France.

Je dois dire que la présence, aux premiers rangs du public, le 30 octobre, de plusieurs magistrats éminents a pu contribuer à accréditer cette idée, même si, selon toute vraisemblance, ils étaient là d'abord pour témoigner de leur solidarité avec la présidente, dont l'honnêteté personnelle n'a pourtant jamais été en cause.

De ce « fiasco judiciaire » du mois d'octobre, je tire deux enseignements. D'abord, il est évident qu'il y a un conflit interne à l'institution judiciaire. La spectaculaire défaillance du parquet dans ce procès en est une terrible illustration. La justice est confrontée à la nécessité de réformes qui posent des problèmes aussi bien en termes de pouvoir que de moyens. Et sur ce dernier point, précisément, on ne peut se résoudre à « faire » avec les moyens actuellement disponibles. On ne peut accepter que le trop petit nombre de

ce, les « clouer au pilori » ? Ce serait apporter, de façon expéditive et à bon compte, une piètre réponse à la refondation qu'appelle la démocratie et donc la vie politique...

Au-delà des politiques, cette question n'intéresse-t-elle pas l'ensemble des citoyennes et des citoyens ? Ne s'agit-il pas, en fait, de créer les conditions d'une justice plus sereine et tout simplement mieux civilisée, au bénéfice de tous les justiciables, de l'institution judiciaire, de la démocratie ? Le sujet mérite réflexion.

Dans la situation présente, ni moi ni les autres prévenus ne sommes responsables de la désignation d'un tribunal légitimement récusable. Pourtant, les conséquences sont aussi désastreuses qu'insupportables. Car à la stigmatisation de quatre années de mise en examen que l'invocation de présomption d'innocence est dans la pratique impuissante à écarter, s'ajoute la suspicion laissée par des réquisitions du procureur particulièrement lourdes.

L'article 6.1 de la Convention euro-

Peut-être surprendrai-je : je suis disponible pour un procès respectant les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme

magistrats spécialisés dans un certain type d'affaires soit compensé par une sorte de « productivisme judiciaire » qui, à terme, se révélera indifférent aux droits de l'homme et aux engagements internationaux auxquels la France a souscrit.

D'autre part – et je veux que l'on m'entende bien – je ne souhaite nullement un traitement différencié pour les responsables politiques. Je maintiens ce que j'ai toujours affirmé : la justice doit passer, pour tout le monde et en toutes circonstances. Mais j'ai aussi la conviction qu'il est injuste et dangereux de faire des hommes politiques des coupables en puissance, en laissant planer longuement le doute sur leur honnêteté ; en permettant à la rumeur, à l'amalgame, aux insinuations, de s'installer et de prospérer.

D'une façon plus générale, faut-il qu'une génération de responsables politiques soit sacrifiée sur l'autel d'une nécessaire réhabilitation de la politique ? Faut-il pour cela, d'avant-

pénne des droits de l'homme énoncé 3 principes : procès équitable, tribunal impartial et délai raisonnable permettant à un citoyen de ne pas vivre pour une durée indéterminée dans une situation de suspicion. Le respect des deux premiers a été mis en doute par l'ordonnance du premier président de la Cour d'appel de Paris. Et, manifestement, le troisième est bafoué.

C'est pourquoi – peut-être surprendrai-je – je veux dire que je suis disponible pour un procès respectant les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme. Et chacun comprendra que désormais le principe du délai fonde l'équité de la procédure.

C'est maintenant à l'institution judiciaire qu'il revient de prendre les dispositions qu'exige cette situation exceptionnelle.

Dans tous les cas, je suis prêt. J'attends.

Robert Hue

Le refus des origines

par Jean-Claude Guillebaud

UNE bourde ! Au regard de la vérité historique, Lionel Jospin a bel et bien commis cet été une bourde. Elle a suscité un commentaire cinglant de la revue *Esprit* et, ces jours-ci, à l'initiative de *Témoignage chrétien*, la rédaction d'une pétition signée par de très nombreuses personnalités, y compris à gauche. À la demande du premier ministre, en effet – et au nom de la France ! –, toute référence religieuse a été gommée de la Charte européenne des droits fondamentaux. La première version de ce texte – proposée le 14 septembre dernier par l'ancien président allemand Roman Herzog – faisait très logiquement référence, dans son alinéa 2, à l'héritage « culturel humaniste et religieux » de l'Union européenne. Or Lionel Jospin a aussitôt fait savoir qu'une « République laïque » comme la France ne pouvait accepter une telle formulation. Il a donc exigé que le mot « religieux » soit remplacé par « spirituel ».

Crispation laïcarde ou calcul politique, le résultat est le même : une grosse bêtise ! Nul ne songe à nier, en effet, qu'une part importante des valeurs humanistes trouvent leur origine dans le monothéisme d'Abraham. Ces valeurs sont aujourd'hui très largement laïcisées et universelles, mais leur source première ne fait guère débat. Le sens du progrès, l'idée que « le temps est droit » et qu'il « va quelque part », comme l'écrivait le philosophe Emmanuel Lévinas, est peu compréhensible sans référence au prophétisme juif et à l'espérance chrétienne – la sagesse grecque, par exemple, professait une conception bien différente, et circulaire, du temps.

Le concept d'égalité, récusé lui aussi par le monde antique, doit beaucoup à l'*Épître aux Galates* de saint Paul. L'individualisme lui-même, cœur battant de la modernité, est une « invention » judéo-chrétienne, comme l'a montré Louis Dumont. René Descartes n'en disconvenait pas qui, sur ce

point, se présentait, avec son *cogito ergo sum* en héritier « individualiste » de saint Augustin. La même chose pourrait être dite du concept d'universalité qui s'enracine dans la triple confluence grecque, juive et chrétienne. En vérité, la modernité tout entière peut être analysée comme un phénomène post-judéo-chrétien.

Alors ? Est-ce l'effet d'un anticléricalisme de combat, vaguement kitsch mais encore vivace dans certains courants de la gauche ? Est-ce un embarras plus personnel du protestant Lionel Jospin, manifestement peu à l'aise avec sa propre identité (« *L'austère qui se marre* », etc.) ?

On peut aussi imaginer que ladite bourde procède d'une volonté

parfaitement légitime. A condition de le faire avec discernement et sans sombrer dans cette « haine des origines » en laquelle le psychanalyste Daniel Sibony voyait justement « l'origine de la haine ».

Aujourd'hui, quiconque s'intéresse un tant soit peu au dialogue interreligieux sait parfaitement que les trois grandes confessions – juive, chrétienne, musulmane – qui cohabitent en France sont devenues les plus ardentes avocates d'une laïcité bien comprise. Une laïcité qui leur offre un espace de tolérance, un périmètre de rencontre ; une laïcité qui, loin des batailles et des intolérances passées, représente dorénavant le « lieu du lien ». Un essayiste comme Marcel Gauchet a fort bien analysé les nouveaux rap-

A la demande de Lionel Jospin – et au nom de la France ! –, toute référence religieuse a été gommée de la Charte européenne des droits fondamentaux. Une bourde !

plus noble. Lionel Jospin, assure-t-on, a voulu ménager certains pays comme la Turquie, candidat à l'intégration et prompts à voir en l'Europe un « club chrétien » fermé de « l'héritage » européen. Non seulement parce que ses penseurs et traducteurs aidèrent l'Europe médiévale à redécouvrir la philosophie hellénique mais parce qu'il joua un rôle décisif dans l'édification d'une « raison scientifique » occidentale. Nier tout apport « religieux », même avec les meilleures intentions du monde, peut donc se révéler blessant pour les musulmans eux-mêmes. Qui veut faire l'ange...

Quant au souci de défendre bec et ongles cette « exception française » que représente la laïcité, il est

ports – paradoxaux et prometteurs – qui se nouent silencieusement entre la laïcité française et les communautés religieuses.

Ce refus des origines n'a donc pas grand sens. Notre premier ministre devrait se souvenir que, bien avant lui, d'autres dirigeants politiques avaient cherché, jadis, à nier tout héritage religieux. Lénine, par exemple, qui, au début des années 30, avait lancé le burlesque « *quinquennat sans Dieu* » qui déboucha sur les persécutions que l'on sait. Ou encore Mao Zedong qui, au moment de la révolution culturelle, incitait les Chinois à rompre hystériquement avec l'héritage confucéen. Les voudrait-on pour modèles ?

Jean-Claude Guillebaud est éditeur et journaliste.

Santé et environnement d'abord

par André Chandernagor

APRÈS les veaux aux hormones, les porcs aux antibiotiques, les poulets à la dioxine, la vache folle mobilise les consommateurs. Ne sachant plus à quel saint se vouer, ils demandent à y voir clair dans cette forêt de Bondy qu'est devenu l'agroalimentaire dans notre beau pays, après un demi-siècle de cogestion du productivisme agricole par le syndicat agricole dominant et le ministère de l'agriculture.

Chacun s'efforçant de dégager sa responsabilité, nous en avons appris de belles ! Des importations frauduleuses de farines animales auraient eu lieu en France dans les filières d'élevage entre 1993 et 1996, alors qu'on en connaissait la nocivité. Dès 1996, le Parlement européen avait adopté une recommandation extrêmement ferme, demandant l'interdiction des farines dans l'Union mais, au dire d'un rapport d'enquête d'une commission de ce même Parlement, les ministres de l'agriculture des Quinze se seraient montrés plus soucieux de protéger le secteur de la viande que la santé humaine. En octobre, l'Assemblée européenne a adopté en première lecture une directive enjoignant aux fabricants d'indiquer la quantité précise des ingrédients entrant dans la composition des aliments pour animaux d'élevage, mais la Fédération européenne de fabricants d'aliments composés s'opposerait à ce nouvel étiquetage, qu'elle s'emploierait à faire repousser par le conseil des ministres de l'agriculture...

Pour tenter de rétablir la confiance, les producteurs se veulent rassurants. Ils évoquent les efforts qu'ils ont accomplis pour assurer la traçabilité de leurs produits et en labelliser l'excellence. Il existe en effet quatre grandes familles de signes distinctifs de qualité des produits alimentaires : le label rouge, les appellations d'origine contrôlée, le label agriculture biologique et les certificats de conformité. Rien que pour ces derniers, plus de trente organismes sont habilités à les décerner. En

outre, les spécialistes du marketing des grands groupes alimentaires savent admirablement assortir leurs produits de signes divers qui ont l'apparence d'une distinction ou d'un label. Comment les consommateurs pourraient-ils s'y retrouver dans ces signes distinctifs multiples, gérés soit par les producteurs eux-mêmes, soit par la grande distribution, sans garantie ni contrôle efficace du gouvernement ? Ce n'est pas en ajoutant un label de plus qu'on résoudra le problème et qu'on apaisera les craintes.

« Il faut être sévère, sévère, sévère, dans l'application des contrôles », a déclaré récemment le président de la Commission européenne à propos du dépistage de la vache folle. A quoi le commissaire européen char-

Ce n'est pas en ajoutant un label de plus qu'on résoudra le problème

gé de la santé et de la sécurité des consommateurs a cru devoir ajouter que, « si les lois qui existent déjà étaient respectées, les mesures d'interdiction des farines animales seraient inutiles ».

La protection de notre environnement, de l'air que nous respirons, de l'eau de nos sources et de nos rivières, souffre des mêmes carences, essentiellement pour la même raison. Dans tous les cas, le souci de ménager la production l'emporte sur les autres considérations.

Puissant et bien organisé, le lobby productiviste agricole, volontiers demandeur de subventions publiques, est également prompt à dénoncer les contrôles comme attentatoires au libre exercice de la profession. Les préfets, répugnant à sanctionner les infractions par crainte de manifestations violentes, ferment pudiquement les yeux sur les entorses à

la légalité. Et la tâche des contrôleurs est d'autant plus difficile qu'elle est exercée par ceux-là mêmes qui ont pour mission première d'encourager et de favoriser la production.

De façon prémonitrice, le syndicat des inspecteurs vétérinaires de l'administration déplorait, en septembre, l'insuffisance des moyens de contrôle : « Nous ne pouvons être au four et au moulin... Nous ne voulons pas porter le chapeau si se déclenche une épidémie... » Et de dénoncer rien moins que « la désinvolture avec laquelle le ministre de l'agriculture traiterait les missions de la santé publique ». Au fil des années, ce ministère est devenu, comme le regrettait déjà de Gaulle, le ministère des agriculteurs, cogestionnaire de leurs intérêts. Comme on ne perçoit guère de volonté politique de changement à cet égard, du moins pourrait-on saisir l'occasion de la légitime révolte des consommateurs pour faire cesser l'inadmissible mélange des genres que l'on constate au sein de ce département ministériel qui pervertit, au privilège de la production, deux de ses missions essentielles : la défense de la santé publique et celle de l'environnement.

Si l'on veut que l'exercice de ces deux missions retrouve les conditions de son indépendance, donc de son efficacité, il faut rattacher ce qui relève du contrôle de la sécurité des denrées alimentaires au ministère de la santé publique et ce qui concerne la protection de l'environnement – notamment l'application de la législation sur les établissements classés – au ministère de l'environnement. En espérant qu'à la faveur de cette indispensable réforme administrative l'Etat retrouvera, face aux lobbies, suffisamment de volonté politique pour améliorer et faire respecter ses propres lois. Mais cela est une autre histoire...

André Chandernagor, ancien ministre, est vice-président de la Coordination nationale contre les élevages industriels.



PARMI LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ SUR LA VIANDE DE BŒUF :

- Pourquoi la viande de bœuf peut-elle être consommée sans crainte ?
- Quels sont les organes potentiellement impropres à la consommation qui n'entrent pas dans la chaîne alimentaire ?
- Que font les pays d'Europe pour dépister et mieux connaître la maladie de la « vache folle » ?

Pour toutes les questions que vous vous posez, appelez le numéro vert que les services de l'Etat ont ouvert au nom du principe de transparence :

N° Vert 0 800 600 110

ou consultez le site Internet : www.agriculture.gouv.fr

La santé publique et la sécurité sanitaire des aliments sont prioritaires



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat d'Etat à la Santé
et aux Handicapés

Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche

Secrétariat d'Etat aux Petites et Moyennes
Entreprises, au Commerce, à l'Artisanat
et à la Consommation

2000 UNIVERSITÉ DE TOUS LES SAVOIRS

Alina Reyes, romancière

Le sexe entre répression et régression

La véritable pornographie, aujourd'hui, n'est pas où on le croit : elle se situe du côté de l'obscénité de l'idéologie marchande, dans le jeu des pulsions et des frustrations qu'elle suscite en permanence

Dans le cadre de l'Université de tous les savoirs, organisée par la Mission 2000, la romancière Alina Reyes a prononcé, le 22 novembre, une conférence intitulée



« 2001 *Podysée d'Eros, entre monts et merveilles, répression et régression* ». Nous publions la première partie de cette communication.

Nous avons tous conscience de vivre dans un monde où la pornographie est très présente, mais sa définition reste confuse. Qu'est-ce qui est pornographique ? Avant tout, c'est pour chacun de nous ce que l'on ressent comme tel. C'est donc une notion très subjective, qui dépend de la sensibilité de chacun, et aussi de son histoire, sa culture, son époque, etc. Ce qui est qualifié de pornographique est généralement ce qui est ressenti comme obscène, avec tout le goût et le dégoût qu'on peut en avoir.

Si Eros, qui a donné l'érotisme, est le dieu du désir, l'étymologie nous révèle que la pornographie n'a pour origine qu'un nom commun, *pornê*, la prostituée, accolé au verbe *graphein*, écrire. Littéralement, ce qui s'écrit sur le commerce sexuel. Autrement dit la représentation de ce qui, en matière de sexe, s'achète. Le mot *pornographe* est né en 1769 sous la plume de Restif, en plein siècle des Lumières. Et sans doute annonçait-il le monde moderne dans sa frénésie de représentation comme affranchissement de tous les interdits (voir l'importance de la mise en scène chez Sade) ; frénésie de représentation qui allait aboutir à ce que nous connaissons aujourd'hui, à savoir l'interpénétration des sphères du privé et du public.

Cinéma, télévision et Internet, relayés par une presse abondamment illustrée de photos, nous placent en position de voyeur d'un monde moins gouverné par Eros que par une divinité sans nom mais aisément identifiable, si l'on se réfère à la seule idéologie qui ait survécu au XX^e siècle : celle du libéralisme. C'est l'omnipotence, universelle et sacrée loi du marché qui nous ramène à la *pornê*, la prostitution généralisée au dieu réel des Américains, le dollar. Dans l'univers capitaliste, tout se vend, tout est objet, à commencer par les corps. Le sexe, comme les autres secteurs de l'activité humaine, donne lieu à une grande industrie rentable.

La société de consommation n'est pas seulement une société dont les membres sont appelés à consommer, c'est aussi une société ogresses, elle-même consommatrice de chair humaine. Car il lui faut beaucoup de chair fraîche pour remplir ses écrans de cinéma, ses stades, ses émissions télé et ses spots publicitaires, de la chair fraîche que nous consommons virtuellement avec notre habituel appétit voyeuriste, et qui nous incite à consommer les objets

de substitution en vente sur le marché, pour combler notre frustration.

C'est dans l'obscénité de cette idéologie marchande, dans le jeu des pulsions et des frustrations qu'elle suscite en permanence, que se trouve la pornographie actuelle. Avez-vous déjà regardé une quelconque série télévisée américaine, ou n'importe quelle production hollywoodienne ? Alors vous avez vu des films pornos. L'amour y commence invariablement par une hostilité réciproque ; à moins que le désir ne s'y déclare et ne s'y manifeste avec une brutalité des plus excessives.

Vous aimez le marivaudage ? Le libertinage ? Les jeux subtils de la séduction ? Le charme surréaliste de certaines rencontres ? Circulez, il n'y a plus rien à voir dans ce registre. Dans le film américain de base, on ne peut pas éprouver un sentiment amoureux sans qu'il soit grevé par un lourd arrière-fond de haine (haine de soi, haine de l'autre, haine de la chair), et on ne peut pas avoir envie de coucher avec quelqu'un sans que cela ne se traduise par de violentes empoignades. Le plus souvent on y baise debout contre un mur, avec un air de grande colère, ou bien sur la table, dans les restes de pizza, en échangeant des regards féroces... Tout ça pour signifier qu'on n'en vient à cette extrême dégoûtante, le sexe, que parce qu'on a vraiment été poussé à bout. Le moment le plus jouissif et le plus serein de ce genre de film, c'est celui où s'ouvre la porte d'un méga-frigo, archi-plein, auréolant de sa puissante lumière le héros qui vient y chercher un réconfort.

Or c'est ce type de production, qui sert de référence culturelle et de modèle en matière d'amour, non seulement à la jeunesse et au peuple américain, mais aussi à ceux de plusieurs pays arrosés par cette même industrie, autant dire la planète entière. Si j'appelle pornographiques ces films, ces téléfilms et ces séries, qui sont les produits d'un cocktail de puritanisme et de marchandisation des corps, c'est parce qu'ils présentent comme normaux des rapports humains à la fois tellement stéréotypés, brutaux et grossiers qu'ils offensent une amoureuxse



ALINA REYES

Née en 1956 à Bruges (Gironde), Alina Reyes est écrivain. Elle s'est fait connaître en 1988 par un roman érotique, *Le Boucher*. Elle a fait paraître ensuite une dizaine de romans : *Lucie au long cours* (1990), *Au corset qui tue* (1992), *La Nuit* (1994), *Derrière la porte* (1994), *Le chien qui voulait me manger* (1996), *Il n'y a plus que la Patagonie* (1997), *Poupée, anale nationale* (1998), *Moha m'aime* (1998), *Lilith* (1999), *Nus devant les fantômes*, *Franz Kafka et Milena Jesenska* (2000). Elle a tiré son pseudonyme d'une nouvelle de Julio Cortázar. Alina Reyes a fait partie des trente et un écrivains qui, en mars 1998, ont publié un texte contre le Front national, dans un cahier spécial du *Monde* intitulé « Face à la haine ». Elle avait signé l'année précédente un manifeste de 1 300 artistes et intellectuels en faveur de la régularisation des sans-papiers.



DESSIN DANIEL AZÉLIE

se de l'amour davantage que les images crues des vrais films pornos (...).

On fait souvent le parallèle entre la violence et le sexe au cinéma, en les considérant comme de malheureuses mais inévitables expressions de la modernité. Je ne serais pas leu étonnée que, dans les années à venir, le sexe prenne le pas sur la violence au cinéma, ou du moins que la violence s'y exprime essentiellement à travers le sexe plutôt qu'à travers des films d'action ou de guerre. On voit d'ailleurs actuellement les fortes pressions qui s'exercent sur le classement X des films, notamment grâce à des réalisatrices comme Catherine Breillat ou Virginie Despentes, qui s'emparent des corps avec leur caméra sans souci

des limites imposées par la loi. Il n'est pas insignifiant que ce mouvement vienne des femmes. Si les hommes sont pour l'instant les maîtres de l'industrie pornographique, on le doit à leur esprit d'entreprise plus qu'à leur talent artistique en la matière.

Dans nos sociétés occidentales, l'esprit d'entreprise est une qualité traditionnelle de la virilité - c'est même son moyen d'expression le plus réputé. Mais le génie de la pornographie, lui, est du côté des femmes. On revient à l'étymologie : *pornê*, prostituée. Jusqu'à il y a quelques années, la *pornê* et le *graphe* n'étaient pas la même personne, les femmes n'ayant pratiquement pas accès à l'écriture. Mais donnez un stylo ou une caméra à une femme sexuellement sensible, et elle vous démontrera sa puissance et son intelligence des corps avec une liberté et un art aussi consommé que ceux des courtisanes sacrées de l'Antiquité.

Alors que la tradition les confinait au service de la sexualité masculine, les femmes commencent à s'emparer de ce domaine pour s'exprimer et le revendiquer à leur manière, aussi bien dans la sphère privée, au sein du couple, qu'en art, dans la littérature ou au cinéma. Ce mouvement s'accompagne d'un bouleversement des rapports homme-femme qui en déboussole et en fait souffrir plus d'un, à en croire le succès emblématique des livres de Michel Houellebecq, à en croire aussi les analyses alarmistes, voire désespérées, que

livrent nombre de mâles intellectuels, confrontés aux difficultés relationnelles et sexuelles qui découlent de cette nouvelle situation.

Les hommes ne sont d'ailleurs pas les seuls à en souffrir, et ce qu'on appelle la libération des femmes n'en est pas la seule cause. L'apparition du sida et l'omniprésence du modèle puritain anglo-saxon ont considérablement freiné l'optimisme sexuel des années 70. Dans tous les domaines, et bien sûr dans celui de la sexualité, notre société est de plus en plus normative. (...) Toutes nos paroles, tous nos gestes sont surveillés et jaugés à l'aune d'une grille politiquement correcte qui régit les rapports humains, et même le rapport de l'individu à son propre corps, selon des termes de plus en plus rigides, que les tribunaux se voient désormais chargés de faire respecter.

Plus le libéralisme déploie l'obscénité de son système, plus les tenants de cet ordre générateur d'exclusion sont obsédés par un rêve de façade propre, *clean*. Plus les corps sont considérés comme des marchandises et les êtres humains comme des consommateurs, plus nous sommes sommés d'être sains, polis, policés. Dans le même temps où les pulsions sexuelles sont exploitées comme jamais par la machine commerciale, l'individu se voit dénier le droit d'exprimer ses propres pulsions.

La séduction disparaît au profit du harcèlement sexuel : on peut penser qu'il ne s'agit que d'une affaire de mots, mais les mots traduisent la réalité. À l'heure du puritanisme et de la pornographie, on ne sait effectivement pas séduire ni se laisser séduire. Parce que le corps est devenu un objet dangereux, dont on a peur et qu'on cherche en même temps à préserver. La fumée d'une cigarette n'a plus rien de transcendantal ni de convivial, elle est seulement sale et cancérigène. La sexualité, qu'elle soit rangée ou débridée, solitaire ou partagée, n'exprime plus ni joie ni révolte, mais misère - la fameuse misère sexuelle. Au pire, elle se change en crime, au mieux elle est neutralisée en se casant dans un ghetto autorisé.

Les hommes, qui pendant des siècles ont été habitués à une certaine liberté sexuelle (le mariage excluait moins les incartades qu'aujourd'hui le simple concubinage), vivent sans doute moins bien que les femmes ces nouvelles contraintes sociales. Leur désir est dévalorisé, ils doivent s'accommoder des exigences et des interdits posés par les femmes. L'idéal de fidélité n'a peut-être jamais été aussi fort qu'aujourd'hui, malgré la prétendue liberté dont nous sommes censés jouir. Parce que la société a renoncé à établir les couples par des liens définitifs (c'est-à-dire parce que nous ne voulons plus que la société joue ce rôle, et nous prive de notre liberté d'aimer), notre vie amoureuse fonctionne maintenant sur l'autocensure. Et quand il n'y a pas de garde-fou au bord d'un ravin, on s'appro-

che forcément moins près pour admirer le vide...

Contrairement aux apparences, la pornographie telle que nous la connaissons dans son expression la plus crue, c'est-à-dire à travers les films classés X, représente moins une exaltation de la virilité qu'un fantasme régressif de satisfaction absolue. Ces plans anatomiques d'organes génitaux, qui semblent vouloir pénétrer toujours plus avant dans l'intimité des corps, et notamment du corps féminin, confirment la tentation qu'y expriment inconsciemment les hommes de retourner dans le sein maternel, pour y retrouver une fusion sans problème.

Les actrices aux poitrines de femmes allaitantes y sont toujours disponibles, elles dispensent sans se faire prier des jouissances idéales. Elles encouragent une activité masturbatoire qui berce les hommes d'un infantilisme confortable, et leur permet de se déconnecter du réel - alors qu'une vraie relation charnelle implique responsabilité et mise en jeu de stratégies relationnelles complexes. Le fait qu'on regarde désormais ces films chez soi, et non plus en salle, achève de signer leur caractère régressif. Naître, c'est venir au monde. Regarder une vidéo X (dans le même anonymat que naître sous X), c'est retourner dans un monde utérin, et même intra-utérin.

Alina Reyes

Le programme des conférences

Décembre. Le 4, Elisabeth de Fontenay, « La cruauté envers les animaux ». Le 5, Georges Vigarello, « Le culte du corps dans la société contemporaine ». Le 6, Robert Esposito, « Le concept d'im-politique ». Le 7, Tobie Nathan, « Les psychothérapies : problèmes de définitions et autres problèmes ». Le 8, Pierrette Poncela, « Les prisons et la peine ». Le 9, André Orléan, « Le pouvoir financier ». Le 10, Laurence Bénéaim, « Styles XX^e siècle : la chair de la mode ». Le 11, Mahmoud Hussein, « L'individu dans les sociétés du Moyen-Orient ». Le 12, Ginette Raimbault, « L'enfant et la mort ». Le 13, Giulia Sissa, « Plaisir et souci : le défi des drogues ». Le 14, Michka Assayas, « Pop et rock ».

Les conférences sont données à la faculté de droit de Lille-II, 1, place Deliot, 59000 Lille, jusqu'au 7 décembre (à 18 h 30) et à la faculté des sciences économiques de Rennes-I, « nouveau bâtiment », 7, place Hoche, 35000 Rennes, du 8 au 14 décembre (à 18 h 30 en semaine, à 11 heures samedi et dimanche). Leur diffusion est assurée au Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, 75003 Paris, aux mêmes heures, avec deux jours de décalage.

Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, au « Grand Jury RTL- "Le Monde" -LCI »

« Le conseil de Nice peut échouer, mais il n'échouera pas sur un différend franco-allemand »

« Romano Prodi, le président de la Commission européenne, dit qu'au sommet de Nice il y a plus de 50 % de risques d'échec. Pourquoi ?

- Ce pronostic n'est pas le mien. D'ailleurs, je ne fais pas de pronostic. Je crois que nous sommes confrontés, à Nice, à un choix essentiel : quelles institutions pour quelle Europe élargie ? C'est cela l'enjeu, et c'est un enjeu considérable parce que l'Union européenne, demain, ce ne sera plus uniquement les quinze que nous connaissons - l'économie occidentale -, mais trente, voire trente-cinq pays, avec les pays d'Europe centrale et orientale, et puis, aussi, les Balkans et peut-être même, un jour, la Turquie. Quel traité politique, à Nice, pour cette Europe élargie, pour les quinze ou vingt années qui viennent ?

» Il y a des divergences d'intérêts, de conceptions, de positions, qui font que cette négociation est extrêmement difficile. Elle a plus que commencé, mais elle ne s'est pas dénouée. Le succès est nécessaire, et c'est ce que chacun cherchera ; mais,

en même temps, il faut placer la barre à un certain niveau. Nous souhaitons un accord, mais mieux vaut pas d'accord du tout qu'un mauvais accord.

- S'il n'y a pas d'accord, que se passera-t-il ?

- Ce n'est pas l'hypothèse que je privilégie ! Si nous avons décidé de passer, à Nice, probablement, le conseil européen le plus long de l'histoire de la construction européenne, c'est pour deux raisons : d'abord parce que nous avons un agenda énorme, ensuite parce que nous voulons nous donner les chances pour réussir. Un non-accord - il faut que chacun l'ait en tête au moment d'entrer dans la négociation - aura des conséquences graves pour l'Union européenne, dont les institutions ne seraient pas réformées, et des conséquences sérieuses pour l'élargissement. L'enjeu est essentiel pour l'Union européenne. Pas vital - elle continuera à fonctionner -, mais c'est le rendez-vous le plus marquant de la décennie.

- Comment régler le différend entre les « petits » pays, qui veu-

lent conserver leurs prérogatives parce qu'ils existent à travers l'Europe, et les pays, disons, plus importants, comme la France, l'Allemagne, voire la Grande-Bretagne ou l'Espagne ?

- Il n'y a pas de « petits » ni de « grands » pays. Il y a des pays qui sont plus ou moins peuplés. Il faut en tenir compte parce que, malgré tout, l'Italie, la France et l'Allemagne, cela fait deux cents millions d'habitants sur les trois cents millions de l'Union européenne aujourd'hui, sur les quatre cents millions de demain. On ne peut pas les mettre en minorité comme ça ! Aujourd'hui, ce sont les petits pays qui sont sur-représentés, par rapport aux grands, en termes de voix au Conseil, et ils ont chacun un commissaire. Nous sommes prêts, nous, à renoncer à un de nos commissaires. Et nous ne voulons pas d'un directeur : nous voulons une Union qui reste européenne, où chacun soit l'égal des autres en droits et en devoirs.

- Les « petits », eux, ne veulent pas renoncer à leur commissaire...

- C'est une erreur de conception. La Commission est un organe supranational ; en tout cas, c'est un organe qui ne représente pas les nations. Les nations, les gouvernements sont représentés dans le conseil des ministres. La Commission doit être garante de l'intérêt général européen et, pour être efficace, elle a besoin d'être resserrée. Un gouvernement où il y a trente-cinq membres qui, en plus, représentent trente-cinq nations, ça ne peut pas marcher.

- Vous invoquiez à l'instant la démographie pour estimer que les « grands » ne doivent pas pouvoir être mis en minorité au Conseil, mais quand l'Allemagne demande que l'on tienne compte de ses quatre-vingts millions d'habitants, la France n'est pas d'accord. Pourquoi ?

- Il faut revenir au fondement, en 1950. J'ai trouvé, dans les Mémoires de Jean Monnet, des choses extrêmement intéressantes. Le chancelier Adenauer lui disait : nous devons faire l'Europe pour faire la réconciliation et, que la France

inclue ou non ce qu'on appelait à l'époque l'Union française, que l'Allemagne soit ou non réunifiée, faire en sorte que l'Allemagne égale la France. C'est un élément du pacte fondateur de l'Union européenne. Donc, rien ne justifie ce qu'on appelle le décrochage, c'est-à-dire que l'Allemagne se mette à avoir plus de voix que la France. D'ailleurs, la différence démographique existe depuis l'origine.

- Les relations franco-allemandes sont-elles toujours à ce point sensibles qu'on ne puisse dire : « Ils sont quatre-vingts millions, nous, soixante millions, ils ont droit à un pourcentage de voix supplémentaire » ?

- C'est vital ! Nous n'avons pas fait l'Europe pour considérer que les uns sont quatre-vingts millions, les autres soixante millions, ni pour l'économie. Nous l'avons faite pour la paix, et c'est une chose qu'on doit rappeler sans arrêt. Nous vivons ensemble pour la paix. Nous vivons ensemble pour faire respecter nos valeurs. Nous vivons ensemble contre la xénophobie, contre le racisme,

contre l'antisémitisme. Nous vivons ensemble pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

- Et cela exige l'égalité totale entre la France et l'Allemagne ?

- Je crois qu'elle est un des fondements de cette entente, oui.

- Le fait que le gouvernement allemand demande un déclassément vers le haut signifie-t-il que l'Europe n'est plus aussi centrale qu'elle a pu l'être dans la vision politique et stratégique de l'Allemagne ?

- Je comprends tout à fait cette demande, qui, d'ailleurs, est plutôt exprimée par des fonctionnaires du ministère des affaires étrangères allemand que par le chancelier lui-même. Je suis persuadé qu'il n'y aura pas de problème franco-allemand au conseil européen de Nice. Le conseil de Nice peut échouer, mais il n'échouera pas sur un différend franco-allemand. »

Propos recueillis par Anita Hausser, Patrick Jarreau et Olivier Mazerolle

FINANCE Après trois années de travail, les magistrats de la Cour des comptes ont rendu public, lundi 4 décembre, un bilan très critique de « l'intervention de l'Etat dans la

crise du secteur financier ». ● LE RAPPORT analyse les conditions dans lesquelles l'Etat a sauvé le Crédit lyonnais, le GAN, le Crédit foncier de France (CFF), le Comptoir des

entrepreneurs (CDE). ● L'ADDITION est lourde : entre 133,9 milliards et 143,9 milliards de francs (20,4 milliards à 21,9 milliards d'euros). ● L'Etat a relégué au second plan la

préoccupation de minimisation des pertes finales et du coût global pour les finances publiques », estime la Cour. ● LES MAGISTRATS dénoncent les dysfonctionnements dans la

mise en place des plans de sauvetage, la coûteuse cavalerie budgétaire organisée dans les structures de défaisance et le manque de rigueur de Bercy.

Secteur financier public : la Cour des comptes dénonce les ratés du sauvetage

La juridiction présidée par Pierre Joxe a rendu public, lundi 4 décembre, un rapport très critique de « l'intervention de l'Etat dans la crise du secteur financier ». Les magistrats soulignent les graves dysfonctionnements dans la mise en place des structures de défaisance

APRÈS trois années de travail, les magistrats de la Cour des comptes ont rendu public, lundi 4 décembre, un bilan très critique de « l'intervention de l'Etat dans la crise du secteur financier ». Ce rapport de quelque 200 pages analyse les conditions dans lesquelles l'Etat a sauvé le Crédit lyonnais, le GAN, le Crédit foncier de France (CFF), le Comptoir des entrepreneurs (CDE) et, dans une moindre mesure, la Société marseillaise de crédit ou la Banque Hervet. Surtout, il évalue le coût de cette politique pour les finances publiques. L'addition est lourde : entre 133,9 milliards et 143,9 milliards de francs (20,4 milliards à 21,9 milliards d'euros). Addition que le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, dans sa réponse au rapport, juge « discutable ». Et que l'Etat n'a pas fini de payer. Pour solder la facture du Crédit lyonnais, l'Etat doit trouver entre 38 à 48 milliards de francs, d'ici à 2014. Ce chiffre devra être ajusté, à terme, en fonction de l'issue de dossiers contentieux encore en cours de traitement par la justice.

L'Etat aurait-il pu mieux faire ? La réponse de la juridiction présidée par Pierre Joxe est sans appel : « L'Etat a relégué au second plan la préoccupation de minimisation des pertes finales et du coût global pour les finances publiques. » Au premier plan, il avait d'autres « contraintes », rappelle la Cour. Il ne souhaitait pas révéler l'ampleur de la mauvaise gestion des établissements en cours de sauvetage, pour ne pas provoquer de crise de confiance, mais aussi pour tenter de protéger les conditions de leur pri-

vatation future ou de celle de leur principal actionnaire (GAN ou AGF dans le cas du Comptoir). A la veille de l'élection présidentielle de 1995, le gouvernement d'Edouard Balladur souhaitait aussi, dans la perspective de l'adhésion à l'euro, minimiser l'impact, au moins à court terme, de ces sauvetages sur les finances publiques. Enfin, reconnaître les pertes et recapitaliser d'autant les entreprises concernées aurait mis la France en situation difficile vis-à-vis de la Commission de Bruxelles et des règles de concurrence européennes.

COÛTEUSES DÉRIVES

Pour contourner ces différentes contraintes, l'Etat a donc inventé la défaisance à la française : ce montage consiste à transférer dans une structure *ad hoc*, dite structure de cantonnement, les mauvais actifs de la banque à sauver, et d'en assurer le financement par une autre structure pouvant être un établissement public. Il permettait aux pouvoirs publics « de ne pas afficher les pertes prévisibles et d'étaler leur financement dans le temps », précise le rapport. Les défaisances ont ainsi permis d'« extraire les pertes des entreprises en difficulté sans en afficher le montant ». Ce faisant, l'Etat s'est privé d'un audit détaillé des actifs et des risques qu'il prenait à sa charge, ce qui lui aurait peut-être permis d'éviter de coûteuses dérives.

La Cour des comptes souligne en effet qu'une fois acté le principe de la défaisance, la mise en œuvre de ces opérations et leur gestion ont laissé à désirer. Conçues dans la

précipitation de l'arrêté des comptes, les structures de défaisance ont été bâties sur des « hypothèses [...] délibérément optimistes » et avec des montages « d'une portée juridique parfois incertaine ». La plus rocambolesque est sans doute la première défaisance du Comptoir, qui passait par Luxembourg et Jersey et a coûté 250 millions de francs uniquement en honoraires de banques-conseils !

De rédaction trop imprécise, les contrats juridiques des premières défaisances comportaient de graves « lacunes », dénoncent les magistrats. Les actifs du CDE ont par exemple été transférés dans la défaisance à leur valeur dans le bilan de la banque. Cette dernière n'a donc pas fait de pertes, juridiquement. Et la défaisance n'a pas pu mettre en cause la responsabilité civile des anciens dirigeants du Comptoir, faute de préjudice !

Plus grave encore, la mise en place des structures opérationnelles a été souvent très lente. Les protocoles organisant la première défaisance du CDE et la deuxième du Lyonnais – le fameux Consortium de réalisation (CDR) – ont été respectivement signés en mars 1994 et en avril 1995. Les actifs du CDE n'ont été transférés qu'en décembre 1994 et leur nouvelle structure de gestion n'a été opérationnelle qu'en avril 1996. Pendant ces périodes de transition, la Cour relève que le Crédit lyonnais ou les AGF, principal actionnaire du CDE, ont eu tendance à amplifier les risques et les charges des défaisances. A en croire le rapport, ces transferts d'actifs supplémentaires n'ont pas forcé-

ment permis à l'Etat d'enregistrer des recettes plus importantes de privatisation.

Faute de recensement initial des actifs, les structures de cantonnement ont enfin dû se contenter d'« outils de pilotage d'une efficacité limitée ». Leur gestion, au cours des premières années, a donc donné lieu à des épisodes étonnants. Le rapport relève que les structures du CDE ont par exemple accordé des conditions « anormalement favorables » à des banques qui cofinançaient certains dossiers de crédits immobiliers pour leur reprendre leurs parts de crédit. La Cour cite également plusieurs dossiers du CDR.

OPTIMISATION FINANCIÈRE

Dernière erreur de conception des montages de défaisance, les stratégies de cession d'actifs assignées par l'Etat aux structures de cantonnement sont qualifiées de « rudimentaires » par les magistrats de la rue Cambon. Le CDR s'est ainsi vu assigner pour seule ligne de

conduite de céder 80 % de ses actifs en cinq ans.

Heureusement, précise toutefois la Cour des comptes, globalement, ces structures ont finalement plutôt bien mené le programme de cession de leurs actifs. Au CDR, « dès le départ, le critère d'optimisation financière » des actifs « a été pris en compte ». Certains n'ont donc pas été mis en vente immédiatement, mais conservés en attendant l'amélioration du marché. Le « rythme de cession des actifs » a « dans l'ensemble respecté les intérêts patrimoniaux de l'Etat », conclut la Cour. Elle cite tout de même une exception : le dossier Artémis, la holding de François Pinault, épinglée par les magistrats, un dossier dans lequel le CDR a dû tenir compte d'une intervention des pouvoirs publics – en l'occurrence de Jean Arthuis, ministre de l'économie de l'époque.

Dans son rapport, la Cour des comptes ne met pas seulement en cause la coûteuse cavalerie budgétaire organisée dans les structures de défaisance et le manque de ri-

gueur de Bercy et de la direction du Trésor dans leur mise en place. Elle rappelle qu'elle a transmis, à six reprises, aux autorités judiciaires, des faits « susceptibles d'être qualifiés de délictueux », pour « délit d'abus de biens sociaux et recel » et « présentation de comptes non fidèles ». Des poursuites pénales ont suivi et sont en cours. Elle a également saisi à trois reprises la Cour de discipline budgétaire et financière. Elle revient enfin sur le bien-fondé du sauvetage des établissements cités. Si, pour le Lyonnais, elle reconnaît qu'il était nécessaire que l'Etat intervienne, elle se montre beaucoup plus sceptique sur les cas du Comptoir (dont l'Etat n'était indirectement actionnaire qu'à 29 %, mais dont il a payé plus de 70 % des pertes) ou du Crédit foncier. Elle reconnaît toutefois que ce dernier sauvetage, le plus tardif, a été le mieux traité du point de vue des finances publiques.

Sophie Fay et Pascale Santi

Une facture de 134 à 144 milliards de francs

La Cour des comptes a évalué le coût total pour les finances publiques du sauvetage de quatre établissements financiers. Ce coût comprend l'ensemble des pertes constatées par les sociétés de défaisance, ainsi que les charges financières liées à leur financement et notamment à la décision de l'Etat d'étaler dans le temps le constat de ces pertes. La Cour déduit les plus-values encaissées par l'Etat lors de la privatisation des sociétés sauvées. Ces plus-values sont la différence entre la valeur de l'entreprise en 1990 et le produit de la cession, corrigée des recapitalisations intervenues entre-temps. Toutes les sommes ont été actualisées pour être comparables au 31 décembre 1999.

● **Coût de la défaisance du Crédit lyonnais** : entre 110 et 120 milliards de francs (16,9 à 18,3 milliards d'euros).

● **Bilan patrimonial de la privatisation du Crédit lyonnais** : bénéfice de 1,1 milliard de francs avant frais de privatisation, de 200 millions après.

● **Coût des deux défaisances du Comptoir des entrepreneurs** : 13 milliards de francs, pour 16 milliards de francs d'actifs cantonnés en 1994 et 1996 et financés par un établissement public, l'EPRD. Le CDE a depuis été racheté par les AGF.

● **Coût du redressement du Crédit foncier de France** : 200 millions de francs. Il a été racheté à la demande de l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations en 1996, puis cédé aux Caisses d'épargne en 1999.

● **Coût des défaisances du GAN** : 10,9 milliards de francs, au titre de l'Union industrielle de crédit (UIC), la filiale immobilière du GAN. Le GAN a été cédé à Groupama en 1998.

Le CDR arrive à la fin de son parcours

C'EST AVEC une certaine distance que Raymond Lévy, le président du conseil de surveillance du Consortium de réalisation (CDR), la structure chargée de gérer et de vendre les actifs compromis du Crédit lyonnais, et Jean-Arnaud de Lasa, le président du directoire, ont accueilli le rapport de la Cour des Comptes sur la gestion du CDR. S'ils concèdent que certaines critiques de détail sont fondées, ils estiment que l'idée même de la structure de défaisance était un pari fou. « C'était au départ un champ de mines », confie-t-on au siège du CDR. Ce n'est pas aux équipes et aux méthodes de gestion qu'il faut s'en prendre, d'autant, rappellent-

jourd'hui, il ne reste plus qu'une petite dizaine de milliards de francs d'actifs, en valeur de marché, selon une évaluation prudente. Il restait 17,9 milliards d'actifs en valeur nette fin 1999 (39,6 milliards avant provisions). « Il y a peut-être quelques plus-values supplémentaires », admet-on Rue Le Peletier. Ces montants sont difficilement comparables aux 123 milliards de francs qui ont été transférés en 1995 dans le CDR. Car les actifs avaient été transmis à leur valeur dans le bilan de la banque, donc très au-dessus de leur valeur réelle. Une réforme comptable a depuis corrigé ce problème. Fin 2002, il ne devrait rester que 2 milliards de francs d'actifs à

meubles de bureaux a été vendu à un groupe d'investisseurs pour un prix que le CDR refuse de révéler, mais qu'il dit supérieur à ses prévisions. Il ne reste plus dans ce pôle que 2 milliards de francs d'actifs, des terrains, des hôtels, quelques immeubles situés en France à l'étranger.

PARTICIPATIONS ILLIQUIDES

Dans CDR Participations, qui regroupe les participations minoritaires du CDR, il reste surtout deux importantes participations illiquides : 40 % de la Compagnie des Glénans, une des holdings du groupe de Vincent Bolloré, et une participation d'une valeur de 350 millions de francs dans le groupe Vendôme-Rome, administrateur de biens et actionnaire de la société de conseil en immobilier Auguste Thouard. Restent également quelques lignes d'actions cotées en Bourse : 1 à 2 % du capital d'Usinor, 9 % de Steria, plus de 5 % du capital de Fimalac, etc. Tous ces dossiers devraient être traités dans le courant de l'année 2001. Il restera alors les 3 500 lignes de créances, qui doivent être, pour certaines, portées jusqu'à leur remboursement, et pour d'autres gérées en contentieux. Elles vont de 10 000 francs pour un café à 1,5 milliard dans certains cas.

Face à la fonte de ses actifs, le CDR poursuit sa politique de réduction des effectifs avec un plan social glissant. A la fin de l'année, il ne devrait plus y rester que 280 personnes, contre 1 100 personnes au plus haut. « La difficulté sera de conserver de bons juristes jusqu'au bout pour gérer les créances », indique Bercy. A terme, lorsqu'il ne restera plus que quelques dizaines de personnes, le CDR se verrait bien rapproché de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), ce que préconise notamment Dominique Baert, député socialiste du Nord, dans son rapport sur le CDR rendu public le 17 novembre. « Il faut passer d'une logique de gestion d'actifs à une gestion de risques », explique-t-on rue Le Peletier. Cette question devra être réglée en 2002.

S. F. et P. Sa.

Une illustration de l'opacité et de l'archaïsme des procédures budgétaires

ENVIRON 140 milliards de francs : le montant est colossal. Si la Cour des comptes dit vrai et si le coût pour les finances publiques des désastres en cascade dans le

ANALYSE

L'Etat a fait le choix, avec les défaisances, d'occulter l'ampleur de la catastrophe

secteur financier public a bel et bien atteint ces chiffres, il faudra en tirer les leçons. Imagine-t-on que l'équivalent de la moitié de l'impôt sur le revenu payé par les Français sur une année parte en fumée et que l'affaire n'ait pas de suites ? Impensable. Encore faut-il bien lire entre les lignes le constat que dresse la Cour des comptes et ne pas se tromper sur les enseignements qu'elle suggère d'en tirer.

On devine l'usage que certains feront de ce chiffre. C'est, diront-ils, la preuve par l'absurde que l'Etat ne doit surtout pas se mêler de ce qu'il ne sait pas faire, en l'occurrence la vie des affaires, la preuve que la France, en engageant beaucoup plus vite son programme de privatisation, se serait épargnée bien des déconvenues et aurait été plus économe des deniers publics.

Ce n'est pas exactement à cette réflexion qu'invitent les magistrats financiers. Ils ne dressent pas, à proprement parler, le réquisitoire d'un Etat interventionniste. Non, le procès instruit par la Cour est plus ravageur et porte sur un enjeu dont l'actualité est plus grande. Les magistrats font le grief à l'Etat d'être aveugle, de l'avoir été hier et de l'être encore aujourd'hui. Ils lui reprochent d'avoir des procédures budgétaires totalement opaques et anachroniques : elles ont, dans un premier temps, interdit au minis-

tère des finances de prendre la mesure du désastre, et ont contribué, en bout de course, à en alourdir très fortement le coût pour les finances publiques, c'est-à-dire pour les contribuables. Cette facture de 134 à 144 milliards de francs provient, certes, du désastre du Lyonnais, du Crédit foncier, du GAN et du Comptoir des entrepreneurs, mais aussi des dysfonctionnements de l'Etat.

La France a une comptabilité totalement archaïque. Guère plus sophistiquée que la trésorerie d'une épicerie de village, le budget de l'Etat se résume à retracer les entrées (les recettes) et les sorties (les dépenses). Mais, à la différence du bilan des entreprises, il ne présente pas la situation réelle des comptes, intégrant notamment les provisions nécessaires pour faire face aux sinistres prévisibles. Dans le cas des grands désastres du secteur financier public tout est là.

CRITÈRES DE CONVERGENCE

S'il avait été bon gestionnaire, l'Etat aurait pu très tôt prendre des solutions énergiques. Il aurait pu, par exemple, recapitaliser, beaucoup plus fortement qu'il ne l'a fait, les groupes concernés. Mais, dans la majeure partie des cas, il ne s'y est pas résolu, car une telle solution aurait contribué à alourdir le déficit budgétaire. Plus grave encore, la France aurait peut-être violé, du même coup, les sacro-saints critères de convergence édictés par le traité de Maastricht. « La contrainte budgétaire imposait de ne pas financer directement les pertes au moment de leur constatation », résume pudiquement la Cour.

Le choix a donc été fait, notamment par le système des « défaisances », d'étaler dans le temps le coût pour les finances publiques de ces sinistres. Un choix d'autant plus tentant que, du même coup,

l'ampleur de la catastrophe n'apparaissait nulle part dans les comptes publics. « La comptabilité de l'Etat ignorant les engagements de long terme », comme le relève la Cour, l'ampleur de la catastrophe était largement occultée.

Le diagnostic de la Cour des comptes est accablant pour l'Etat. Ce dernier, disent les magistrats, « a relégué au second plan la préoccupation de minimisation des pertes finales et du coût global pour les finances publiques. En effet, l'absence d'affichage des pertes conduisait le plus souvent à faire l'économie détaillée des actifs transférés aux structures de défaisance et le décalage dans le temps se traduisait par des coûts de financement élevés ». Le système budgétaire français a permis à l'Etat de maquiller, en toute légalité, les comptes et d'alourdir le coût total pour les finances publiques. La Cour des comptes voit là, une nouvelle fois, la confirmation que l'Etat doit s'orienter « progressivement vers l'établissement de véritables comptes consolidés ».

L'invitation sera-t-elle entendue ? On pourrait le penser : on s'accorde à reconnaître, à gauche aussi bien qu'à droite, au ministère des finances aussi bien qu'à l'Assemblée ou au Sénat, que la France doit impérativement se doter d'une comptabilité patrimoniale et envisager, à cette fin, une réforme de la loi organique de 1959, qui fixe les grands principes budgétaires. Officiellement, il est prévu que la question vienne en débat, devant le Parlement, au cours du premier semestre de l'année 2001. L'Etat deviendra-t-il plus vertueux ? En matière budgétaire, la France a, depuis si longtemps, pris de mauvaises habitudes, qu'on est tenté d'attendre de voir pour le croire...

Laurent Mauduit

ils, que la Cour des Comptes reconnaît que l'intérêt de l'Etat a globalement été préservé. En 1995, 123 milliards d'actifs compromis ont été transférés au CDR. Les dirigeants du CDR considèrent que la charge du CDR, hors coût de financement et « risques non chiffrables », atteignait 77 milliards à la fin 1999. Le rapport de la Cour des comptes englobe les coûts de financement et certains risques directement supportés par l'établissement public de financement et de restructuration (EPFR), qui prend en charge les pertes du CDR, ce qui porte la facture entre 110 et 120 milliards de francs.

Les dirigeants du CDR sont d'autant plus détachés que le CDR arrive à la fin de son parcours. Au-

céder (en valeur nette), selon les estimations de l'établissement.

Le CDR, qui était divisé en quatre grands pôles, plus une banque, devrait donc simplifier ses structures. Le premier pôle, CDR entreprises, qui regroupait les participations majoritaires de la structure dans des entreprises, sera bientôt vide, les derniers gros actifs, comme le courtier Finacor ou les sociétés Stockalliance et Transalliance étant en cours de cession. CDR Immobilier a également cédé cette année ses derniers deux grands ensembles. L'immeuble dit du Passage du Havre, face à la gare Saint-Lazare, qui abrite notamment une galerie marchande, a été vendu au fonds Schroder Ventures Investments, et la foncière d'une vingtaine d'im-

Horaire d'hiver : les grèves continuent à la SNCF

LES PERTURBATIONS du trafic SNCF devaient se poursuivre tout au long de la journée du lundi 4 décembre, mais les dessertes, perturbées la veille sur plusieurs grandes lignes (Trains Corail) ainsi que sur les trains express régionaux (TER), devaient être assurées à 90-95 % sur l'ensemble du réseau, selon la SNCF. La circulation des Trains Corail était perturbée sur les lignes Paris-Caen-Cherbourg (5 trains sur 6 en circulation) et Paris Clermont-Ferrand (avec 5 aller-retours, sur plus d'une dizaine d'heures). Pour les TER, la circulation devrait être de l'ordre de 90 % sur l'ensemble du réseau. Enfin, le trafic TGV était assuré à 100 % sur la totalité du réseau.

Les cheminots protestent contre les conditions de passage à l'horaire d'hiver (fixé cette année au 3 décembre). Deux fois par an, les changements d'horaires saisonniers entraînent la mise en place de nouveaux roulements pour les agents de conduite et les contrôleurs, se traduisant par des mouvements de mécontentement localisés.

Juniper Networks est l'une des entreprises les plus en vue de la Silicon Valley. Sa croissance extraordinaire (le chiffre d'affaires a été multiplié par six cette année) ne s'est pas faite au détriment de sa rentabilité (marge de 30 %). Son

« Votre société fabrique des équipements de télécommunications particulièrement complexes. Comment expliquez-vous votre activité à vos enfants ?

– Je leur dis que nous sommes la police de la circulation sur Internet. Lorsque les internautes envoient des messages ou consultent un site web, les informations sont envoyées sous forme de millions de petits paquets de données avec, sur chacun, une adresse de destination. Pour que ces millions de « lettres » arrivent à leur destination, nous construisons des « routeurs » qui les orientent dans la bonne direction à chaque carrefour et calculent à tout moment le moyen le plus rapide pour les acheminer à bon port. Nous fabriquons ces routeurs géants pour les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs de services Internet.

– Vous n'êtes pas les seuls à les fabriquer. Qu'est-ce qui vous différencie du géant Cisco et des start-up comme Extreme Networks ou Foundry Networks ?

– On me demande souvent si je

spectaculaire parcours boursier a été à peine ralenti par le krach des valeurs Internet. Scott Kriens, son PDG explique au Monde comment il entend devenir le numéro un des équipements pour le réseau Internet sur le modèle d'Intel ou



Scott Kriens

suis le prochain Cisco. En fait, je suis le prochain Juniper ! La différence entre nos deux groupes est une question de génération. Cisco est né en 1985 pour fabriquer des équipements pour les réseaux d'entreprises et les a adaptés pour faire face aux besoins des débuts d'Internet. Nous sommes nés en 1996 pour construire les équipements du réseau public mondial Internet qui requiert des routeurs beaucoup plus puissants que ceux des réseaux privés.

C'est un peu comme si vous compariez IBM, qui dans les années 80 était le leader des gros ordinateurs, et Microsoft et Intel, qui ont

inventé dans les années 90 l'ordinateur personnel.

– Vous êtes un peu sévère avec Cisco qui domine largement ce marché du réseau Internet, en plus de celui des réseaux d'entreprises...

– C'est exact, mais les choses changent vite. Nous venons de franchir la barre des 30 % de parts de marché, alors que nos ventes étaient inexistantes il y a deux ans. Notre chiffre d'affaires est passé de 100 millions de dollars en 1999 à 650 millions cette année et devrait atteindre 1,3 milliard en 2001. Nous sommes rentables depuis le deuxième trimestre 1999 et notre marge opérationnelle s'élève à plus de 30 %. Nos équipements sont jusqu'à quatre fois plus rapides que ceux de Cisco. Le marché que nous visons est en croissance exponentielle : il s'élève à moins de 4 milliards de dollars cette année et tous les analystes pensent qu'il sera de 35 milliards de dollars en 2003. Cela donne une idée des perspectives de croissance de Juniper.

– N'êtes-vous pas un peu optimiste sur les besoins du marché

Internet, alors qu'on commence à parler de surcapacités dans les réseaux large bande en Europe ?

– Les besoins sont énormes. Le nombre d'internautes, de 300 millions aujourd'hui, passera à 1,2 milliard d'ici à 2003. Outre cette multiplication des utilisateurs, leurs besoins en « bande passante », c'est-à-dire le volume et la vitesse des informations qu'ils vont échanger, devraient être plusieurs dizaines de fois supérieurs. Par exemple, la plupart des internautes sont aujourd'hui connectés avec des modems transmettant les INFORMATIONS À 56 000 BITS PAR SECONDE. Demain, la moitié du 1,2 milliard d'utilisateurs sera connectée via leur téléphone mobile de troisième génération (UMTS) à une vitesse de 2 mégabits par seconde, soit un niveau de bande passante quarante fois supérieur ! Pour cette raison, nous avons créé, jeudi 30 novembre, une société conjointe avec Ericsson, le numéro un mondial des infrastructures de téléphonie mobile, pour relier nos deux métiers et construire l'Internet mobile de demain.

– Ne craignez-vous pas que les opérateurs téléphoniques rencontrent des difficultés pour financer l'achat des licences et la construction de ces réseaux de nouvelle génération ?

– La mise en œuvre de cette nouvelle génération est à l'évidence une solution coûteuse. Mais le marché visé va bien au-delà de la téléphonie mobile. Outre les té-

léphones, les pager, les ordinateurs, les assistants numériques, les walkmans seront demain tous connectés à ce réseau mobile.

– Le cours de votre action a d'abord été multiplié par cinq jusqu'à la mi-octobre, puis divisé par deux. Cela vous pose-t-il des difficultés au jour le jour et complique-t-il votre stratégie d'acquisitions ?

– Nous pouvons dire aux investisseurs que, comme toujours dans l'histoire économique et financière, il y aura des perdants et des vainqueurs. Mais la valeur du futur numéro un sera largement supérieure à la valeur de l'ensemble des sociétés du secteur aujourd'hui. Nous deviendrons ce numéro un des équipements d'Internet, sur le modèle d'Intel ou de Microsoft.

– En termes d'acquisitions, le cours de l'action importe pour les entreprises qui se servent de leurs actions comme papier-monnaie. Ce n'est pas notre cas. Nous avons toujours choisi de grandir grâce à nos propres forces, par croissance interne. Je pense d'ailleurs que nous enregistrons la croissance la plus forte de toute l'histoire, sans avoir procédé à des acquisitions majeures. Si des occasions de rachats se présentaient, nous disposons toujours de 1,4 milliard de dollars levés depuis un an sur le marché et de 200 millions de dollars de cash générés par notre activité.

Propos recueillis par Christophe Jakubyszyn

PERFORMANCE ET ELEGANCE : L'ACCORD PARFAIT



NetVista A20i (27G) + écran 17"

- Boîtier micro-tour anthracite et bleu saphir
- Processeur Intel® Celeron™ 633 MHz
- Mémoire 64 Mo
- Disque dur 10 Go
- Lecteur de CD-Rom 48X
- Audio intégré et haut-parleurs
- Modem 56 K
- Suite bureautique complète Lotus
- Windows Millennium
- Garantie internationale pendant un an*
- Service NetVista Express inclus pendant un an*

Ref. OAFRO11
1 141,84 €* - 1 365,64 €**

NetVista A20i (55G) + écran 17"

- Boîtier micro-tour anthracite et bleu saphir
- Processeur Intel® Pentium® III 733 MHz
- Mémoire 64 Mo
- Disque dur 20 Go
- Lecteur de DVD 12X
- Audio intégré et haut-parleurs
- Modem 56 K
- Suite bureautique complète Lotus
- Windows Millennium
- Garantie internationale pendant un an*
- Service NetVista Express inclus pendant un an*

Ref. OAFRO17
1 370,52 €* - 1 639,13 €**

Vous rêvez d'un ordinateur puissant, facile à utiliser et élégant à un prix compétitif ? Avec les nouveaux NetVista A20i 27G et 55G d'IBM, ce rêve devient réalité. Dotés des toutes dernières technologies, ils vous offrent des fonctionnalités graphiques et audio de pointe dans une configuration souple et très compacte.

Ultra-connectivité. Grâce aux cinq touches personnalisables du clavier, vous pouvez vous connecter directement à Internet et accéder automatiquement à vos applications préférées.

Mise à niveau immédiate. La solution de support en ligne Update Connector vous permet d'accéder d'un simple clic aux toutes dernières mises à jour des logiciels et c'est gratuit pendant la première année de garantie !

Le confort avant tout. Des fonctionnalités innovantes comme Access IBM vous donnent accès à toute une palette de services : maintenance, support, diagnostics...

Équipez-vous d'un NetVista A20i 27G ou 55G. Vous verrez, ça change tout !

@ business tools



IBM EN LIGNE

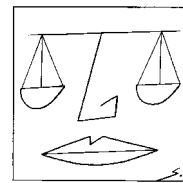
ibm.com/shop/fr
0 810 200 810⁴

Ces produits incluent Windows Millennium Edition, la version familiale du logiciel le plus vendu au monde.

*Prix Shop IBM, hors frais de livraison (frais de livraison : 376**), soit 450F***. IBM se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sans préavis. Offre valable dans la limite des stocks disponibles en France métropolitaine. Photos non contractuelles. L'acceptation de cette offre implique l'adhésion aux conditions de vente d'IBM. TVA en vigueur 19,6 %. 1. Outils e-business. 2. Conditions disponibles sur le site Shop IBM. 3. Enlèvement, réparation et livraison gratuits de votre NetVista en France métropolitaine en cas de panne pendant la durée et dans les conditions de la garantie. 4. Numéro Azur, prix d'une communication locale. ©International Business Machines Corporation. Les logos Intel, Intel Inside, Pentium sont des marques déposées d'Intel Corporation et Celeron est une marque d'Intel Corporation. NetVista et le logo "e-business" sont des marques d'International Business Machines Corporation. Windows 2000 Professionnel et Windows Millennium sont des marques déposées de Microsoft Corporation. Les autres marques citées appartiennent à leurs entreprises respectives.

Le droit pénal du travail, une arme rarement utilisée

AUCUN CHEF D'ENTREPRISE ne s'est retrouvé menotté pour ne pas avoir déclaré correctement le temps de travail de ses salariés. Néanmoins, les déboires d'un des



EXPERTISE

dirigeants de Thomson, condamné en 1999 pour travail clandestin parce qu'il ne calculait pas le temps de travail de ses cadres, a frappé les esprits et a relancé le débat sur le droit pénal du travail. Dans un numéro très fouillé, la revue *Droit social* (novembre 2000) revient en détail sur « la prolifération » du droit pénal du travail, pour reprendre l'expression de Bernard Teyssié, président de l'université Panthéon-Assas. Trois domaines d'application de ce droit sont passés au crible : le temps de travail, la sécurité au travail et les institutions représentatives du personnel.

Sur le temps de travail, le professeur Paul-Henri Antonmattéi (faculté de Montpellier) remarque que deux délits étrangers sont de plus en plus souvent sollicités : le délit d'obstacle aux fonctions de l'inspecteur du travail et le délit de travail dissimulé. En excluant les cadres dirigeants des règles relatives au temps de travail, la loi Aubry a ôté un souci de taille aux directions, mais elle va donner lieu à des infractions nouvelles, sur le temps de travail des cadres et sur celui des non-cadres.

Ces infractions paraissent peu de chose à côté des délits d'entrave ou de la discrimination syndicale dont peuvent être accusées les directions. Les énumérations de Patrick Morvan (université Rennes-I) donneront froid dans le dos à plus d'un employeur. « L'infirmité diversité de l'entrave entretient une profonde incertitude quant à la définition même du délit », note-t-il. Si certains délits sont classiques, d'autres touchent de « nouveaux territoires », puisqu'ils s'étendent au domaine de la négociation collective. M. Morvan fait en particulier référence à un arrêt estimant qu'un comité d'entreprise devait être consulté lors d'une négociation collective avec les syndicats, au plus tard avant la signature de l'accord. L'auteur note également qu'« une attitude de défi

ou de mépris à l'égard d'une institution représentative du personnel ou encore une critique trop acerbe adressée à un syndicaliste constituent, le cas échéant, un délit d'entrave ».

Mais d'autres articles viennent relativiser ces analyses. « Le degré d'ineffectivité du droit du travail est sans doute plus élevé que celui d'autres branches du droit », constate Bruno Silhol (maître de conférences à l'université de Cergy-Pontoise). Cet ancien inspecteur du travail relève que « seulement 3 % des infractions constatées font l'objet d'une verbalisation ». Selon lui, les inspecteurs ne verbalisent qu'en cas d'infractions graves ou répétées. On compte en moyenne environ 23 000 procès-verbaux dressés chaque année. Non seulement ce chiffre est peu élevé par rapport au nombre d'infractions commises, mais 75 % des procès-verbaux sont classés sans suite, soit parce que les magistrats « considèrent les infractions au droit pénal du travail comme étant plutôt formelles », soit parce que le droit du travail n'occupe qu'une très faible place dans les programmes de l'Ecole nationale de la magistrature.

MODÉRATION DES TRIBUNAUX

Quand, malgré tout, le couperet tombe, « les peines que le code du travail fulmine ne sont pas très sévères », note Jacques-Henri Robert (professeur à Paris-II). « Même quand il est encouru, l'emprisonnement reste exceptionnel », note-t-il. Quand les personnes morales sont condamnées, les tribunaux se montrent souvent compréhensifs. « Leur modération contraste avec la démesure des sanctions légalement prévues : rien n'empêcherait un tribunal correctionnel de condamner EDF à ne plus jamais produire d'électricité à la suite d'un accident du travail ayant entraîné une incapacité de travail de plus de trois mois et survenu dans l'un quelconque de ses établissements », note M. Robert.

A la lecture de ce dossier, il apparaît que le droit pénal du travail est une arme redoutable, mais peu utilisée. Une situation intellectuellement peu satisfaisante mais dont les parties concernées semblent se satisfaire.

Frédéric Lemaître

Washington retarde la fusion AOL Time Warner pour l'exemple

Les autorités américaines n'ont toujours pas donné leur feu vert à la création du numéro un mondial de la communication.

Cette première alliance entre l'ancienne et la nouvelle économie mérite à leurs yeux un grand luxe de précautions

NEW YORK
correspondance

Lorsque, le 10 janvier, les groupes AOL et Time Warner annoncent leur fusion, les stratèges les plus optimistes pensent que l'affaire sera réglée deux mois plus tard. Certes, la Federal Trade Commission (FTC) doit étudier l'incidence de ce rapprochement sur la concurrence avant de donner son feu vert. Mais, explique Jeff Chester, représentant du Center for Media Education et lobbyiste des consommateurs, les puissants avocats de AOL et Time Warner pensent que les représentants de la FTC seront « éblouis » par l'innovation technologique des mariés de l'an 2000, et qu'ils seront trop heureux de bénir l'union. En fait, les juristes de la FTC hésitent encore. Leur décision, prévue à l'automne, prend du retard : la date du 30 novembre a été évoquée, puis celle du 11 décembre. Ils pourraient ne pas se prononcer avant les premiers jours de 2001. Mais, une fois les conclusions de la FTC rendues, il restera encore à convaincre les représentants de la Federal Communications Commission (FCC), l'autre agence gouvernementale ayant son mot à dire sur l'affaire.

Pourquoi les juristes de la FTC mettent-ils si longtemps à se décider ? « D'autres parties ont su attirer leur attention », indique Richard Delaney, du Delaney Policy Group, un expert juridique en nouvelles technologies. Les organisations de consommateurs se sont bien sûr placées en première ligne. Ils ont très vite été rejoints par les petits concurrents d'AOL, modestes fournisseurs d'accès à Internet. Puis les gros calibres ont suivi : les géants des télécommunications, Microsoft, Disney et le réseau de télévision NBC sont entrés dans la danse. « Il y avait de bons

avocats avec nous », raconte Jeff Chester, chargé de défendre les intérêts de consommateurs. Nous avions même Mickey de notre côté. Et tous ensemble nous avons mis en lumière devant la FTC l'énormité des enjeux. »

« Les responsables d'AOL Time Warner ont sous-estimé les compagnies de télécommunications concurrentes », analyse Richard Delaney. Pendant des décennies, les avocats des opérateurs ont ferrailé avec le Congrès. Ils savent comment fonctionner à Washington, et ils ont su se faire entendre de la FTC. » Les juristes du gouvernement ont

compris qu'ils avaient affaire à un « nouvel animal », estime Katherine Styponias, analyste de la société de Bourse Prudential Securities. Pour la première fois, un géant des médias, représentant de la vieille économie, s'alliait à un fournisseur de services Internet, symbole de la nouvelle.

Or ces deux acteurs n'étaient pas des moindres : avec ses 25 millions d'abonnés, AOL est le leader de son secteur, et Time Warner Cable, avec 12,6 millions de clients, est le numéro deux du câble aux Etats-Unis. Quant à ses magazines, ils comptent plus de 100 millions de lecteurs abonnés ! « Si les deux compagnies le désirent réellement, elles peuvent réunir dans un même paquet une offre irrésistible, imagine Youssef Squali, l'expert de la banque ING Barings. Elles vendront ainsi ensemble l'accès à la télévision câblée, à CNN, Time, Internet, à la bibliothèque musicale de Time Warner et à sa collection de vidéos... et pourquoi pas à des livres en ligne. » Selon Jeff Chester, « AOL Time Warner pourrait être le premier monopole numérique du XXI^e siècle. »

INTERNET À HAUT DÉBIT

Une telle menace donne à réfléchir. L'exemple fourni par AOL et Time Warner pourrait donner des idées à d'autres grands acteurs du secteur. Les juristes de la FTC se retrouvent brusquement responsables de la future forme de l'industrie Internet. « Ils doivent être très prudents », juge John Mc Carthy, l'analyste de la société de conseil Forrester Research, car de leur décision dépend le développement à venir d'Internet à haut débit. »

Ce système peut notamment passer par le câble. Et le réseau de Time Warner, couvrant 20 % du territoire américain, est un mé-

dium idéal pour les abonnés pressés d'AOL. La tentation était forte pour le nouveau groupe d'en refuser l'accès aux concurrents d'AOL. Pour apaiser les craintes de la FTC, les représentants d'AOL Time Warner ont d'abord dû « promettre » d'ouvrir leurs tuyaux à la concurrence. « Insuffisant », a répondu la FTC. La direction d'AOL Time Warner a alors accepté de signer, en novembre, un accord avec Earthlink, le numéro deux de l'accès à Internet aux Etats-Unis. Ses 4,6 millions d'abonnés pourront utiliser les câbles de Time Warner pour surfer à grande vitesse.

Mais les juristes de la FTC se montrent de plus en plus gourmands. Ils se donnent le temps d'étudier les détails de l'accord AOL-Earthlink et réclament en prime, assure Fred Moran, l'analyste de Jefferies, « la signature d'accords avec deux autres concurrents d'AOL dans les trois mois ». De quoi assurer la pluralité de l'offre faite aux consommateurs.

Dernier développement de l'affaire : la FTC a élargi ses centres d'intérêt à la messagerie instantanée, un système électronique qui permet de communiquer dans l'instant avec d'autres Internauts. Pour AOL, ces liaisons réservées à ses abonnés sont un élément majeur de différenciation. Les concurrents Microsoft, ATT, Earthlink, Juno... n'ont qu'une idée en tête : ouvrir la barrière, et permettre à l'internaute de bavarder avec ses proches, quel que soit le fournisseur d'accès. La FTC, semble-t-il, a ajouté cette nouvelle revendication à son cahier des charges. « Cette idée d'ouverture a frappé l'imagination des bureaucrates », se félicite Richard Delaney.

Caroline Talbot

Le divorce d'avec Vivendi se précise

« J'espère toujours vendre notre part dans AOL France avant la fin de l'année », a déclaré Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi, vendredi 1^{er} décembre, à l'occasion d'une rencontre avec l'Association de la presse anglo-américaine. Vivendi détient, directement et par l'intermédiaire de Canal+, 55 % du capital du fournisseur d'accès à Internet AOL France. Le groupe américain en détient pour sa part 45 %, par l'intermédiaire de sa filiale AOL Europe. « Nous sommes très proches d'un accord final avec America on Line (AOL) », a indiqué M. Messier. Il n'a pas exclu que la transaction donne lieu à un échange de titres, tout en précisant qu'il souhaitait un engagement d'AOL lui permettant de « monétiser » la part qui lui reviendra. AOL et Vivendi, qui s'étaient alliés sur le marché français de l'accès à Internet, sont désormais en cours de fusion, l'un avec Time-Warner, l'autre avec le canadien Seagram, pour constituer les numéros un et deux mondiaux de la communication.

Les chaînes parlementaires bénéficient d'une forte hausse de leurs budgets pour 2001

L'UN ESTIME être devenu un « outil familier », l'autre avoir « commencé à répondre à un besoin qui n'était pas encore conscient ». Après le lancement de la chaîne parlementaire Assemblée nationale (LCPAN) en mars et de Public Sénat en avril, leurs pères respectifs, Ivan Levi et Jean-Pierre Elkabbach, estiment avoir « apprivoisé » les parlementaires.

D'ailleurs, ces derniers n'ont pas été avares lors du vote des budgets 2001. De 50 millions de francs cette année, la subvention accordée aux deux chaînes, qui sont uniquement diffusées sur le câble et le satellite, passe à 86 millions, soit une augmentation de 72 %. Outre la constitution d'équipes d'une vingtaine de journalistes trentenaires, les deux chaînes ont dû investir dans la modernisation de leurs moyens de production et le réaménagement de leurs studios. Leur séparation, voulue par les parlementaires, empêche évidemment les économies d'échelle.

En ce qui concerne les programmes, chacune a sa personnalité. Cantonnée à l'intérieur des frontières du Palais-Bourbon,

LCPAN organise des débats, diffuse les séances et le travail des commissions, à condition que les députés en soient d'accord. Plus ouverte vers l'extérieur, Public Sénat a notamment retransmis le débat Gore-Bush, la visite de Jacques Chirac au Bundestag et le sommet européen de Vittel.

Toutes deux ont signé des accords avec France Télévision, à qui elles empruntent des programmes. L'actualité européenne est un de leurs centres d'intérêt. Public Sénat a été la première à signer des accords avec le Parlement européen et les chaînes publiques allemandes, qui prévoient notamment l'échange de documents mais aussi de journalistes. Quant à LCPAN, elle crée un magazine mensuel, fait à Strasbourg ou à Bruxelles.

« PROMENADE PÉDAGOGIQUE »

Soucieuses de ne pas être prises en défaut, les deux chaînes veillent au pluralisme. LCPAN respecte soigneusement la parité entre majorité et opposition et celle de leurs différentes composantes. Public Sénat a calculé que 190 des 320 sénateurs sont passés devant ses caméras. Dans les deux

chaînes, on prétend faire émerger « une nouvelle génération » de parlementaires, différents de ceux qui interviennent aux « 20 Heures » des télévisions généralistes.

La proximité de la campagne municipale influe sur les programmes. LCPAN a arrêté les portraits de députés afin que la commission de contrôle n'impute pas ces émissions dans le temps imparti aux candidats. Ils seront remplacés par « une promenade pédagogique dans le jardin institutionnel français », avec des portraits de la Cour des comptes, de l'ENA, de l'Assistance publique, mais aussi de la SNCF, de la RATP, etc.

A partir de janvier, les deux chaînes vont accentuer leur travail pédagogique. Public Sénat « décortiquera » un rapport fait au Palais du Luxembourg. Quant à LCPAN, elle crée « Une loi : un an après, comment ça marche ? ». Et, pour montrer le lien entre la société et le travail législatif, elle diffusera « Le sexe et la loi », avec les différents acteurs qui sont intervenus depuis 1967 sur la contraception et l'avortement.

Françoise Chirot

REPRODUCTION INTERDITE

OFFRES

Importante Union
d'Associations du secteur
social et sanitaire, recherche

UN CHARGÉ DE
MISSION EUROPE

Connaissant les procédures européennes, maîtrisant parfaitement les langues (anglais et allemand au moins) et disposant de capacités d'analyse et de rédaction, il sera chargé de mission d'études, de conseil, d'information et de représentation.

Apte à travailler en équipe, souple et organisé, il contribuera aux relations et travaux européens de notre Union.

Motivé par les questions sociales, il disposera d'une solide culture générale (formation supérieure). Une première expérience est demandée.

Le poste est proposé à plein temps.

Adresser votre candidature (sous réf. 140) à :

Le Monde Publicité - 21 bis, rue Claude-Bernard
BP 218 - 75226 PARIS Cedex 05, qui transmettra.

Sté de crédit rech. pour
Paris et région parisienne
AGENTS COMMERCIAUX
contact agences bancaires,
convient à retraité banque
ou crédit. Env. CV à SMO,
219, r. St-Honoré, Paris-1^{er}.

Pour vos annonces dans

L'EMPLOI

Tél. : 01-42-17-39-33

Fax : 01-42-17-39-25

DEMANDES

Marie-Christine DUBREUIL

Invitée dans l'émission « Ce qui fait débat ».

Directrice Administrative-Financière
et Ressources Humaines.

Compétences :

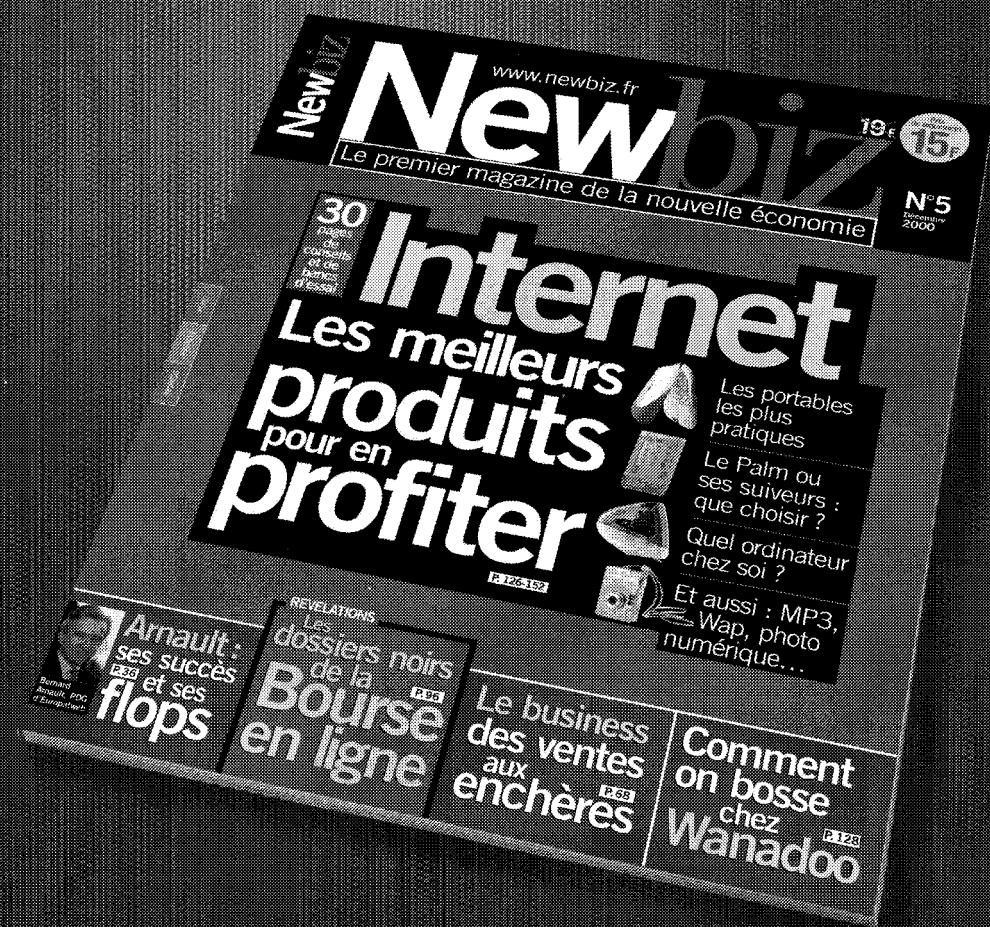
Management, Organisation, Communication.
+ Value Commerciale et Conseil. Secteurs
Distribution, Industrie : produits de luxe.
Mobile et disponible.

CHERCHE POSTE À RESPONSABILITÉS
étudiera votre proposition - Tél. : 01.43.28.23.87

J. cad. fin. crédit manag.
droit sociétés et social,
exp. contentieux 5 ans.
Tél. : 06-88-55-73-10.

Ing. Centrale Paris (83)
MBA Dir. ind. chimie + div.
Conseiller min. des finances
du Liban (ind. + utilités)
Nat. Lib. + Sui. Bil.Ar.
+ r. + Angl. Cherche trav. avec
stés fr., Pr.-Or. + Afr. + Asie.
chnelly@netgate.com.lb

Le catalogue des e-joujoux
est arrivé.



Newbiz

LE PREMIER MAGAZINE DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE.

EN KIOSQUE 15,00F



TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 5 DÉCEMBRE

■ **FRANCE** : conjoncture auprès des ménages pour novembre (Insee).
 ■ **BELGIQUE** : réunion des ministres UE de l'industrie à Bruxelles.
 ■ **ÉTATS-UNIS** : commandes industrielles (octobre).

MERCREDI 6 DÉCEMBRE

■ **FRANCE** : situation budgétaire de l'Etat à fin octobre et conférence sur les négociations agricoles à l'OMC.
 ■ **GRANDE-BRETAGNE** : comité de politique monétaire de la BoE, production industrielle (octobre), révision de l'indice Footsie 100.
 ■ **ÉTATS-UNIS** : productivité au troisième trimestre, publication du livre beige de la Réserve fédérale.

JEUDI 7 DÉCEMBRE

■ **FRANCE** : sommet européen (et 8-9/12) à Nice.
 ■ **GRANDE-BRETAGNE** : décision du comité de politique monétaire de la BoE.
 ■ **ALLEMAGNE** : production industrielle (octobre).
 ■ **ÉTATS-UNIS** : demandes hebdomadaires d'allocations chômage, crédit à la consommation (septembre), ventes des grands magasins (novembre).

VENDREDI 8 DÉCEMBRE

■ **PAYS-BAS** : production industrielle (octobre) et inflation (novembre).
 ■ **ÉTATS-UNIS** : taux de chômage et créations d'emplois (novembre), indice de confiance consommateurs (décembre).

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ALCATEL SPACE** : la réalisation du système de télécommunications militaires par satellite Syracuse 3, pour l'armée française, a été attribuée, le 30 novembre, à la société Alcatel Space Industries, pour un montant de 9,125 milliards de francs, au détriment de son rival EADS.

● **ALTADIS** : le tabac français espagnol va fermer d'ici trois ans six usines et supprimer 2 150 emplois en Espagne. Ce plan de restructuration doit être entériné par les syndicats espagnols le 13 décembre, affirme le quotidien *Les Echos* du 4 décembre.

● **GEMPLUS** : le leader mondial de la carte à puce a décidé de baisser d'environ 25 % la fourchette de prix pour sa prochaine introduction sur le Nasdaq américain et le Premier Marché de la Bourse de Paris, entre 5,75 euros et 6,25 euros.

● **MICHELIN** : le fabricant de pneus et le cimentier britannique Blue Circle ont annoncé, lundi 4 décembre, la création d'une société commune destinée à reconverter les pneus usés en combustible pour les cimenteries.

● **COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE** : l'intersyndicale CGT-CFDT-FO du deuxième producteur français d'électricité poursuit son mouvement de protestation contre l'accord entre la CNR et Electrabel, filiale belge de Suez-Lyonnais.

● **DAIMLERCHRYSLER** : les réserves en liquide du constructeur automobile germano-américain seraient tombées « à un niveau dangereusement bas », à 2 milliards de dollars, selon l'hebdomadaire *Newsweek* du 4 décembre.

SERVICES

● **PREUSSAG** : le groupe de tourisme allemand pourrait céder le contrôle du voyageur britannique Thomas Cook à un autre allemand, C&N Touristic, filiale commune de Lufthansa et Karsstadt, pour satisfaire les exigences de Bruxelles, affirmait le 3 décembre le journal *Welt am Sonntag*.

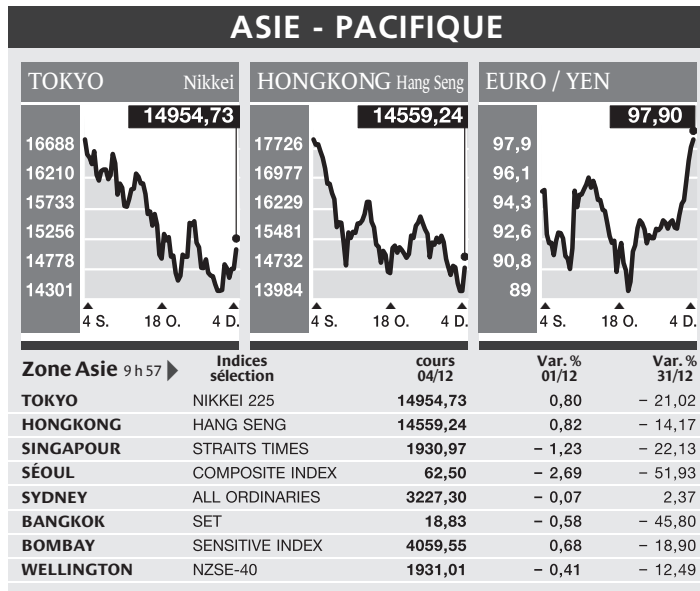
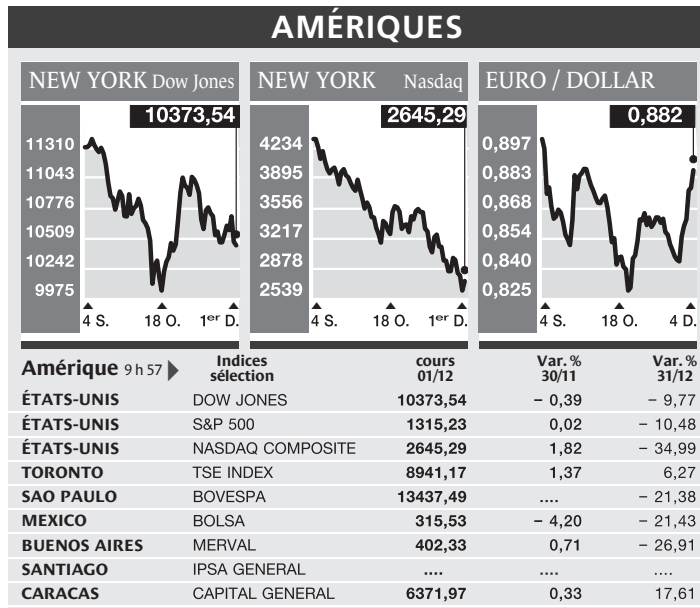
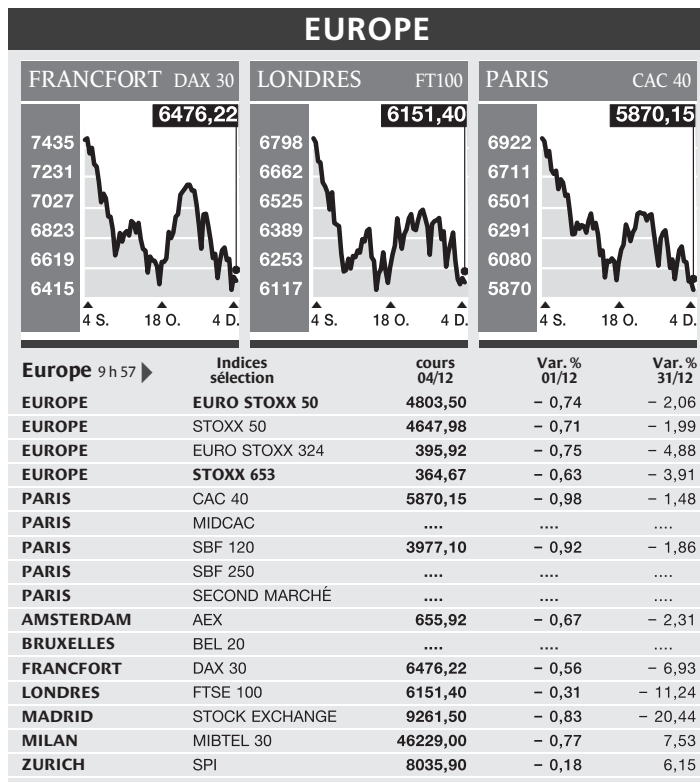
● **INTERMARCHÉ** : le groupement de supermarchés français, confronté à une fronde d'actionnaires dans sa filiale allemande Spart Handels en difficulté, va réinjecter 280 millions d'euros en 2001 et 2002 pour passer sous son enseigne les magasins allemands.

FINANCES

● **DEUTSCHE BANK** : la première banque privée allemande va restructurer ses activités, à compter du 1^{er} février 2001, en deux grandes divisions, entreprises-clients institutionnels et gestion d'actifs-clients particuliers.

RÉSULTATS

■ **SÉLECTOUR** : le premier réseau français d'agences de voyages indépendantes a totalisé un volume d'affaires de 8 milliards de francs pour son exercice 2000, clos fin octobre, en progression de 12 %.



SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 s'affichait en baisse dans les premiers échanges, lundi 4 décembre, cédant 0,9 %, à 5 875,09 points. La Bourse de Paris avait terminé sur une note stable, vendredi. L'indice CAC 40 n'était pas parvenu à profiter pleinement du rebond des valeurs technologiques, terminant sur une progression infime de 0,01 %, à 5 928,50 points.

FRANCFORT

À LA BOURSE de Francfort, l'indice DAX cédait 0,08 %, à 6 507,64 points. Vendredi, le marché des actions en Allemagne s'était redressé sous l'influence du rebond des marchés américains et du retour en grâce des valeurs technologiques. Il avait gagné 2,21 %, à 6 512,91 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTsie de la Bourse de Londres reculait à l'ouverture, lundi, de 0,18 %, à 6 159,1 points. Le baromètre du marché britannique avait clôturé en légère hausse, vendredi, de 0,46 %, à 6 170,4 points, bénéficiant d'une chasse aux bonnes affaires sur les valeurs technologiques.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a clôturé en hausse, lundi, pour la troisième séance consécutive, dans le sillage de la reprise des valeurs technologiques américaines. L'indice Nikkei a fini la séance à 14 954,73 points, affichant un gain de 0,80 %.

NEW YORK

LE DOW JONES a perdu 0,39 %, vendredi 1^{er} décembre, à 10 373,54 points, tandis que l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a fini en hausse de 1,82 %, à 2 645,29 points. Les investisseurs, qui avaient délaissé les valeurs technologiques au cours des dernières séances au profit des secteurs industriels, ont fait rebondir le Nasdaq dans un mouvement de chasse aux bonnes affaires. La reprise du marché s'est toutefois essouffée en fin de journée, après de nouveaux signes de ralentissement de la conjoncture aux Etats-Unis.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens s'inscrivaient en légère hausse, lundi 4 décembre, poussant mécaniquement les taux d'intérêt à la baisse. Celui de l'emprunt d'Etat à 10 ans en France se situait à 5,10 %. Aux Etats-Unis, vendredi, les investisseurs ont retiré une partie de leurs capitaux du marché obligataire pour investir sur les valeurs technologiques les plus attractives. De fait, le taux à 10 ans était remonté à 5,51 %, contre 5,43 %, et celui à 30 ans avait atteint 5,64 %, contre 5,58 %.

MONNAIES

L'EURO restait ferme, dans les premiers échanges, lundi, contre le dollar. Il s'échangeait à 0,8766 dollar. Après être fortement monté contre le yen vendredi, le billet vert reculait légèrement, à 111 yens.

ÉCONOMIE

Net ralentissement de la croissance au Japon

LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) japonais a progressé de 0,2 % au cours du troisième trimestre, ce qui se traduit par un rythme de croissance annualisé de 1 %, a annoncé lundi 4 décembre l'Agence de planification économique (EPA). La deuxième économie mondiale s'efforce à grand peine de surmonter sa récession la plus marquée depuis un demi-siècle. Mais les exportations ont donné des signes de débâcle après un net sursaut en début d'année, et le redémarrage des entreprises n'a pas suffi à relancer pleinement la consommation, laquelle représente environ 60 % du PIB. Le gouvernement nippon, prévoyant un ralentissement de l'économie, a mis au point en octobre un programme de relance pour stimuler la croissance l'an prochain.

■ **TURQUIE** : une équipe du Fonds monétaire international (FMI) est arrivée dimanche à Ankara dans un pays en pleine crise bancaire, tandis que le directeur général du FMI annonçait qu'un nouveau prêt à la Turquie pourrait être accordé le 21 décembre.

■ **Les prix à la consommation ont augmenté en Turquie de 43,8 % en novembre** par rapport au même mois de l'année précédente, tandis que les prix de gros grimpaient de 39,1 % au cours de la même période, a annoncé dimanche l'Institut des statistiques.

■ **RUSSIE** : le président russe Vladimir Poutine a souligné, samedi, qu'il était « nécessaire que la Russie finisse de rembourser toutes ses dettes pour ne pas asphyxier son économie », a rapporté l'agence Interfax. Le président russe a notamment pris l'exemple de la dette extérieure héritée de l'URSS. Sur une dette initiale de 35 milliards de dollars, « nous avons remboursé 17 milliards de dollars, et aujourd'hui nous devons encore 42 milliards de dollars. Voilà à quoi aboutit la restructuration », a-t-il expliqué.

■ **PÉTROLE** : l'Arabie saoudite et les autres pays de l'OPEP pourraient augmenter leur production pour compenser l'interruption des exportations pétrolières de l'Irak, a indiqué samedi le ministre saoudien du pétrole, Ali al-Nouaimi.

■ **CANADA** : le taux de chômage est resté stable en novembre au Canada, à 6,9 % de la population active, a indiqué vendredi Statistique Canada. Le nombre de chômeurs a baissé de 58 000, tandis qu'un nombre équivalent de personnes rejoignait la population active, a indiqué l'institut fédéral.

■ **ÉTATS-UNIS** : les dépenses de construction aux Etats-Unis ont augmenté de 0,9 % en octobre par rapport au mois précédent, a annoncé vendredi le département du commerce.

■ **BRÉSIL** : le déficit commercial du Brésil a atteint en novembre son niveau le plus élevé depuis le début de l'année sur un mois, à 630 millions de dollars, a annoncé vendredi le ministère du développement, de l'industrie et du commerce extérieur.

■ **EUROPE** : la Banque centrale européenne (BCE) est toujours déterminée à ramener l'inflation globale au-dessous du seuil des 2 % à moyen terme, a indiqué vendredi son économiste en chef, Otmar Issing, en soulignant sa préoccupation face à la hausse des prix du pétrole.

■ **ITALIE** : le déficit des comptes publics italiens s'est établi à environ 35,74 milliards d'euros sur les onze premiers mois de l'année 2000, en hausse de 22,5 % sur le déficit affiché lors de la même période de 1999, a annoncé vendredi le ministère du Trésor.

■ **Les recettes fiscales italiennes ont progressé de 7,7 % lors des dix premiers mois de l'année 2000** par rapport à la même période en 1999, pour totaliser 223,8 milliards d'euros, a annoncé vendredi le ministère des finances.

■ **ALLEMAGNE** : le patrimoine des Allemands s'est multiplié par dix en vingt ans, atteignant aujourd'hui près de 14 000 milliards de marks (7 160 milliards d'euros), a indiqué vendredi l'association allemande d'études sur le droit de l'héritage (DGE).

■ **La Chambre des députés allemande (Bundestag) a adopté vendredi le budget fédéral 2001**, qui s'inscrit dans la ligne de la politique d'austérité lancée l'an dernier par le gouvernement, même si la potion a été quelque peu adoucie.

L'an prochain, le déficit fédéral va baisser de 11,5 %, passant à 43,9 milliards de marks (22,45 milliards d'euros) contre 49,6 milliards de marks cette année. C'est le montant le plus bas depuis 1992, a souligné le ministre social-démocrate des finances, Hans Eichel, surnommé « Hans de fer ».

■ **POLOGNE** : le déficit de la balance des transactions courantes polonaise a enregistré en octobre, comparé à septembre 2000, un bond de 77,5 %, à 1,051 milliard de dollars ; comparé à octobre 1999, le déficit atteint une hausse de 24,2 %, a annoncé vendredi la Banque centrale de Pologne (NBP).

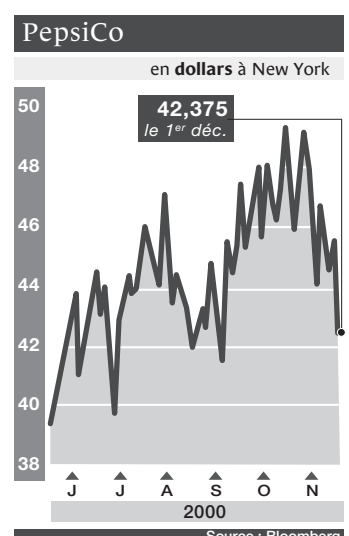
VALEUR DU JOUR

PepsiCo rachète Quaker Oats

TOUT vient à point à qui sait attendre ! PepsiCo a annoncé, lundi 4 décembre, le rachat de l'américain Quaker Oats pour 13,4 milliards de dollars. Une belle revanche pour le numéro 2 mondial des boissons sans alcool qui avait vu, il y a tout juste un mois, sa première offre de rachat rejetée. A l'époque, Quaker Oats voulait faire monter les enchères, et l'offre de 2,3 actions PepsiCo pour une action Quaker lui paraissait bien trop faible. C'est à cette même parité que les dirigeants de Quaker Oats ont finalement accepté, lundi 4 décembre, de céder leur affaire.

Car entre-temps les événements ne se sont pas exactement déroulés comme ils l'imaginaient. Le géant Coca-Cola avait certes annoncé qu'il ferait une offre bien plus généreuse que PepsiCo - 16 milliards de dollars - mais le conseil d'administration du géant d'Atlanta, sous l'influence de son actionnaire Warren Buffett, a décidé de refuser l'opération. Avec ce rachat, Coca-Cola risquait de faire face à des problèmes de position dominante sur les boissons énergétiques et aurait dû, pendant au moins deux ans, conserver les activités alimentaires de Quaker Oats (qui représentent plus de la moitié de l'activité du groupe), sur lesquelles Coca-Cola n'a pas de savoir-faire.

Après le retrait de Coca-Cola, les français Danone se portaient à son tour candidat. Mais son cours plongeait de plus de 10 % le jour même



de l'annonce et Franck Riboud, son PDG, préférait jeter l'éponge, déclarant qu'« il ne fallait pas faire cette acquisition à n'importe quel prix » (*Le Monde* du 25 novembre). Le cours boursier du groupe français n'a pas, pour l'instant, retrouvé son niveau antérieur à l'annonce. Pour Pepsi, par contre, ce rachat est une bonne opération qui lui permet de damer le pion à son éternel rival Coca. PepsiCo met la main sur un acteur qui possède avec lui une bonne complémentarité de portefeuille : Quaker Oats est à la fois le propriétaire de la boisson énergétique Gatorade, des céréales Quakers et de nombreux biscuits salés. Pepsi partage son activité entre les boissons sans alcool et l'alimentaire, qui représentait en 1999 plus de 63 % de son chiffre d'affaires.

Laure Belot

Taux de change fixe zone Euro			Hors zone Euro		
Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre	01/12
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4560
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,0815
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,6825
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COUR. SUÉDOISE TCHÈQUE	34,6430
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,6302
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,3361
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLANDE	2,1053
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97860	DRACHME GRCQUE	340,5780
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FORINT HONGROIS	1,6302
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	ZLOTY POLONAIS	3,9028

Cours de change croisés						
04/12 9h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,90175	0,88265	0,13462	1,44115	0,58243
YEN	110,89500	97,90000	14,92500	159,80000	64,59500
EURO	1,13295	1,02145	0,15245	1,63250	0,65980
FRANC	7,42830	6,70045	6,55957	10,70725	4,32710
LIVRE	0,69389	0,62575	0,61255	0,09340	0,40435
FRANC SUISSE	1,71695	1,54810	1,51560	0,23110	2,47395

Taux d'intérêt (%)				Matif				
Taux 01/12	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Cours 9h 57	Volume 04/12	dernier prix	premier prix
FRANCE	4,94	4,80	5,11	5,51	Notionnel 5,5			
ALLEMAGNE	4,80	4,98	4,99	5,43	DÉCEMBRE 2000	22289	88,31	88,26
GDE-BRETAG.	6,19	5,88	4,87	4,33	Euribor 3 mois		NC	NC
ITALIE	4,80	4,92	5,38	5,88	DÉCEMBRE 2000		NC	NC
JAPON	0,32	0,40	1,63	2,47				
ÉTATS-UNIS	6,59	6,21	5,50	5,64				
SUISSE	2,65	3,28	3,70	4,15				
PAYS-BAS	4,75	4,92	5,13	5,49				

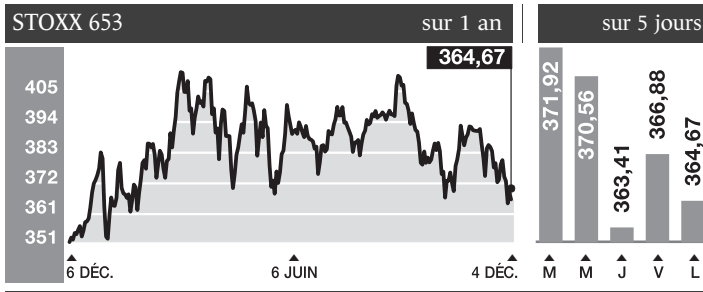
Pétrole			
En dollars	Cours 01/12	Var. % 30/11	
BRENT (LONDRES)	30,65	+ 1,59	
WTI (NEW YORK)	0,33	+ 1,50	
LIGHT SWEET CRUDE	32,06	- 4,63	

Or			
En euros	Cours 01/12	Var. % 30/11	
OR FIN KILO BARRE	9900	+ 1,02	
OR FIN LINGOT	9930	+ 0,71	
ONCE D'OR (LO)	266,40	
PIÈCE FRANCE 20 F	56,80	+ 1,25	
PIÈCE SUISSE 20 F	56,50	+ 0,71	
PIÈCE UNION LAT. 20	56,10	
PIÈCE 10 DOLLARS US	210</		

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action de la société allemande de droits audiovisuels **EM.TV** a plongé, vendredi 1^{er} décembre, de 14,79 %, à 16,19 euros, sur des rumeurs d'avertissement sur ses résultats. Les investisseurs s'attendaient également à une opération financière avec le magnat des médias allemand Leo Kirch, qui a finalement annoncé, lundi 4 décembre, l'acquisition de 16,74 % du capital d'EM.TV. ● Pour son premier jour de cotation à la Bourse de Bruxelles, le titre du deuxième brasseur mondial **Interbrew** a terminé, vendredi, à 35,20 euros, soit une hausse de 6,7 % par rapport à son prix d'introduction fixé à 33 euros. ● L'action **ENI** a clôturé, vendredi, sur une baisse de 4,10 % par rapport

au cours officiel de la veille, à 6,86 euros. La valeur a accentué sa chute dans l'après-midi à la suite de l'annonce de la vente du patrimoine immobilier du groupe pour un montant de 1,144 milliard d'euros à la banque d'affaires américaine Goldman Sachs. ● Le rebond, vendredi, des valeurs technologiques en Europe a dynamisé le compartiment en Allemagne, où **SAP**, l'un des leaders mondiaux du progiciel, s'est envolé de 9,40 %, à 162,5 euros. Parmi les titres de la haute technologie, **Siemens** a pris 4,21 %, pour finir à 136,2 euros, tandis que sa filiale spécialisée dans les semi-conducteurs, **Infineon**, s'est adjugé 3,53 %, à 45,15 euros.



WM-DATA -B-	SE	4,01
WOLFORD AG	AT *	22,55
▶ DJ E STOXX CYC GO P			
		159,98	- 0,55

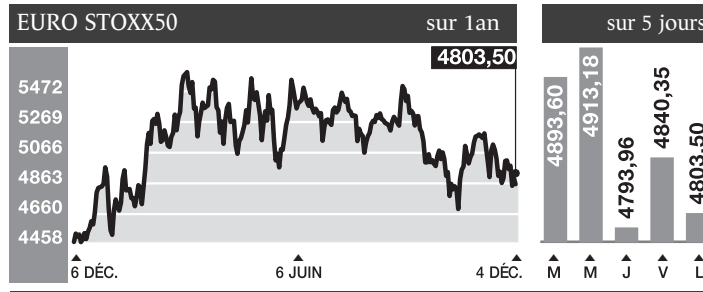
PHARMACIE

ACTELION N	CH	496,89	- 0,92
ALTANA AG	DE *	180,15	+ 0,41
ASTRAZENECA	GB	57,15	+ 0,66
AVENTIS	FR *	87,05	- 2,08
BB BIOTECH	CH	1179,46	- 1,38
CAMBRIDGE ANTIB	GB
CELLTECH GROUP	GB	18,05	- 2,65
ELAN CORP	IE	37,80
ESSILOR INTL	FR *	333,90	- 0,33
FRESENIUS MED C	DE *	86,50	- 1,82
GAMBRO -A-	SE	8
GLAXO WELLCOME	GB	31,62	- 1,38
NOVARTIS N	CH	1870,62	+ 0,57
NOVO NORDISK B	DK	209,23
NYCOMED AMERSHA	GB	8,93	+ 1,12
ORION B	FI *	23	+ 2,45
QIAGEN NV	NL *	42,31	- 2,51
ROCHE HOLDING	CH	13413,51	+ 0,10
ROCHE HOLDING G	CH	11507,20	+ 0,66
SANOFI SYNTHELA	FR *	66,95	- 0,22
SCHERING AG	DE *	59,80	- 0,99
SHIRE PHARMA GR	GB	18,01	+ 2,23
SERONO -B-	CH	1010,31	- 0,52
SMITH & NEPHEW	GB	5,09	- 1,90
MYTILINEOS	GR	14,39	- 1,02
SSL INTL	GB	8,43	- 0,77
SUNTECH AG 100N	CH	738,07	- 0,18
SYNTHES-STRATEC	CH	691,82	+ 0,67
UCB	BE *	40
WILLIAM DEMANT	DK	46,27	+ 2,99
ZELTIA	ES *	21,24	+ 0,90
▶ DJ E STOXX HEAL			
		568,93	- 1,09

KAMPS	DE *	14,37	- 1,24
KERRY GRP-A-	GB	22,56	+ 0,73
MONTEDISON	IT *	2,81
NESTLE N	CH	2543,94	+ 1,18
KONINKLIJKE NUM	NL *	58,35	- 1,35
PARMALAT	IT *	1,82	- 0,55
PERNOD RICARD	FR *	62,45	+ 0,40
RAISIO GRP -V-	FI *	1,75	+ 1,16
SCOTT & NEWCAST	GB	8,42	- 1,72
SOUTH AFRICAN B	GB	7,55	- 2,34
TATE & LYLE	GB	3,95	- 3,60
UNIQU	GB	3,86
UNILEVER	NL *	70	- 0,36
UNILEVER	GB	9,34	- 0,87
WHITBREAD	GB	8,83	+ 0,19
▶ DJ E STOXX F & BV P			
		264,52	- 0,76

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	105,72	- 0,16
ADECCO N	CH	710,98	- 0,46
AEROPORTI DI RO	IT *	9,01
AGGREGO	GB	6,42	+ 0,77
ALSTOM	FR *	27,10	- 0,11
ALTRAN TECHNO	FR *	221,40	+ 0,41
ALUSUISSE GRP N	CH	557,02	- 1,98
ASSA ABLOY-B	SE	19,46
ASSOC BR PORTS	GB	5,43
ATLAS COPCO -A-	SE	24,59
ATLAS COPCO -B-	SE	23,73
ATTICA ENTR SA	GR	8,94	+ 2,18
BAA	GB	9,78	- 0,67
BARCO	BE *	133
BBA GROUP PLC	GB	6,60
BTG	GB	22,10	+ 0,52
CIR	IT *	2,97	+ 1,37
CAPITA GRP	GB	7,47	+ 1,56
CDB WEB TECH IN	IT *	10,10	- 1,46
CGIP	FR *	51,50	+ 0,78
CMG	GB	64,64
COOKSON GROUP P	DK	9048,69
DAMPSKIBS -A-	DK	10193,13	+ 0,66
DAMPSKIBS -B-	DK	13747,32	+ 0,49
E.ON AG	DE *	66,10	- 0,60
EADS SICO	FR *	23,51	- 0,47
ELECTROCOMPONEN	GB	11,32
EPCOS	DE *	94,80	- 0,21
EUROTUNNEL	FR *	1,13
EXEL	GB	17,56	+ 0,94
F.I. GROUP	GB	5,09
GROUP 4 FALCK	DK	146,86	- 0,45
FINMECCANICA	IT *	1,31	- 1,50
FINLINES	FI *	19,20
FKI	GB	3,48	- 2,30
FLS IND.B	DK	16,36	+ 0,83
FLUGHAFEN WIEN	AT *	40,40



ASSURANCES

AEGIS GROUP	GB	2,13
AEGION NV	NL *	47,93	+ 0,48
AGF	FR *	71,30	- 1,11
ALLEANZA ASS	IT *	17,12	- 0,87
ALLIANZ N	DE *	407	+ 0,49
ALLIED ZURICH	GB	12,99
ASR VERZEKERING	NL *	106,60	+ 0,24
AXA	FR *	156	- 0,95
BALOISE HDLG N	CH	1182,77	- 1,10
BRITANNIC	GB	17,41
CNP ASSURANCES	FR *	16,92	- 1,34
CORP MAPFRE R	ES *	21
ERGO VERSICHERU	DE *	163,50	+ 0,93
ETHNIKI GEN INS	GR	16,15	+ 2,90
EULER	FR *	50,80	- 0,20
CODAN	DK	78,46	- 4,10
FORTIS (B)	BE *	35
GENERALI ASS	IT *	41,40	- 0,96
GENERALI HLD VI	AT *	180	+ 3,45
INTERAM HELLEN	GR	19,38	+ 1,54
IRISH LIFE & PE	GB	12,73
FONDIARIA ASS	IT *	6,24	- 0,64
LEGAL & GENERAL	GB	3	+ 3,98
MEDIOLANUM	IT *	14,04	+ 1,52
MUENCH RUECKVER	DE *	366	- 0,81
POHJOLA GRP.B	FI *	46,01	+ 0,24
EULER	FR *	17,69	- 0,92
RAS	IT *	14,70	- 0,34
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,74	- 1,30
SAI	IT *	20,55	- 2,14
SAMPO -A-	FI *	54	- 4,42
SWISS RE N	CH	2567,73	+ 0,03
SCOR	FR *	56,80	- 4,54
SEGUROS MUNDIAL	PT *	59,09
SKANDIA INSURAN	SE	17,74	- 1,28
ST JAMES'S PLAC	GB	5,87
STOYERBRAND	NO	7,86
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,74	- 1,30
SWISS LIFE REG	CH	910,53	- 0,79
TOPPAN	DK	21,73
ZURICH ALLIED N	CH	548,43
ZURICH FINL SVC	CH	611,21	- 0,11
▶ DJ E STOXX INSU P			
		469,51	- 0,39

HAUTE TECHNOLOGIE

AIXTRON	DE *	108	- 4,01
ALCATEL-A-	FR *	58,60	- 0,85
ALTEC SA REG.	GR	8,81
ASM LITHOGRAPHY	NL *	24,11	- 3,71
BAAN COMPANY	NL *	2,59	- 0,38
BALTIMORE TECH	GB	5,41	- 3,23
BOOKHAM TECHNOL	GB	16,46	- 2,34
BRITANNIC	GB	17,64
BAE SYSTEMS	GB	6,17	+ 2,73
BROKAT	DE *	30	- 4,61
BULL	FR *	5,85	- 2,82
BUSINESS OBJECT	FR *	72,10	- 1,44
CGP GEMINI	FR *	159,20	- 0,31
COLT TELECOM NE	GB	21,77	- 0,97
COMPTTEL	FI *	12,98	+ 2,20
DASSAULT SYST.	FR *	81	- 0,06
DIALOG SEMICON	GB	90,24
ERICSSON -B-	SE	14,34
F-SECURE	FI *	6,35	+ 0,79
FILTRONIC	GB	5,50	- 5,73
FINMATICA	IT *	50,85
GETRONICS	NL *	6,24	+ 3,61
GN GREAT NORDIC	DK	26,56
INFINEON TECHNO	DE *	44,60	- 0,89
INFOCRAMES ENTE	FR *	22	+ 0,23
INTRACOM R	GR	26,13
KEWILL SYSTEMS	GB	6,68	- 0,97
LOGICA	GB	25,28	- 1,28
LOGITECH INTL N	CH	317,17	+ 0,31
MARCONI	GB	11,75	- 5,79
MISYS	GB	9,34	- 2,74
NOKIA	FI *	50,59	+ 0,28
OCÉ	NL *	18,10	- 1,09
OLIVETTI	IT *	3,30	- 1,20
PSION	GB	4,09	- 2,35
SAGE GRP	GB	6,51	+ 1,02
SAGEM	FR *	131,50	- 0,77
SAP AG	DE *	127,50	- 0,91
SAP VZ	DE *	159,80	- 1,05
SEMA	GB	4,99	+ 1,33
SEZ HDLG N	CH	647,55	- 2
SIEMENS AG N	DE *	135	- 0,95
MB SOFTWARE	DE *	5,70	- 5,79
SPIRENT	GB	8,78	+ 0,94
STMICROELEC SIC	FR *	49,18	- 2,13
TECNOST	IT *	3,70	- 0,27
TELE 1 EUROPE	SE	6,51
THINK TOOLS	CH	297,34	- 1,32
THUS	GB	1,15	+ 1,45
TIOENATOR	FI *	23	+ 0,22
▶ DJ E STOXX TECH P			
		838,45	- 0,33

04/12 10h06

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	23,21
BASF AG	DE *	44,10	- 0,34
BMW	DE *	34
CONTINENTAL AG	DE *	16,60	+ 0,30
DAIMLERCHRYSLER	DE *	46,55	+ 1,64
FIAT	IT *	27,88	- 0,04
FIAT PRIV.	IT *	17,93	- 0,50
MICHELIN	FR *	33,37	- 0,30
PEUGEOT	FR *	233	- 1,27
PIRELLI SPA	IT *	3,67	- 0,27
DR ING PORSCHE	DE *	3490	+ 0,06
RENAULT	FR *	54,25	+ 0,46
VALEO	FR *	53,95	+ 1,31
VOLKSWAGEN	DE *	56	- 0,88
▶ DJ E STOXX AUTO P			
		218,70	+ 1,02

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	18,31	+ 1,09
ABN AMRO HOLDIN	NL *	24,84	- 1,62
ALL & LEICS	GB	11,06	- 0,88
ALLIED IRISH BA	GB	21	- 0,47
ALPHA BANK	GR	36,62	+ 1,88
B PINTO MAYOR R	PT *	25,62
BA HOLDING AG	AT *	57	- 1,01
BANK OF IRELAND	GB	15,83	- 0,52
BANK OF PIREAUS	GR	16,13
BK OF SCOTLAND	GB	11,29	+ 1,18
BANKINTER R	ES *	39,77	+ 0,30
BARCLAYS PLC	GB	32,39	- 0,05
BAYR.HYPO-UVER	DE *	57,10	- 0,55
BCA AG.MANTOVAN	IT *	9,11	- 0,55
BCA FIDURAM	IT *	14,61	- 1,95
BCA INTESA	IT *	5,06	- 0,20
BCA LOMBARDA	IT *	10,98	+ 0,27
MONTE PASCHI SI	IT *	4,60	- 1,92
BCA P.BERG.-CVI	IT *	20,45	- 1,59
BCA P.MILANO	IT *	7,53	- 0,92
B.P.VERONA E S.	IT *	12,90	- 1,68
BCA ROMA	IT *	1,24	- 0,80
BBVA R	ES *	14,99	- 1,70
ESPIRITO SANTO	PT *	17,86
BCO POPULAR ESP	ES *	37,65	- 0,92
BCP R	PT *	5,74
BIPOP CARIRE	IT *	8,62	- 0,69
BNL	IT *	3,53	+ 0,28
BNP PARIBAS	FR *	90,15	- 0,39
BSCH R	ES *	10,02	- 2,53
CHRISTIANIA BK	NO	5,94
COMIT	IT *	7,15	- 0,42
COMM.BANK OF GR	GR	50,81	+ 0,09
COMMERZBANK	DE *	29,10	- 0,85
CREDIT LYONNAIS	FR *	38,31	- 0,65
DANSKE BANK	DK	170,33
DNB HOLDING -A-	NO	5,56
DEUTSCHE BANK N	DE *	86
DEXIA	BE *	186,10
DRESDNER BANK N	DE *	42,80	- 0,70</

SPORTS Vingt et un mois après sa nomination comme entraîneur du Paris-Saint-Germain, Philippe Bergeroo a été limogé, samedi 2 décembre, quelques minutes seulement après la

déroute (1-5) subie sur le terrain de Sedan. ● **LUIS FERNANDEZ** (41 ans), qui avait dirigé l'équipe entre 1994 et 1996, a été immédiatement rappelé. ● **IL ASSUMERA** un rôle élargi d'en-

traîneur-manager, puisque le directeur sportif du PSG, Jean-Luc Lamarche, a également été écarté. ● **SA MISSION** ne s'annonce pas de tout repos, puisque les Parisiens, fa-

voris pour le titre du champion de France avant le début de la saison, occupent la 10^e place au classement, à huit longueurs du premier, le FC Nantes, qui s'est imposé (2-1) de-

vant Guingamp. ● **À ISTANBUL**, face au Galatasaray, le PSG de Luis Fernandez sera soumis à un premier test difficile, mercredi 6 décembre, pour le compte de la Ligue des champions.

Miné, le Paris-Saint-Germain rappelle Luis Fernandez à la rescousse

Après la lourde défaite (5-1) subie par le club parisien, à Sedan, l'entraîneur, Philippe Bergeroo, et le directeur sportif, Jean-Luc Lamarche, ont été démis de leurs fonctions, au profit de Luis Fernandez. Premier objectif : mettre un terme à une alarmante série de contre-performances

PUISQU'UN NOUVEL adage affirme que tout bon entraîneur a été démis de ses fonctions au moins une fois dans sa carrière, Philippe Bergeroo fait désormais partie de la caste. En apprenant son éviction, samedi 2 décembre, juste après la nouvelle curée (1-5) subie par le Paris-Saint-Germain à Sedan, le technicien déchu n'en accusait pas moins le coup.

Mine écarlate et voix chevrotante, il a pris la sortie avec la dignité qui caractérise cet homme loyal : « Cela fait un moment que je sentais certaines choses. Je n'en veux pas aux joueurs. Je ne suis pas le premier ni le dernier entraîneur à être viré. » Tout juste espérait-il prolonger sa mission de quelques jours, jusqu'au match de Ligue des champions, mercredi 6 décembre, à Istanbul, face au Galatasaray. Ce sursis lui avait été accordé après le revers (0-1) face au Stade Rennais, mardi 28 novembre. La déroute endurée dans les Ardennes a précipité la chute de l'ancien adjoint d'Aimé Jacquet. Il sera resté à la tête de l'équipe parisienne vingt et un mois seulement.

ORAISON FUNÈBRE

« Philippe Bergeroo conserve tout mon respect, sa compétence n'est pas en cause », a déclaré le président délégué, Laurent Perpère. Une oraison funèbre usuelle qui ne dissipe pas le malaise entourant les relations entre l'ancien entraîneur et une partie de son effectif prompt à railler « l'immobilisme » voire « l'incompétence » du technicien basque.

Lesté d'une série de huit matches sans victoire (six défaites et deux nuls), la pire depuis 1989, donc avant la reprise du club par Canal+



FRANÇOIS NACIMBENI/AFP

Paris-SG occupe la 10^e place au classement du championnat de France, à huit points du FC Nantes, alors que Philippe Bergeroo devait mener ses troupes à la conquête du titre. L'avenir en Ligue des champions ne prête pas davantage à l'euphorie après la déconvenue (1-3) au Parc des Princes devant les Espagnols de La Corogne. Les conséquences financières de cette incurie ajoutées aux dégâts pour l'image de la chaîne cryptée ont eu

raison des convenances et de la confiance officielle renouvelée à Philippe Bergeroo, quarante-huit heures avant sa destitution. Victime collatérale dans cette affaire, le directeur sportif, Jean-Luc Lamarche, a été lui, aussi prié, de boucler ses valises.

« POUR L'INTÉRÊT DU CLUB... »

« C'est toujours détestable d'en arriver à de telles extrémités, mais, pour l'intérêt du club, il fallait agir »,



DOMINIQUE FAGET/AFP

Le Parisien Eric Rabesandratana est une fois de plus mystifié par le Sedanais Pius N'Dieff (à gauche). La déroute du PSG montre que la tâche du nouvel entraîneur-manager Luis Fernandez ne sera pas facile.

s'est justifié Laurent Perpère, qui avait rompu le contrat de travail d'Artur Jorge en mars 1999. Le président délégué a donc pris ses responsabilités dès la fin du désastre de Sedan. Pierre Lescure, président de la société anonyme à objet sportif (SAOS) du PSG, a avalisé la décision et accordé son feu vert à l'engagement de Luis Fernandez, contacté dans la nuit de samedi à dimanche, alors qu'il rentrait de Metz, où il avait commenté, pour

Canal+, la rencontre face à Lyon. Disponible depuis six mois après quatre saisons passées à l'Athletic Bilbao, l'ancien international ne s'est pas fait prier pour écourter son année sabbatique et rempiler jusqu'en juin 2003 avec son club préféré, dont il fut déjà l'entraîneur de 1994 à 1996.

« Ca fait du bien de retrouver le PSG, a commenté l'intéressé. Les discussions avec la direction ont été rapides. J'aime ce club, j'y ai vécu les meilleurs moments. » Lundi 4 décembre, Luis Fernandez a retrouvé le centre d'entraînement du camp des Loges. Le temps lui est compté avant le match déterminant de la Ligue des champions, contre Galatasaray, à Istanbul. Il devra remobiliser ses joueurs. L'état des lieux n'est pas rassurant. L'effort colossal et inédit en France en matière de recrutement durant l'été (près de 500 millions de francs) a suscité une attente énorme dans les rangs des supporters.

LES PLEINS POUVOIRS

Avec son charisme et ses états de service, Luis Fernandez aura sans doute un impact supérieur sur les joueurs, en particulier sur les jeunes, dont l'investissement personnel fut jusqu'alors inversement proportionnel à leurs émoluments. « Je ne viens pas en copain », a toutefois prévenu l'entraîneur, que ses proches jugent « plus sûr » depuis son expérience de quatre années à l'Athletic Bilbao. En 1994, il avait rejoint un PSG au faite de la gloire sportive (champion de France en titre) mais en difficulté sur le plan financier (la Ligue nationale de football avait imposé un recrutement contrôlé). Ses prérogatives

avaient été soigneusement réglées.

Le voilà, au contraire, investi d'un magistère élargi. « J'ai obtenu les pleins pouvoirs », confirme Luis Fernandez, affublé du titre d'entraîneur-manager, sur le modèle d'Arène Wenger à Arsenal. « Quand on est manager, on détermine de manière étroite la politique sportive générale du club », acquiesce Laurent Perpère, qui sort, en revanche, affaibli de cette redistribution des rôles. « Je sais ce que je veux faire sur le plan tactique », a annoncé l'entraîneur, connu pour son goût du football offensif, qui devra cependant commencer par consolider un secteur défensif en lambeaux (seul Strasbourg a encaissé plus de buts) et redistribuer les rôles au milieu de terrain.

Alors que Philippe Bergeroo a tenté de se concilier les faveurs de ses supposés vedettes en fermant trop souvent les yeux sur leurs dérives, Luis Fernandez semble déterminer à titulariser les plus performants, quitte à déplaire. Fort de sa parfaite connaissance du club, il semble mieux armé pour maîtriser son environnement et une communication extérieure déficiente.

Son aura permettra déjà de calmer les tensions qui sont encore apparues, dimanche 3 décembre, avec une altercation au camp des Loges entre supporters et le milieu de terrain Stéphane Dalmat, qui a dû être maîtrisé par le service de sécurité. Mais seuls les résultats décideront de sa longévité à ce poste exposé. « Le destin de Philippe Bergeroo, a-t-il confié, sera peut-être le mien dans quelques mois. »

Elie Barth

PROFIL

HOMME DE CŒUR, ENTRAÎNEUR ENDURCI

Né à Tarifa, Luis Fernandez a quitté l'Espagne à six ans pour s'établir avec sa famille aux Minguettes, dans la banlieue lyonnaise. Vite rebuté par les études, il a rejoint en 1978 le centre de formation du Paris-Saint-Germain, où sa hargne et son envie de percer au plus haut niveau vont faire l'unanimité. C'est le début d'une histoire d'amour entre ce fils d'immigré et la capitale française. Avec le PSG, il remporte d'abord deux Coupes de France (1982, 1983) puis le championnat (1986), avant de céder à une offre mirobolante du Matra Racing. L'expérience ne fera pas son bonheur, même s'il restera pendant trois ans dans le deuxième club parisien.

En 1989, il s'engage avec l'AS Cannes, où il retrouvera le climat convivial qui correspond à sa personnalité, car Luis Fernandez est

d'abord un homme de cœur, comme en témoigne sa relation avec Michel Platini, son coéquipier en équipe de France. Le Parisien d'adoption se met au service de l'illustre meneur de jeu, avec lequel il s'adjugera le championnat d'Europe 1984 et participera à une demi-finale de la Coupe du monde 1986. Au total, le milieu de terrain défensif a porté à 60 reprises le maillot de la sélection et marqué six buts.

Après une grave blessure, il faillit interrompre prématurément sa carrière. De cette période noire, Luis Fernandez conserve le souvenir d'une lettre d'encouragement que lui a adressée Jacques Chirac. Depuis, il voue un profond respect au chef de l'Etat. D'une manière générale, ses amitiés politiques convergent vers le RPR, puisqu'il entretient également des relations suivies avec Philippe Séguin.

A l'heure de la reconversion, Luis Fernandez décide de rester dans le milieu du football pour devenir l'entraîneur de l'AS Cannes, en

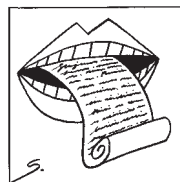
1992. Deux saisons plus tard, il retrouve « son » club, le PSG, qui vient de fêter son deuxième titre de champion de France. A la tête d'un effectif de qualité, il doit se contenter d'une troisième place à l'issue de la première saison, mais le doublé Coupe de France-Coupe de la Ligue lui permet de faire bonne figure. En 1996, il gagne avec son équipe la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupes. Un succès gâté par des conflits de personnes qui l'opposent à plusieurs de ses joueurs.

Son contrat, arrivé à terme, ne sera pas renouvelé. Il décide alors de répondre à l'offre de l'Athletic Bilbao, qu'il mènera jusqu'au titre de vice-champion d'Espagne, en 1997. En juin 2000, Luis Fernandez met fin à sa collaboration et s'accorde une année sabbatique. Moins d'un semestre plus tard, il replonge, mais, à quarante et un ans, endurci par son séjour au Pays basque, c'est un entraîneur plus expérimenté qui se remet au travail.

E. B.

« Il faut vite que Paris retrouve son rang »

« JE SUIS un homme heureux aujourd'hui d'avoir retrouvé ce club que j'aime et que j'apprécie », a expliqué Luis Fernandez, interrogé sur France-Info, dimanche 3 décembre, peu après que la nouvelle de sa nomination en tant qu'entraîneur-manager du Paris-Saint-Germain eut été officialisée. C'est là que j'ai vécu mes meilleurs moments en tant que joueur et en tant qu'entraîneur. Alors, au fond de moi-même, il y a toujours un attachement au Paris-Saint-Germain et à la capitale. »



VERBATIM

« J'ai besoin de tout le monde, joueurs, dirigeants, supporters. Ce challenge me plaît, affirme-t-il dans les colonnes du quotidien Le Parisien du lundi 4 décembre. Il faut vite que Paris retrouve son rang. Le PSG n'est séparé que de quatre points de Metz, le premier reléguable. Il manque la confiance, mais le talent et la qualité sont là. Un garçon comme Stéphane Dalmat doute de lui. Ce même a le potentiel pour être international, je vais lui parler. Je sais où il va jouer pour être performant. »

De même, s'exprimant sur le cas d'Ali Benar-

bia (le meneur de jeu brouillé avec la direction du club depuis plusieurs semaines, au point d'avoir été écarté avec l'accord de Laurent Perpère), il a déclaré : « Je vais discuter avec Ali. Il prétendra peut-être entrer dans le groupe à Galatasaray [mercredi 6 décembre] ou face à Metz [samedi 9 décembre]. Je ne ferme la porte à personne. »

« Le potentiel de cette équipe est à la hauteur des investissements de Canal+. Il y a des joueurs que beaucoup d'entraîneurs aimeraient avoir dans leur équipe », assure-t-il. « Il manque quelque chose à ce groupe, reconnaît-il toutefois. Je n'arrive pas en copain, mais je vais parler à tout le monde, je vais chercher à communiquer et à comprendre. Si on est venu me chercher, c'est aussi pour ma personnalité. Tout le monde sait comment Luis fonctionne. Je suis un passionné. »

« J'ai obtenu les pleins pouvoirs sportifs de la part de gens que je connais et qui me connaissent, rappelle-t-il. C'était la condition indispensable pour mettre toutes les chances de notre côté. J'ai la réputation de savoir ce que je veux sur les plans tactique et technique. » Et de prédire : « Les joueurs vont nous faire oublier les derniers résultats en gagnant à Istanbul. »

Un budget de 500 millions et 11 internationaux

Le Paris-Saint-Germain est le club le plus riche en France avec un budget d'environ 500 millions de francs grâce au soutien financier de sa maison mère, Canal+, qui a repris le club en juin 1991.

● **Recrutement 2000.** Le PSG a établi pendant l'été un nouveau record français en consacrant 500 millions de francs au recrutement. L'engagement de l'attaquant Nicolas Anelka en provenance du Real Madrid a coûté 220 millions. Pour les deux milieux de terrain de Marseille, Stéphane Dalmat et Peter Luccin, le club a déboursé 160 millions.

● **L'effectif.** Les Parisiens comptent 11 internationaux : le gardien de but Lionel Letizi (France), les défenseurs Aliou Cissou (Sénégal), Talal El-Karkouri (Maroc), Godwin Okpara (Nigeria) ; les milieux de terrain Ali Benarbia (Algérie), Frédéric Déhu (France), Christophe Robert (France), Augustine Okocha

(Nigéria), Igor Yanovski (Russie) ; les attaquants Nicolas Anelka (France) et Christian (Brésil). Le PSG dispose également de nombreux internationaux espoirs, notamment Stéphane Dalmat et Peter Luccin.

● **Les sponsors.** Canal+, l'opérateur principal, subventionne le PSG officiellement à hauteur d'une quarantaine de millions de francs par an, mais il faut y ajouter les avances sur trésorerie et les aides ponctuelles comme pour le transfert de Nicolas Anelka. Le constructeur automobile Opel sponsorise le maillot, alors que Nike est l'équipementier exclusif des Parisiens. Enfin, la Ville de Paris apporte son concours dans la modernisation du Parc des Princes. ● **Le palmarès.** Fondé en 1970, le PSG a été champion de France en 1986 et 1994. Il a gagné la Coupe de France (en 1982, 1983, 1993, 1995 et 1998) et la Coupe de la Ligue (en 1995 et 1998). Son plus grand succès remonte à 1996 avec la conquête de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupes (1-0 face au Rapid Vienne).

**POUR VOS ACHATS DE NOËL
LE CHOIX VA EN GÉNÉRAL DE BOF
À MOUAIS EN PASSANT PAR GROUMP**

Moteur de suggestion bol.fr, le bon livre pour la bonne personne

Livres
Disques
Vidéos
bol.fr
La culture qui vous ressemble

Le championnat de France de football de D1

19 ^e JOURNÉE		CLASSEMENT													
		Points	V	N	D	Diff.	Clubs	Scorés							
Metz-Lyon	0-0														
Sedan-Paris-SG	5-1	1	Nantes	33	18	10	3	5	+11	▲	GGGGG				
Nantes-Guingamp	2-1	2	Sedan	33	19	9	6	4	+11	▲	GPNNP				
Monaco-Strasbourg	1-0	3	Bordeaux	31	19	8	7	4	+10	▲	GGNNP				
Saint-Étienne-Toulouse	1-0	4	Lens	30	19	8	6	5	+5	▲	PNGGG				
Rennes-Lille	2-0	5	Bastia	28	18	8	4	6	+3	▲	-PGNG				
Troyes-Bordeaux	1-0	6	Guingamp	28	19	8	4	7	-1	▼	NGGPP				
Bastia-Auxerre	3-1	7	Lille	27	18	7	6	5	+4	▼	NG-NP				
Lens-Marseille	1-0	8	Troyes	26	19	7	5	7	-4	▼	GPPPP				
		9	Lyon	25	18	5	10	3	+6	▼	NPGNN				
		10	Paris-SG	25	18	7	4	7	+1	▼	NP-PP				
		11	Rennes	25	19	7	4	8	+1	▼	NPPGG				
		12	Monaco	25	19	7	4	8	0	=	PGPPP				
		13	Auxerre	25	19	7	4	8	-3	▼	NPGGP				
		14	Saint-Étienne	24	19	6	6	7	-1	=	GNPPG				
		15	Marseille	21	19	6	3	10	-6	=	PGPGP				
		16	Metz	21	19	5	6	8	-8	=	NPNNP				
		17	Strasbourg	16	19	4	4	11	-23	=	PGNPN				
		18	Toulouse	15	18	3	6	9	-6	=	NGNGP				

LES CARTONS Rouges Jaunes
1. Nantes 0 26
2. Metz 0 40
3. Paris-SG 1 29
16. Lens 4 36
17. Lyon 5 22
18. Troyes 5 43

LES ATTAQUES 1 Nantes 32 buts • 2 Sedan 30 buts • 3 Paris-SG 29 buts

LES DÉFENSES 1 Lille 14 buts • 2 Bordeaux 15 buts • 3 Lyon 16 buts

LES BUTEURS 1 Robert (PSG) 11 buts • 2 Alex (St-Etienne) 10 buts • 3 Née (Bastia), Pauleta (Bordeaux) et Djukic (Troyes) 9 buts

20^e JOURNÉE : Samedi 9 décembre : Paris-SG-Metz, Lille-Sedan, Guingamp-Monaco, Lyon-Bastia, Strasbourg-Rennes, Toulouse-Lens, Auxerre-Troyes : Dimanche 10 décembre : Marseille-Nantes, Bordeaux-Saint-Étienne.

Lens se replace dans la course

GRÂCE À sa victoire sur Guingamp (2-1), samedi 2 décembre, sur la pelouse dénichée et détrempée du stade de La Beaujoire, Nantes occupe la première place du classement de D1, ce qui fait de lui le huitième leader différent depuis le début du championnat (après Marseille, Lens, Lille, Bastia, Paris-SG, Sedan et Bordeaux). Les Canaris, qui ont la même différence de buts que Sedan (+11), large vainqueur du PSG (5-1) grâce notamment à un triplé du Camerounais Pius N'Dieff, ne devancent les Ardennais qu'en raison de la supériorité de leur attaque (32 buts contre 30).

Battus à Troyes sur un penalty de l'inoxydable Sladjan Djukic, trente-quatre ans, les Girondins de Bordeaux rétrogradent à la troisième place et voient arriver le RC Lens, revenu à un point derrière eux. L'équipe artésienne s'est imposée de justesse (1-0), but d'Antoine Sibierski à la 87^e minute) face à l'Olympique de Marseille, qui a raté un penalty en première mi-

temps par George Weah. « Pour la première fois de la saison, nous avons remporté un match avec de la réussite », a reconnu l'entraîneur, Roland Courbis, qui retrouvait son ancien club.

Bastia, facile vainqueur d'Auxerre (3-1), se replace également dans la course alors que Lille, défait à Rennes (2-0), continue de perdre des places au classement. Cette victoire fait un bien fou au club d'Ille-et-Vilaine et à son entraîneur, Paul Le Guen, qui, il y a moins de dix jours, se demandait s'il serait encore en fonctions avant la trêve. Rennes se trouve désormais au milieu d'un peloton d'équipes qui ont toutes le même nombre de points (25) et qui présentent la particularité d'avoir énormément recruté cette saison. Lyon, qui a obtenu son dixième match nul à Metz (0-0), PSG, en pleine décrépitude, et Monaco, laborieux vainqueur de Strasbourg (1-0), font partie de ce quarteron de nantis pour qui le championnat est plus difficile que prévu.

Nantes fournit au championnat de France son huitième leader de la saison

La victoire (2-1) contre Guingamp a été une nouvelle démonstration de « jeu à la nantaise »

Après Marseille, Lens, Lille, Bastia, le Paris-Saint-Germain, Sedan et Bordeaux, le Football club de Nantes est devenu, samedi 2 décembre, à l'issue

de la 19^e journée, le huitième leader du championnat de France de football de première division 2000-2001. Le succès (2-1) contre Guingamp

permet aux joueurs de Raynald Denoueix de faire admirer, une fois de plus, toutes les qualités du jeu dit « à la nantaise »

NANTES

de notre envoyé spécial
Les paradoxes vont décidément bon train dans le championnat de France de football. Après avoir vu la montée en puissance des clubs à petit budget, tels Sedan, Bastia, Lille ou Guingamp, la tête du classement de première division est désormais occupée par une équipe qui, voilà six mois, passa à deux doigts d'une relégation en D2. Le FC Nantes-Atlantique n'a pourtant guère changé d'une saison sur l'autre, ni dans la forme, ni sur le fond.

La formation qui s'est imposée, samedi 2 décembre, au stade de La Beaujoire, face à une équipe de Guingamp (2-1) qui aurait pu s'en tirer mieux sans un penalty litigieux, ressemble à s'y méprendre à celle qui clôtura le championnat 1999-2000 à la douzième place. Seuls quatre nouveaux joueurs, dont le milieu de terrain Philippe Ziani et l'attaquant roumain Viorel Moldovan (sept buts), ont intégré l'effectif cette saison. Quant à la marque de fabrique « maison », communément appelée « jeu à la nantaise », elle n'avait pas atteint un tel degré de perfection depuis 1995, l'année du dernier sacre des Canaris dans le championnat de France.

Devant les vestiaires nantais, en ce samedi soir, Raynald Denoueix se refuse de croire à la renaissance du Phénix. L'entraîneur a trop été marqué par les soubresauts de la saison passée. « Quand l'arbitre a sifflé la fin du dernier match de championnat, au Havre, raconte-t-il, j'ai ressenti un immense soulagement. Il faut avoir connu cela au moins une fois. Vous êtes vaccinés pour le restant de vos jours. Je crois

que même sur mon lit de mort j'y penserai encore. » Cette saison 1999-2000, disputée le couteau entre les dents, mais toutefois rehaussée par une victoire en Coupe de France (aux dépens de Calais), a eu pour mérite de forger un moral à l'effectif professionnel du FC Nantes, composé à 80 % de joueurs issus du centre de formation.

UN CLUB FORMATEUR ET PILLÉ

« Un grand nombre de nos garçons n'avaient jamais joué en D1 quand ils sont devenus titulaires. Certains n'avaient même pas quinze matches avec l'équipe réserve.

rière. Samedi soir, celui-ci fit montre d'un sang-froid que l'on avait plus vu depuis longtemps au stade de La Beaujoire : à peine entré en jeu, à la 78^e minute, il se porta volontaire pour tirer, et marquer, le penalty victorieux. « L'an passé, je n'aurais certainement pas demandé à le tirer », glisse-t-il.

Dans ce championnat qui connaît son huitième leader différent, la réussite nantaise n'a rien de conjoncturel. Alors que beaucoup d'équipes ont opté pour des schémas tactiques faisant la part belle à la contre-attaque, la formation de la Loire-Atlantique est une des rares à développer un football

tête du classement du fair-play (vingt-six cartons jaunes, pas de carton rouge).

Aucun autre entraîneur que Raynald Denoueix, enfin, ne semble capable de pousser si loin la logique de rotation de l'effectif, indispensable à tout club professionnel. Non seulement Eric Carrière, qui est peut-être le meilleur joueur de D1 actuellement, commença la rencontre sur le banc samedi soir – « Parce que c'était mon tour », dit-il –, mais aucun gardien de but remplaçant ne figurait sur la feuille de match.

« Nous cultivons ici une certaine idée du jeu. Elle fait peut-être parfois un peu rétro ; on en rigole souvent, confie l'héritier de José Arribas et de Jean-Claude Suaudeau. Mais quand cela marche bien, cela vaut tout. Il n'y a pas de plus grand plaisir pour des joueurs de football que de se sentir forts collectivement. C'est cette idée que nous avons la chance de pouvoir transmettre, depuis trente ans. » Son visage se rembrunit : « La seule chose qui change vraiment, poursuit-il, c'est que, maintenant, les joueurs nous quittent de plus en plus jeunes. Ils partent à quinze ou seize ans dans des clubs étrangers, alors que moi-même je ne les connais même pas. »

Traumatisé, à la fin de la saison 1999-2000, par le départ d'un gardien de but de seize ans, Willy Grondin, vers l'équipe italienne de Bologne, le FC Nantes mène actuellement des négociations tendues avec les parents d'un joueur de son centre de formation à qui un club étranger « de renom » aurait promis monts et merveilles.

Frédéric Potet

La pluie installe Sochaux en tête de la D2

Le FC Sochaux a profité de l'annulation de la rencontre Château-Lorient, reportée pour cause d'intempéries, pour prendre la tête du classement de deuxième division. Invaincu depuis le 9 septembre, l'équipe du Doubs a ramené le match nul de son déplacement à Ajaccio (0-0), samedi 2 décembre, ce qui lui permet de compter autant de points que le FC Lorient (43), dépassé à la différence de buts (+24 contre +15). La pluie a également eu raison de la rencontre entre Beauvais et Nancy, arrêtée à la 67^e minute, alors que le club picard menait 1-0. Ce match, qui pourrait permettre à Beauvais, en cas de victoire, de sortir du trio des relégables, devra être rejoué. Dimanche, Nîmes et Le Havre se sont séparés sur un score de parité (2-2), après que les Normands eurent par deux fois mené au tableau d'affichage sur le terrain des Méridionaux. Enfin, le match entre Niort, quatrième avant cette 22^e journée, et Montpellier, troisième, devait avoir lieu lundi et être retransmis à la télévision.

Quand vous êtes lancé dans le grand bain et que vous prenez une série de gifles pareilles, forcément vous passez un cran important en matière de maturité personnelle », constate Robert Budzynski, le directeur sportif du club. « Nous n'avons plus peur de mal faire », indique le milieu de terrain Eric Car-

basé sur la prise d'initiative. Ses trente-deux buts inscrits depuis le début du championnat (meilleure attaque) ne sont pas la seule preuve de l'efficacité retrouvée du modèle nantais : pas moins de dix joueurs différents, en effet, ont au moins marqué un but, cette saison. Le FCNA est également en

L'agent de Lance Armstrong se réjouit de la saisie par la justice des urines prélevées lors du Tour de France

LA POLÉMIQUE a tourné court. Une commission rogatoire délivrée par le juge Sophie-Hélène Château a mis un terme au différend qui opposait depuis près de deux mois le ministère français de la jeunesse et des sports à l'Union cycliste internationale (UCI).

Les urines congelées depuis juillet 2000, dans l'attente d'une validation éventuelle de la méthode de recherche d'érythropoïétine (EPO) développée au laboratoire national antidopage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), ont été mises à la disposition de la justice, vendredi 1^{er} décembre. L'UCI ne pourra plus contrecarrer la volonté des autorités françaises de procéder à des fins scientifiques aux analyses

des 91 échantillons prélevés durant le Tour de France. Ces derniers ne seront donc pas détruits, et les enquêteurs devraient soumettre ceux appartenant aux coureurs de la formation US Postal, dont l'Américain Lance Armstrong, vainqueur des Tours 1999 et 2000, à des tests.

Ce rebondissement intervient au moment où les instances cyclistes et les autorités françaises devaient se rencontrer une nouvelle fois à Paris, lundi 4 décembre. « Cette question figurait parmi d'autres à l'ordre du jour de notre réunion », a indiqué au Monde un proche de la ministre. De son côté, l'UCI a affirmé qu'elle n'avait « jamais voulu soustraire des éléments à la justice ». Dans un communiqué diffusé samedi, l'instance internationale précise qu'elle avait réclamé les échantillons au laboratoire de Châtenay-Malabry le 14 novembre, afin de les remettre aux autorités françaises si celles-ci en faisaient la demande.

Pourtant, le 22 novembre, son président, Hein Verbruggen, a adressé un courrier au ministère des sports français dans lequel il réitérait sa demande de voir les échantillons détruits. « Le contrôle antidopage est terminé. Les échantillons n'ont plus de valeur et, en ce qui nous concerne, il faut les détruire », écrivait-il alors. Interrogée dimanche, Marie-George Buffet s'en est prise, pour sa part, au Comité international olympique (CIO). « Juan Antonio Samaranch ne cesse de me vanter les mérites du test de Châtenay, mais maintenant il doit se dépêcher de dire s'il est valable ou non », a-t-elle déclaré.

« UNE CHANCE D'ÊTRE BLANCHI »

Cette affaire, qui, depuis l'annonce, faite par l'UCI le 9 octobre, de sa volonté de récupérer les éprouvettes, a donné lieu à plusieurs passes d'armes entre l'instance cycliste et le ministère, rebondit sur le terrain judiciaire suite à l'enquête ouverte le 22 novembre par le parquet de Paris à l'encontre d'US Postal. « C'est une grande nouvelle, car cela donne une chance à Lance et à l'équipe d'être

blanchis », a déclaré, dans l'édition dominicale du New York Times, Bill Stapleton, l'agent de Lance Armstrong, après l'annonce de la saisie des échantillons par la justice. « Le nom de Lance a été traîné dans la boue. Cela ne fera qu'empirer si on ne trouve pas une manière objective de le disculper. Un test serait la meilleure manière de faire surgir la vérité », a-t-il précisé.

A la suite d'un reportage réalisé durant la Grande Boucle par une équipe de France 3, la formation américaine fait l'objet d'une information judiciaire pour « infraction à la loi relative à la prévention de l'usage de produits dopants et infraction à la législation sur les substances vénéneuses ». Le 18 juillet, dans les Alpes, les journalistes de la chaîne publique avaient suivi et filmé un véhicule conduit par des membres de l'équipe US Postal immatriculé en Allemagne. Celui-ci transportait des sacs-poubelle embarqués le matin à l'hôtel où résidaient Lance Armstrong et ses équipiers. Abandonnés à l'abri des regards dans une corbeille à déchets d'une aire d'autoroute, les sacs, récupérés par l'équipe de télévision, contenaient plus de 150 seringues usagées, des boîtes de médicaments ainsi qu'un produit constitué d'extraits de sang de veau, l'actogevin, fabriqué par un laboratoire norvégien et interdit à la consommation et à la vente en France.

Saisies par les enquêteurs de la brigade des stupéfiants de Paris, ces substances ont été analysées. Aucune trace de produits illicites au regard des lois antidopage n'a pour l'instant été décelée. Avant de convoquer Lance Armstrong et les représentants de l'US Postal dans leur locaux, les policiers souhaitent faire parler les urines du champion. En procédant à un examen approfondi, les enquêteurs espèrent obtenir la preuve que les médicaments jetés en bordure d'autoroute appartenaient bien à l'US Postal, et comprendre pourquoi ses représentants s'en sont débarrassés de la sorte.

Yves Bordenave

Sud Radio
MON info.

27 rendez-vous d'info quotidiens

- 5h30/8h Un journal toutes les 1/2 heures.
- Flashs à chaque heure de la journée.
- 12h et 18h Journal.
- 7h21 "Vu du Sud".
- 7h45 "Le Journal du Rugby".
- 7h51 "L'invité" de Jean-Philippe Girard.
- 8h15 "La Revue de Presse" de Claude Paichard.

Tous les programmes sur www.sudradio.fr et sur **CANALSATELLITE**

Chronologie

- **26 mai.** A Genève (Suisse), les instances cyclistes internationales, les organisateurs du Tour de France et le ministère français de la jeunesse et des sports décident de procéder au dépistage de l'érythropoïétine (EPO) lors de la Grande Boucle. Pour cela, la méthode de détection mise au point par une équipe française doit être validée.
- **22 juin.** En l'absence de validation scientifique, l'Union cycliste internationale (UCI) décide de congeler les urines qui seront prélevées durant le Tour.
- **9 octobre.** L'UCI annonce son intention de récupérer les échantillons congelés afin de les détruire. Le ministère des sports s'y oppose.
- **22 novembre.** Le parquet de Paris ouvre une information judiciaire sur la formation américaine US Postal.
- **1^{er} décembre.** La juge Sophie-Hélène Château fait procéder à la saisie des urines congelées.

AUDE 103.2 et 104.7 - ARIÈGE 102.0 et 104.7 avec Saint-Girons 88.5, Tarascon-sur-Ariège 89.2, Pamiers 90.3 Foix 91.2, Ax-les-Thermes 103.0 - AVEYRON avec Millau 101.4, Saint-affrique 103.1, Villefranche-de-Rouergue 104.0, Rodez 104.4 - BOUCHES-DU-RHÔNE : Arles 95.2 - CANTAL : Aurillac 101.0 - DORDOGNE : Bergerac 95.5, Périgueux 104.9, Sarlat 107.1 - GARD 104.7 avec Nîmes 95.2 et Le Vigan 93.3 - GERS 102.0 - GIRONDE : Bassin d'Arcachon 100.4, Médoc 103.2, Bordeaux 106.0, Libourne 106.0 - HAUTE-GARONNE : 102.0 et 104.7 avec Toulouse 101.4, Revel 104.7, Chaum 98.2, Luchon 104.0 - HAUTES-PYRÉNÉES 102.0 avec Cauterets 96.2, Lourdes 99.3, Arreau 100.9 - HÉRAULT 103.2 et 104.7 avec Sète 104.9 et Montpellier 104.7 - LANDES 102.0 et 103.9 avec Mont-de-Marsan 94.1 - LOT 102.0 avec Saint-Céré 95.3, Souillac 93.3, Figeac 103.8, Cahors 105.0, Puy-l'Évêque 96.0 - LOT-ET-GARONNE 102.0 avec Agen 102.3, Villeneuve-sur-Lot 102.9 - LOZÈRE 101.9 - PYRÉNÉES ATLANTIQUES 102.0 et 103.9 - PYRÉNÉES ORIENTALES 103.2 avec Font-Romeu 102.3 - TARN 104.7 avec Albi 101.2, Carmaux 102.5, Mazamet 104.1, Castres 104.1 - TARN-ET-GARONNE 102.0 - VAUCLUSE : Avignon 95.2.

Avec son talent souriant, Gustavo Kuerten arrache la place de numéro un mondial

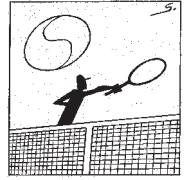
Le Brésilien a gagné la finale des Masters, à Lisbonne, en dominant l'Américain Andre Agassi

Après avoir écarté Pete Sampras en demi-finales (6-7 [5-7], 6-3, 6-4), Gustavo Kuerten a dominé un autre Américain, Andre Agassi, en finale (6-4,

6-4, 6-4) des Masters, dimanche 3 décembre, à Lisbonne. Il est le deuxième Sud-Américain - après l'Argentin Guillermo Vilas en 1974 - à

gagner ce titre, qui lui a procuré la place de n° 1 mondial. « J'ai joué chaque point comme le point de ma vie », a-t-il expliqué.

DEVANT UN PUBLIC lusophone déchaîné, arborant souvent les maillots de la sélection brésilienne de football, Gustavo Kuerten a conquis, dimanche 3 décembre à Lisbonne, la place de numéro 1 mondial 2000 en s'imposant en finale de la Masters Cup face au numéro 1 en titre, Andre Agassi (6-4, 6-4, 6-4). Le Brésilien termine l'année avec 839 points, 15 points seulement devant le Russe Marat Safin, éliminé la veille en demi-finales par Andre Agassi. Au terme d'une saison palpitante, Kuerten devient le premier non-Américain



TENNIS

à se hisser au sommet depuis le Suédois Stefan Edberg en 1991. Avec Jim Courier (1992), Andre Agassi (1999) et surtout Pete Sampras (de 1993 à 1998), les Américains avaient monopolisé la place. Gustavo Kuerten a passé sa semaine portugaise à ferrailer pour pénétrer dans le carré final de la Masters Cup - qui rassemble les huit meilleurs joueurs du monde en fin de saison -, puis il a vécu un extraordinaire week-end. Samedi 2 décembre, après la défaite de Marat Safin, épuisé par son marathon de fin de saison, il a éliminé Pete Sampras au terme d'une partie splendide. Grâce à un service puissant et très varié, des montées inattendues à la volée et cet incroyable revers lâché

dans toutes les positions grâce à son poignet de chat, Gustavo Kuerten a pris le champion de l'attaque à son propre piège et a recommencé le lendemain devant Andre Agassi, médusé. « Je ne me sentais pas capable de devenir numéro 1 mondial », a plaisanté le nouveau champion.

GÉNÉRATION MONTANTE

Gustavo Kuerten, dit « Guga », fait un parfait premier de la classe pour le circuit. A vingt-quatre ans, il appartient à la génération montante, tout comme son dauphin, Marat Safin, le vainqueur de l'US Open et du Tournoi de Paris-Bercy (Le Monde du 21 novembre). Personnage sympathique et adulé dans son pays, Kuerten offre une relève ébouriffée et la promesse de conquêtes économiques sur un marché encore balbutiant.

Dimanche 3 décembre, la Masters Cup avait un autre vainqueur : Mark Miles : le directeur de l'Association des joueurs professionnels (ATP) arborait un immense sourire. Une saison à peine après son lancement, la nouvelle formule « Grand Prix » du classement ATP est un magistral succès. Les efforts de l'ATP à l'endroit

des télévisions et du public ont été couronnés par un suspense « historique » : au bout de onze mois de compétition et de 69 tournois, c'est le 3 011^e et dernier match du circuit, ponctué par une victoire de l'élu, qui a décidé du nom du n° 1 mondial.

A cette course, Gustavo Kuerten a donc été le plus fort, lui qui est resté seize semaines en tête du classement pendant l'année. Sa victoire sur la terre battue de Hambourg et son triomphe à Roland-Garros lui ont permis de nourrir quelques ambitions. Grâce à son succès sur le béton d'Indianapolis, en août, il a prouvé qu'il était devenu un joueur polyvalent. En 2001, la course avec Marat Safin devrait recommencer, peut-être avec l'arbitrage de l'Australien Lleyton Hewitt.

Pete Sampras (29 ans), vainqueur de Wimbledon, et Andre Agassi (30 ans), lauréat de l'Australian Open, étaient les principales étoiles des années 90. Ils terminent la saison aux 3^e et 6^e rangs mondiaux. Ces deux anciens n° 1 mondiaux devraient se contenter de coups d'éclat en 2001.

Bénédicte Mathieu

Les 40^{es} rugissants et... des baleines sur la route des marins du Vendée Globe

Raphaël Dinelli contraint à l'abandon après un choc

LE VENDÉE GLOBE entre dans sa phase « musclée ». Les premiers concurrents du Tour du monde à la voile en solitaire, sans escale ni assistance, sont aux portes du système dépressurisé des « quarantièmes rugissants ». Finis le calme et la douceur de l'anticyclone de Sainte-Hélène. Oublié le soleil. Place aux mers du Sud et à un quotidien qui ne devrait guère varier durant un bon mois : vents soutenus, brouillards ou pluies, vagues imposantes.



VOILE

Sans oublier d'autres risques. Comme celui de croiser la route de baleines. Raphaël Dinelli et Thomas Coville en ont fait l'amère expérience. Le premier, samedi 2 décembre, le second dans la nuit de samedi à dimanche. Le bord d'attaque de la quille de Sogal-Extenso ayant été arraché sur environ 2,50 m, Raphaël Dinelli a pris la décision d'amarrer, afin de réparer. « Ça me déçoit énormément, mais il va falloir

que je m'arrête à Cape Town pour réparer, car je risque de décoller le carénage », a-t-il expliqué. Il est le cinquième à abandonner.

« J'ai retrouvé un morceau de peau sur mon hélice », a raconté Thomas Coville, après avoir plongé sous So-debo. Contraint de réparer durant quatre heures un secteur de barre endommagé, il a pu reprendre sa route dimanche en fin de journée.

« Il n'y a rien que les navigateurs puissent faire pour éviter ces collisions avec ces mammifères marins qui n'entendent pas les voiliers », a souligné Philippe Jeantot, l'organisateur du Vendée Globe.

En tête de la course, Yves Parlier, sur Aquitaine-Innovations, devance toujours Michel Desjoyeaux, à la barre de PRB. « Cela a été épuisant de sortir de l'anticyclone de Sainte-Hélène », a confié Yves Parlier. « Avec Michel Desjoyeaux à quelques milles seulement derrière moi, il n'est pas question de mollir. Je n'ai pas réussi à faire un trou significatif, donc j'ai de la pression. Ce sera à celui qui tiendra le plus longtemps. »

(avec Reuters)

Dix victoires en tournois

- **Gustavo Kuerten** est né le 10 septembre 1976 à Florianopolis (Brésil). Droitier ; 1,91 m, 75 kg.
- **Professionnel** depuis 1995. Au classement mondial, il est passé de la 187^e place (1995) à la 23^e (1998), puis la 5^e (1999), avant d'être sacré n° 1 mondial en 2000.
- **Il totalise** 200 victoires pour 108 défaites. Il a gagné dix tournois, dont deux du Grand Chelem (Roland-Garros 1997 et 2000) et un Masters (2000).
- **Sa saison 2000** s'est achevée sur 64 victoires, pour 22 défaites, et 5 tournois victorieux : Santiago du Chili, Hambourg (Allemagne),

- Roland-Garros (France), Indianapolis (Etats-Unis), Masters (Lisbonne). Il a perdu deux finales, à Miami et Rome. Aux JO de Sydney, il a été battu en quarts de finale.
- **Ses gains** depuis le début de sa carrière sont évalués à 7,67 millions de dollars. Au Masters 2000, il a engrangé 1,4 million de dollars. Il verse régulièrement 200 dollars par match joué à une association de handicapés (son frère est handicapé mental).
- **Le classement mondial final** : 1. G. Kuerten (Bré.) ; 2. M. Safin (Rus.) ; 3. P. Sampras (EU) ; 4. M. Norman (Suè.) ; 5. E. Kafelnikov (Rus.) ; 6. A. Agassi (EU) ; 7. L. Hewitt (Aus.) ; 8. A. Corretja (Esp.) ; 9. Enqvist (Suè.) ; 10. T. Henman (GB) ; etc.

DÉPÊCHES

- **ATHLÉTISME** : Le Kenyan **Simon Biwott** (2 h 8 min 59 s) et l'Italienne **Lucilla Andreucci** (2 h 29 min 42 s) ont enlevé, dimanche 3 décembre, la première édition du marathon de Milan.
- **BASKET-BALL** : **Chalon-sur-Saône** a infligé à l'équipe du Mans sa première défaite de la saison (55-59), dimanche 3 décembre, lors de la 8^e journée du championnat de France. Villeurbanne, qui a battu Evreux (96-70), s'est installé seul en tête.
- **BOXE** : Le **Portoricain Felix Tito Trinidad** est devenu double champion du monde IBF et WBA des super-welters, en battant l'Américain **Fernando Vargas** par KO à la 12^e reprise, samedi 2 décembre, à Las Vegas (Nevada).
- **FOOTBALL** : **Hertha Berlin**, après son match nul devant Fribourg (2-2), a pris la tête du championnat d'Allemagne grâce à une meilleure différence de buts, samedi 2 décembre, au cours de la 15^e journée. Le Bayer Leverkusen, ancien leader, s'est incliné face au Bayern Munich (2-0).
- **Manchester United**, avec 8 points d'avance, a continué son cavalier seul en tête du championnat d'Angleterre, en battant Tottenham (2-0), pendant qu'Arsenal dominait Southampton (1-0), samedi 2 décembre, lors de la 16^e journée.
- **Le Deportivo La Corogne**, victorieux à Barcelone, face à l'Espanyol (0-2), a pris seul le commandement du championnat d'Espagne, à l'issue de la 13^e journée, samedi 2 décembre, avec deux points d'avance sur Valence, auteur d'un match nul à Valladolid (0-0).
- **L'AS Rome, tenue en échec** dimanche 3 décembre à Pérouse (0-0), a conservé sa place de leader du championnat d'Italie, au terme de la 9^e journée. L'équipe romaine possède quatre longueurs d'avance sur l'Atalanta Bergame, défaite à Parme (2-0).
- **L'Espagne** a battu le Brésil (4-3), dimanche 3 décembre, au Guatemala, en finale de la 7^e édition du mondial de football en salle.
- **HANDBALL** : Montpellier a battu le club hongrois de Dunaferr (30-22), dimanche 3 décembre, lors de la 4^e journée du troisième tour de la Ligue européenne masculine des champions. Alors qu'il leur reste encore deux matches à jouer, les Héraultais occupent la deuxième place de leur poule, et sont qualifiés pour les quarts de finale.
- **RUGBY** : le **Stade français**, lourdement battu à Castres (29-0) dimanche 3 décembre, lors de la 5^e journée, a été rejoint par Agen, victorieux devant Périgueux (33-8), et son adversaire du jour en tête de la poule 1 du championnat de France. Le Stade toulousain s'est installé aux commandes de la poule 2 après sa victoire à Aurillac (28-39).
- **Le XV d'Angleterre** a obtenu, samedi 2 décembre, sa 3^e victoire consécutive sur une équipe de l'hémisphère Sud, en battant l'Afrique du Sud (25-17) à Twickenham.
- **SKI** : la **Française Régine Cavagnoud** a pris la tête de la Coupe du monde de super-G en terminant 2^e à Lake Louise (Canada), samedi 3 décembre. Après deux courses, la skieuse de La Clusaz dispose de 18 longueurs d'avance sur l'Autrichienne **Renate Götschl**, qui a signé le 17^e succès de sa carrière.
- **Le Suédois Fredrik Nyberg** (31 ans) a créé la surprise en remportant dimanche 3 décembre à Beaver Creek (Etats-Unis), le premier super-G de sa carrière en Coupe du monde. L'Autrichien **Hermann Maier**, qui a remporté la descente samedi, n'a pu faire mieux que 6^e dimanche.
- **SPORTS ÉQUESTRES** : le **cavalier suisse Willi Melliger** s'est adjudgé le Grand Prix du CSI de la Porte-de-Versailles, dimanche 3 décembre, à Paris.

■ **LOTO : résultats des tirages n° 97** effectués samedi 2 décembre. **Premier tirage** : 1, 7, 9, 15, 44, 48 ; numéro complémentaire : 45. Rapports pour 6 numéros : 3 234 455 F (493 089 €) ; 5 numéros et complémentaire : 72 145 F (10 998 €) ; 5 numéros : 4 240 F (646 €) ; 4 numéros et complémentaire : 208 F (31,70 €) ; 4 numéros : 104 F (15,85 €) ; 3 numéros et complémentaire : 22 F (3,35€) ; 3 numéros : 11 F (1,67 €). **Second tirage** : 11, 15, 18, 23, 33, 34 ; numéro complémentaire : 37. Rapports pour 6 numéros : 23 220 615 F (3 539 959 €) ; 5 numéros et complémentaire : 50 575 F (7 710 €) ; 5 numéros : 7 185 F (1 095 €) ; 4 numéros et complémentaire : 282 F (42,99 €) ; 4 numéros : 141 F (21,49 €) ; 3 numéros et complémentaire : 28 F (4,26 €) ; 3 numéros : 14 F (2,13 €).

Ce mois-ci dans « Le Monde diplomatique » :

- PROCHE-ORIENT** : Intifada pour une vraie paix (Alain Gresh) - Le compromis manqué de Camp David (Fayçal Hussein)
- DIPLOMATIE** : Refonder la politique étrangère de la France (Hubert Védrine)
- SIDA** : Contre le virus, l'arme du débat (Dominique Frommel) - En Afrique, une affaire de mort et de pauvreté (Anatole Ayissi)
- CHINE** : L'empire du Milieu dans la tanière du tigre (Roland Lew) - Inquiétante vague de chômage (Marc Mangin)
- ENVIRONNEMENT** : Lutte sans vigueur contre la désertification (Pierre Rognon)
- UNION EUROPÉENNE** : Le parent pauvre du « social » s'invite au sommet de Nice (Bernard Cassen) - Une charte cache-misère (Anne-Cécile Robert)

DÉCEMBRE 2000

Egalement au sommaire

- **Allemagne** : Union de la gauche nouvelle version (Michel Verrier)
- **Belgique** : Alerte sociale (Sergio Carrozzo)
- **Diplomatie** : Le « modèle suisse » (Anne Levy)
- **Afrique** : Le continent noir conteste en rap (Jean-Christophe Servant)
- **Mexique** : La fin du Parti-Etat (Carlos Monsivais)
- **Mondialisation** : « Business », pétrole et droits humains (Roland-Pierre Paringaux)
- **Société** : Consommateurs sous influence (Franck Mazoyer)
- **Histoire** : Quand l'Espagne révolutionnaire vivait en Anarchie (Frédéric Goldbronn et Frank Mintz) - Filmer l'histoire collective (Carlos Pardo)

TARIFS	1 an	1 an	2 ans	2 ans
France <small>(y compris DOM-TOM et pays à accords postaux*)</small>	250 F	38,11 €	460 F	70,13 €
Tarif spécial <small>(étudiants, lycéens, chômeurs, RMistes sur présentation d'un justificatif) (France métropolitaine uniquement)</small>	220 F	33,54 €	375 F	57,17 €
Etranger				
Voie normale <small>(y compris Union européenne par avion)</small>	305 F	46,50 €	565 F	86,13 €
Voie aérienne <small>Autres pays d'Europe, Algérie, Maroc, Tunisie (sauf Union européenne, Suisse)</small>	325 F	49,55 €	593 F	90,40 €
<small>DOM, Afrique francophone</small>	330 F	50,31 €	618 F	94,21 €
<small>Etats-Unis, Canada, Moyen-Orient</small>	350 F	53,36 €	658 F	100,31 €
<small>Amérique centrale, Amérique du Sud, Mexique, Afrique anglophone, Japon, Chine, autres pays d'Asie</small>	395 F	60,22 €	748 F	114,03 €
<small>TOM</small>	410 F	62,50 €	778 F	118,61 €
<small>Océanie, Australie, Nouvelle-Zélande</small>	445 F	67,84 €	845 F	128,82 €

* Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Rép. centrafricaine, Comores, Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie

ET POUR NE MANQUER AUCUN NUMÉRO, **ABONNEZ-VOUS... OU ABONNEZ UN AMI !**

Bulletin à renvoyer à : **Le Monde diplomatique**, service abonnements, 60646 Chantilly Cedex, France

OUI, je souhaite m'abonner au **Monde diplomatique**

1 an (12 numéros) **2 ans** (24 numéros)

je souhaite abonner un ami

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Je joins mon règlement en francs, soit ... Je vous communique mes coordonnées

en euros, soit ... Je vous communique les coordonnées de mon ami

Chèque bancaire Eurochèque Mandat international

Carte bancaire internationale ou American Express n° : _____

Expire fin : [] [] [] [] Signature obligatoire []

Une douceur très perturbée

LUNDI. Une vaste zone dépressionnaire au large de l'Irlande dirige un flux de sud-ouest perturbé sur la France. Une perturbation va balayer la moitié ouest du pays, accompagnée de vent. La douceur continue sur l'ensemble du pays.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - La matinée sera bien pluvieuse et sera accompagnée de vent de sud à sud-ouest soufflant à 100 km/h. Dans l'après-midi, les éclaircies reviendront et seront accompagnées d'averses ou d'orages. Il fera entre 13 et 16 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - La matinée sera partagée entre les nuages et les éclaircies, puis les nuages arriveront accompagnés de pluie l'après-midi. Le vent de sud atteindra 70 km/h dans l'intérieur et 80 à 90 km/h sur les côtes. Il fera entre 12 et 14 degrés.

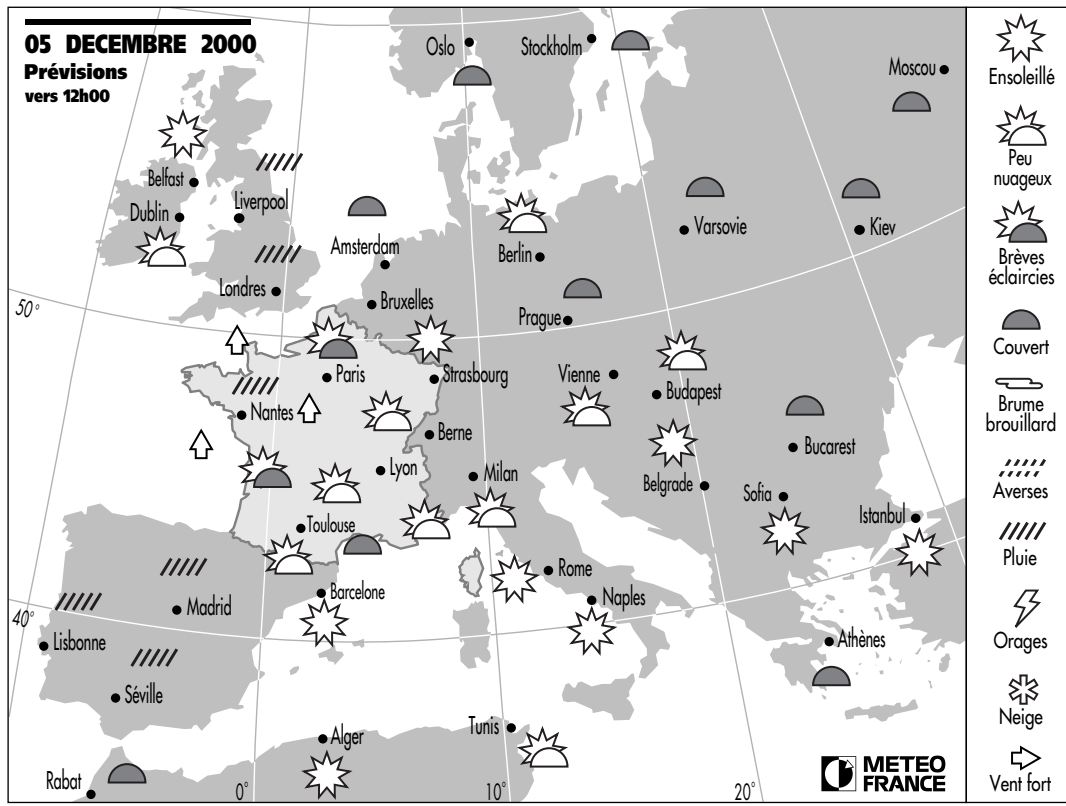
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Après quelques brouillards mati-

naux, le ciel sera assez nuageux avec néanmoins du soleil à la mi-journée. Il fera de 10 à 15 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Le ciel devient de plus en plus nuageux avec des ondées. La pluie arrivera sur le nord-ouest dans l'après-midi. Le vent de sud soufflera fort sur les côtes aux environs de 80 à 90 km/h. La douceur continue avec 15 à 19 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Après quelques brouillards dans les vallées alpines, le ciel est nuageux. La pluie arrivera sur l'ouest dans l'après-midi sur le Limousin. Les nuages deviendront plus nombreux sur Auvergne et Rhône-Alpes. Les températures seront comprises entre 12 et 14 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le ciel est plutôt gris avec des petites pluies un peu plus marquées sur les Cévennes. Le vent de sud est atteindra 70 km/heure. Le thermomètre indiquera entre 14 et 17 degrés.



PRIX D'AMIS OU DE BANDITS?

ECONOMIE?

On ne sait pas toujours où acheter sur le Net. Kelkoo propose un moteur de recherche pour comparer les prix de tous les produits : voyages, DVD, ordinateurs, jeux, voitures, vins et même immobilier. A mettre illico dans ses favoris.

www.kelkoo.com

PRÉVISIONS POUR LE 05 DÉCEMBRE 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

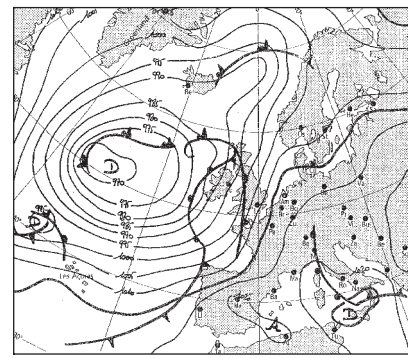
FRANCE métropole	NANCY	7/12 S
AIACCIO	10/16 S	
BIARRITZ	14/17 N	
BORDEAUX	10/15 S	
BOURGES	8/16 S	
BREST	11/13 P	
CAEN	10/13 P	
CHERBOURG	10/14 P	
CLERMONT-F.	8/16 S	
DIJON	5/13 S	
GRENOBLE	4/14 S	
LILLE	10/13 N	
LIMOGES	8/14 N	
LYON	8/14 S	
MARSEILLE	9/16 N	
NANTES	11/15 P	
NICE	9/14 S	
PARIS	10/15 S	
PAU	5/18 N	
PERPIGNAN	10/17 S	
RENNES	12/16 P	
ST-ETIENNE	8/15 S	
STRASBOURG	5/10 S	
TOULOUSE	10/17 S	
TOURS	10/16 N	

FRANCE outre-mer	CAYENNE	23/28 P
FORT-DE-FR.	25/27 S	
NOUMEA	22/28 S	

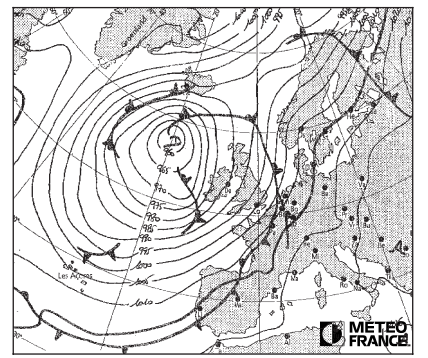
EUROPE	AMSTERDAM	9/12 C
ATHENES	10/15 C	
BARCELONE	10/16 S	
BELFAST	8/11 S	
BELGRADE	2/9 S	
BERLIN	5/9 S	
BERNE	1/8 S	
BRUXELLES	9/13 S	
BUCAREST	1/4 C	
BUDAPEST	1/5 S	
COPENHAGUE	7/10 S	
DUBLIN	7/12 S	
FRANCFORT	7/12 S	
GENEVE	4/9 S	
HELSINKI	4/6 C	
ISTANBUL	8/12 S	
KIEV	-2/2 C	
LISBONNE	13/17 P	
LIVERPOOL	10/14 P	
LONDRES	11/14 P	
LUXEMBOURG	6/10 C	
MADRID	7/12 P	
MILAN	5/8 S	
MOSCOW	-5/2 C	
MUNICH	-3/6 C	
NAPLES	9/18 S	
OSLO	3/8 C	
PALMA DE M.	10/19 S	
PRAGUE	-1/4 C	
ROME	8/15 S	
SEVILLE	12/18 P	
SOPIA	-3/9 S	
ST-PETERSB.	2/5 C	
STOCKHOLM	5/7 C	
TENERIFE	12/18 S	
VARSOVIE	1/5 C	

AMÉRIQUES	BRASILIA	20/27 C
BUENOS AIR.	10/25 S	
CARACAS	22/27 S	
CHICAGO	-9/0 S	
LIMA	17/19 P	
LOS ANGELES	12/18 S	
MEXICO	8/16 S	
MONTREAL	-8/1 C	
NEW YORK	-1/6 S	
SAN FRANCISCO	9/14 S	
SANTIAGO/CHI	12/30 S	
TORONTO	-9/-2 C	
WASHINGTON	-3/7 S	

ASIE-Océanie	BANGKOK	21/30 C
BEYROUTH	16/21 S	
BOMBAY	20/32 S	
DIJAKARTA	26/30 S	
DUBAI	18/28 S	
HANOI	14/24 S	
HONGKONG	16/23 S	
JERUSALEM	15/22 S	
NEW DEHLI	9/26 S	
PEKIN	-5/3 S	
SEOUL	0/5 S	
SINGAPOUR	25/30 P	
SYDNEY	19/25 S	
TOKYO	6/15 S	



Situation le 4 décembre à 0 heure TU



Prévisions pour le 6 décembre à 0 heure TU

ASTRONOMIE

Le grand radiotélescope de Nançay se dote d'une nouvelle oreille

NICHÉE au cœur de la forêt solognote, une oreille géante écoute l'Univers. Construit dans les années 60, le grand radiotélescope de Nançay (Cher) vient de subir une cure de jouvence qui a doublé sa sensibilité. Pour mieux comprendre les travaux qui, pendant près de six ans, y ont été effectués, il faut se représenter ce qu'est cet instrument unique. Comme son nom l'indique, un radiotélescope travaille dans le domaine radio du spectre électromagnétique, c'est-à-dire dans les plus grandes longueurs d'onde (de quelques centimètres à plusieurs décimètres). Pour capter cette lumière invisible, pas besoin

de magnifique miroir poli : une ou plusieurs antennes suffisent.

A Nançay, la conception est originale. Recouvert d'un grillage à maille de 1,2 centimètre et visible en arrière-plan sur la photographie qui illustre cet article, un « miroir » plat mobile - constitué de dix panneaux de 20 mètres de large sur 40 mètres de haut - s'oriente selon la direction de la source à étudier et renvoie son rayonnement radio vers le « miroir » sphérique (au premier plan). Celui-ci concentre alors les ondes vers le foyer du radiotélescope, situé au milieu des deux antennes. C'est ce système focal qui vient d'être totalement rénové afin de remettre le grand radiotélescope de Nançay - quatrième au monde par sa surface collectrice - à la pointe de la recherche.

UN PROGRAMME TRÈS VASTE

Baptisée FORT (Foyer optimisé pour le radiotélescope de Nançay), l'opération a été financée par la région Centre, le CNRS et l'Observatoire de Paris, pour un budget total de 11 millions de francs (1,68 million d'euros). Pour l'heure, l'instrument subit une

batterie de tests et sera remis à la disposition des astronomes du monde entier en janvier 2001.

Le programme scientifique qui l'attend s'avère très vaste. Pouvant capter le signal qu'émet le principal composant de l'Univers, l'hydrogène, sur la longueur d'onde de 21 centimètres et ce jusqu'à une distance de 500 millions d'années-lumière, le radiotélescope de Nançay permettra aux astronomes d'étudier des milliers de galaxies et, ainsi, de préciser certaines de leurs propriétés (vitesse, masse, distance) ainsi que leur schéma de répartition.

Autres sujets d'observation, les pulsars, ces étoiles à neutrons en rotation rapide, dont le rayonnement radio balaye l'espace avec une régularité que seules les horloges atomiques surpassent. Le chronométrage des pulsations envoyées par ces astres fascinants permet indirectement de sonder le milieu interstellaire, de rechercher de nouvelles planètes et de mettre à l'épreuve les théories du Big Bang et de la relativité générale.

C'est aussi dans ce coin retiré de Sologne que seront auscultées les comètes, ces vagabondes de



Les installations du grand radiotélescope de Nançay au cœur de la forêt solognote.

l'espace, car à partir de l'émission du radical hydroxyle (un atome d'hydrogène et un atome d'oxygène), ces débrouillards d'astronomes peuvent déduire le taux de

production d'eau de cette boule de glace qui est en train de fondre lentement. Avec les mesures réalisées à d'autres longueurs d'onde, ces travaux tentent de dé-

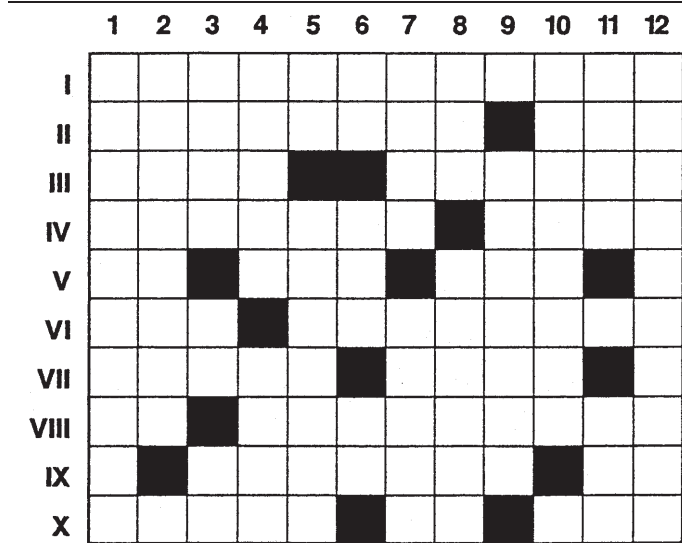
terminer la composition chimique des comètes ainsi que leur origine.

Pierre Barthélémy

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 290

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



HORIZONTALEMENT
I. Ouverture sur de nouveaux horizons professionnels. - II. Attendues en fin ou en début d'année. Finit dans la Méditerranée. - III. Fournure d'écu. Pas très fixé. - IV. Perturbation cérébrale. Association de gros fournisseurs. - V. Négation. Rongeur tout retourné. Potion magique interdite même aux plus grands. - VI. Pour faire appel. Hors de sa monture. - VII. Le cinquième fut prétendant au trône de France. Capable. - VIII. Très capable. Suivent de très près. - IX. Trafic

assez spirituel. Deux points. - X. Patronne de la nature sauvage. Conjonction. Protections du bout des doigts.

VERTICALEMENT

1. Toujours prêt à repartir au combat. - 2. Sur les murs ou au placard, pour tout ranger. - 3. Poil. Anciennement dans le vent. Structure d'entreprise. - 4. Rongeur agressif. Station d'épuration. - 5. Sa fin est prochaine. Du plaisir pour du mal. - 6. Bouts de sein. Pousse au rouge. Associe. - 7. Monte au printemps. Née dans les Vos-

ges, elle finit à Lyon. - 8. Se lance à contresens. Son trait est souvent fin. - 9. Pas très courageux. - 10. Très légère. - 11. Belle fin pour la langouste et pour le gourmet. Protecteur des espèces. - 12. Renforts pour le bourrelier.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 289

HORIZONTALEMENT

I. Pique-niqueur. - II. Eluvion. Lute. - III. Rée. Désunion. - IV. Finie. PSA. Pi. - V. Etourdie. Pif. - VI. Cet. Sar. Ciel. - VII. TB. Défense. - VIII. Inerta. Arc. - IX. Ou. Rvie (Ivres). Noms. - X. Neurasthénie.

VERTICALEMENT

1. Perfection. - 2. Iléite. Nue. - 3. Quenotte. - 4. UV. Iu. Brrr. - 5. Eiders. TVA. - 6. Noé. Dadaï. - 7. Inspire. Et. - 8. Use. Fa. - 9. Ulna. Cerné. - 10. Eui. Pinçon. - 11. Utopies. Mi. - 12. Renifleuse.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 200

Le moulin à nombres

L'EXERCICE consiste à choisir un nombre quelconque et à l'introduire dans le moulin à nombres.

Le moulin à nombres est un appareil qui va « mouliner » le nombre que vous avez choisi de la manière suivante : d'abord, il le multipliera par 2, puis il retranchera 7, et divisera le résultat par le nombre initial

augmenté de 1. Enfin, le moulin à nombres recrachera le quotient obtenu. Si vous n'avez pas coupé l'alimentation du moulin, il recommencera la même suite d'opérations à partir du nombre précédemment restitué.

Vous entrez le nombre 2001 et vous le moulinez 2001 fois. Quel ré-

sultat s'affichera ? Et en partant d'un autre nombre ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
© POLE 2000

Solution dans *Le Monde* du 12 décembre.

Solution du jeu n° 199 paru dans *Le Monde* du 28 novembre.

La somme des trois angles vaut 90°

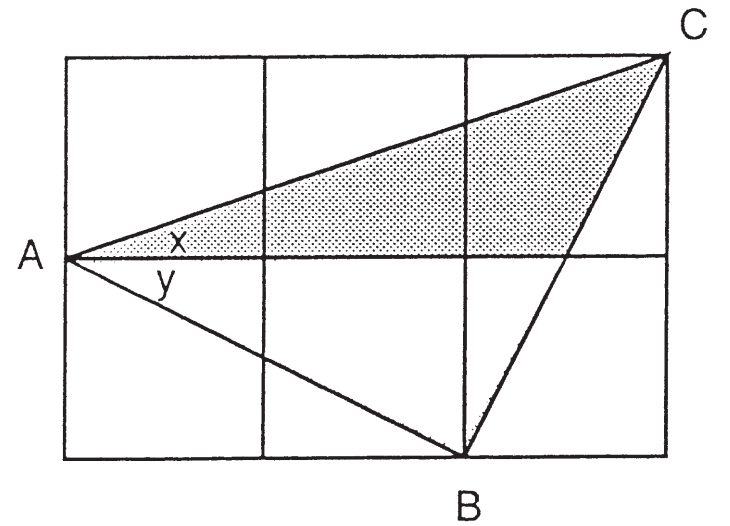
En voici une démonstration géométrique. Le triangle ABC est un rectangle isocèle, c'est la réciproque du théorème de Pythagore qui permet de le vérifier, les côtés du triangle ayant pour longueurs $\sqrt{5}$, $\sqrt{5}$ et $\sqrt{10}$.

La somme $x+y$ vaut donc 45°, et comme $z=45^\circ$, on peut conclure. (Voir figure ci-contre.)

Pour ceux qui sont des amateurs de trigonométrie, voici une autre

démonstration : on sait que $\tan(x+y) = \frac{\tan x + \tan y}{1 - \tan x \tan y}$. Il reste à remarquer que

$\tan x = 1/3$ et $\tan y = 1/2$. Il vient : $\tan(x+y) = 1$, et donc $x+y = 45^\circ$.



Le Monde
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corro
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

ART Ouverte jusqu'au 5 janvier 2001, la 7^e Biennale d'art contemporain de La Havane expose dans un désordre et un cadre captivant les œuvres d'artistes cubains et d'autres

venus d'un peu partout. ● C'EST un des charmes et une des difficultés d'approche de cette manifestation aux frontières incertaines, à la liberté plus ou moins certaine, répartie dans

une quarantaine de lieux d'une ville en pleine restauration. ● BAPTISÉE Plus près l'un de l'autre, cette biennale permet à de nombreux artistes cubains jeunes et vieux d'être à la

portée du millier d'amateurs et de spécialistes étrangers. ● LE GRAND PRIX DE L'UNESCO est allé au Français Jean-Pierre Reynaud, dont le « Drapeau cubain » aura fait sensa-

tion auprès de Fidel Castro, que le plasticien a rencontré. ● L'ARTISTE Tania Bruguera a réalisé une installation qui est une réflexion sur l'art et la société cubains.

L'histoire et les artistes se frôlent à La Havane

Dans la capitale cubaine en cours de restauration, la 7^e Biennale d'art contemporain expose, dans un désordre surprenant et joyeux, les œuvres de créateurs de la Caraïbe et d'ailleurs

PLUS PRÈS L'UN DE L'AUTRE, 7^e BIENNALE DE LA HAVANE, Bureau au Centro de Arte Contemporaneo Wifredo-Lam, Calle san Ignacio esq. Calle Empedrado, Cuba. Entrée pour les différents lieux de la Biennale : 20 dollars américains (22,87 €). Catalogue : 30 dollars américains (34,36 €). Jusqu'au 5 janvier.

LA HAVANE

de notre envoyée spéciale

Les rues de la Biennale d'art contemporain de La Havane mènent à tout. On vise – histoire de se mettre dans le bain –, le musée et son exposition d'artistes cubains de Wifredo Lam à Kcho, et on se retrouve dans la rue Empedrado, qui n'est sûrement pas la plus touristique de la vieille ville ; pour le moment en tout cas. Les campagnes de restauration n'y ont pas encore transformé palais et maisons à balcons du XVIII^e siècle en une succession d'hôtels, de restaurants, de cafés et de petits musées de tout et de rien, où tout se paye en dollars américains, cher.

A un bout de la rue, mais vers la cathédrale, on tombe cependant sur le Centre Alejo-Carpentier, moins musée que centre de recherches autour de l'écrivain, qui a habité là : une de ces irrésistibles maisons à patio intérieur bordées de balcons de bois qui font aujourd'hui l'objet de tous les soins d'Eusebio Leal, l'homme qui est à la tête de la restauration de La Havane et d'une société gérant six hôtels, une flotte de taxis, des restaurants, etc., dont les bénéfices, en dollars, permettent de financer les chantiers de rénovation.

ANCIENNES RÉSERVES OU PRISONS

A l'autre bout de cette même rue Empedrado, vers le gros chantier du Musée d'art moderne, le paysage est moins contrôlé : une vieille Buick remodelée dans sa énième couche de peinture mate, repose, opulente, deux trous dans le pare-brise côté chauffeur, tandis qu'à deux pas une affiche un peu minable, au-dessus d'une porte ouvrant sur un couloir étroit non moins



« Winged Evocation » (1999), installation de l'artiste jamaïcain Albert Chong.

minable, annonce le siège d'un comité de défense de la révolution...

Des images comme celles-là et bien d'autres ont, il faut l'avouer, de quoi détourner l'attention de ce pour quoi vous êtes là : la Biennale et ses artistes, cubains, caribéens, latinos de partout, indiens, africains... dont la vieille ville, superbe malgré tout, sa ruine, ses plaies, ses chantiers à vocation touristique, est un des cadres. Le plus flou de ses cadres : où s'arrête la sélection des commissaires cubains ? Ou commence l'exposition imposée d'en haut ? Le plus physique de ses cadres, aussi, en regard surtout des forteresses qui gardent la ville, et autrement prenantes parce qu'aussi métaphysiques qu'un tableau de Chirico, avec sa part d'ombre et de murs vertigineux. Une bonne cinquantaine d'artistes y exposent dans des salles indépendantes, voûtées, anciennes réserves ou prisons. Où le Che, qui s'y était installé, a son musée.

La Biennale de La Havane, 7^e édition, a, selon ses permanents, gagné

beaucoup de terrain depuis ses débuts, en 1984, en termes de contenus et d'espaces. Pour les contenus, elle a commencé régionale et devient internationale, et même ouverte aux Occidentaux, tout en disant qu'elle cherche à se penser en dehors de la commercialisation de l'art et à préserver son identité de Biennale des pays du tiers-monde.

Pour les espaces, elle ne cesse d'en gagner. Elle occupe jusqu'en janvier une quarantaine de lieux, anciens couvents, palais, maisons, musées, théâtres, écoles et institutions de toutes sortes, dont on trouve les chemins parfois excentrés une fois qu'on ne les cherche plus.

C'est là un des charmes et une des difficultés d'approche de cette mani-

Raynaud, drapeaux, Unesco

On le sait, ou on ne le sait pas : Jean-Pierre Raynaud fait, depuis quelques années, des drapeaux. Après le drapeau français, il a misé sur le drapeau cubain. Il en a offert un exemplaire à Fidel Castro qu'il a réussi à rencontrer, tout ému, ce qui est normal pour un homme de sa génération. Invité à la Biennale, c'est bien naturel, il y expose des drapeaux cubains, bien en vue au Centre d'art Wifredo-Lam, l'âme de la manifestation. Reynaud décroche le Grand Prix de l'Unesco instauré cette année, en principe pour récompenser un jeune artiste, et doté d'environ 35 000 francs. C'est beaucoup d'argent pour un Cubain, dont le salaire moyen tourne autour de l'équivalent de 100 francs par mois.

Les autres prix de la Biennale ont été justement donnés à Diana Domingues (Brésil), à Los Carpinteros, un groupe très constructif de trois artistes (Cuba) et au collectif de la Galleria Dupp de La Havane (Cuba).

festation aux frontières incertaines, dont la liberté est plus ou moins certaine, qui permet en tout cas à une quantité d'artistes cubains jeunes et vieux d'être à la portée du millier d'amateurs et de spécialistes étrangers, conservateurs de musée, collectionneurs, responsables de fondation, et responsables d'autres biennales venus pour repérer des artistes, ou des palais. Cuba est à la mode, chez les Américains, en particulier. Evidemment.

La Biennale compte environ cent quatre-vingts participants, sans compter ceux qui sont dans une vingtaine d'expositions d'artistes cubains. Sans compter les expositions d'architecture ou d'affiches de cinéma proposées, ici et là, sans cohérence. Ainsi dans l'ancien couvent de Saint-François, où l'on peut voir aussi des grandes pièces de Kcho, de son vrai nom Alexis Leyva Machado (né en 1970). Ce sont des œuvres dans la veine (un peu trop) de ces sculptures, barques ou radeaux de bois flottés sur des lits de bouteilles et de canettes de bière qui ont fait sa célébrité, au milieu des années 90, au moment des coups de projecteur sur la mer des Caraïbes, entre Cuba et Miami. Cela dit, il arrive que les regroupements soient plus cohérents, par exemple à la photothèque, où l'on découvre des artistes utilisant la photographie, notamment Amanda Heng Liang Ngim, de Singapour, et la Péruvienne Anamaria McCarthy, ou encore les vidéos iconoclastes du Colombien José A Restrepo.

C'est une biennale fauchée, à petit budget officiel – 125 000 dollars (153 000 euros) venant en grande partie de fondations étrangères –, qui peut grandir grâce à des institutions comme Art For The World, le British Council ou l'AFAA – l'Association française d'action artistique. Toutes permettent à la Biennale de La Havane d'avoir un catalogue et à des artistes d'y venir. Mais elles ne les assurent pas de trouver le matériel dont ils ont besoin sur place, ni de bénéficier du courant à toute heure. Ce qui fait problème pour beaucoup et pas seulement les vidéastes : il y en a, comme dans toutes les biennales, parmi nombre d'installa-

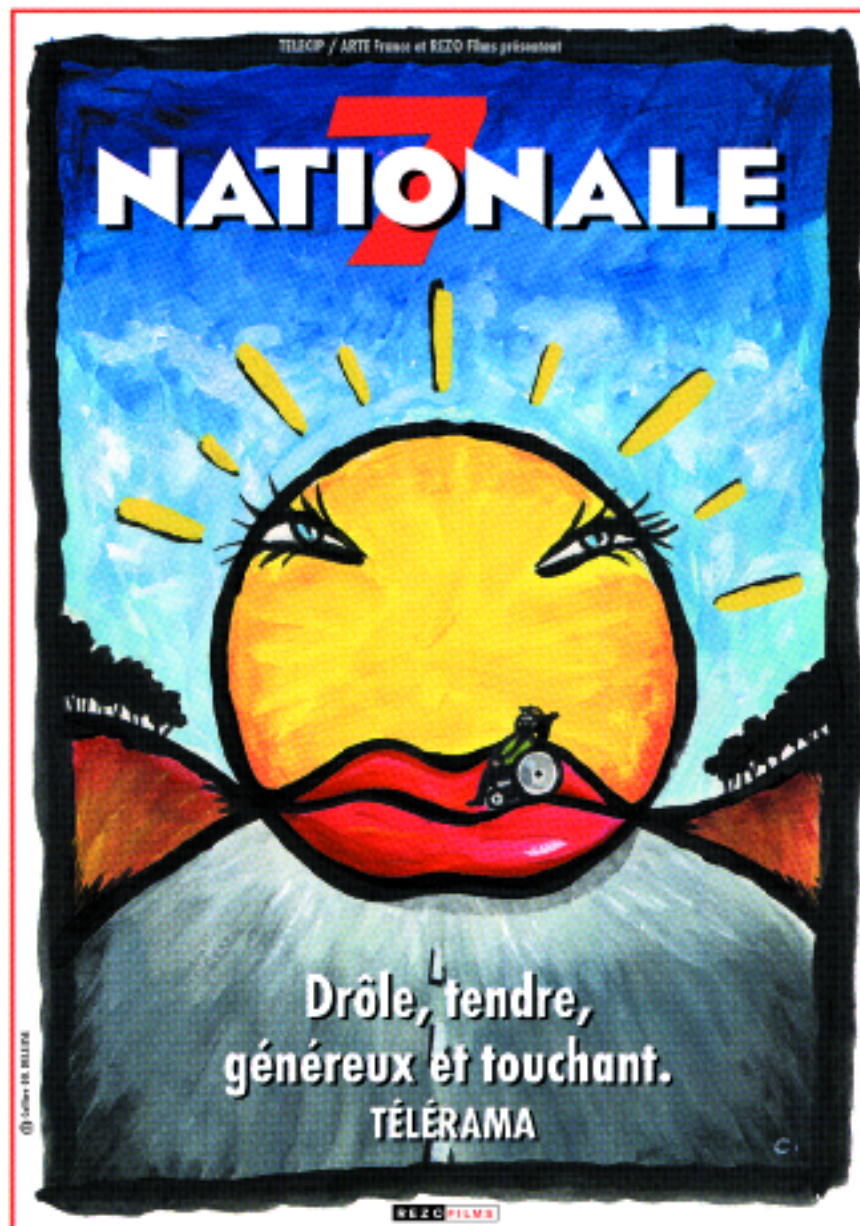
tions multimédias. La différence des autres biennales, cette fois on parle des œuvres, est ailleurs, difficile à cerner, dans cette présence de l'œuvre, cette incorporation, cette matérialisation des idées que le monde occidental est en train de perdre.

LA RÉALITÉ DE LA MER

De bons artistes, il y en a un peu partout, un peu plus peut-être (où ils sont mieux servis) dans les forteresses de La Cabaña et Del Morro, où, cette fois, les œuvres sont coupées de la réalité de la ville, mais pas de la mer, pas de l'histoire. Voir l'installation des oiseaux empaillés et emmaillottés d'Annette Messenger sur huit cents boulets de canon dans une salle avec vue sur deux spoutniks installés dehors. Une image à ajouter à celles du Musée du Che et du Musée d'art et d'ethnographie précoloniale, que l'on traverse par hasard, en allant d'une salle à l'autre de la biennale. On y retient d'autres installations, des hommes aux ailes déplumées du Jamaïcain Albert Chong au manège d'images visuelles et sonores de Sheba Chhachhi, une artiste de Delhi. En passant par les jeux de miroirs d'Alain Fleicher, le second des trois Français invités : le troisième, Jean-Pierre Raynaud, expose ses drapeaux cubains au Centre Wifredo-Lam.

Beaucoup de pièces demandent de l'attention. Nombre d'artistes opèrent avec des sens cachés, travaillent avec presque rien – du sable, une bande-son –, à l'expression de tensions entre cultures métisses et cultures indigènes, proposent des dispositifs d'images impliquant des gestes et des pratiques religieuses qui ne vont pas toujours de soi pour le visiteur. Celui-ci sera aussi, parfois, très littéralement invité à ne pas oublier le thème d'une biennale qui tourne autour des problèmes de l'échange et de la communication : plus près l'un de l'autre. A coups de câbles emmêlés. Ou très efficacement, comme avec cette rangée de bons gros micros rouillés plantés sur un muret, face à la mer, par des artistes de Dupp, un groupe cubain.

Geneviève Breerette



Le public et la critique unanimes COUP DE CŒUR

FESTIVAL DE BERLIN
PRIX DU PUBLIC

FESTIVAL DE LONDRES
PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE

FESTIVAL DE SAN SEBASTIAN
PRIX DU PUBLIC

FESTIVAL D'ALBI
PRIX DU SCÉNARIO

FESTIVAL DE GARDANNE
PRIX DU PUBLIC
PRIX DE LA JEUNESSE

FESTIVAL D'AUBAGNE
GRAND PRIX
PRIX DU PUBLIC
PRIX DU JURY TMC

UN FILM DE
JEAN-PIERRE SINAPI
avec NADIA KACI et OLIVIER GOURMET



SORTIE LE 6 DÉCEMBRE

Tania Bruguera, le corps, la société et la politique

LA HAVANE

de notre envoyée spéciale

Vous passez la muraille de la forteresse de la Cabaña, et c'est presque tout de suite à gauche, au fond d'une cour intérieure. Une porte étroite ouvre sur le noir et sur une odeur forte inconnue des Occidentaux : celle des tiges et des feuilles de canne à sucre pressurées qui tapissent le sol de ce tunnel sinistre, où l'on marche en tâtonnant, l'œil accroché à une vague lumière de plafonnier, quelque part au loin mais sans doute pas au bout. En approchant, on devine un moniteur et des images. Elles ne sont pas trop claires, mais on y reconnaît Fidel Castro au quotidien. Pour qu'elles soient lisibles, il faut lever le nez assez pour être en équilibre inconfortable. L'auteur de cette installation est Tania Bruguera, artiste multimédia née à La Havane en 1968, dont l'œuvre a commencé de passer les frontières au milieu des années 90. Avec celles d'autres artistes cubains présentés à la Biennale de Sao Paulo, à celle de Kwangju (Corée du Sud), à la Fondation Ludwig, qui a un siège à La Havane, à la Foire de l'art contemporain de Madrid.

Cette installation de Tania Bruguera est une pièce lourde, en dépit de son dépouillement et de son apparence pauvreté. Qui engage une interrogation sur Cuba et son avenir, en quelques images évocatrices du contexte cubain, de sa culture et de son parti unique. Mais pas si simples : le Lider Maximo y apparaît en homme ordinaire. On le voit même ouvrant sa chemise, un

rien mis à nu, fragilisé comme ces garçons qui, pour une performance le jour du vernissage de la biennale, hantaient le tunnel. De quoi décupler l'angoisse du visiteur qui frôlait ces êtres pris de gestes mécaniques. Les garçons nus, des voisins de l'artiste dans la vieille Havane, « des vrais gens avec qui je voulais parler. Je leur ai montré des œuvres. Ils ont accepté de jouer le jeu. Ils étaient nus et faisaient des gestes répétitifs. L'un s'essayait la bouche avec le bras, l'autre essayait d'extirper quelque chose de sa bouche, un autre se grattait ».

Depuis une dizaine d'années, Tania Bruguera n'a cessé de conduire avec rigueur une mise à nu sociopolitique de son pays, dans une relation de l'individu au corps social. Cela lui a valu des ennuis, mais ne l'a pas empêchée de, ou peut-être même l'a aidée à peaufiner son langage, à faire du sens avec rien, des matériaux pauvres et éphémères, à réussir à susciter l'interrogation de la part du spectateur, qu'elle oblige à ne pas rester passif. Par exemple, en le mettant comme ici dans une position inconfortable pour voir l'image ni confortable ni reconfortante de Fidel Castro. Sa démarche est symptomatique de ce que font d'autres artistes cubains et latino-américains qui traversent cette Biennale de La Havane. Leur réflexion sur le politique et l'idéologie passe par l'expression sensorielle. Une nécessité. On ne sait plus faire ça en Europe.

G. B.

Jérôme Franc, directeur artistique d'Iles de danses

« Je souhaite aujourd'hui qu'on parle d'Iles de danses en termes de festival »

JÉRÔME FRANC arrive au rendez-vous, mains dans les poches, détendu : les Iles de danses, dont il est le directeur artistique depuis deux ans, marchent sur des charbons de roue. Créée en 1988 pour célébrer l'Année de la danse, cette manifestation, née de la volonté de faire participer les théâtres de la périphérie au boom chorégraphique français des années 80, est une production d'Ile-de-France Opéra et Ballet. Aujourd'hui, ses subventions atteignent 7,5 millions de francs, dont 80 % viennent de la région Ile-de-France et les 20 % restants de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Jérôme Franc a été comédien, avant de diriger de 1979 à 1998 le Théâtre Dix-Huit à Paris. Il s'est donné pour mission de redéfinir une identité éparpillée après dix années d'existence. De Brétigny-sur-Orge (Essonne) à Fosses (Val-d'Oise), de Meaux (Seine-et-Marne) à Aubergenville (Yvelines), les Iles de danses, lancées, le 6 novembre, à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), s'achèveront le 19 décembre à Paris : au total onze spectacles et plus de quatre-vingts représentations.

« Quels changements avez-vous apporté à Iles de danses ?

— Au bout de dix ans, une manifestation a besoin de se régénérer. Je souhaite aujourd'hui qu'on parle d'Iles de danses en termes de festival. Avec une programmation davantage ciblée et une proposition artistique resserrée. D'un circuit de cinquante-sept théâtres,

nous sommes redescendus à quarante. Sans abandonner les cours pratiques de danse, je veux avant tout donner priorité au verbe. Mettre des artistes face à des publics, afin qu'ils parlent de leur travail. Il s'agit aussi d'innover en développant des coproductions et de suivre les chorégraphes.

— Vers quels chorégraphes vous portez vos goûts ?

— Disons que je m'attache à choisir des artistes, jeunes ou pas, qui ont une recherche singulière, un vocabulaire à eux. Il faudra aussi qu'ils s'engagent à être présents tout le temps de la manifestation pour ce que j'appelle dorénavant des actions artistiques de sensibilisation. Ainsi, dès l'année prochaine, nous ne programmerons plus de compagnies de répertoire, comme cette année le Ballet de l'Opéra national de Lyon. J'avais déjà essayé en 1999 avec le Ballet national de Marseille, mais les actions sur le terrain n'avaient pas été concluantes. En revanche, nous accompagnerons quelqu'un comme Daniel Dobbels, qui réalise un travail artistique de fond, lié à un travail de paroles.

— Etes-vous seul à effectuer les choix artistiques ?

— Oui, mais je les explique à un comité qui comprend des membres du ministère, de la région, de la DRAC et du rectorat. Il y a également deux directeurs de théâtre et deux chorégraphes, l'un ayant déjà participé à la manifestation, l'autre pas. Je leur parle des pro-

jets, des démarches plus que des œuvres. Le but est d'éviter les attitudes de simple consommation.

— Cette année, pour la première fois, Iles de danses devient coproducteur, pourquoi avoir choisi Alain Rigout/Satchie Noro et Emmanuelle Vo-Dinh ?

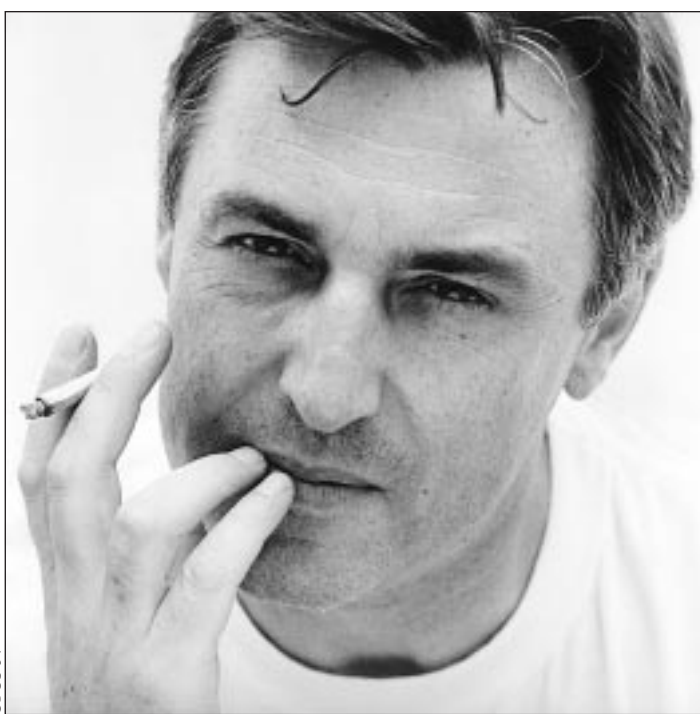
— Il y a trois ans, j'avais beaucoup aimé *Ce qu'il advint du coq*. Malgré une série de trois semaines au Théâtre contemporain de la danse, ce spectacle d'Alain Rigout n'avait pas été acheté ! J'ai donc demandé à le voir, et il m'a proposé *Vercors*. Ce spectacle a été vendu six fois dans le cadre d'Iles de danses. La ville d'Annemasse vient de l'acheter. Et ce n'est pas fini. Emmanuelle Vo-Dinh est davantage une débutante, que j'ai envie de soutenir dans sa phase ascendante.

— Comment est financé le passage d'un chorégraphe à Iles de danses ?

— Avec la compagnie sélectionnée, nous fixons un prix net. Ensuite, nous aidons les théâtres à hauteur de 40 % s'ils achètent un spectacle. En revanche, nous avons aidé les coproductions à hauteur de 100 000 francs chacune. Sans compter une petite aide de la ville du Havre pour Emmanuelle Vo-Dinh, et une aide plus généreuse de Nanterre pour Alain Rigout.

— Quels sont les spectacles qui se sont bien vendus ?

— Les Carnets Bagouet avec *Meuble sommairement* marchent très bien, et Mark Tompkins, bien sûr,



Jérôme Franc : « Je m'attache à choisir des artistes, jeunes ou pas, qui ont un vocabulaire à eux. »

qui fait un tabac auprès des jeunes avec *La Vie rêvée d'Aimée*, comédie familiale sur l'adolescence. Mais il y a des artistes dont notre rôle est de les faire connaître. Ingeborg Liptay, chorégraphe plus confidentielle, de la génération des soixante ans, est aussi plus difficile à vendre, mais je voulais montrer son travail unique sur la spirale et la verticalité. Le Théâtre d'Antony, qui l'a invitée, s'en est félicité.

— Comment voyez-vous l'édition 2001 ?

— Un choix encore plus large d'auteurs-chorégraphes, et une vraie ouverture sur l'international. Sur seize chorégraphes, sept seront étrangers. Vous savez qu'avant les Iles de danses, dorénavant à cheval sur novembre et

décembre, il y a les Presqu'Iles. Elles auront lieu cette année les 24 et 25 février avec, elles aussi, une programmation étrangère, tels Russell Maliphant, Felix Ruckert, Michèle Noiret, Caterina Sagna, Louise Bédard et Sylvain Emard. Bien qu'on ne travaille pas pour l'essentiel avec le public parisien, mais avec celui des banlieues, je tiens à ce que Paris soit dans Iles de danses. En 1999, le Théâtre de l'Odéon recevait Philippe Jamet. Cette année, *D'un Faune (éclats)* est joué au Théâtre de La Cité internationale. »

Propos recueillis par Dominique Fréret

★ Iles de danses, 4, rue de la Michodière, Paris 2^e. Tél. 01-42-65-06-58.

DÉPÊCHES

■ **BIBLIOTHÈQUES** : le Syndicat national de l'édition, la Société des gens de lettres et la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit ont réaffirmé, vendredi 1^{er} décembre, leur volonté de voir s'instaurer le prêt payant des livres en bibliothèque. Dans un communiqué commun, ils déplorent les déclarations de la ministre de la culture, Catherine Tasca, qui a défendu, jeudi 30 novembre, au Salon du livre de Montreuil, la gratuité du prêt dans les bibliothèques publiques (*Le Monde* du 3 décembre). « Nous ne nous expliquons pas une telle déclaration et continuons à demander que la propriété littéraire sur les ouvrages prêtés dans les bibliothèques soit effectivement respectée », écrivent les auteurs du communiqué.

■ **PATRIMOINE** : la survie du haut-fourneau d'Uckange est acquise. Cette importante installation sidérurgique, protégée depuis 1994, avait été déclassée par une décision du tribunal administratif (*Le Monde* des 19-20 novembre). Elle risquait donc d'être détruite. A la suite d'une réunion du Comité régional du patrimoine et des sites (CRPS) de Lorraine, le 29 novembre, le haut-fourneau a été réinscrit à l'inventaire supplémentaire du patrimoine et des sites.

■ **THÉÂTRE** : les inscriptions pour le concours d'entrée à l'École du Théâtre national de Strasbourg (TNS) sont ouvertes jusqu'au 15 décembre. A l'issue du concours, la promotion sera composée de dix à douze élèves acteurs, trois ou quatre régisseurs, deux ou trois scénographes et deux ou trois metteurs en scène ou dramaturges.

École du TNS, 1, avenue de la Marcellaise, BP 184/R5 - F 67005, Strasbourg Cedex. Tél. : 03-88-24-88-44.

A Linz, une consultation populaire a permis au FPÖ d'obtenir le report du projet de nouvel Opéra

VIENNE

de notre correspondante

Le FPÖ a remporté sa première bataille politico-culturelle depuis son entrée au gouvernement, en mobilisant avec succès les électeurs de Haute-Autriche contre le projet d'un nouvel Opéra à Linz, la capitale régionale. Près de 60 % des votants (taux de participation supérieur à 50 %, sur près d'un million d'inscrits) ont refusé, dimanche 26 novembre, la construction d'une salle moderne qui devait s'intégrer à un ensemble comprenant le centre expérimental Ars electronica, un conservatoire de musique et une galerie d'art contemporain.

Presque toutes tendances politiques confondues, les édiles du Land - fief du parti chrétien-conservateur ÖVP - avaient approuvé le projet d'un coût de 1,45 milliard de shillings (240 millions d'euros). Mais la droite populiste, qui se présente comme le meilleur défenseur des « petites gens », jugeait ce projet superflu en ces temps d'austérité budgétaire. Linz, importante cité danubienne qui a échappé jadis au destin écrasant dont rêvait pour elle l'enfant du pays, Adolf Hitler - il voulait en faire la capitale du III^e Reich -, est censée

se contenter du vieux et petit théâtre régional, un bâtiment classé du début du XIX^e siècle.

« Pas question de jouer ici du Wagner », résume son directeur, Michael Klügl, qui avait ouvert largement les coulisses de son établissement aux visites organisées par l'association Oui au théâtre de musique ! afin que la population puisse constater l'exiguïté et l'inconfort des lieux. Mais le FPÖ a mené une campagne efficace à coups d'affiches démagogiques (« Petites gens paient pour grand Opéra ? ») et joué sur la réticence de nombreux habitants à accepter un bâtiment contemporain au pied de l'antique château de la ville. Il a pu réunir les 39 000 signatures nécessaires à une consultation populaire : c'est la première fois que cette procédure de démocratie directe s'applique, en Autriche, à un projet culturel. Même si les résultats du référendum de dimanche ne sont pas contraignants pour les autorités, ils signifient un triomphe pour le conseiller régional du FPÖ, Hans Achatz, et une défaite pour le gouverneur conservateur, Josef Pühringer.

PRÉCÉDENT DANGEREUX

« Si, au cours des deux derniers siècles, on avait dû consulter le peuple sur chaque projet culturel d'envergure, on n'aurait rien du tout », soulignait ironiquement, quelques jours avant le vote, le directeur de l'Opéra de Vienne, Ioan Holender. Le référendum de Linz crée, dans le climat politique actuel, un précédent dangereux : il montre sans ambiguïté quel le penta suivrait le FPÖ si ses partenaires conservateurs n'avaient réussi, jusqu'alors, à garder la haute main sur les affaires culturelles au niveau fédéral. Le « M. Culture » de la droite populiste, l'écrivain Peter Sichrovsky, n'a-t-il pas exigé des artistes et institutions en quête de subventions publiques qu'ils fournissent à chaque fois « une description détaillée » de la façon dont « le produit final va atteindre le consommateur » ?

En Carinthie, la province dont Jörg Haider est gouverneur, le directeur de la Galerie régionale, Arnulf Rohsman, vient d'ailleurs d'être limogé par les autorités locales : il avait le tort de vouloir exposer des artistes indésirables, notamment les peintres Arnulf Rainer et Cornelius Kolig, dont M. Haider a dénoncé publiquement, il y a quelques années, l'« art fécal ».

Joëlle Stolz

Les outrages infligés par la générosité saoudienne au patrimoine kosovar

LE PATRIMOINE KOSOVAR a beaucoup souffert lors du conflit de 1999. Les milices serbes ont massivement mutilé, parfois incendié, ce qui pouvait rappeler l'identité musulmane de cette province. Les édifices religieux ont été leurs principales cibles. Près de deux cents mosquées, grandes ou petites, ont été détruites ou endommagées. A Gjakova (Djakovica), la mosquée Hadoum, construite en 1550, a brûlé avec les 1 500 manuscrits de sa bibliothèque et le centre historique de la ville a été réduit en cendres. A Vushtrri (Vucitrn), seuls les vieux bains turcs sont debout, la mosquée est partie en fumée. A Pejë (Pec), où le vieux bazar est en ruine, la mosquée ottomane, édifée en 1458, a été la proie des flammes et celle de Teftar Dar réduite à quatre murs calcinés.

Un nouveau danger guette ces témoignages architecturaux : la sollicitude de certains mécènes. Après avoir fourni nourriture et médicaments, des organisations humanitaires saoudiennes ou basées dans les émirats, proposent de restaurer ou de reconstruire les bâtiments culturels. Mais ce programme est étayé par un sentiment religieux qui entend

purifier l'islam balkanique, peu orthodoxe à leurs yeux. Le culte des saints, les confréries, la présence de pierres tombales sur les sépultures, la décoration trop luxuriante des mosquées, les peintures murales et les céramiques héritées de la période ottomane sont jugés peu conformes avec les enseignements du Prophète. Ils doivent faire place à des édifices érigés selon les canons du puritanisme wahhabite. C'est ainsi que le projet de reconstruction du centre d'Orahovac (Rahovec), envisagé par le Comité saoudien d'aide aux peuples du Kosovo et de Tchétchénie, prévoit la destruction de la mosquée Carshi, construite aux XVII^e et XVIII^e siècles, pourtant indemne de tout dommage de guerre. Elle serait remplacée par un édifice beaucoup plus vaste.

Il ne s'agit pas là de vaines spéculations. Le même comité saoudien a procédé, en juillet, à la destruction d'une école coranique du XVI^e siècle et à ce qu'il restait de la bibliothèque attenante à la mosquée Hadum de Gjakova (Djakovica), elle-même affectée d'une lourde rénovation. A Pec, la mosquée de Bula-Zade, du XVII^e siècle, très abîmée par un

incendie, a été reconstruite en béton armé par le même organisme. Ce dernier est également responsable, en septembre, de la destruction de la petite mosquée de Kater Lule, du XVII^e siècle, à Pristina. A Vushtrri (Vucitrn), c'est une organisation des Emirats arabes unis qui a soulagé le vieux cimetière jouxtant la mosquée de ses antiques pierres tombales.

En Bosnie, de semblables opérations ont été menées, signalent des observateurs comme Andras Riedlmayer, conservateur de la Bibliothèque des beaux-arts de l'université de Harvard ou les représentants de Patrimoine sans frontières, organisation française qui aide à la réhabilitation du Musée de Prishtina (Pristina). D'après eux, cent cinquante mosquées y ont été « reprofiliées » sans état d'âme, les autorités patrimoniales locales, bosniaques ou kosovares, n'ayant pas les moyens d'intervenir. Réaliste ou désabusé, Kémal Zukic, responsable du Centre d'architecture islamique bosniaque, constatait, dès octobre 1999, dans le quotidien *Dani* de Sarajevo que « ceux qui payent ont le dernier mot ».

Emmanuel de Roux

La fusion des équipes artistiques à la Maison de la culture de Grenoble est abandonnée

Le plan de redressement de la Scène nationale prévoit le licenciement de vingt-cinq personnes

GRENOBLE

de notre correspondante

Le projet de la Maison de la culture du XXI^e siècle, lancé à Grenoble, en 1999, est mort avant d'être né. Le principe d'une structure à statut et direction uniques, qui impliquait la disparition des trois structures composant aujourd'hui l'établissement (la Scène nationale, le Centre chorégraphique national, de Jean-Claude Gallotta, et le Centre dramatique national des Alpes, dirigé par Laurent Pelly), est abandonné (*Le Monde* du 8 juillet). La ministre de la culture, Catherine Tasca, qui connaît bien la maison pour l'avoir dirigée au début des années 70, a décidé de reprendre la réflexion, ouverte à l'occasion de la rénovation architecturale du bâtiment.

Le ministère avait imaginé la solution de la fusion pour réussir à mener ce qui devait être le plus important chantier culturel après Beaubourg, sans dégrader de moyens supplémentaires. Mais celle-ci s'est révélée impossible à mettre en œuvre, « faute du courage d'avoir immédiatement défini la structure juridique de l'établissement au lieu de laisser croire à un illusoire et artificiel débat démocratique », analyse Jean-Louis Schwartzbrod, membre du conseil d'administration depuis 1971.

La fusion abandonnée, à un mois de la date à laquelle la structure de gestion de la future maison

était censée être opérationnelle (soit le 1^{er} janvier 2001), la question est de savoir quelle solution va être mise en place, et si le projet artistique, présenté au printemps par la directrice, Yolande Padilla, et validé par les tutelles, a encore un avenir. « La fusion n'est qu'un processus administratif qui ne peut pas être confondu avec le projet artistique d'ouverture qui a reçu l'assentiment des collectivités publiques », affirme l'intéressée, qui admet toutefois que « l'articulation entre les différentes disciplines, théâtre, musique, danse, reste à travailler ». Jean-Claude Gallotta, qui a rencontré Catherine Tasca le 20 novembre, se déclare prêt à revenir à l'idée de « pôles artistiques dont les artistes seraient les animateurs et les responsables », tandis que Marc Minkowski, qui dirige les Musiciens du Louvre-Grenoble, faisait connaître son intention d'être « étroitement associé à la programmation du pôle musical ».

PÔLE MUSICAL « FORT »

L'idée d'un pôle musical « fort » est soutenue par la ville et le département, sans que l'on sache quel sens prend aujourd'hui ce qualificatif. S'il implique une équipe musicale permanente et des lieux de travail identifiés, le projet architectural, élaboré par Antoine Stinco, devra être revu : il ne prévoit de lieux de répétition et de création que pour le théâtre et la dan-

se. La question du budget reste aussi à résoudre.

Dans ce contexte, la direction a présenté il y a un mois un plan de redressement de la Scène nationale. Il prévoit le licenciement de vingt-cinq personnes sur cinquante-six. Les motifs avancés sont liés aux 5,3 millions de francs (810 000 €) de déficit de l'exercice 1998 et visent à rétablir l'équilibre entre frais de fonctionnement (70 % du budget) et frais artistiques. L'objectif est également de revaloriser la création et la production, délaissées au profit de la diffusion, tout en développant l'action culturelle. Responsable artistique, Roger Caracache reconnaît le « subterfuge » qui a consisté à développer la diffusion. « Avec un niveau de subventions inchangé depuis onze ans, je n'avais pas

d'autre choix, plaide-t-il. Grenoble n'est ni Bobigny ni Nanterre. Si la Maison a les moyens d'un théâtre national, elle n'a pas l'environnement qui lui permet de maintenir six semaines des productions à l'affiche ».

Les syndicats jugent, de leur côté, « incohérent de sacrifier le personnel de la seule Scène nationale », et notamment « la totalité du personnel du plateau », tant que le projet culturel du futur établissement n'est pas défini et qu'aucun budget global de fonctionnement n'a encore été fixé. « Entre les départs volontaires et ceux offerts par la ville et le département, on est en situation de faire en sorte que le traitement social soit exemplaire », tempère Yolande Padilla.

Nicole Cabret

CONCERTS

Théâtre des Champs-Élysées
Mercredi 6 décembre - 20 heures

**Aldo
CICCOLINI**
piano
Clementi
Castelnuovo-Tedesco
Granados
Chopin
Loc. : 01-49-52-50-50
Valmalette

THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2000 - 20H00

CÉLÉBRATION DE L'ANNÉE BACH
JEAN-SÉBASTIEN
BACH
4 SUITES POUR ORCHESTRE
BWV 1066-1069
ORCHESTRE DE CHAMBRE DE COLOGNE
HELMUT MÜLLER-BRÜHL
INFO & LOCATION 01 49 52 50 50

LA MAISON DU LODEN

HOMME - FEMME

du lundi au samedi
de 10h00 à 19h00

6, rue de Rome - 75008 PARIS
(angle Bd. Haussmann n° 57) - Tél. : 01.43.87.60.58



Une flamboyante fin de siècle pour les Transmusicales de Rennes

La 22^e édition du festival a fait le plein avec une programmation exigeante

RENNES

de notre envoyé spécial

Utilisée par les Transmusicales depuis le début des années 90, le Liberté - salle omnisports reconverte en lieu de spectacle de six mille places - avait souvent du mal à faire le plein. Les trois soirées qui y étaient prévues pour cette édition 2000 ont affiché complet. Composée par Jean-Louis Brossard, l'affiche de ces 22^e Trans était pourtant l'une des plus pointues de l'histoire du festival. Le passage de témoin entre la génération rock, à la base de l'événement breton, et celle de l'électronique, sur laquelle a très vite parié la programmation, n'avait pourtant pas été de tout repos. Pour avoir été trop en avance, le festival a connu, au milieu des années 90, de sévères déficits.

Mais, entre les réactions de méfiance des uns et le militantisme des autres, les Transmusicales ont trouvé un équilibre qui passe par l'éveil de tous. Élément déterminant de la culture musicale rennaise, les Trans participent au renouvellement d'une scène locale qu'on n'avait pas connue en si bonne forme depuis l'arrivée, il y a presque vingt ans, des Etienne Daho, Niagara ou Marc Seberg.

Témoins de cette effervescence, une trentaine de petites maisons de disques régionales présentaient leurs découvertes - Robert Le Magnifique, MJ's, Suzujia, Shane Cough - sur une scène du « vilage » que le festival plante chaque année à l'extérieur du Liberté. On y trouvait une fusion de styles et un avant-gardisme typiques des « enfants des Trans ».

TRADITIONS

Il y a encore une semaine, les locations de billets n'étaient pas excellentes. « Les gens sont tellement sollicités, explique Béatrice Macé, codirectrice du festival, qu'ils décident au dernier moment de leurs choix. La plupart du temps, on sort aux Trans en bande, on vient pour vivre une soirée plus que pour assister à un concert. » Les musiques électroniques ont sans doute amplifié ce phénomène. Le spectacle est moins sur scène que dans l'espace et dans l'ambiance de l'endroit.

Les Transmusicales innovent, mais préservent des traditions. Lieu de culte du concert à l'ancienne, la salle de la cité n'a pas failli à sa déjà riche histoire. Propice aux communs, cette salle de huit cents places a été secouée, samedi

2 décembre, par les performances d'un gang américain et d'un artiste français. And You Will Know Us By The Trail Of Dead donnait son premier concert en France. Doués d'une excitante maîtrise du chaos, ces natifs d'Austin conjuguent, comme dans leur album *Madonna*, l'épure hardcore de Fugazi et l'impact émotif des premiers Who. On ne pensait pas Bertrand Burgalat capable de relever le défi de cette furia. Propulsé par un groupe d'une énergie exemplaire, le claviériste (par ailleurs patron du label Tricatel, maison de disques de Michel Houellebecq et Ingrid Caven) a assumé avec panache ses fantasmes de soul psychédélique, malgré ses faiblesses vocales.

Cette soirée de clôture s'achevait au Liberté aux sons des machines et des scansion hip-hop. Aux alchimistes électroniques la gran-

de salle du bas, aux as des rimes, l'espace plus réduit du premier étage. L'an dernier, les Parisiens de Saïan Supa Crew y avaient fait des débuts triomphaux. Devenue, entre-temps, star du nouveau rap français, la joyeuse bande n'a pas résisté à la proposition de Jean-Louis Brossard de servir de Monsieur Loyal drolatique et benévole à quelques-uns des héros du hip-hop progressif (le décevant Guru, les réjouissants De La Soul, l'impressionnant Saul Williams...). S'ils étaient restés samedi, les Saïan auraient sûrement admiré l'agilité inventive de Anti-Pop Consortium, de People Under The Stairs ou de Live Human.

Le public des Transmusicales célèbre des danses cybernétiques qui ne se privent pas de qualités cérébrales. Gros succès, samedi, pour les frénésies rythmiques de l'Anglo-Brésilien Amon Tobin et les Allemands de Computer Jockeys. A l'image de leur formidable maxi, *Ping Pong*, où ces derniers mettaient en musique les rebonds d'une petite balle blanche, leur house confond, avec un brio inédit, rythme et harmonie pour d'emballantes mélodies percussives.

Symbole des mille visages empruntés par les DJ de la techno, Uwe Schmidt, musicien de Francfort émigré à Santiago du Chili, a joué et gagné sur deux tableaux. Le 1^{er} décembre, on le voyait à la tête des « kitschissimes » Senor Coconut, groupe de cha-cha traditionnel reprenant d'hilarantes versions de morceaux de Kraftwerk. Le lendemain, c'est seul derrière ses ordinateurs que, sous le nom d'Atom, il retrouvait la rigueur martiale des beats électroniques. A Paris, il aurait sans doute eu du mal à remplir un club spécialisé ; à Rennes, cet informaticien excentrique jouait devant cinq mille personnes.

Stéphane Davet

Une année record

Avec 32 610 entrées, dont 24 210 entrées payantes, les Transmusicales ont connu, en l'an 2000, une des plus populaires de leurs vingt-deux éditions. Jamais, en particulier, le festival n'avait attiré autant de professionnels, venus découvrir les tendances de demain.

Le succès du festival devrait permettre d'équilibrer un budget qui s'élevait cette année à dix millions six cent quatre-vingt mille francs (soit une augmentation de 1,7 million de francs par rapport à 1999). 2,7 millions de francs, en particulier, étaient cette année consacrés à la programmation artistique, 3,3 millions l'étant au budget technique. La mairie de Rennes reste la principale partenaire public du festival avec une subvention de 3 millions de francs, devant la DRAC (1,35 million), le conseil général (750 000 francs) et le conseil régional (300 000 francs).

Une séduction enluminée

La Chambre obscure. Ce premier film est une belle adaptation stylisée d'un récit du « Décaméron »

Film français de Marie-Christine Questerbert. Avec Caroline Ducey, Melvil Poupaud, Mathieu Demy, Sylvie Testud, Jackie Berroyer. (1 h 47.)

Premier long métrage d'une chercheuse en arts plastiques qui a été actrice de Luc Moullet (*Une aventure de Billy the Kid*, 1971, *Anatomie d'un rapport*, 1976) et a écrit un livre sur les scénaristes italiens (Hatier), *La Chambre obscure* adapte un des cent récits du *Décaméron*, de Boccace. On n'est toujours pas certain de ce qui a poussé la cinéaste à ce choix quand se termine l'histoire de la belle Aliénor, savante dans l'art de la médecine qui, pour avoir guéri le roi, obtint de celui-ci la main d'un jeune seigneur qui ne l'aimait pas. C'est, avec une certaine froideur, la limite d'une entreprise menée avec un goût et une rigueur incontestables.

Rappelant à bien des égards d'autres grandes évocations du Moyen Âge à l'écran (*Lancelot du Lac*, de Robert Bresson, *Perceval le Gallois*, d'Eric Rohmer, plus encore *Silvestre*, de Joao Cesar Monteiro et *L'Annonce faite à Marie*, d'Alain Cuny), le film opte pour une stylisation mêlant aspects graphiques inspirés des miniatures et choix explicitement modernes, composant

une intrigante concordance des temps entre passé lointain et présent. Le filmage de face de scènes-tableaux, le recours à des couleurs affirmées privilégiant la composition chromatique sur le naturalisme, l'emploi d'une voix blanche par les acteurs et d'instruments anciens de musique contribuent à construire un objet formel dont l'élégance charme sans émouvoir complètement.

Caroline Ducey (révélée par *Romance*, de Catherine Breillat) et Sylvie Testud (admirable dans *La Captive*, de Chantal Akerman, et *Les Blessures assassines*, de Jean-Pierre Denis) tout comme Melvil Poupaud et Mathieu Demy sont quatre des meilleurs jeunes acteurs français. Entre à-plats et incarnation, présence détournée par le passé et vibrations au présent, chacun joue sa partition avec un méritoire talent, mais selon des partitions qui ne parviennent pas à s'accorder toujours. A part, réjouissants et décalés, sa majesté Jackie Berroyer et son conseiller Luis Rego introduisent des harmoniques burlesques dont on échange volontiers l'incertitude sur leur caractère volontaire contre le plaisir immédiat d'en sourire volontiers.

Jean-Michel Frodon

NOUVEAU FILM

PLANÈTE ROUGE

■ Pour résoudre le problème de la surpopulation terrestre et de la pollution, une équipe est envoyée sur Mars afin d'étudier les possibilités de création d'un air respirable... A la suite d'avaries, cinq astronautes se retrouvent isolés sur la planète. L'imagination un peu fatiguée des scénaristes permettra au plus sympathique d'entre ces Robinsons de l'espace de s'en tirer grâce à des reli-

ques oubliées fort opportunément sur Mars (une vieille radio, une antique sonde soviétique). Les autres seront victimes d'un robot tueur et d'insectes prédateurs. Le film d'Anthony Hoffman serait regardable s'il n'était plombé de considérations prophétiques et métaphysiques.

Jean-François Rauger
Film américain d'Anthony Hoffman. Avec Val Kilmer, Carrie Anne Moss, Tom Sizemore. (1 h 47.)

SORTIR

PARIS

Auteurs associés

Le Théâtre ouvert convie, chaque premier lundi du mois, des auteurs à une série de rencontres sur les enjeux et les formes de l'écriture théâtrale. Thème de la soirée du 4 décembre : « Écrit-on des pièces ou fait-on des spectacles ? », avec Jacques Rebotier, écrivain, poète, metteur en scène et compositeur et ses invités, Eugène Durif, écrivain, poète et Sabine Macher, écrivain, traductrice.

Théâtre Ouvert, Centre dramatique national de la création, 4 bis, cité Véron, Paris-18^e. Le 4 décembre, 18 h 30. Tél. : 01-42-62-59-49. Entrée libre.

Arcat-Sida

Pour fêter les quinze ans d'Arcat-Sida, une soirée spéciale a été conçue par un groupe de danseurs-chorégraphes sur un thème d'improvisation passionnant, celui de l'universalité de la danse. Avec, entre autres, Wilfride Piolet, Jean Guizerix, Odile Duboc, Guesh Patti, Anne-Marie Reynaud, Elsa Wollaston. En préambule, le danseur Pedro Pauwels présente *Cygn etc*, composé de versions de *La Mort du cygne* signées par des chorégraphes variés comme Carolyn Carlson, Elisabeth Disdier, Françoise Dupuy. *Espace Cardin, 1, avenue Gabriel, Paris-8^e. Le 4 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-44-93-29-29. 100 F et 150 F.*

Ray Lema & Tyour Gnaoua

Originaire du Congo-Kinshasa, Ray Lema est surtout et avant tout citoyen du monde, amateur éperdu d'expériences

fraternelles, d'alliances espiales et chaleureuses entre des musiques pas nécessairement cousines. On se souvient notamment de son travail remarquable avec des voix bulgares, le voici aujourd'hui en intimité avec les rythmes de transes de musiciens gnaoua d'Essaouira (CD *Safi/Buda Musique*).

La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris-20^e. Les 5 et 6 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-40-33-30-60. De 90 F à 110 F.

Les Têtes brûlées

A l'origine musique de guerre de l'éthnie bété jouée au Cameroun sur tambours, clochettes, xylophones et balafons, le bikutsi s'est radicalement métamorphosé en milieu urbain. Il se conjugue désormais avec batterie et guitares électriques, dans les bars et les boîtes de Yaoundé. Les Têtes brûlées, ambassadeurs du genre dès la fin des années 80, tentent une nouvelle percée par ici, à l'occasion de la sortie d'un album rétrospectif de leur carrière (*Bikutsi Fever/Africa Fête - Night & Day*).

New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10^e. Le 5 décembre, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Grève à l'Opéra de Paris

Suite à un préavis de grève déposé par l'intersyndicale de l'Opéra de Paris, pour la période allant du 27 novembre 2000 au 21 janvier 2001, les représentations de *La Flûte enchantée*, de Mozart, de *La Chauve-Souris*, de Johann Strauss, et les soirées de ballet prévues risquent d'être annulées. Tél. : 01-44-61-59-63.

GUIDE

FESTIVALS CINÉMA

18^e Festival tous courts

Rencontres cinématographiques d'Aix-en-Provence. Compétition internationale de courts-métrages ; Panorama d'une cinématographie : le cinéma asiatique ; Nuit du court, spécial Belgique ; 15 x 15 : patrimoine cinématographique vu par quinze réalisateurs européens.

Rencontres cinématographiques d'Aix-en-Provence, Cité du livre, 8-10, rue des Allumettes, Aix-en-Provence (13). Du 2 au 9 décembre, au Ciné Mazarin et à la Cité du livre. Tél. : 04-42-27-08-64. Séance : 20 F et 25 F ; forfait : 250 F ; compétition : 100 F ; Nuit du court : 20 F et 40 F.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

Morellet

Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris-8^e. Tél. : 01-42-60-69-69. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi de 12 heures à 21 h 30. Fermé lundi. Du 28 novembre au 21 janvier. 38 F, 28 F ; gratuit pour les moins de treize ans.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Daria Fadeeva (piano).

Scriabine, Rachmaninov Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris-7^e. Le 5 décembre, 12 h 30. Tél. : 01-40-49-47-57. 80 F.

Jérôme Correa (baryton-basse),

Marie-Josèphe Jude (piano) Saint-Saëns. Berlioz. Gounod. Bibliothèque nationale de France (site Tolbiac), quai François-Mauriac, Paris-13^e. Le 5 décembre, 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59.

Ensemble InterContemporain

Vivier : Bouchara. Hosokawa : création. Kurtag : Quasi una fantasia, op. 27. Chen : Poème lyrique II. Takemitsu : Archipelago. S. Patrizia Rosario (soprano), Ke-Long Shi (baryton), Stefan Husong (accordéon), Dimitri Vassilakis (piano), Markus Stenz (direction). Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. Le 5 décembre, 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 130 F.

Maîtrise de Radio-France

Hammerschmidt. Ensemble vocal et instrumental Sagittarius, Michel Laplénie (direction).

Eglise Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, 12, rue des Blancs-Manteaux, Paris-4^e. Le 5 décembre, 20 heures. Tél. : 01-56-40-15-16. 120 F.

Wiener Philharmoniker

Haydn : Symphonie n° 88. Berg : Lulu, suite. Beethoven : Symphonie n° 5. Simon Rattle (direction). Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8^e. Le 5 décembre, 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 750 F.

Florilegium de Londres

Bach : Deuxième suite pour orchestre et Cinquième concerto brandebourgeois ; Vivaldi : Quatre Saisons. Avec Andrew Manze (violin). Saint-Quentin-en-Yvelines (78), Théâtre, place Georges-Pompidou, Montigny-le Bretonneux. Le 5 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-30-96-99-00. De 85 F à 160 F.

Compagnie IDA

Mark Tompkins : Hommages. Cergy-Pontoise (95), Théâtre des Arts, place des Arts. Le 5 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-34-20-14-14.

Chris Potter, Bill Stewart, Scott Colley Sunside (Sunset), 60, rue des Lombards, Paris-1^{er}. Les 4, 5 et 7 décembre, 21 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. 100 F.

Paco Sery, Linley Marthe, Eric Legnini Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1^{er}. Les 5 et 9 décembre, 21 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. 80 F.

Baptiste Trotignon Trio

Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1^{er}. Les 5 et 6 décembre, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Nuit blanche

Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1^{er}. Le 5 décembre, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Urs Leimgruber, Jacquers Demierre, Barre Phillips Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. Le 5 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. 80 F.

Quannum

Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris-9^e. Le 5 décembre, 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66.

Saïan Supa Crew

Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18^e. Le 5 décembre, 19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00. 143 F.

La Périchole

Opéra-Comique - salle Favart, 5, rue Favart, Paris-2^e. Du mardi au samedi, 20 heures ; dimanche, 15 heures ; du 5 décembre au 6 janvier. Tél. : 08-25-00-00-58. De 50 F à 190 F.

Makan

Composition originale d'après des chants traditionnels hongrois. *Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris-18^e. Le 4 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.*

Yannick Noah

Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9^e. Le 5 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. 170 F.

Les Poubelles Boys

Théâtre Déjazet, 41, boulevard du Temple, Paris-3^e. Le 5 décembre, 20 h 30, jusqu'au 31 décembre. Tél. : 01-48-87-52-55. Location Fnac. 100 F.

Chanson plus bifluorée

Théâtre Grévin, 10, boulevard Montmartre, Paris-9^e. Du mardi au samedi, 20 h 30, jusqu'au 31 décembre. Tél. : 01-42-46-84-47. De 110 F à 150 F.

Jean Guidoni

Cabaret Sauvage, parc de la Villette, Paris-19^e. Du mardi au samedi, 21 heures, jusqu'au 23 décembre. Tél. : 08-03-80-88-03. De 130 F à 160 F.

Fania

Péniche Boer II, port de la Gare, Paris-13^e. Du 4 au 7 décembre, 21 heures. Tél. : 01-45-85-42-41. 70 F.

Nueva Ola

La Coupole, 102, boulevard du Montparnasse, Paris-14^e. Le 5 décembre, 21 h 30. Tél. : 01-43-27-56-00. 100 F.

WOODY ALLEN

TROP GÉNIAL!



J'ai une idée de génie: on va être riches!
- Ah oui? Tu vas dévaliser une banque?
- Comment tu as deviné?

ESCROCS MAIS PAS TROP

UNE VRAIE COMÉDIE DE WOODY ALLEN

LE 6 DÉCEMBRE

www.pyramidefilms.com



DISPARITIONS

Pierre Boucher

« Photo-graphiste » et cofondateur de l'agence Alliance Photo

LE PHOTOGRAPHE Pierre Boucher, touche-à-tout pragmatique et inventif, acteur de la scène photographique française des années 30, est mort, mercredi 29 novembre, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Dessinateur, graphiste, typographe et photographe, travaillant pour la publicité ou l'édition, auteur de montages surréalistes et illustrateur prolifique pour la presse, inventeur d'un procédé de photo sous-marine, auteur d'un livre sur *Les Truquages en photographie*, Pierre Boucher est un expérimentateur effréné – il se qualifiait de « photo-graphiste » – qui a manipulé l'image au gré de ses usages.

Sans doute l'élément fédérateur est la philosophie de vie de Pierre Boucher : dynamique et heureuse, libre et sportive. Boucher est bien de son époque, annonce les congés payés, quand, avec sa bande de copains photographes – Zuber, Verger, Feher, Denise Bellon et d'autres –, il montre dans ses images que « la santé est la condition première de la beauté ». Boucher aime le sport, l'aventure, le ski, le camping et le canoë, le naturisme à Saint-Tropez (1932) ; il photographie ses copines nues et en plein air, quand le genre était surtout accepté en studio. On retrouve cet esprit gai dans les portraits de jeunes femmes sautant en l'air ou dans ses vues dynamiques, qui montrent combien Boucher est imprégné de l'univers visuel moderniste de l'époque (Bauhaus, surréalisme, Nouvelle Vision) qu'il adapte à un corps qu'il veut libérer.

Une jeune fille bondissante illustre d'ailleurs la couverture de sa monographie *Pierre Boucher, photo-graphiste* (Contrejour, 1988), dans laquelle il raconte sa vie. Pierre Boucher est né le 29 février 1908 à Paris. Il entre à l'École des arts appliqués en 1925, où il découvre les figures et gestes de la

modernité : l'architecture avec Le Corbusier, le cinéma avec Fritz Lang, les affiches avec Cassandre, les photo-montages de Moholy-Nagy... Après avoir été dessinateur pour les magasins du Printemps, Boucher s'initie à la photographie durant son service militaire, entre 1928 et 1930. Il y apprend « à fond les secrets du tirage, du montage et du repérage pour l'établissement de cartes ». En 1931, il entreprend une collaboration de cinquante ans avec l'éditeur Printel. Mais c'est lors d'un stage chez Deberny-Peignot, éditeur bien plus prestigieux, qu'il réalise des couvertures de la revue *Arts et Métiers graphiques*, découvre « les meilleures photos du monde » et rencontre des photographes, comme Tabard, Moral, Parry, Zuber ou Cloche.

LE BONHEUR DE L'INSTANT

La rencontre avec René Zuber est décisive. Ils fondent ensemble, en 1934, l'agence Alliance Photo, dirigée par Maria Eisner, qui va fédérer la Nouvelle Vision à la française. Boucher voyage à travers le monde et se lie d'amitié avec le skieur Emile Allais, futur champion du monde ; ce dernier publie, en 1947, une *Méthode française de ski*, illustrée de photos de Boucher, qui met son talent au service

■ **CHRISTIAN MARQUAND**, acteur, partenaire de Brigitte Bardot dans *Et Dieu créa la femme* (1956), est mort, mercredi 22 novembre, à l'âge de soixante-treize ans. Hospitalisé à Ivry-sur-Seine, il était atteint depuis plusieurs années de la maladie d'Alzheimer. Né le 15 mars 1927 à Marseille, Christian Marquand avait fait ses débuts au cinéma en 1946 dans *La Belle et la Bête* de Cocteau, puis dans *Quai des Orfèvres* (1947) de Clouzot et dans *Senso* (1953) de Visconti. Jeune premier du cinéma français, il a tourné

de la décomposition des mouvements du skieur. Après guerre, Pierre Boucher est chargé de faire connaître l'action du plan Marshall en montant des expositions. En 1952, il crée l'agence publicitaire Multiphoto, poursuit ses expérimentations photographiques (les polarisations), mais il tombe dans l'oubli, comme une bonne partie des photographes français, avant qu'expositions et livres ne facilitent la redécouverte.

L'essentiel de l'œuvre de Pierre Boucher est cernée dans les années 30, notamment quand il publie *Le Nu en photographie* (1937). Deux voies cohabitent : un bonheur de l'instant réaliste avec des jeunes filles qui défont leur corsage au ski ou plongent nues dans la mer ; des expériences artistiques en chambre noire, où l'auteur déroule la panoplie du réel déformé (solarisation, surimpression, montage, photogramme, distorsion). La première voie est d'une fraîcheur réjouissante, la seconde semble datée et laborieuse. Reste une énigme, qui limite Boucher et ses amis photographes : comment afficher une telle croyance en un monde bon et hygiéniste alors que les pires atrocités s'annonçaient en Europe ?

Michel Guerrin

dans quarante-sept films dont *Une vie* (1958) d'Alexandre Astruc, *Le Jour le plus long* (1962) de Ken Annakin et *La Route de Corinthe* (1967) de Claude Chabrol. Il ne réapparait ensuite à l'écran qu'en 1977 dans *Les Apprentis sorciers* d'Edgardo Cozarinsky. Christian Marquand a également joué dans quelques films aux États-Unis dont *Lord Jim* (1965) de Richard Brooks et *Apocalypse Now* (1979) de Francis Coppola. Il avait aussi réalisé deux films, *Les Grands Chemins* (1962) et *Candy* (1968).

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Les familles Carpentier, Aymé ont la douleur de faire part du décès de leur cousine,

Evelyne CHASTEL,
ex-épouse de LA LAURENCIE,

survenu le mercredi 29 novembre 2000.

Cet avis tient lieu de faire-part.

M. et M^{me} Aymé,
82, avenue Parmentier,
75011 Paris.

– Lucienne et Andrée,
ses filles,
Gérard Jean et Daniel Cattan,
ses gendres,

Philippe, Cécile et Jean,
ses petits-enfants,
Daisy et Sauveur Bessis,
sa sœur et son beau-frère,
Raoul et Annie Narboni,
Ses neveux et nièces,
Blanche Jean et Suzanne Cattan,
Ses amis, ses camarades,
ont la très grande douleur de faire part du décès de

Maurice NISARD,
avocat honoraire
des barreaux de Tunis et Paris,
président honoraire
de l'université Paris-XIII,

dans sa quatre-vingt-septième année.

Avec lui, souvenons-nous de

Sabine,

qui nous a quittés le 12 février 1977.

On se réunira au crématorium du Père-Lachaise, le mercredi 6 décembre 2000, à 13 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

72, avenue Parmentier,
75011 Paris.

– L'Asiathèque
fait part avec tristesse du décès de

Christian POURQUIER,

survenu le 29 novembre 2000.

Les Français d'Iran se souviennent de la Librairie française de Téhéran et du rayonnement culturel que Christian lui avait donné. Il consacra bien des années, jusqu'en 1993, au département librairie de l'Asiathèque. Sa connaissance de l'Islam et sa compétence professionnelle en firent un collaborateur précieux. Nous perdons aussi un ami très cher.

L'Asiathèque éditions,
A. et C. Thiollier,
11, cité Véron,
75018 Paris.

– M^{me} Marie-Claire Corsaut,
M. et M^{me} Hebuterne
et leur fille,
M. et M^{me} Legrand
et leurs enfants,
Les familles Masset, Rohmer,
Servais, Baietti,
ont la douleur de faire part du décès de

Anne-Marie SCHMIT,
née CORSAUT,

le 29 novembre 2000, à Aix-en-Provence.

M^{me} Corsaut,
128, boulevard Jean-Jaurès,
92100 Boulogne.

– Jacques et Christian Tual,
ses fils,
Maria et Sophie Tual,
sa belle-fille et sa petite-fille,
Et ses nombreux amis,
ont la tristesse de faire part de la disparition, le 23 novembre 2000, de

Denise R. TUAL,
chevalier des Arts et Lettres,
chevalier de la Légion d'honneur,
fille de l'éditeur d'art
Henri PIAZZA,
veuve du surréaliste
Rolland TUAL.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité. Cinéaste, productrice, réalisatrice, ses cendres retournent dans la forêt de Barbizon où elle a grandi.

J. et C. Tual,
32, avenue de l'Observatoire,
75014 Paris.

Remerciements

– M^{me} Jacques Chaban-Delmas et sa famille, profondément émue des marques de sympathie qui leur ont été témoignées et dans l'impossibilité d'y répondre personnellement, vous prie de trouver ici leurs vifs remerciements.

– Edmond et Maryvonne Goubet et leurs proches remercient tous ceux qui ont su les entourer après le décès brutal de

Pierre,

âgé de trente-six ans.

26, rue d'Auvergne,
14000 Caen.

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans, disparaissait

Paul-Bernard ANGLADE.

Ceux qui l'ont aimé et l'aiment se souviennent.

– Il y a quatre ans, le 4 décembre 1996,

Hervé BASTIEN

nous quittait à l'âge de trente et un ans.

Nous ne l'oublions pas.

Conférences

Les Mardis de la Philo :
nouvelles conférences en janvier

Le matin, deux fois par mois.
– Y a-t-il une vérité dans l'art ? *Jean Stassin*.

– Les philosophes modernes : de Kant à Heidegger, *André Akoun*.

– Regard philosophique sur les mentalités actuelles, *Michel Lacroix*.

– Philosophie politique, *André Akoun*.

Ces cycles viennent s'ajouter aux cycles de conférences mensuelles qui continuent.

Quatre thèmes à 18 heures.

– Le judaïsme, tradition et modernité, *Gilles Bernheim*.

– Le christianisme, cette religion inconnue, *F. Biespflug, J.-P. Willaume*.

– Islam et modernité sont-ils compatibles ? *Abdal-Haq Guiderdani*.

– Introduction aux sagesse orientales : le bouddhisme, *Thierry-Marie Courau*.

Quatre thèmes à 20 heures.

– Regard philosophique sur les mentalités actuelles, *Michel Lacroix*.

– Philosophie politique, *André Akoun*.

– Les philosophes de l'Antiquité, *Olivia Tellio-Gazalé*.

– L'héritage des trois monothéismes et le destin de l'Occident, *Claude Geffré*.

Les conférences ont lieu le mardi, 4, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6^e.

Renseignements au 01-47-22-13-00
ou sur le site lesmardisdelafrance.com

Colloques

– L'Association des lauréats de la chancellerie des universités de Paris (Alcup) organise un **Colloque pluridisciplinaire sur la protection de l'environnement**

PHILOSOPHIE, MÉDECINE, DROIT, PSYCHANALYSE, LETTRES, SCIENCES, ÉCONOMIE

en Sorbonne (salle Liard), le mercredi 6 décembre 2000, de 9 heures à 18 heures.

– Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie organise, les 11 et 12 décembre, avec le soutien de la Commission européenne, une conférence sur « **Microcrédit et microentreprises pour la croissance et l'emploi** ».

Elle sera ouverte par **Laurent Fabius**, **Muhammed Yunus**, fondateur de la Grameen Bank, y participera.

Centre Pierre-Mendès-France, ministère de l'économie, des finances et de l'industrie,
139, rue de Bercy, Paris-12^e.
Inscription : 01-55-38-21-93
www.finances.gouv.fr/DICOM/
manifestations/microcredit/

Rectificatifs

– Dans l'annonce de Colloque parue dans le Carnet du 4 décembre, il fallait lire : « **Le Consistoire de Paris organise un colloque : "Le legs spirituel et religieux du judaïsme allemand (1750-1993)"** ».

L'école saisie par le Net

**En décembre**

Dossier :

L'école à l'heure de la révolution technologique
Les cinquante meilleurs sites.

Entretien avec Paul Virilio.

Le nouveau statut des chefs d'établissement.

L'argent et les jeunes : le sujet tabou.

L'université de tous les savoirs : les raisons d'un triomphe.

Les beaux livres pour Noël.

LE MAGAZINE DES ENSEIGNANTS QUI AVANCENT



Le Monde de l'éducation

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

CARNET DU MONDE
TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
140 F TTC - 21,34 €
TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18029 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :

Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80

+ 01.42.17.38.42

Fax : 01.42.17.21.36

e-mail : carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Le Monde
ECONOMIE

Professeurs d'économie, documentalistes...

...Faites travailler vos élèves sur le supplément **ECONOMIE** du Monde : un support de cours concret en prise directe sur l'actualité.

Conditions exceptionnelles pour vos classes !

Pour tout renseignement :

grondard@lemonde.fr

Tél. : 01.42.17.37.64 - Fax. : 01.42.17.21.70

Colloque organisé par la faculté de droit de Cergy (CRDE) et l'Essec

mercredi 13 décembre 2000, à 9 heures.

LA FACTURATION DE COMPLAINCE DANS LES ENTREPRISES

Fausses factures, factures fictives.
Salle de conférence de l'université de Cergy-Pontoise, 33, boulevard du Port, 95011 Cergy-Pontoise Cedex.
Entrée libre et gratuite.
Inscriptions et renseignements :
tél. : 01-34-25-60-16
fax : 01-34-25-60-64
mail :

Evelyne.Rakotofringa@droit.u-cergy.fr

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

Séminaires

Véronique Fabbri : « **Poétique de la danse, théorie du sujet** »

13 et 20 décembre, 18 heures-20 heures, auditorium, Institut finlandais, 60, rue des Ecoles, Paris.

Journée d'études

Modèles de démocratie, modèles d'université : pour une philosophie politique de l'université

Naistat, Georges Navet, Patrice Vermeren et Susana Villavicencio.

12 décembre, 9 h 30-18 heures, auditorium, Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, Paris.

Samedi autour d'un livre

« **Le Toucher**. Jean-Luc Nancy » de Jacques Derrida

avec Alain David, Jacques Derrida, Francis Guibal, Catherine Malabou, Marie-Louise Mallet, Jean-Luc Nancy.

9 décembre, 9 h 30-12 h 30, amphithéâtre de l'Université de Paris, 105, boulevard Raspail, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).

Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Communications diverses

– La Fédération française des groupements de parkinsoniens (FFGP), association loi 1901, reconnue de bienfaisance, vous fait part, à la suite de l'assemblée générale ordinaire du 26 février 2000, que son siège, situé anciennement au 2, rue du Portugal, 44000 Nantes, est transféré au

34, route de Carrières, 78400 Chatou.
Tél./fax : 01-30-53-20-29.

Soutenances de thèse

– M. Michel Fourcade soutiendra le samedi 9 décembre 2000, à 14 heures, amphithéâtre de l'université Paul-Valéry-Montpellier-III, une thèse de doctorat d'histoire, sur le sujet : **Feu la modernité ? Maritain et les maritainismes.**

Jury : professeur Gérard Cholvy, directeur de thèse ; professeur Christian Amalvi (Montpellier-III) ; professeur Michel Bressollette (Toulouse-le-Mirail) ; P. Cottier o.p. (Rome) ; professeur Etienne Fouilloux (Lyon-II) ; professeur Jacques Prevotat (Lille-III).

Cours

Découvrez l'informatique chez vous

avec le premier organisme de formation à domicile. Prise en main du matériel, Internet, bureautique.

ALDISA. Tél. : 01-46-67-18-90

Stages express individuels d'hébreu biblique et moderne. Institut Aleph : 01-43-43-99-81
members.spree.com/education/benaudis

Chaque samedi avec

Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI

retrouvez

LE MONDE TELEVISION

LUNDI 4 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 18.00 Paroles d'Europe. L'Europe défend les femmes. **Public Sénat**
- 20.45 et 1.00 Le Club LCI. Le pouvoir exécutif américain est-il affaibli ? **LCI**
- 21.00 Nouveaux urbanismes, nouveaux ghettos. **Forum**
- 22.00 Y a-t-il un syndrome de la guerre du Golfe ? **Forum**

MAGAZINES

- 18.30 Nulle part ailleurs. Les restos du cœur. **Canal +**
- 18.30 L'Invité de PLS. Mickael Jay. **LCI**
- 20.50 Jour après jour. Grandir avec une maladie rare : le courage avant l'âge. Mois après mois : les victoires sur soi-même. Avec David Douillet ; Thierry Soublin ; Edwige Antier. **France 2**
- 21.00 La Route. Antoine et Lio. **Canal Jimmy**
- 22.50 Célébrités. Charles Aznavour ; Stéphane Freiss ; Marie-Claude Pietragalla ; Adriana Karembeu. **TF 1**
- 23.00 Argente public, argent privé. Invités : Frédéric Beigbeder, Vincent Peillon. L'argent de poche. Les lycées de PACA. **France 2**
- 0.05 Strip-tease. Droit commun. Marc et René. Faut pas pousser. **France 3**
- 1.00 L'Entretien. Invité : Denis Kessler. **France 2**

DOCUMENTAIRES

- 19.15 Michel Rocard, le socialiste incompris. [4/4]. Les enjeux. **Histoire**
- 20.15 360°, le reportage GEO. Des animaux et des hommes. [1/4]. L'école des pachydermes. **Arte**
- 21.00 Cycle Depardon. Les Années délices. Les Révolutionnaires du Tchad. **Histoire**
- 23.10 L'Expérience inoubliable. La mémoire traumatisée. **France 3**
- 23.10 Ghetto. **Planète**
- 23.15 L'Art sous le III^e Reich. [1/2]. L'orchestration du pouvoir. **Odyssee**
- 23.45 Baden Powell, un vieil ami. **Mezzo**
- 23.50 Winston Churchill. [2/4]. Vaincre ou mourir - L'heure de gloire 1940-1942. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

- 20.00 Football. Championnat de D 2 : Niort - Montpellier. **Eurosport**
- 20.55 Football. Championnat d'Angleterre : Sunderland - Everton. **Canal + vert**

MUSIQUE

- 19.00 Compay Segundo. Bruxelles 1999. **Mezzo**
- 21.00 Le Mikado. Opérette de Gilbert. Par l'Orchestre de Sydney et les Chœurs de l'Opéra australien, dir. Andrew Greene. **Muzzik**

- 22.45 Mozart. Concerto pour piano et orchestre n° 21. Avec Daniel Barenboïm, piano. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Daniel Barenboïm. **Mezzo**
- 23.00 Natalia Trull joue Chopin. **Mezzo**
- 0.15 Jazz à Antibes 90. **Mezzo**
- 0.50 Jazz 6. Gilberto Gil « Quanta ». **M 6**

TÉLÉFILMS

- 19.00 Le garçon qui venait de la mer. Duwayne Dunham. **Disney Channel**
- 22.10 L'Enfer du ring. Ivan Dixon. **Festival**
- 22.15 Le Détour. Pierre Salvadori. **TV 5**
- 0.15 Le Chien. François Chalais. **Festival**

COURTS MÉTRAGES

- 22.25 Court-circuit 1. Du lundi au vendredi. Emmanuel Finkiel. **Arte**
- 23.55 Court-circuit 2. Coffee Blues. Daniel Speck. La Fête des mères. Chris Van der Stappen. **Arte**

SÉRIES

- 20.30 Babes in the Wood. Le nouveau voisin (v.o.). **Canal Jimmy**
- 20.55 Joséphine, ange gardien. Pour l'amour d'un ange. **TF 1**
- 22.35 Sports Night. Shoe Money Tonight (v.o.). **Série Club**
- 22.45 McCallum. Les Soupçons. **TMC**
- 23.00 Bakersfield Pd. A Bullet for Stiles (v.o.). **Série Club**

FILMS



- 20.45 Le Secret de Veronika Voss ■■■ Rainer Werner Fassbinder. Avec Rosel Zech, Hilmar Thate (Allemagne, 1981, N., v.o., 100 min). **Arte**
- 21.00 Maudite Aphrodite ■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min). **Paris Première**
- 21.00 Drôle d'endroit pour une rencontre ■■ François Dupeyron (France, 1988, 95 min). **Cinéstar 2**
- 22.15 Les Belles de nuit ■■■ René Clair (France, 1952, N., 80 min). **Disney Channel**
- 22.30 Petits meurtres entre amis ■■ Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1994, 90 min). **Téva**
- 22.35 Hélas pour moi ■■■ Jean-Luc Godard (France - Suisse, 1992, 80 min). **Arte**
- 22.35 Scènes de ménage dans un centre commercial ■■ Paul Mazursky (Etats-Unis, 1991, v.o., 85 min). **Paris Première**
- 22.35 La Nuit américaine ■■■ François Truffaut (France, 1973, 110 min). **Cinétoile**
- 22.35 Copland ■■ James Mangold (Etats-Unis, 1997, v.o., 105 min). **Cinéstar 2**
- 23.15 A la campagne ■■ Manuel Poirier (France, 1995, 110 min). **Canal + Vert**
- 23.30 Le Déclin de l'empire américain ■■ Denis Arcand (Canada, 1985, 100 min). **Cinéstar 1**
- 0.05 L'Homme d'Aran ■■■ Robert J. Flaherty (GB, 1934, N., v.o., 80 min). **Ciné Classics**
- 0.20 Border Line ■■ Danièle Dubroux (France - Suisse, 1991, 90 min). **Cinéstar 2**

fr Monde
TELEVISION

M 6

18.55 Mission 1 million
Du lundi au vendredi à 18 h 55 - à la place des séries américaines qu'on croyait inamovibles -, ce jeu est animé par Alexandre Delperier. Une équipe (cinq candidats) doit répondre aux neuf questions posées, mais au final un seul candidat peut gagner. Une dimension stratégique et des questions plus difficiles que celles de « Qui veut gagner des millions ? », animé par Jean-Pierre Foucault sur TF 1.

ARTE

20.45 Le Secret de Veronika Voss ■■■ Rainer W. Fassbinder s'est inspiré de la fin dramatique de Sybille Schmitz, une vedette du cinéma nazi, toxicomane, qui s'était suicidée en 1955. Tourmant en noir et blanc pour retrouver une certaine esthétique, Fassbinder s'est intéressé au thème de la déchéance provoquée sans chercher la moindre ressemblance physique entre Sybille et Veronika (Rosel Zech).

ODYSSÉE

23.15 L'Art sous le III^e Reich [1/2]
Ce documentaire de la BBC est une démonstration remarquable, avec une grande richesse d'illustrations, de ce que pouvait être la politique culturelle sous le régime nazi. La culture faisait partie d'un grand tout et devait refléter l'idéologie et en faciliter la diffusion. « L'art allemand crée une nouvelle philosophie passionnée de la vie, il porte les signes d'une volonté nationale », affirmait Goebbels.

MARDI 5 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 18.00 Studio ouvert. L'ancienne économie est-elle menacée par la nouvelle ? Invités : Charles Beigbeder, Paul Dubrule, Sylvie Ouziel, Philippe Jaffre. **Public Sénat**
- 20.50 Le Club LCI. La parité hommes-femmes. **LCI**
- 21.00 Jésus et son temps. **Forum**
- 22.00 Le Petit Monde des Pygmées. **Forum**
- 23.00 Bosnie, les élections et après ? **Forum**

MAGAZINES

- 14.35 La Cinquième rencontre... Les cinq piliers de la religion musulmane. Invités : Dora Mabrouk, Azouz Begag. **La Cinquième**
- 15.40 Le Vrai Journal. Interview d'Alain Madelin ; Le clan Dominati ; Vacances à Bali ; Municipales à Toulouse ; Affaire James Bulger. **Canal +**
- 17.00 Les Lumières du music-hall. Bing Crosby. **Paris Première**
- 18.15 Comme au cinéma. Les ados et le cinéma. Invités : Pascal Légitimus ; Chantal Lauby ; Claire Keim ; Boris Terral. **TV 5**
- 18.30 L'Invité de PLS. François Léotard. **LCI**
- 18.55 Nulle part ailleurs. Invités : Doctor L ; Etienne De Crécy ; Night Shyamalan. **Canal +**
- 19.00 La Quotidienne. Mon travail, mon argent. **Téva**
- 19.00 Archimède. La clinique des souris blanches. Les unicellulaires au secours de l'homme. Chirurgie cardiaque : on ouvre le parapluie. Portrait de Craig Venter, le seigneur des gènes. **Arte**
- 20.50 E = M 6 spécial. Que mangeons-nous vraiment ? **M 6**
- 20.55 Avis de tempêtes. **France 3**
- 21.00 Le Gai Savoir. Les philosophes sont-ils des machos ? Invités : André Comte-Sponville ; Luc Ferry ; Evelyne Pisier ; Sylviane Agacinski ; Armelle Le Bras-Chopard ; Cynthia Fleury. **Paris Première**
- 21.05 Temps présent. Pas de place pour les prématurés. Nos amis les chasseurs. **TV 5**
- 22.15 Ça se discute. Transsexuels, hermaphrodites, travestis, androgynes : Comment vit-on la frontière des deux sexes ? **TV 5**
- 22.55 Ciel mon mardi ! Les médecines parallèles : révélation ou charlatanisme ? Invité : Francis Huster. **TF 1**

- 23.15 Les Dossiers de l'Histoire. Le Koursk, tragédie dans la mer de Barents. **France 3**
- 0.50 Top bab. Spécial Japon. Invité : Marc Zermati. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

- 17.00 « Le Provençal », quotidien d'un pouvoir. **Planète**
- 18.25 La chauve-souris qui décoda le langage des grenouilles. **TMC**
- 19.10 Soldats de la paix à Sarajevo. **Planète**
- 20.00 1948, l'expulsion. Récit d'Elias Sanbar. **Planète**
- 20.30 Pablo Escobar, l'empereur de la cocaïne. **Odyssee**
- 20.45 La Vie en face. Zinat, une journée particulière. **Arte**
- 21.00 Churchill. [3/4]. Le chemin de la victoire (octobre 1942-Yalta, février 1945). **Histoire**
- 21.00 Raphaël. **Mezzo**
- 21.25 Naissance du christianisme. [1/4]. La paix romaine. **Planète**
- 21.25 L'Art sous le III^e Reich. [1/2]. L'orchestration du pouvoir. **Odyssee**
- 21.41 Thema. « Je ne suis pas un acteur ». **Arte**
- 22.50 Les Kogis, une tribu indienne en Colombie. **Odyssee**
- 23.45 L'Égypte. Post mortem. **Odyssee**
- 23.55 La Guerre des Boers. **Histoire**
- 0.10 La Case de l'oncle Doc. L'Insoumis. Maquis rouges et gueules noires. **France 3**
- 0.10 Guerres bactériologiques. [1/2]. Les laborantins de l'Apocalypse. **Planète**
- 0.40 Le Dernier Jour de Marilyn Monroe. **Odyssee**

SPORTS EN DIRECT

- 16.00 Football. Coupe de l'UEFA. Stuttgart - Feyenoord Rotterdam. **Pathé Sport**
- 20.00 Volley-ball. Ligue des champions masculine. Vienne (Aut.) - Paris. **Pathé Sport**
- 20.40 Football. Ligue des champions. Arsenal - Bayern Munich. **Canal + vert**
- 20.45 Football. Ligue des champions. Lyon - Spartak Moscou. **Canal +**

MUSIQUE

- 18.30 Anne-Sophie Mutter. Théâtre des Champs-Élysées, 1998. Avec Lambert Orkis, piano. **Mezzo**
- 19.30 La Nuit des musiciens 1999. **Muzzik**

- 21.00 Riccardo Muti & Barbara Frittoli. Par l'Orchestre philharmonique et le Chœur de la Scala de Milan, dir. Riccardo Muti. **Muzzik**
- 21.40 Soirée Roland de Lassus. Motets. Interprété, en 1994, par l'Ensemble Currende, dir. Eric Van Nevel. **Mezzo**
- 22.00 Requiem et Responsoria. Avec l'Ensemble Hilliard et l'ensemble The Tallis Scholars, dir. Luc Brewaeys. **Mezzo**
- 22.30 Responsoria pro triduo sacro. Par l'ensemble The Tallis Scholars, dir. Peter Philipps. **Mezzo**
- 23.15 « Tom Jones ». Opéra de Philidor. Par l'Orchestre du théâtre de Drottningholm, dir. Nicholas McGegan. **Mezzo**
- 0.05 Marciac Sweet 2000. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

- 19.00 La Nouvelle Arche. Ken Kwapis. **Disney Channel**
- 20.30 Stirn et Stern. Peter Kassovitz. **Festival**
- 22.35 Les Intrus. David Payne. **RTL 9**
- 22.50 Liste noire pour Maison Blanche. Conrad Janis. **M 6**

SÉRIES

- 17.20 Les Brigades du Tigre. Le village maudit. **Festival**
- 17.40 Code Quantum. Docteur Ruth. **Série Club**
- 18.00 70's Show. Chasse. **France 2**
- 20.00 Les Anges du bonheur. Ecart de conduite. **Téva**
- 20.05 Une nounou d'enfer. Pour le meilleur et pour le pire. **M 6**
- 20.40 Le Visiteur. Le procès. **Série Club**
- 21.30 Friends. The One Where Ross Got High (v.o.). **Canal Jimmy**
- 21.35 First Wave. Les observateurs du ciel. **13^{ème} RUE**
- 22.15 Harsh Realm. Camera Obscura (v.o.). **Série Club**
- 22.25 Babes in the Wood. Le nouveau voisin (v.o.). **Canal Jimmy**
- 22.30 Ally McBeal. Fool's Night Out (v.o.). **Téva**
- 22.55 Two Fat Ladies. Fish and Shellfish (v.o.). **Canal Jimmy**
- 23.00 Bakersfield Pd. Lucky 13 (v.o.). **Série Club**
- 23.25 Taxi. The Ten Percent Solution (v.o.). **Série Club**
- 23.45 The Practice. Dans la bataille (v.o.). **Série Club**

FRANCE 3

23.15 Le « Koursk » : tragédie dans la mer de Barents
« Qu'est-il arrivé au Koursk ? Je ne pense pas que nos autorités nous le diront. » Ce film, réalisé par la télévision norvégienne TV 2, ne tente pas d'expliquer les causes de l'accident du sous-marin nucléaire, mais fait revivre l'approche du Koursk par l'un des plongeurs et rapporte les échanges entre l'équipe norvégienne et des responsables militaires russes.

FILMS

- 13.00 L'Or et la femme ■■ Rowland V. Lee (EU, 1937, N., v.o., 110 min). **Ciné Classics**
- 13.55 Drôle de drame ■■ Marcel Carné (France, 1937, N., 105 min). **Festival**
- 16.00 Aliens, le retour ■■ James Cameron (Etats-Unis, 1986, v.o., 135 min). **Ciné Cinémas 3**
- 16.40 A la campagne ■■ Manuel Poirier (France, 1995, 110 min). **Canal + Vert**
- 17.45 Copland ■■ James Mangold (Etats-Unis, 1997, 105 min). **Cinéstar 2**
- 19.30 La Discrète ■■ Christian Vincent (France, 1990, 90 min). **Cinéstar 2**
- 20.30 La Bible ■■ John Huston (It. - EU, 1966, 165 min). **Ciné Cinémas 1**
- 20.45 Stand by Me ■■ Rob Reiner (Etats-Unis, 1986, 90 min). **Cinéstar 1**
- 20.45 Les Seigneurs ■■ Philip Kaufman (Etats-Unis, 1979, 115 min). **Cinéfaz**
- 20.50 Et au milieu coule une rivière ■■ Robert Redford. Avec Brad Pitt, Craig Sheffer, Tom Skerritt (EU, 1992, 125 min). **France 2**
- 21.00 Tarzan, l'homme-singe ■■ WS Van Dyke (Etats-Unis, 1932, N., 100 min). **Cinétoile**
- 21.00 Week-end à Zuydcoote ■■ Henri Verneuil (France, 1964, 120 min). **Ciné Cinémas 3**
- 22.20 Air Force One ■■ Wolfgang Petersen (Etats-Unis, 1997, v.o., 125 min). **Cinéstar 2**
- 23.00 La Griffe ■■ Franklin J. Schaffner (EU, 1967, v.o., 105 min). **Ciné Cinémas 3**
- 0.05 Le Filet ■■ Emilio Fernandez (Mexique, 1953, N., v.o., 85 min). **Ciné Classics**
- 0.25 Croix de fer ■■ Sam Peckinpah (All. - GB, 1977, 130 min). **Cinéfaz**
- 1.00 Alien, la résurrection ■■■ Jean-Pierre Jeunet (EU, 1997, 110 min). **Ciné Cinémas 1**
- 1.20 Nous nous sommes tant aimés ■■ Ettore Scola. Avec Nino Manfredi, Vittorio Gassman (Italie, 1974, v.o., 115 min). **France 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 18.20 Exclusif.
18.58 Etre heureux comme...
19.00 Le Bigdil.
19.55 Hyper Net.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Joséphine, ange gardien. Pour l'amour d'un ange.
22.50 Célébrités. Le Porno Valley. Les cadeaux de Noël des stars. Roy Disney.
0.15 Football. Présentation des rencontres de la deuxième journée de la deuxième phase de la Ligue des champions.
0.50 Exclusif.

FRANCE 2

- 18.30 JAG.
19.20 Lundi, c'est Julie.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Jour après jour. Grandir avec une maladie rare : le courage avant l'âge.
23.00 Argente public, argent privé. L'argent de poche. Les lycées de PACA. Centuri.
0.35 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix... ce soir.
20.55 Les Marmottes. Film. Elie Chouraqui.
22.40 Météo, Soir 3.
23.10 L'Expérience inoubliable. La mémoire traumatisée.
0.05 Strip-tease. Droit commun. Marc et René. Faut pas pousser.

CANAL +

- En clair jusqu'à 20.35
18.00 Daria.
18.30 Nulle part ailleurs (classique). Les restos du cœur.
20.35 Urban Legend. Film. Jamie Blanks.
22.10 Peau neuve ■■ Film. Emilie Deleuze.
23.49 Histoire muette. L'éléphant.
23.55 Les Enfants du siècle (version courte). Film. Diane Kurys.
1.40 Boxe hebdo.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.55 Les Feux de l'amour.
15.40 Les Dessous de Palm Beach.
16.35 7 à la maison.
17.30 Sunset Beach.
18.20 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
20.00 Journal.
20.30 Répondez-nous. Pierre Moscovici.
20.55 Association de malfaiteurs. Film. Claude Zidi.
22.50 Le Temps d'un tournage.
22.55 Ciel mon mardi !
1.15 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

- 13.55 L'Enquêteur.
14.55 En quête de preuves.
15.45 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 et 22.55 Un livre.
17.25 Qui est qui ?
18.00 70's Show.
18.30 JAG.
19.20 Mardi, c'est Julie.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Et au milieu coule une rivière ■■ Film. Robert Redford.
23.00 Fous d'humour.
0.55 Journal, Météo.
1.20 Nous nous sommes tant aimés ■■ Film. Ettore Scola (v.o.).

FRANCE 3

- 13.55 et 1.00 C'est mon choix.
14.50 Le Magazine du Sénat.
15.00 Questions au gouvernement.
16.05 Les Pieds sur l'herbe.
16.55 MNK, A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier. Les lasers.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix... ce soir.
20.55 Avis de tempêtes.
22.45 Météo, Soir 3.
23.15 Les Dossiers de l'Histoire. Le Koursk, tragédie dans la mer de Barents.
0.10 La Case de l'oncle Doc. L'Insoumis. Maquis rouges et gueules noires.

CANAL +

- 13.45 Gloria. Film. Sidney Lumet.
15.40 Le Vrai Journal.
16.30 Peau neuve ■■ Film. Emilie Deleuze.
17.59 Entre chien et chat.
► En clair jusqu'à 20.45
18.00 Daria.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.15 Football. Ligue des champions. 20.45 Lyon - Spartak Moscou.
22.45 Football. Résumés.
23.30 Spin City.
0.00 Couvre-feu. Film. Edward Zwick (v.o.).

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

- Tous publics
- Accord parental souhaitable
- Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte
- Interdit aux moins de 16 ans
- Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

- 19.00 Nature. L'Enfance multimédia.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 360°. L'école des pachydermes. [1/4].
20.45 Le Secret de Veronika Voss ■■■ Film. Rainer Werner Fassbinder (v.o.).
22.25 Court-circuit. Du lundi au vendredi. Emmanuel Finkiel (2000).
23.55 Coffee Blues. Daniel Speck (v.o.).
0.10 La Fête des mères. Chris Van der Stappen.
22.35 Hélas pour moi ■■■ Film. Jean-Luc Godard.
0.25 Tatort. L'Age du danger.

M 6

- 18.55 Mission 1 million.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Cinéxix.
20.50 Cuisine américaine. Film. Jean-Yves Pitoun.
22.35 Les Yeux de Laura Mars ■■ Film. Irvin Kershner.
0.25 Plus vite que la musique.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Décibels. Musique et addiction. A l'occasion du séminaire organisé par l'IREMA, les 8 et 9 décembre à l'Institut Pierre et Marie Curie sur le thème sensorialité et addiction, musique et drogue.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Raison de plus.
0.05 Du jour au lendemain. Eric Holder.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Les Muses en dialogue. Œuvres de Gluck, Cantelemi, Toderini, Ayin, Süßmayer, Kraus, sultan Murad II, Han, Boboeky, Mozart.
22.30 Jazz, suivez le thème.
23.00 Le Conservatoire. Saison chinoise.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Cycle Pierre Boulez. Œuvres de Debussy, Grisey, Birtwistle, Manoury, Dalbavie, Boulez.
22.40 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Mozart, Beethoven, Schubert, Loewe.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.05 100 % question.
14.35 La Cinquième rencontre... Les cinq piliers de la religion musulmane.
16.05 Motivées, motivés.
16.35 Les Ecrans du savoir.
17.30 100 % question 2^e génération.
18.00 Mise au point.
18.30 Geoff et les ormithorynques.
19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 360°, le reportage GEO. Des animaux et des hommes [2/4].
20.45 La Vie en face. Zinat, une journée particulière.
21.40 Thema. Klaus Kinski. 21.41 « Je ne suis pas un acteur »
22.25 L'important c'est d'aimer ■■ Film. Andrzej Zulawski.
0.15 Music Planet. Sting.

M 6

- 13.35 Un détective pas comme les autres. Téléfilm. John Llewellyn Moxey.
15.25 The Practice.
16.10 M comme musique.
17.20 Kid et compagnie.
18.05 Le Clown.
18.55 Mission 1 million.
19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 E=M6 Découverte.
20.50 E=M6 spécial. Que mangeons-nous vraiment ?
22.50 Liste noire pour Maison Blanche. Téléfilm. Conrad Janis.
0.40 Two o.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 In vivo. Physique quantique.
20.30 Perspectives contemporaines. La Vie inimitable de Jean-Christophe Valtat.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Ramon Gomez de la Serna.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 18.00 Le Jazz est un roman. Mort et résurrection de Bill Evans.
19.07 A côté de la plaque.
20.00 Un mardi idéal. Invités : Claire-Marie Leguay, pianiste ; Slonovsky Bal ; Trio Henri Texier ; Romane.
22.30 Jazz, suivez le thème. Born to be Blue.
23.00 Le Conservatoire. Marie-Claire Alain, organiste.

RADIO CLASSIQUE

- 18.30 L'Actualité musicale.
20.40 Les Rendez-vous du soir. Le concert de 1834 à la Société des Concerts du Conservatoire. Œuvres de Beethoven, Rossini, Mercadante, Bellini, Franchomme, Von Weber.
22.35 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Dvorak, Grieg, Sibelius.

fr Monde
TELEVISION

ARTE

20.45 Zinat, une journée particulière
En février 1999, une sage-femme, Zinat, qui est une figure locale de Queshm, petite île du golfe Persique au sud de l'Iran, se présente aux élections locales dans son village et l'emporte sur son mari. Faute d'avoir l'autorisation de filmer les élections dans le village, le réalisateur iranien Ebrahim Mokhtari a installé sa caméra chez Zinat et son mari. Unité de lieu imposée

qui est la chance du film. On passe du récit d'une élection (enjeu connu) à une chronique domestique révélatrice de toutes les évolutions et contradictions du pays. Tandis que Zinat, volubile, rieuse, s'affaire dans sa cuisine, parents et amis défilent tout au long de la journée pour donner les dernières nouvelles de l'extérieur, apporter soutien et conseils ou, au contraire, tenter de faire pression pour qu'elle renonce à sa candidature au bénéfice de son mari.

FRANCE 3

23.15 Le « Koursk » : tragédie dans la mer de Barents
« Qu'est-il arrivé

Le don du trésor

par Pierre Georges

DANS le vocabulaire usuel du politique aux prises avec les affreux juges tourmenteurs, il est un mot auquel on prête désormais le plus grand avenir : celui de « don ». Depuis que la bonne M^{me} Cassetta, présentée entre guillemets prophylactiques, comme la « trésorière occulte présumée » du RPR a un peu craqué devant les magistrats, le terme a fait une entrée fracassante dans le dictionnaire dit du Landerneau.

Alors, qu'est-ce qu'un « don » ? Le don est une contribution volontaire, généreuse, amicale, charitable, du chef d'entreprise, lors d'une passation de marché public. Il est tellement soucieux de l'obtenir, et tellement content de l'avoir obtenu, ce marché, que ce bienfaiteur ne peut s'empêcher de faire un don. C'est son ex-voto à lui. Ou son denier du culte. L'homme heureux donne. Le patron moderne, s'il veut avoir le plaisir et l'avantage de gérer le parc d'ascenseurs ou le chauffage de quelque empire immobilier, ne fait pas ses placements en bons du Trésor. Mais en dons aux trésoriers.

Un défunt, récemment, nous avait expliqué tout cela dans une cassette restée fameuse, quoiqu'à ne pas diffuser aux heures de grande écoute, vu son caractère prodigieusement pornographique et irréfutablement posthume. Ce brave homme, grand collecteur de dons devant l'éternel et son parti, le RPR, y racontait que les entreprises avaient l'âme instinctivement charitable. Dès lors que l'on savait les implorer amicalement, quoique fermement. Cela pouvait se résumer d'un mot, d'une phrase plutôt, lapidaire : « Tu veux ? Tu donnes ! ».

Les propos d'outrage furent tenus

pour suspects, invérifiables. Et même, selon un mot poétique, pour « abraçadabrantesques ». Ce qui, normalement, aurait dû suffire à laisser les morts enterrer les dons. Las, la bonne M^{me} Cassetta, surnommée par ses proches la Cassetta, ne sut pas tenir totalement sa langue sur cette grande entreprise charitable. Il faut dire qu'elle y fut largement aidée par des magistrats ayant, eux, le don, et l'art, du chaud et froid. Relaxée un soir, en garde à vue le lendemain matin, et sans doute incitée à réfléchir sur la délicate perspective de passer éventuellement Noël en prison, cette dame de charité dut considérer qu'elle avait assez donné. Humain, non ?

De ce qu'elle dit, avec d'autres repentants, les juges retinrent donc la conviction qu'ils étaient tombés sur tout un système de dons. De dons, comme les prêts, à taux unique. La charité étant sévèrement réglementée en ce pays, il était convenu que toute entreprise retenue ferait un geste. A 2 % le geste ! Ni plus, c'eût été du racket ! Ni moins, cela eût constitué une misérable aumône !

Don, don, dondaine ! Cette douce musique céleste, communément appréciée, finit par constituer une grande aubaine : 600 millions de francs. Et même un fameux trésor. Il fallut donc instaurer une grille de répartition des dons, en fonction des différentes chapelles. Le mieux-sollicitant, en l'occurrence le RPR, reçut plus. Normal, c'est un parti qui avait tout en la région, notamment le pouvoir, pour inspirer les dons ! Bref, les dons affluèrent. Et le chef du parti, dira, sans penser à mal, la douce M^{me} Cassetta, fut le premier informé de l'exquis esprit d'humanité, de l'admirable souci de charité des entreprises élues.

La riposte des avocats d'Augusto Pinochet auprès de la cour d'appel de Santiago

Les défenseurs veulent obtenir l'annulation de l'inculpation et de l'assignation à résidence

BUENOS AIRES

de notre correspondante régionale

L'ordre d'inculpation et d'assignation à résidence du général Augusto Pinochet, lancé vendredi 1^{er} décembre par le juge Juan Guzman, restera en suspens jusqu'au milieu de la semaine, les avocats de la défense ayant présenté, dès le lendemain, un recours visant à annuler la décision du magistrat auprès de la cour d'appel de Santiago.

Selon les avocats de l'ancien dictateur, la décision du juge Guzman est illégale, car le magistrat aurait dû au préalable interroger le général Pinochet et attendre que le vieux caudillo, âgé de quatre-vingt-cinq ans, soit soumis aux examens de santé mentale qu'exige la loi chilienne dans le cas de prévenus âgés de plus de soixante-dix ans. Les trois magistrats de la cinquième chambre de la cour d'appel devaient entamer, lundi, l'examen du recours et demanderont au juge Guzman d'exposer les raisons qui l'ont poussé à inculper et à assigner à résidence l'ancien homme fort du Chili.

Le juge Guzman a inculpé l'an-

cienn dictateur parce qu'il estime qu'il est « l'auteur intellectuel » des soixante-quinze enlèvements et assassinats de prisonniers politiques commis en octobre 1973, un mois après le coup d'Etat militaire contre le président socialiste, Salvador Allende, par une unité militaire connue sous le nom de Caravane de la mort.

LE MALAISE DES MILITAIRES

Le magistrat a rappelé, dimanche 3 décembre, qu'il avait déjà procédé à un interrogatoire de l'ex-dictateur, il y a un an, par l'intermédiaire d'un questionnaire qu'il avait envoyé à Londres, où était détenu le général Pinochet sur ordre du juge espagnol Baltazar Garzon. Le juge Guzman est apparu à la porte de sa maison de Santiago où une trentaine de partisans de Pinochet étaient venus manifester leur colère. Serein, le magistrat a échangé quelques mots avec la presse.

Le général Pinochet n'a pas regagné la capitale et se trouve toujours au bord de la mer dans sa résidence de Bucalemu (120 km au sud-ouest

de Santiago), qui est solidement gardée par des effectifs militaires. Le vieux caudillo a accueilli avec « sérénité » l'annonce de son inculpation, a-t-on indiqué dans son entourage.

En revanche, un grand malaise s'est emparé des militaires. Le général Ricardo Izurieta, qui a succédé au général Pinochet à la tête des forces armées en mars 1998, a demandé, samedi, que soit convoqué le Conseil de sécurité nationale (Cosen). Mais cette demande a été rejetée par le vice-président, Jose Miguel Insulza, qui assure l'intérim en l'absence du président Ricardo Lagos actuellement en visite au Mexique et qui doit rentrer au Chili mardi.

Le Cosen, qui regroupe, outre le chef de l'Etat, le ministre de la défense, le président du Sénat, le contrôleur général de la République et les chefs des trois armes et de la police militarisée des carabiniers, est chargé, selon la Constitution, de conseiller le président « face à un fait, un acte ou une matière qui affecte gravement les bases de l'organi-

sation institutionnelle ou peut compromettre la sécurité du pays. ».

De son côté, le général à la retraite Rafael Villarreal, ex-vice commandant en chef des forces armées, a déclaré que les partisans du général Pinochet étaient en « état d'alerte ». Aux termes d'un accord passé en mars dernier avec des avocats de défense des droits de l'homme, les forces armées se sont engagées à fournir des informations permettant de faire la lumière sur le sort réservé à plus d'un millier d'opposants disparus pendant la dictature (1973-1990).

La presse chilienne soulignait pourtant, ce week-end, que cet accord, devant être effectif d'ici au 6 janvier prochain, risquait de ne pas se concrétiser. Les militaires possédant des informations pourraient à présent se montrer plus réticents à les communiquer, par solidarité envers le général Pinochet, mais aussi par crainte des poursuites judiciaires pouvant découler de leurs révélations.

Christine Legrand

Mesures d'indemnisation pour les producteurs de farines animales

UN ARRÊTÉ a été publié au *Journal officiel*, samedi 2 décembre, officialisant les nouvelles découpes des pièces de viande issues de la carcasse d'animaux bovins de plus de douze mois qui sont en contact avec la colonne vertébrale. Ce texte vise à éliminer les os dans les morceaux vendus aux consommateurs. Dans le même numéro est publié le décret fixant le montant des indemnités destinées aux producteurs de graisses et farines animales, après la décision du gouvernement, le 14 novembre, de supprimer les farines carnées dans l'alimentation animale. Le gouvernement a décidé d'indemniser ces producteurs selon un barème fixé en fonction des quantités qui étaient produites et selon chaque catégorie de produits (farine d'os, graisse de volaille...). Ces indemnités vont de 1 600 francs à 2 600 francs par tonne.

Tunis nie vouloir bâillonner la Ligue des droits de l'homme

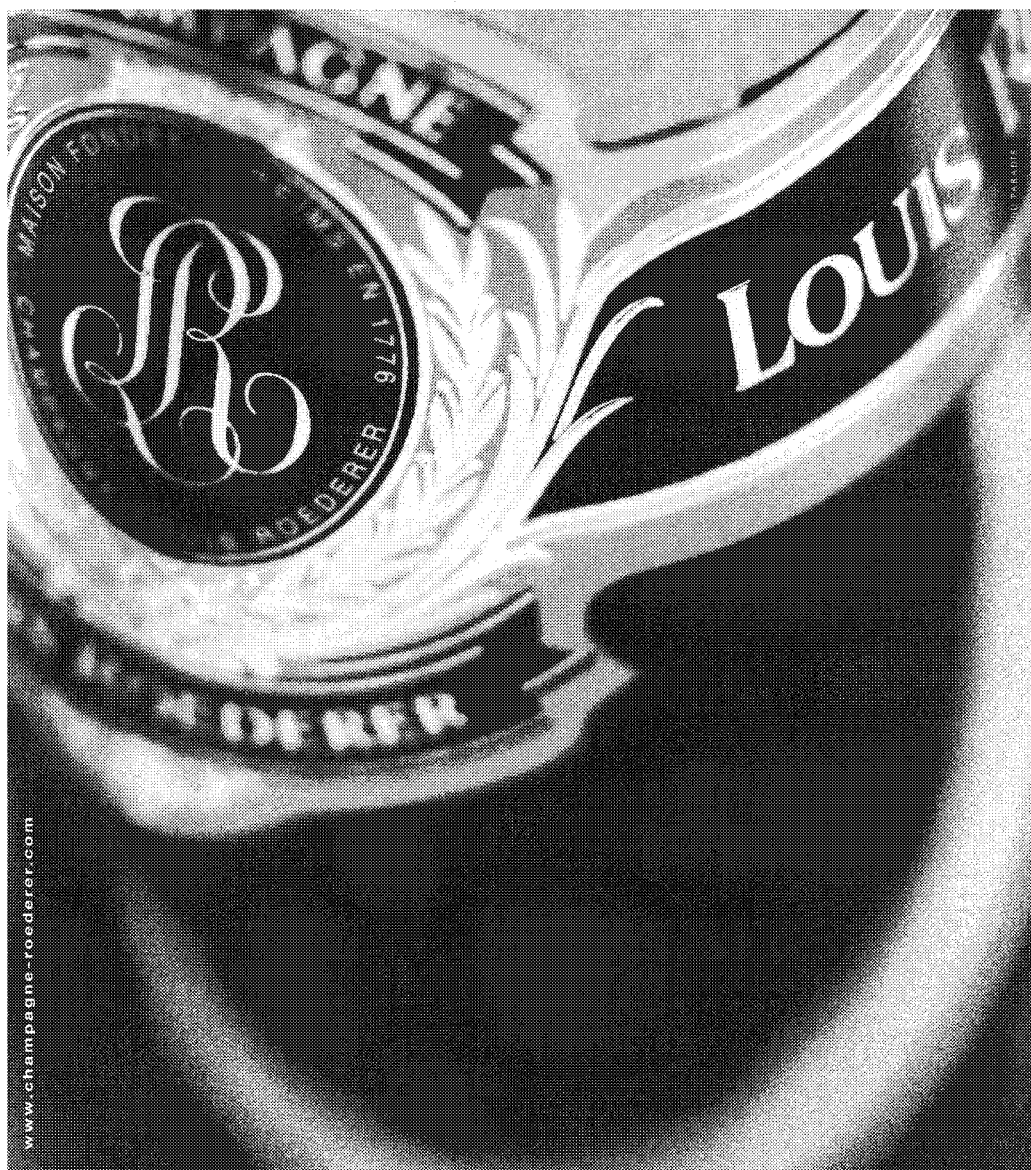
EN RÉPONSE aux critiques, le gouvernement tunisien a nié, samedi 2 décembre, être impliqué dans le gel des activités de la direction de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH). « Les autorités tunisiennes souhaitent que les véritables amis de la Tunisie et l'opinion publique d'une façon générale ne se laissent pas duper par des campagnes épisodiques menées par des professionnels du dénigrement », a déclaré le ministre des droits de l'homme et de la communication, avant d'ajouter que « les droits de l'homme font partie des choix majeurs de la politique du président Ben Ali, [et que] la LTDH est un acquis national qu'il convient de préserver de toute atteinte à son indépendance d'où qu'elle vienne ».

Quatre membres de la Ligue, dont deux sont militants du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD, au pouvoir), avaient porté plainte contre la direction de la LTDH en arguant que son élection, fin octobre, était illégale en raison d'irrégularités observées à l'assemblée électorale. — (Reuters.)

DÉPÊCHES

■ **CLONAGE** : les scientifiques du Roslin Institute d'Édimbourg ont créé par clonage, selon le *Mail on Sunday* du 3 décembre, une poule capable de fabriquer des protéines génétiquement modifiées, destinées à la fabrication de médicaments anticancéreux, notamment contre le mélanome ou le cancer du sein. Ces protéines pourront être extraites du blanc des œufs pondus par l'animal, baptisé « Britney » et qui devrait être présenté à la presse mercredi 6 décembre.

■ **ESPACE** : arrivés, samedi 2 décembre, à bord de la navette Endeavour, les astronautes Joe Tanner et Carlos Noriega, qui devaient installer, dimanche 3 décembre, deux panneaux solaires sur la station spatiale internationale, ont interrompu leur tâche après n'en avoir déployé qu'un. Après sept heures et demie de sortie dans l'espace – soit une heure de plus que prévu –, les deux hommes ont été rappelés dans la navette, Carlos Noriega souffrant d'une irritation oculaire. Le panneau déployé fournit déjà de l'électricité à un rythme satisfaisant, mais un de ses éléments n'est pas assez tendu. L'autre est resté dans son coffre parce qu'une goupille ne réagissait pas à une télécommande utilisée pour en provoquer l'ouverture. La NASA envisageait de refaire une tentative, lundi 4 décembre, avec les seules télécommandes, ou d'attendre la deuxième sortie dans l'espace programmée pour mardi 5 décembre. — (Reuters.)



PROLONGER CHAQUE GESTE JUSQU'À CET INSTANT DE PARFAITE HARMONIE OÙ

L'EXIGENCE EST ENFIN SATISFAITE, DÉNICHER L'EXCEPTION ET LA POUR-

SUIVRE À NOUVEAU, NE PLUS SAVOIR FAIRE AUTREMENT, DOUTER PARFOIS,

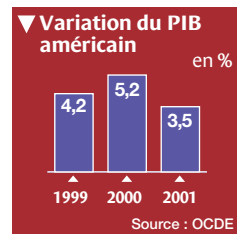
CHERCHER PLUS LOIN, PUISER ENCORE DANS DES TRÉSORS DE PATIENCE

LOUIS ROEDERER
CHAMPAGNE

DE L'EXCEPTION LA REGLE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. A CONSOMMER AVEC MODÉRATION

BOUSSOLE



L'atterrissage en douceur de l'économie américaine est mis en doute :

la croissance est tombée de 5,6 % au deuxième trimestre à 2,4 % au troisième trimestre (page IV)

FOCUS

3 382 familles de cinq générations ont répondu à un appel du laboratoire pharmaceutique Novartis Pharma et de la Fondation nationale de gérontologie.

Ces « tribus » vivent davantage en milieu rural que l'ensemble des Français (page VI)

LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

● Les compagnons du Devoir jouent la carte des métiers. Leur démarche apparaît aujourd'hui comme une alternative efficace pour la formation professionnelle des jeunes (page VII)

● Pour reconverter ses troupes, la gendarmerie a signé, le 26 septembre dernier, une convention de partenariat avec le géant de l'intérim Manpower (page IX)



OFFRES D'EMPLOIS

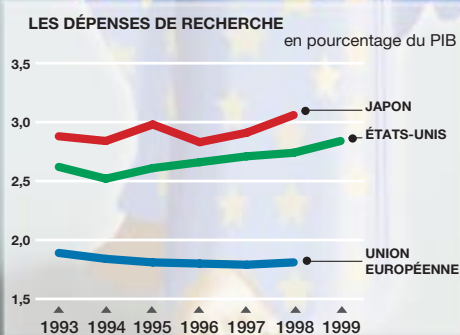
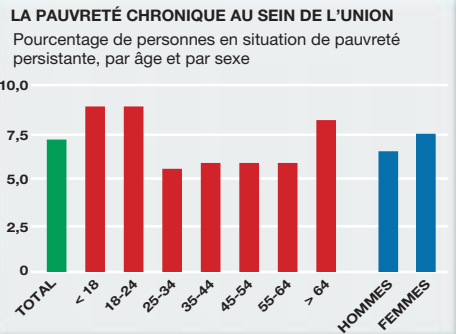
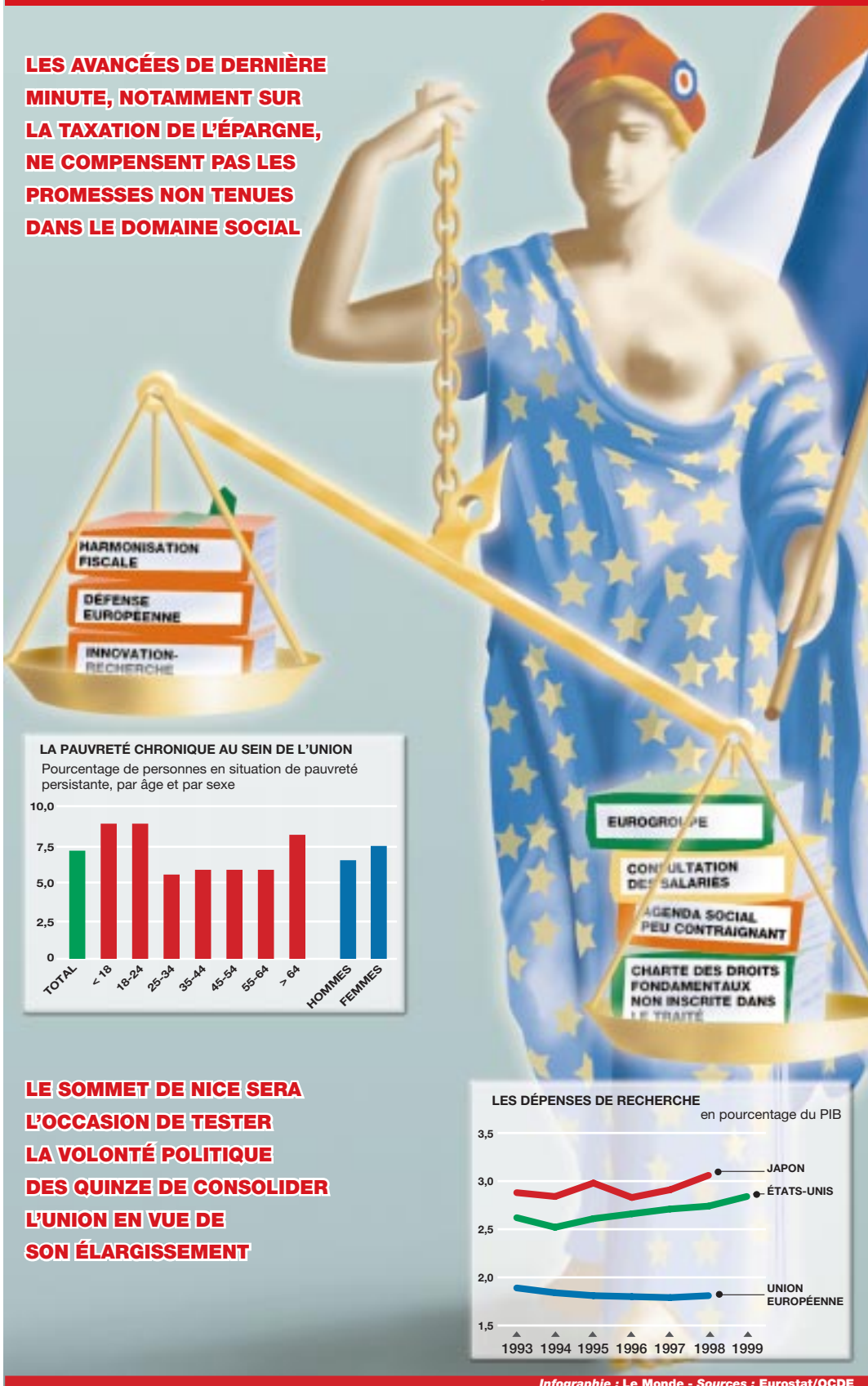
De la page X à la page XXXVI

Le sommet de Nice clôt six mois d'une présidence terne. Sauf accord à l'arraché, la réforme de l'Union risquerait de capoter

Europe : la France achève son mandat sans cocorico

Un bilan mitigé

LES AVANCÉES DE DERNIÈRE MINUTE, NOTAMMENT SUR LA TAXATION DE L'ÉPARGNE, NE COMPENSENT PAS LES PROMESSES NON TENUES DANS LE DOMAINE SOCIAL



LE SOMMET DE NICE SERA L'OCCASION DE TESTER LA VOLONTÉ POLITIQUE DES QUINZE DE CONSOLIDER L'UNION EN VUE DE SON ÉLARGISSEMENT

Ah ! les divines surprises ! Lundi 27 novembre, accord sur la taxation de l'épargne ; le lendemain, consensus sur l'Agenda social. Le tout une poignée de jours avant l'ouverture du sommet européen de Nice, qui se tient du 7 au 9 décembre et dont le succès ou l'échec sera aussi celui de la présidence française de l'Union européenne. Si l'on ajoute à ces accords « majeurs » une pincée de sécurité maritime, la prochaine création d'une autorité alimentaire indépendante, un processus d'élargissement qui poursuit, cahin-caha, sa marche en avant, d'indéniables progrès s'agissant de la mise en place des instruments de la future force européenne de réaction rapide, une Charte des droits fondamentaux peu contraignante mais qui a le mérite d'exister, et quelques autres mesures de moindre importance, qu'obtient-on ? Somme toute un bilan présidentiel passable, si d'aventure, le « verre » de la réforme des institutions européennes devait apparaître plutôt à moitié vide qu'à moitié plein.

Seulement voilà : il s'agirait d'un trompe-l'œil. Car c'est le toilettage indispensable d'institutions qui n'ont pas été conçues pour un nombre sans cesse croissant d'Etats membres qui fera toute la différence. Le sort qui sera réservé aux trois « reliquats » du sommet d'Amsterdam (la taille de la Commission de Bruxelles, la repondération des voix au conseil des ministres, le passage de l'unanimité à la majorité qualifiée) et à l'assouplissement des « coopérations renforcées », sujets sur lesquels la Conférence intergouvernementale (CIG) s'efforce depuis de longs mois de dégager des consensus, éclipsera tout le reste. On peut donc s'attendre à beaucoup d'habileté pour présenter le meilleur profil des résultats du sommet de Nice.

Encore que l'on sache déjà où diriger son regard : l'importance – et non le nombre – des sujets qui passeront de l'unanimité à la majorité qualifiée lors des votes du conseil des ministres sera le seul étalon qui vaille. Cinq domaines-tests s'imposent : la politique commerciale commune, le « paquet » visas, asile et immigration, la fiscalité, la politique sociale, la politique de cohésion.

On jugera l'affiche niçoise en regardant à l'esprit qu'il faut relativiser l'effet d'annonce, et que la construction européenne est, par nature, une somme de compromis. La France a fait avancer les dossiers de la

défense européenne, dont elle est, avec la Grande-Bretagne, l'un des parrains. Sachant qu'elle serait jugée à cette aune, elle s'est davantage préoccupée de l'avenir de la conférence intergouvernementale que du calendrier et de la bonne marche des négociations d'adhésion des pays candidats. Elle a pris des initiatives heureuses s'agissant de la sécurité maritime et alimentaire, les événements lui dictant cependant sa ligne de conduite.

La Charte des droits fondamentaux sera certes cérémonieusement proclamée à Nice, mais les citoyens européens seraient fondés à n'y voir que d'aimables déclarations d'intention tant que le texte n'aura pas acquis force de loi juridique en s'inscrivant dans les traités.

Mais c'est vrai : l'Arlésienne de l'Agenda social européen s'est matérialisée, même si c'est sous la forme d'un calendrier qui ne prendra de véritable consistance qu'accompagné de textes législatifs contraignants. Une telle existence peut-

elle être reconnue à l'Eurogroupe, dont Laurent Fabius annonçait avec une belle énergie, il y a six mois, qu'il allait lui donner les moyens de coordonner efficacement les politiques économiques ? C'est moins sûr. Les spécialistes auront apprécié, au fil des mois, ces quelques lignes ajoutées à un communiqué final d'une fadeur splendide, pendant que la monnaie européenne continuait sa chute...

Il n'en demeure pas moins que le « paquet fiscal », favorable à la bonne tenue de la monnaie unique, est ficelé. Il n'y a pas davantage de raisons de bouder le dynamisme dont Paris a fait preuve pour donner une consistance à l'espace européen de l'innovation. « Pour dresser le bilan d'une présidence, il faut au moins trois ou quatre mois de recul », rappelle cet habitué des arcanes communautaires. Sage parole, même si l'on y verra un peu plus clair à la lumière de Nice.

Laurent Zecchini

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT
www.ism-mba.edu
FULLY ACCREDITED*

ISM

Programmes accrédités* USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais avec professeurs américains compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-45 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.
Admissions : janvier, avril, octobre.

◆

ieMBA International Executive
MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ "part-time" sur 12 mois : 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York, 520 heures plus thèse

◆

DBA **DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION**

■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent, "part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs, 320 heures plus thèse

◆

MBA **MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION**
In International Management

■ "full-time" : 4 mois à Paris et 6 mois à New York, 520 heures plus thèse

et :

e-PROGRAMS **MBA - ieMBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION**

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 33 1 45 51 09 09 - Fax : 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr
http://www.ism-mba.edu

ISM

INSTITUTIONS

Questions-réponses

1 En quoi consiste, pour un Etat membre, le fait d'assurer la présidence de l'Union européenne ?

Depuis 1957, la présidence de la Communauté, puis de l'Union est exercée à tour de rôle par chaque Etat membre pour une durée de six mois. En l'an 2000, le Portugal et la France (dont la précédente présidence remontait au premier semestre 1995) se sont succédé ; en 2001, ce sera au tour de la Suède, puis de la Belgique.

La présidence n'est pas exercée par une personne, mais par un Etat. Elle se décline à chaque niveau : chef de gouvernement, hauts fonctionnaires, ambassadeurs, experts techniques. Tous seront amenés à présider les réunions entre les Quinze.

Deux instances sont déterminantes au cours d'une présidence. D'abord le Conseil de l'Union européenne, baptisé ainsi en 1993 mais également connu sous le nom de Conseil des ministres et qui est composé des ministres des Etats membres. Il est l'organe décisionnaire majeur de l'Union : c'est lui qui adopte les textes communautaires.

Ensuite, le conseil européen qui, depuis 1974, réunit en « sommet » les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres. Organe central et gouvernement politique de l'Union européenne, il imprime à cette dernière les impulsions nécessaires, débouche les dossiers et définit les orientations politiques générales. Les décisions sont prises par consensus.

2 Est-il possible de chiffrer le coût d'une présidence ?

Oui. Les experts budgétaires recensent trois types de dépenses. Le premier concerne le personnel. Certains Etats membres n'hésitent pas à créer des structures ad hoc chargées de la préparation et de la gestion de leur présidence.

Deuxième poste : le coût administratif. Outre les dépenses liées à la communication et à l'identification (stylos, cravates, papier officiel, etc.), il faut prendre en compte les déplacements jusqu'à Bruxelles.

Dernier élément : le coût des conseils. Chaque délégation finance son voyage et son hébergement, mais une fois sur place, les coûts d'intendance, de communication, de sécurité, les frais de repas sont pris en charge par l'Etat membre président. On estime que le coût d'un conseil européen se situe entre 50 et 80 millions de francs.

Le coût de la présidence française – estimé à 220 millions de

francs – ne figure dans aucun document budgétaire. Une partie (170 millions) des dépenses éventuelles inscrites au collectif budgétaire y sera affectée. Ces crédits sont ensuite répartis entre les différents ministères selon les dépenses engagées.

3 Qu'est-ce que la conférence intergouvernementale ?

Réunissant les représentants de l'ensemble des gouvernements des Etats membres, la Conférence intergouvernementale (CIG) a été ouverte le 14 février 2000. Elle est chargée de réformer le fonctionnement des institutions européennes pour rendre celles-ci aptes aux futures échéances : l'approfondissement de l'Union et son élargissement géographique.

Ses travaux, qui doivent en principe être terminés en décembre, portent sur quatre questions : la taille de la Commission de Bruxelles, la pondération des voix au conseil, l'extension des décisions prises à la majorité qualifiée, les « coopérations renforcées ».

Aujourd'hui, la Commission est composée de vingt commissaires : les grands pays (France, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie) peuvent en désigner chacun deux, tandis que les petits Etats membres, un seul. Cette démarche ne sera plus possible avec une Union à vingt-sept membres, voire trente membres. Il faut donc trouver un moyen de limiter le collège des commissaires.

Le système actuel de vote au conseil des ministres nécessite également d'être modifié car, tenant très peu compte de la démographie des Etats membres, il favorise les petits pays. Or ce déséquilibre pourrait s'aggraver avec l'arrivée de pays peu peuplés. Opposant directement les « grands » et les « petits » pays de l'Union, ces deux questions sont les plus délicates.

Pour éviter les risques de dilution dans une Europe élargie, le bon fonctionnement des institutions nécessiterait aussi que, pour les prises de décision, la majorité qualifiée devienne la règle, et l'unanimité l'exception. S'il existe une large consensus en faveur d'une telle réforme, les divergences sont nombreuses quant aux sujets sur lesquels le droit de veto serait abandonné.

Enfin, pour éviter les blocages, l'objectif serait d'assouplir la procédure des « coopérations renforcées » entre pays se constituant en « avant-garde » pour accélérer la construction européenne dans tel ou tel domaine.

La France n'a pas réussi à imposer ses ambitions sociales pour l'Europe

La France avait annoncé la couleur : le social allait être le « fil rouge » de sa présidence de l'Union européenne. Du coup, le programme se voulait ambitieux. Parmi les dossiers annoncés comme « prioritaires » par Martine Aubry, début juillet : l'Agenda social (liste d'actions à entreprendre pour les cinq années à venir) ; la définition d'un programme de lutte contre les exclusions ; mettre les Quinze en ordre de marche vers le plein emploi ; l'adoption (enfin !) de deux directives : l'une sur un statut de société européenne, l'autre sur l'information-consultation des travailleurs. A trois jours du sommet européen de Nice, qui se tient du 7 au 9 décembre, l'Europe sociale a-t-elle réellement progressé ?

A entendre Jean Lapeyre, secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats (CES), qui a suivi de près le déroulement des travaux, « on a sauvé les meubles ». De son côté, le cabinet d'Elisabeth Guigou, la nouvelle ministre de l'emploi et de la solidarité, se dit « satisfait et soulagé » des résultats obtenus. A la Commission, Odile Quintin, à la tête de la direction générale emploi et affaires sociales, se félicite, elle aussi, même si elle admet « qu'il ne devrait pas y avoir à Nice d'effet de surprise magnifique... ». C'est le moins qu'on puisse dire...

On comprend aisément le soulagement général : à peine une semaine avant le conseil emploi et politique sociale des 27 et 28 novembre, l'adoption de l'Agenda social semblait encore illusoire. L'opposition farouche des Britanniques à toute nouvelle contrainte législative faisait florès. Les propos tenus par

La synthèse qui sera présentée au sommet de Nice joue davantage la carte de la coordination que celle de la réglementation

Anna Diamantopoulou, commissaire européen aux affaires sociales, dans le *Financial Times* du 21 novembre, traduisaient bien, d'ailleurs, l'ambiance générale : « L'Agenda social français me semble bien traditionnel et démodé. » La France a donc dû mettre beaucoup d'eau dans son vin pour décrocher l'unanimité sur ce texte qui engage l'Union européenne jusqu'en 2005.

Si le fil rouge n'est pas coupé, il apparaît bien tenu. En réalité, Elisabeth Guigou, qui est familière des rouages de la construction européenne pour en avoir eu la responsabilité sous François Mitterrand, s'est appuyée sur la palette des outils disponibles (coordination ouverte, dialogue social, recommandations, fonds social, lignes directrices) renonçant, par conséquent, à privilégier sur bien des points l'instrument législatif : la directive.

Georges Jacobs, le président de l'Unice, le patronat européen, ne s'y est pas trompé. Il se montre « ouvert » aux propositions de « stratégies coordonnées », « d'analyses comparatives » telles qu'elles sont inscrites, de manière

récurrente, dans les domaines de l'emploi, de la lutte contre les exclusions ou de la modernisation des systèmes de protection sociale.

Les grandes orientations définies en juillet sont toutes présentes, mais leur mise en œuvre est moins contraignante que prévu, même si a été mis en place – et c'est une avancée – un suivi précis des engagements pris, via un tableau de bord annuel. Concernant, par exemple, les licenciements individuels – sujet introduit dans l'Agenda social à la demande du Parlement européen et de la CES –, il ne s'agit plus d'ici à 2004 « de promouvoir des garanties communes assurant au minimum le niveau de protection prévu par les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) », mais « d'organiser un échange de vues, en tenant compte des prestations de sécurité sociale et des caractéristiques nationales du marché du travail ».

BLOCAGES IDÉOLOGIQUES

Reste la question des deux directives, dossiers les plus symboliques de ce qui aurait pu être le grand succès de la présidence française, qui malheureusement n'a toujours pas réussi à obtenir la majorité qualifiée. Certains pensent encore à un dénouement possible lors du sommet de Nice, mais ce bel optimisme est loin d'être partagé par tous. La bonne nouvelle c'est que, pour la première fois, ces directives ont été discutées lors d'un conseil des ministres.

La mauvaise, c'est qu'elles suscitent toujours des blocages idéologiques. Les Espagnols ne veulent pas entendre parler d'un statut de société européenne, effrayés par l'idée de « cogestion » qu'il sous-

tendrait. Britanniques et Irlandais restent toujours aussi hermétiques à l'organisation européenne de l'information-consultation des travailleurs, les Danois et les Allemands s'y montrant désormais un peu plus ouverts. Toutes ces prises de position officielles font néanmoins l'objet de tractations dignes de marchands de tapis. Qu'on en juge : les Anglais monnaient leur capacité à lever l'opposition espagnole vis-à-vis de la société européenne contre un soutien allemand pour bloquer la directive information-consultation !

Et les partenaires sociaux dans tout cela ? Ils apparaissent comme des acteurs majeurs de l'Agenda social, puisqu'on leur demande « de présenter à chaque conseil européen de printemps les actions conjointes entreprises ou prévues ». Un beau programme, sauf que « pour danser le tango, il faut être deux », reprend Jean Lapeyre, faisant allusion à l'attitude du patronat européen, réticent à toute nouvelle réglementation contraignante et qui, par conséquent, traîne des pieds pour négocier.

Même si Odile Quintin insiste pour que « le travail de la présidence française ne soit pas jugé au nombre de directives adoptées », il est clair que les six mois de la présidence française confirment bien l'état d'esprit actuel concernant l'Europe sociale : moins de législation, plus de coordination ouverte. Ce qui fait regretter à Jean Lapeyre que certains Etats membres ne « mettent pas autant d'ardeur à bloquer la libéralisation de l'économie ».

Marie-Béatrice Baudet et Latitia Van Eeckhout

Faut-il donner plus de pouvoirs à la Commission ?

BRUXELLES

de notre bureau européen
Comparé à une époque un peu messianique où la Commission rendait ses oracles de spécialistes européens, chacun des commissaires est aujourd'hui extrêmement attentif au décalage possible entre ce que nous faisons et disons et la manière dont l'opinion publique le perçoit. Ainsi s'exprime l'un des vingt membres du collège européen. Les critiques contre l'institution et son président étant légion, il faut reconnaître au chef de l'exécutif bruxellois ce succès : il a réussi à faire de cette instance un lieu où règne l'esprit de cohésion. La recherche systématique du consensus étant la méthode de gouvernement de Romano Prodi, en un an, seuls une douzaine de votes formels ont été provoqués sur des sujets importants.

Début octobre, la presse européenne a salué à sa manière le discours-programme de Romano Prodi devant le Parlement européen. En substance : la Commission Prodi ressuscitée. Fallait-il qu'elle soit bien mal en point pour mériter un tel coup de chapeau... Bon discours

dans l'ensemble, qui a agacé bien des capitales, alors que l'intéressé était dans son rôle en se faisant le chantre de la « méthode communautaire », par rapport à une indéniable « dérive intergouvernementale ».

DÉRAPAGES

Mais si le fait de tirer ainsi la sonnette d'alarme était bienvenu, il s'accompagnait de deux dérapages majeurs : en revendiquant pour la Commission européenne le rôle de pilote de la politique économique de la zone euro, Romano Prodi ne pouvait ignorer qu'il touchait à un tabou, puisqu'il s'agit à l'évidence d'une responsabilité du Conseil, inscrite dans les traités. De même, en proposant que « M. PESC », le poste de haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune, détenu par Javier Solana, soit rattaché à l'exécutif européen, alors que l'intéressé est aussi secrétaire général du Conseil, il franchissait une autre ligne rouge.

Ainsi va Romano Prodi : capable de bonnes intuitions politiques et de bourdes calamiteuses. De quoi faire réfléchir les Quinze, au moment où l'un des sujets sensibles de la réfor-

me des institutions européennes, examinée à Nice, est précisément le rôle du collège de Bruxelles dans une Europe élargie. En passant à 25, 27, peut-être un jour 30 membres, la Commission sera à coup sûr paralysée. Comme il est à peu près acquis que le principe de « un commissaire par Etat membre » sera acquis à moyen terme (quitte à ce que le modèle d'une Commission restreinte s'impose dans cinq ou dix ans), il est urgent de réfléchir au futur mode de fonctionnement de l'exécutif européen. L'idée qui semble prévaloir est de renforcer l'autorité du président et d'instaurer une hiérarchisation des postes.

Outre qu'il n'est pas sûr qu'il s'agisse là d'une recette-miracle, il serait souhaitable au préalable que la Commission exerce déjà toutes les responsabilités que lui confèrent les traités et la jurisprudence politique de la construction européenne. Bref, qu'elle affirme son autorité et regagne influence et crédibilité, sans pusillanimité vis-à-vis du Parlement européen et sans provocation envers le Conseil.

Laurent Zecchini

L'innovation, un dossier défendu avec pragmatisme

« Pas française ! » Dans la bouche de ce haut fonctionnaire bruxellois, cette expression utilisée pour qualifier la façon dont la France a assuré la présidence de l'Union dans le domaine de la recherche a valeur de louange ! « Plus anglo-saxonne, pragmatique. Lors de la présidence portugaise, il y avait une part de rêve ; on définissait les grands principes ; la France a su trouver les leviers, les ouvertures nécessaires à la mise en œuvre d'un processus de longue haleine. »

Or les enjeux étaient de taille, souligne-t-on. Tous les indicateurs montrent le retard de l'Europe par rapport aux Etats-Unis ou au Japon, en matière de recherche et d'innovation. En 1998, les pays de l'Union européenne ont consacré 1,81 % du produit intérieur brut à la recherche, contre 2,74 % aux Etats-Unis et 3,06 % au Japon. Le nombre de chercheurs pour mille habitants est de 5,1 en Europe, contre 7,4 aux Etats-Unis et 8,9 au Japon... Et les importants efforts financiers consentis en Europe par la puissance publique (supérieurs, ramenés au PIB, à ceux consentis outre-Atlantique ou outre-Pacifique), ne produisent pas les résultats attendus. Le programme-cadre pour la recherche et le déve-

L'Hexagone a su mener à bien des actions concrètes. L'enjeu est de taille, compte tenu du retard européen sur les Etats-Unis

loppement (PCRD), qui rassemble l'ensemble des aides financières de l'Union européenne, suscite depuis des années des critiques acerbes.

Philippe Busquin, commissaire chargé de la recherche, n'avait pas été le moins virulent dans le passé. Il estime nécessaire une transformation radicale du PCRD. Plutôt que de distribuer de petits montants à un grand nombre de projets, il souhaite que les grands organismes de recherche nationaux tels le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en France ou l'Institut Max-Planck en Allemagne définissent eux-mêmes des programmes de coopération, que la Commission pourrait aider.

Or, si les grands principes en avaient été exposés durant le pre-

mier semestre, lors de la présidence portugaise, « c'est sous la présidence française que l'on a identifié de nouveaux modes de fonctionnement. La France a fait significativement avancer le dossier. Lors du conseil recherche du 16 novembre, elle a pris acte des positions des Etats membres vis-à-vis de ces nouveaux modes d'intervention », se réjouit un bon connaisseur du dossier à Bruxelles.

D'une façon plus générale, c'est « un espace européen de l'innovation » que Philippe Busquin souhaite voir mis en œuvre, « où les idées circuleraient librement, comme c'est déjà le cas pour les hommes et les capitaux », explique-t-on dans l'entourage de Roger Gérard Schwartzberg, ministre de la recherche. Pour que ce concept devienne réalité, « la France a fait preuve d'un grand dynamisme », estime Philippe Busquin, qui pourtant n'est guère tendre quand il s'agit de juger la présidence française dans sa globalité : « Ce n'était pas la meilleure ; la France a pris des positions trop personnelles, elle n'a pas simplifié la cohérence européenne, dans les domaines des transports et de l'agriculture en particulier », juge-t-il.

Sa vision positive des actions menées par la France dans la

recherche et l'innovation n'en a donc que plus de valeur. A Lyon, le 21 novembre, il s'était montré très inquiet quant à la possibilité de faire accepter un amendement au traité de l'Union européenne, nécessaire à la création d'une juridiction européenne pour les brevets. « Si cet amendement n'est pas adopté, le brevet communautaire sera enfoui à nouveau », s'était-il alarmé. Or on connaît le rôle crucial des brevets dans la course à la compétitivité, et le retard européen en la matière. A quelques jours du sommet de Nice, Philippe Busquin se montre plus optimiste. « Nous n'obtiendrons sans doute

pas la vraie modification du traité que nous souhaitons ; mais il y aura un amendement. La négociation pourra continuer. »

Autre secteur fondamental : celui des infrastructures. Très coûteuses pour la constitution de bases de données en génomique, par exemple, ou de la construction d'un réseau large bande dans les télécommunications, gage d'une meilleure rentabilité par la mise en commun. Pour faire avancer la réflexion sur ce point, la France a organisé en septembre une conférence à Strasbourg sur ce thème. « Les Français ont levé un tabou », estime Philippe Busquin.

Bibliographie

● **L'Espace économique et social européen face aux défis de l'élargissement**, rapport de la première session européenne de Patrick Dollat (La Documentation française, 2000, 172 p., 78 F, 12 euros).
● **Coordination européenne des politiques économiques**, rapport du Conseil d'analyse économique de Michel Aglietta, Christian de Boissieu, Dominique Bureau (La Documentation française, 1998, 120 p., 35 F, 5,34 euros).

● **La Gestion des crises industrielles locales en Europe**, enquête coordonnée par Danielle Kaisergruber et Marc Knoll (Cahiers du groupe Bernard Brunhes, 2000, 96 p., 50 F, 7,62 euros).
● **Les Institutions de l'Union européenne**, d'Yves Doutriaux, Christian Lequesne (La Documentation française, « Réflexe Europe », troisième édition, 2000, 176 p., 65,60 F, 10 euros).

Plus en aval, les équipes du secrétariat d'Etat à l'industrie ont pris de l'avance sur certains dossiers. Un tableau de bord européen de l'innovation a été présenté en septembre, alors que sa réalisation avait été prévue à Lisbonne pour juin 2001. Dans le domaine des télécommunications, un haut fonctionnaire de la Commission, en charge du dossier, qualifie d'« historique » la façon dont Paris a réussi à faire passer en cinq mois un règlement sur le « dégroupage de la boucle locale », essentiel pour que tous les opérateurs (et non seulement l'opérateur dominant comme France Télécom en France) puissent proposer des services Internet à haut débit aux particuliers.

Enfin, en pleine crise de la vache folle, à une période où les avancées en matière de biotechnologie et d'informatique réveillent une culture technophobe relativement partagée en Europe, la France a lancé à Paris un débat sur la science et la société. Une position étonnante « pour un pays qui publie un nombre aussi considérable d'ouvrages sur la menace cybernétique, le piratage industriel et autres méfaits technologiques », s'étonne-t-on encore à Bruxelles.

Annie Kahn

Laurette Onkelinx, vice-première ministre belge, chargée de l'emploi

« Au-delà des mots, il faut du concret »

BRUXELLES

de notre bureau européen
« Contre toute attente, les Quinze ont adopté l'Agenda social européen. Au-delà de cette victoire du compromis communautaire, ce résultat n'est-il pas très en deçà des ambitions des socialistes français et... belges ?

– Je ne pense pas que ce soit un compromis. Je crois au contraire que c'est un consensus enthousiaste. Il faut reprendre la genèse de cet Agenda : le combat pour un modèle social européen est ancien, mais il progresse par étapes. Notre thèse est que l'on ne peut pas appréhender une politique sociale européenne par petits bouts, sans avoir une vue cohérente de l'ensemble. Cela n'a pas de sens de parler de politique de l'emploi sans se pencher sur la notion de qualité d'emploi, pas plus que cela n'a de sens d'envisager une politique sociale sans se demander quels sont les mécanismes de protection sociale, et sans examiner les poches d'exclusion sociale.

« C'est cela le message qui a précédé le sommet de Lisbonne [en mars dernier], dont le « suivi » est représenté par l'Agenda social. Mais c'est vrai que, à l'époque, le modèle social proposé par la France – d'ailleurs, sans doute, plus par le langage employé que par le contenu – a choqué.

– Le fait que les Britanniques, dont on connaît la frilosité en matière sociale, aient également crié victoire paraît presque suspect quant à l'ambition de l'Agenda social...

– Il faut faire la différence entre l'image et le contenu. Des pays comme la Grande-Bretagne et l'Espagne plaident en faveur de la méthode de coordination des politiques sociales, qui signifie que chacun décide ce qu'il veut, en se coordonnant avec les autres pour voir si on arrive bien à des objectifs généraux. Que ce soit pour la lutte contre l'exclusion, la protection sociale et l'emploi, l'idée de cer-

tains était d'en rester là, et donc de s'affranchir de la législation. Or ce qui a été retenu, c'est de mettre sur le même pied la méthode de coordination ouverte, la législation et les négociations entre partenaires sociaux.

– L'Agenda social est-il au fond une coquille vide qu'il faut remplir avec une succession de textes d'application ?

– Pas du tout, parce que nous avons fixé des dates. C'est un agenda 2001-2005, avec toute une série d'échéances. Prenons l'exemple de la qualité de l'emploi : le débat n'a pas été simple entre ceux pour qui la meilleure méthode de lutte contre l'exclusion, c'est d'augmenter le taux d'emploi, point final ; et ceux pour qui un emploi sans protection sociale et sans une rémunération suffisante, n'est pas un bon instrument de lutte contre l'exclusion. Résultat : à la fin 2001, il y aura une communication de la Commission et des indicateurs sur la qualité de l'emploi.

« Réaliser des plans nationaux contre l'exclusion sociale, c'est une démarche nouvelle ; de même pour les retraites, de même s'agissant de la relation entre vie au travail et vie hors travail : nous avons prévu des indicateurs, des législations, et tout cela fait partie de l'Agenda social.

– Vous êtes donc en désaccord avec la thèse consistant à dire « Réduisons le chômage, créons des emplois et le social suivra »...

– Oui, en opposition totale. Nous avons un débat en Belgique sur ce que signifie l'« Etat social actif ». Ma thèse est de dire que l'emploi ne se suffit pas à lui-même, qu'il ne suffit pas d'offrir des emplois pour se déculpabiliser. J'ai proposé d'améliorer le sort des chômeurs, alors que certains, dans notre gouvernement de coalition, estimaient que cela allait à l'encontre de l'Etat social actif. Le débat a été rude. Comme ce concept a été repris au niveau européen, il n'est pas étonnant d'assister aux mêmes

débats : un Etat social actif, est-ce simplement créer de l'emploi, diminuer les charges sociales sans se soucier de l'avenir des systèmes de sécurité sociale, augmenter la flexibilité des travailleurs au mépris d'une régression de la qualité de vie au travail ?

« L'autre thèse est de dire que le taux d'emploi doit être compatible avec la qualité de vie, l'épanouissement des travailleurs, notamment parce que quelqu'un qui est heureux dans ce qu'il fait est beaucoup plus performant.

– On estime qu'environ 20 % de la population européenne vit à la limite du seuil de pauvreté. L'Agenda social apporte-t-il des remèdes, sachant que, à Lisbonne, les Quinze n'ont pas prévu d'augmentation des budgets sociaux ?



Laurette Onkelinx

● Licenciée en droit, ancienne avocate au barreau de Liège et membre du Parti socialiste, Laurette Onkelinx a été ministre fédérale de l'intégration sociale et de la santé publique.
● Ministre-présidente de la Communauté française de Belgique de 1993 à 1999, elle a été chargée des affaires sociales, de la fonction publique et de l'enfance.
● Elle est, depuis juillet 1999, vice-première ministre, ministre fédérale de l'emploi et de la politique de l'égalité des chances.

– Parce qu'il a un chapitre consacré à l'exclusion, l'Agenda social a ouvert les yeux sur cette réalité-là. La lutte contre l'exclusion est transversale, elle ne concerne pas seulement de grands programmes d'aide matérielle aux plus démunis : certaines personnes ont un emploi, mais vivent de l'assistance sociale parce que leur revenu est en deçà du minimum. Travailler contre l'exclusion, c'est avoir le réflexe de lutte contre l'exclusion dans les politiques de l'emploi et les politiques économiques.

– La liste des objectifs des plans nationaux contre l'exclusion ressemble à un catalogue à la Prévert : tout individu a droit à « un logement décent, un emploi, une protection sociale, des soins médicaux, etc. ». Vous ne craignez pas que l'opinion soit un peu dubitative ?

– Le danger est effectivement que les gens se disent « c'est du bla-bla ». A nous de prouver le contraire : d'ici un an, chaque pays sera obligé de déposer son plan national de lutte contre la pauvreté, avec un droit de regard des autres pays membres. Nous devrions donc être en état de prouver qu'au-delà des mots il y a du concret.

– Vous-même, n'avez-vous pas succombé à cette tentation de l'effet d'annonce avec les 35 heures et la semaine de quatre jours ?

– J'ai dit que ce serait bien si on pouvait aboutir à cela, mais la méthode qui a été employée en Belgique est différente de celle de la France, dans la mesure où nous n'imposons pas un quota d'heures maximal : on va passer de 39 à 38 heures et, pour descendre le plus possible, nous soutenons les réductions individuelles du temps de travail, et nous donnons de nouveaux droits aux travailleurs, comme le droit à la semaine de quatre jours, le droit au crédit-temps d'un an sur une carrière... »

Propos recueillis par Laurent Zecchini

La lente marche de l'Eurogroupe

BRUXELLES

de notre bureau européen
première vue, l'image est mauvaise. Le décalage est spectaculaire entre, d'une part, la volonté clai-ronnée en juillet, aux premiers jours de sa présidence, par Laurent Fabius, le ministre de l'économie et des finances, de renforcer l'Eurogroupe (la réunion informelle des ministres des finances de la zone euro) et, de l'autre, les performances effectivement atteintes : l'euro reste affaibli par rapport au dollar, malgré les interventions de la Banque centrale européenne (BCE) sur les marchés des changes, et la France, qu'il s'agisse des cafouillages sur la taxation des produits pétroliers ou des difficultés rencontrées pour mener une politique d'assainissement budgétaire soutenue, a souvent montré le mauvais exemple.

FISCALITÉ DE L'ÉPARGNE

Pourtant, contrairement à ce qui se passe actuellement à propos de la préparation de la Conférence intergouvernementale (CIG), où la présidence française se trouve très largement et sévèrement critiquée, rien de tel n'apparaît au sujet de l'Eurogroupe : les pays partenaires comme la Commission, sans passer sous silence les insuffisances, minimisent la gravité des fautes commises et mettent l'accent sur les progrès accomplis.

L'image de Laurent Fabius est celle d'un président d'Eurogroupe courtois, habile mais suffisamment ferme pour faire avancer les dossiers et parvenir à des résultats. L'ex-Euro 11, comme son président, ont à l'évidence grandement bénéficié de l'accord inespéré sur la fiscalité de l'épargne conclu fin novembre, même si c'est au niveau de l'« Ecofin » – donc à quinze – que ce succès a été obtenu. Cet accord, même s'il reste à concrétiser, contribuera à renforcer la crédibilité de l'euro, estime-t-on.

Mais l'harmonie n'a pas toujours régné. En septembre, à Versailles, la France, sous la pression des marins-pêcheurs et des transpor-

La réunion des ministres des finances de la zone euro est peu critiquée, malgré de graves insuffisances

teurs routiers, a réduit les taxes sur le carburant, quelques heures avant de signer avec ses onze partenaires une résolution s'engageant à ne pas toucher à la fiscalité des produits pétroliers. Si personne ne conteste que de telles initiatives contradictoires fassent désordre, elles sont vite excusées ! « Le cadeau qui a été fait est resté dans des limites modestes et n'a compromis que très marginalement notre politique de taxation de l'énergie », assure un haut fonctionnaire de la Commission.

Ce dernier serait tenté de reprocher à certains, en particulier à la France, de relâcher leur effort d'assainissement des finances publiques ; mais il préfère relever que tous les Etats membres feront mieux en 2001 que ce qu'ils avaient annoncé dans leur programme de stabilité 1999-2003 ! Bref, que tout baigne !

La lutte contre l'argent sale

Les Quinze ont clairement marqué au cours du dernier semestre leur volonté d'intensifier la lutte contre la délinquance financière. En septembre, les ministres des finances ont étendu aux professions juridiques – avocats et conseils – l'obligation de communiquer aux autorités les soupçons portant sur des opérations de blanchiment d'argent sale. Quelques jours plus tard, un conseil « jumbo » (ministres des finances, de la justice et de l'intérieur) a décidé d'agir à l'encontre des pays identifiés par le Groupe d'action financière internationale (GAFI) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme « peu coopératifs ».

Le GAFI a établi une liste noire de quinze pays, où figurent notamment la Russie, le Liechtenstein et Israël. La principauté de Monaco et les Iles anglo-normandes figuraient sur la liste initiale, mais Londres et Paris se sont agités pour qu'elles en soient enlevées. L'idée est de dialoguer avec ces pays afin qu'ils renforcent leur législation. Mais si ces pressions ne se traduisent pas, au bout d'un an, par des résultats concrets, les Quinze ont annoncé leur intention de sanctionner les gouvernements coupables.

« Durant ce semestre, nous avons continué le lent mouvement vers une plus grande efficacité de l'Eurogroupe. C'est un processus d'apprentissage, mais c'est aussi un lieu où la pression des pairs a une certaine signification », observe ce responsable. Il se félicite des mesures pratiques prises pour donner plus de visibilité à ce pôle politique de la zone euro, ainsi que du nombre grandissant de sujets abordés, au-delà de l'examen traditionnel de la situation de la conjoncture, du marché des changes et des finances publiques. Et de citer, à titre d'exemple, l'accord sur l'utilisation des recettes provenant des licences de téléphonie mobile UMTS de la troisième génération, ou encore le débat concernant l'impact du vieillissement des populations sur les finances publiques...

Didier Reynders, le ministre belge des finances – qui s'appuie à assurer la présidence de l'Eurogroupe pendant un an puisque la Suède, qui exercera la même fonction pour l'Union européenne le semestre prochain, n'appartient pas à la zone euro –, se montre lui aussi plutôt optimiste. Il se dit satisfait du chemin parcouru depuis la mise en place de cet organisme, dans une ambiance de méfiance, lors du Conseil européen de Luxembourg, en décembre 1997.

Considérant que l'Eurogroupe « représente l'autorité politique de la zone euro », il juge indispensable un dialogue fourni entre celui-ci et la Banque centrale européenne ; peut-être plus particulièrement et plus fréquemment entre les présidents des deux institutions. Récusant les critiques de ceux qui y voient une atteinte à l'indépendance de la Banque centrale européenne, Didier Reynders souhaite que l'ex-Euro11 occupe une place de plus en plus importante dans le concert européen. Cette approche volontariste, voisine de celle manifestée par Laurent Fabius en juin dernier – ils se sont d'ailleurs concertés alors pour tenter de programmer le pilotage de l'Eurogroupe sur une longue période –, ne le conduit pourtant pas à s'impatiser devant la montée en puissance de l'Eurogroupe, qui se fait à petite vitesse.

L'autocongratulation collective à laquelle se livrent les homologues de Laurent Fabius peut se comprendre : les ministres des finances savent que tout propos désagréable sur l'attitude de tel ou tel partenaire sera mal interprété par les marchés et qu'il pèsera sur le cours de la monnaie unique. Or il leur faut convaincre l'opinion du bien-fondé de la politique conduite.

Il reste que la relation avec la BCE, encore embryonnaire, ne donne pas l'impression d'avoir été conduite de façon optimale. Face à une Commission peu exigeante, la coordination des politiques économiques embrasse peut-être de plus en plus de thèmes, mais elle faiblit dangereusement sur l'essentiel. L'Eurogroupe s'impose sans doute, mais, faute de mordant, il n'a pas effectué ce saut qualitatif qu'annonçait Laurent Fabius. L'accord sur le « paquet fiscal », qui a fortement contribué à redorer son blason, quelques jours avant le sommet de Nice, lui donne une occasion supplémentaire pour accélérer la marche en avant de l'Eurogroupe.

Philippe Lemaitre

CHRONIQUE

par Serge Marti

Alerte sur les pays émergents

Certes, ce n'est pas encore le « trou d'air » toujours redouté, mais l'économie mondiale – apparemment en bonne forme – suscite en ce moment de sérieuses interrogations. Locales et plus générales. Dans cette dernière catégorie figure la question évoquée dans les dernières perspectives que vient de publier l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). « Le prix élevé du pétrole va-t-il mettre en échec l'expansion mondiale ? », se demandent les experts du Château de la Muette, avant de conclure que la hausse du brut, intervenue depuis le début de l'année, pourrait réduire la croissance d'un montant cumulé de l'ordre de 0,2 % en 2000-2001 dans la zone OCDE.

C'est peu, mais ça tombe mal. Pour attendu qu'il soit, le ralentissement constaté aux Etats-Unis – avec ses inévitables effets sur l'économie mondiale – ouvre un nouveau débat sur le fait de savoir si la machine à produire américaine va s'en tenir là, ou si, comme le pensent certains économistes, elle risque de verser dans la récession. Pour l'instant, il s'agit simplement d'une forte contraction de la progression du PIB, ramenée à 2,4 % au troisième trimestre, mais ce taux est quasi réduit de moitié par rapport aux 5,6 % de croissance enregistrés au trimestre précédent, le plus préoccupant étant la chute marquée de l'indicateur de confiance des consommateurs. L'Américain ne se contente pas d'acheter des biens périssables, il consomme aussi – quitte à s'endetter dangereusement – actions et obligations en Bourse, avec une préférence marquée pour les titres spéculatifs. Or, si le Dow Jones est encore en hausse de 15 % sur un an, le Nasdaq, lui, n'en finit pas de s'enfoncer sous le poids des valeurs technologiques. Mauvais signe...

En Europe, le choc pétrolier a également des effets, pour l'instant, limités. Les prévisions de croissance sont simplement révisées à la baisse de quelques dixièmes de point. S'alignant sur l'OCDE, Bruxelles a ramené à 3,2 % les prévisions de croissance européenne pour 2001, contre 3,5 % cette année.

En dépit de ces anicroches, les « industrialisés » ont les moyens de résister à des turbulences passagères. Il n'en va pas de même – et ce sont là les risques locaux – de certains pays émergents. Ayant déjoué, une fois de plus, le système de prévention des crises que s'efforce de promouvoir le Fonds monétaire international (FMI), l'Argentine est incapable de faire face à ses engagements financiers. Le FMI, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (BID), plusieurs gouvernements occidentaux, une poignée de banques privées et de fonds de pension sont ainsi réquisitionnés pour fournir à Buenos Aires un « mégaprotêt » dont le montant pourrait dépasser de moitié les 20 milliards de dollars initialement annoncés. Un « blindage financier » qui met à mal tous les beaux discours sur « l'aléa moral » et pose la question du bien-fondé de la dollarisation – de fait – de la masse monétaire argentine, laquelle oblige le pays à payer sa dette à raison d'un billet vert pour un peso.

A peine le sinistre argentin est-il, espérons-le, en passe d'être circonscrit, qu'un autre foyer d'incendie s'allume, en Turquie cette fois, où le FMI sera sans doute contraint de jouer à nouveau les pompiers volants. En proie à une tourmente financière suscitée par le laxisme de son système bancaire, Ankara doit faire face à une grave crise de liquidités et à une importante fuite de capitaux. En une semaine, la banque centrale turque a dû fournir 7 milliards de dollars aux banques locales, surendettées en devises étrangères. La Turquie frappe maintenant à la porte du FMI, en espérant obtenir bien plus que les 150 millions d'aides que vient de lui octroyer précipitamment Bruxelles. A quelques jours du sommet de Nice, c'est là un mauvais présage pour une candidature – discutée – à l'Union européenne.

“La nouvelle économie, mais... en quoi est-elle vraiment nouvelle?”

L'emploi, la Bourse, les impôts, l'euro, les start-up, les stock-options... Comment s'y retrouver ? Comment comprendre ? Vite, clairement.

DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE :
• 640 pages
• 320 illustrations
• 800 articles

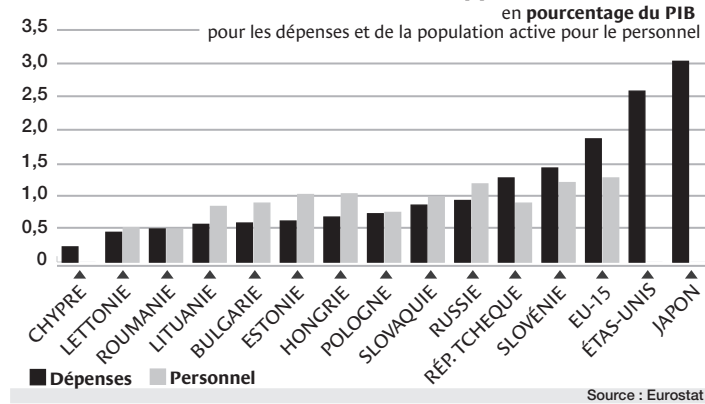
195 €
29,68 €

Un véritable portail d'entrée dans l'économie d'aujourd'hui !

LAROUSSE Le Monde

EUROPE

▼ A l'Est, l'effort de recherche et développement reste faible

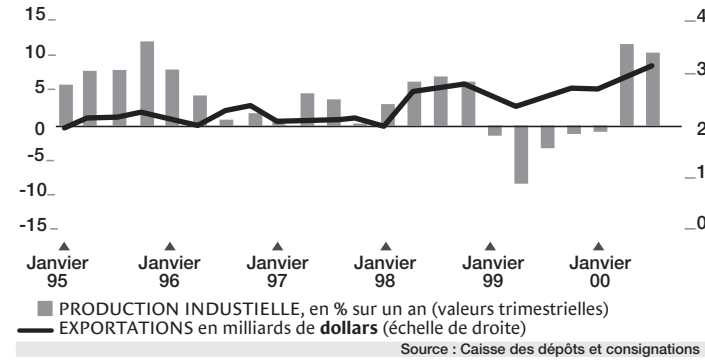


■ **QUE CE SOIT EN TERMES DE DÉPENSES** ou de personnel, l'effort de recherche et développement (R & D) de tous les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est candidats à l'Union reste largement inférieur à celui de l'Union européenne, des Etats-Unis et du Japon. C'est la Slovaquie qui se rapproche le plus de la moyenne européenne, avec des dépenses plus élevées que celles de la Grèce, du Portugal, de l'Espagne et de l'Irlande. Une tendance à la baisse s'est dessinée dans les pays candidats en ce qui concerne le personnel de R & D, recul également marqué en Russie (-23 % sur la période 1994-1998) et en Bulgarie (-32 % sur la même période).

■ **DANS LA MAJORITÉ** des pays candidats et en Russie, le principal secteur de dépenses de R & D est celui des entreprises, devant les administrations publiques et l'enseignement supérieur ; en Roumanie, Russie, Slovaquie et République tchèque, la part du secteur entreprise dans la R & D est supérieure à la moyenne de l'Union.

SLOVAQUIE

▼ Le trentième membre de l'OCDE



■ **EN INTÉGRANT** l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour en devenir le trentième membre, la Slovaquie retrouve la Pologne, la République tchèque et la Hongrie. Il s'agit d'une nouvelle étape dans la reconnaissance internationale de ce pays, indépendant depuis 1993, mais moins avancé que ses voisins dans son rapprochement avec l'Occident.

■ **EN 1998, LA CRISE EN RUSSIE** avait fait plonger la devise slovaque. L'activité en a souffert, et le pays a frôlé la récession. Mais depuis un an, le regain de croissance en Europe s'est traduit par une hausse substantielle des exportations. Cela a permis à la production industrielle de reprendre de la vigueur, malgré les restructurations entamées dans le cadre des négociations, depuis le début de l'année, de la Slovaquie avec l'Union européenne.

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (sept. 00, en %)											
Sur un an	4,9	5,6	6,5	1,1	2,4	5,4	5,1	3,5	-0,7	6,3	3,9
Sur un mois	0,7	0,8	0,8	-1,2	-2,0	0,1	0,0	0,5	-1,0	0,2	-3,5
PRIX À LA CONSOMMATION (oct. 00, en %)											
Sur un an	2,4 *	2,7 *	2,4	3,7	4,0	2,1	2,7	3,2 *	1,0	3,4	-0,8 (sept.)
Sur un mois	0,0*	0,0 *	-0,3	-0,2	0,2	-0,1 *	0,3	0,4 *	-0,1	0,2	-0,3 (sept.)
PIB EN VOLUME (2^e trimestre 00, en %)											
Sur un an	3,6	3,7	3,6	4,5	3,9	3,4	2,6	4,2	3,2	6,1	0,8
Sur trois mois	0,8	0,8	1,2	0,2	0,9	0,7	0,3	0,7	0,9	1,4	1,0
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1999	-0,7	-1,3	-1,4	-0,7	-1,1	-1,8	-1,9	1,0	1,3	1,0	-7,6
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1999	68,1	72,2	61,1	116,1	63,7	58,9	115,1	62,9	45,7	59,3	105,4
SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, sept. 00)											
1999	-6,7*	3,3*	2,3 (juil.)	2,7	-3,8 (août)	-0,9	1,2 (août)	1,0 (août)	-4,2 (août)	-38,7 (mai)	5,9 (mai)
INVESTISSEMENT (FBCF) (2^e trimestre 00, en %)											
Sur trois mois	0,8	0,7	-1,2	2,7	2,4 (1 ^{er} trim.)	1,7 (1 ^{er} trim.)	1,6	2,0	-1,0	2,0	1,4

Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSOMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés)		
	+1,5 % (octobre)	+3,3 %
TAUX D'ÉPARGNE		
	15,5 % (1 ^{er} trim. 00)	-0,9
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES		
	+0,3 % (1 ^{er} trim. 00)	+1,8
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs) (solde cumulé sur 12 mois)		
	+0,3 (sept 00) (CVS, CJO)	-11,5
	+42,6 (00/99)	-79
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES *		
	-4 (octobre)	-2 **
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE * opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production		
	+23 (octobre)	+35 **
CRÉATIONS D'ENTREPRISES		
	23 200 (octobre)	+1,16 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES ***		
	2 378 (octobre)	-18,5 %

* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

▼ 241 médicaments en développement pour les Américains âgés*



■ **LES MALADIES RESPIRATOIRES** sont la quatrième cause de mortalité chez les personnes âgées aux Etats-Unis. Les médicaments en développement pour soigner ce type d'affections sont donc particulièrement nombreux, selon une étude menée par l'association américaine d'entreprises pharmaceutiques PhRMA (Pharmaceutical Research and Manufacturers of America).

■ **LE NOMBRE** de médicaments en développement spécifiquement destinés aux personnes âgées est passé de 191 en 1999 à 241 en 2000, ce qui prouve l'intérêt grandissant des firmes pharmaceutiques pour cette catégorie de population. L'étude de PhRMA n'inclut pas les centaines de médicaments déjà en développement pour le traitement des maladies cardiaques, cancers et attaques cérébrales, qui sont les trois principales causes de mortalité.

L'atterrissage en douceur de l'économie américaine mis en doute

Un consensus s'était dessiné ces dernières semaines sur la perspective d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine, le fameux « soft landing ». C'était là l'attente de la plupart des économistes. C'est encore la prévision et surtout l'objectif que se fixe la Fed, la banque centrale américaine, inquiète d'un emballement de la croissance qui pourrait dérapier vers une inflation incontrôlable, ou contrôlable à un coût excessif.

Les partisans de cette thèse se fondent sur la présence des forces structurelles actuellement à l'œuvre dans un cycle où investissement et innovation se renforcent mutuellement pour que cette économie qui avoisine les 10 000 milliards de dollars poursuive sa progression, même ralentie. Ils fondent aussi leur optimisme sur ce qui apparaît comme une combinaison optimale des politiques budgétaire et monétaire aux Etats-Unis : la première, très sage, a permis de dégager des excédents annuels et a contenu la dépense publique ; la seconde, du coup, a bénéficié d'une aisance monétaire plus grande, qui a fortement contribué à la croissance des années 1990.

La croissance est tombée de 5,6 % au deuxième trimestre à 2,4 % au troisième trimestre

tissement actuel le freinage de la consommation (un peu moins de 4 % de croissance en rythme annuel sur les deux derniers trimestres, alors qu'elle progressait de 6,8 % au premier semestre de l'année), la baisse sensible de l'indice de confiance des consommateurs mesuré par le Conference Board (passé de 142,7 en septembre à 135,2 aujourd'hui) et l'évolution de l'investissement industriel (+8,5 % par an au troisième trimestre, soit une progression réduite de moitié par rapport au second).

Toutes ces données restent compatibles avec la thèse de l'atterrissage en douceur de l'économie américaine. Pourtant, le doute se manifeste : la récession menacerait, avancent certains.

C'est par exemple la thèse de John Makin, de l'American Enterprise Institute. Son raisonnement est assez simple. La plupart des récessions naissent des surschauffements antérieurs. Avec une expansion qui s'accélère, les ménages et les entreprises continuent à dépenser davantage jusqu'à ce que la croissance de la demande dépasse celle de l'offre. Les prix commencent alors à augmenter et le régulateur monétaire, la Fed, remonte ses taux d'intérêt et réduit la liquidité jusqu'à ce que la croissance freine. Il faut parfois une récession pour calmer la machine, comme en 1990, parfois un simple ralentissement comme en 1994-1995.

Si la première hypothèse est envisagée, c'est parce que l'on privilégie la relation entre l'évolution des marchés financiers et celle de la demande globale. L'éclatement de la bulle financière des valeurs hautement spéculatives de l'Internet s'est propagé à celles du secteur des technologies de l'information et des télécommunications

(TIC) et s'étendrait aux domaines d'activité traditionnels. La récession annoncée ne résultera pas, pour une fois, d'un resserrement de la politique monétaire, mais d'un effondrement de la demande provoqué par l'incapacité des cours de Bourse à maintenir ce qui a été baptisé « l'effet de richesse », cette euphorie de la consommation quand les portefeuilles en Bourse s'améliorent. La disparition ou la stagnation, depuis plusieurs mois, de ces gains financiers alors que les attentes étaient fortes et certainement exagérées serait de nature à provoquer une chute brutale de la consommation.

Sans doute faut-il aller plus loin dans l'analyse et y ajouter les surprises d'octobre, puis de novembre. Stephan Roach, l'économiste de Morgan Stanley qui croyait à « soft landing », voit désormais dans la coïncidence d'effets négatifs récents un risque de « hard landing », dont la probabilité a progressé de 40 %.

Il compare la situation actuelle à celle de 1990 : au premier semestre de 1990, on croyait aussi à l'atterrissage en douceur après le resserrement des taux par la Fed. L'économie a bien ralenti, mais à un rythme qui la rendait vulnérable à des chocs externes, précisément ce qui s'est passé en août avec l'invasion du Koweït par l'Irak et la brusque remontée des cours du pétrole. Le mélange serait aujourd'hui tout aussi explosif : l'instabilité politique au Moyen-Orient, l'effet du dernier choc pétrolier, le freinage de la croissance en Europe, l'impact enfin d'un relèvement des taux probables par la Fed y contribueraient ensemble.

PÉNURIE DE CAPITAUX

Deux éléments complémentaires doivent aussi être pris en compte, le premier concerne le comportement des banques et institutions financières, le second les effets de la politique budgétaire la plus récente. On se souvient du *credit crunch* (pénurie de crédit) du début des années 90, quand l'éclatement de la bulle immobilière avait provoqué un blocage des cré-

ditions bancaires, qui, lui-même, avait largement contribué à la récession de 1991. On peut se demander si l'on n'est pas aujourd'hui dans une situation similaire, mais cette fois de *capital crunch* (pénurie de capitaux).

La prime de risque des *junk bonds* (obligations privées à risque) est passée à 7,5 % au-dessus du rendement des bons du Trésor à long terme, niveau qui n'avait pas été connu depuis 1990 lorsque ce marché s'était effondré.

Les écarts de risques ont crû et la liquidité s'est réduite. Les financements sur le marché financier deviennent très coûteux pour les entreprises, les fonds levés en capital-risque se ralentissent et les investissements sur les cibles deviennent de plus en plus sélectifs. Il y a là clairement un danger pour une économie qui dépend du capital pour sa croissance. Du côté du financement bancaire, l'augmen-

tation continue des créances douteuses conduit de la même manière les institutions financières à une politique de crédit plus restrictive.

RELACHEMENT BUDGÉTAIRE

Le « miracle » américain des dernières années reposait en partie sur la sagesse d'une politique budgétaire. Celle-ci paraît maintenant menacée. On n'a guère prêté attention aux dernières décisions d'un Congrès finissant son terme, mais engageant l'avenir (l'année budgétaire commence le 1^{er} octobre). Un relâchement très net de la rigueur budgétaire s'est opéré dans cette période où les impératifs politiques de la campagne électorale ont joué un rôle essentiel : la dépense fédérale sera en 2001 de 100 milliards de dollars supérieure à la norme résultant, pour l'année, de l'accord de limitation budgétaire scellé en 1997. A cette accélération s'ajoute l'incertitude résultant

des promesses de la campagne présidentielle.

L'injection d'un stimulant budgétaire, ou d'une baisse d'impôt, dans une économie qui connaît de fortes tensions et notamment un marché du travail très étroit, éviterait le risque de récession et accélérerait au contraire l'activité. Avec de graves menaces sur l'inflation qui pourraient appeler une réaction rapide d'une Fed sourcilieuse. Evitée à court terme, la récession n'en serait alors que plus forte et plus profonde à moyen terme.

Rien n'indique que cette évolution soit inéluctable, et l'optimisme de nombre d'économistes qui jugent gérable l'effet possible des chocs récents sur l'économie l'illustre. Tout montre cependant que les risques se sont accrus, et le débat lui-même, impensable il y a quelques mois, en est le témoignage.

Philippe Adhémar

Vous n'avez aucune raison de changer de travail, ça tombe bien.

Sur www.cadresonline.com, premier site d'emploi en ligne, vous trouverez plus de 7000 offres, des outils d'alerte et d'information personnalisés. De quoi être prêt à saisir toutes les opportunités. Partenaire de 23 titres de presse référents et du Monde.



Personne n'est à l'abri d'une opportunité.

L'Organisation internationale du travail dans la tourmente de la mondialisation

par Alain Euzéby

Attendu que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays (...). » Cette assertion date de 1919 ! Elle figure dans le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du travail (OIT).

C'est cet argument de la concurrence internationale qui a été à l'origine directe de la création de cette organisation par le traité de Versailles, qui a suivi la fin de la première guerre mondiale. Il s'agissait alors de répondre aux adversaires des législations nationales visant à améliorer les conditions de travail (et en particulier à réduire les horaires des salariés), qui objectaient – déjà ! – que, en augmentant les coûts de production d'un pays, de telles mesures handicaperaient son industrie. D'où l'idée que tous les pays du monde devraient avancer ensemble sur le chemin du progrès social, ou tout au moins se concerter, pour être en mesure d'améliorer leurs législations sociales. C'est dans cet espoir que l'OIT s'est vu confier la mission d'élaborer des normes internationales qui ont vocation à guider les politiques sociales des Etats membres et à promouvoir le progrès social dans le monde.

Ces normes sont contenues dans des conventions et recommandations préparées par le Bureau international du travail (qui est le secrétariat permanent de l'OIT) et adoptées par la Conférence internationale du travail, organe suprême de l'OIT qui réunit chaque année à Genève, au mois de juin, pendant trois semaines, des représentants des gouvernements, des syndicats et du patronat de la quasi-totalité des pays du monde. Elles couvrent la plupart des domaines du droit du travail, au sens le plus large du terme, ainsi que ceux de la protection sociale et des droits sociaux fondamentaux de l'homme (liberté syndicale, droit de négociation collective, interdiction du travail forcé, etc.). Mais le gros problème de ces normes est que les pays ne sont tenus de les appliquer que s'ils les ont ratifiées et que le non-respect de normes rati-

fiées ne donne pas lieu à de véritables sanctions. Cela s'explique par le fait que les fondateurs de l'OIT ont estimé que des normes obligatoires risquaient d'inciter des Etats membres à ne pas voter les conventions, ou à ne pas ratifier celles adoptées.

L'OIT fournit des avis et apporte une assistance technique aux pays qui lui en font la demande, mais son système normatif est fondé sur le principe de l'adhésion volontaire avec, comme principal moyen d'action, la persuasion. Cela a déjà encouragé les pouvoirs publics de nombreux pays à développer leur législation sociale.

Mais, depuis le début des années 90 surtout, le rôle de l'OIT s'est affaibli sous la pression de l'intensification de la concurrence internationale et de la prédominance des idées néolibérales. Les valeurs de justice sociale, de solidarité et d'équité, ou les principes de respect de la dignité humaine et de primat de l'homme sur l'économie, qui guident l'action de l'OIT, sont de plus en plus bafoués. Les normes adoptées sont loin d'avoir toute l'influence qu'elles méritent. L'OIT a atteint son quatre-vingtième anniversaire, en 1999, dans une indifférence quasi générale, alors que, précisément, en tant que « conscience sociale de l'humanité », son action est plus indispensable que jamais !

En effet, avec la libéralisation des échanges internationaux et l'emprise croissante des firmes multinationales et des investissements directs à l'étranger, la mondialisation de l'économie met en concurrence les législations fiscales et les systèmes sociaux des différents pays du monde. La course folle aux parts de marché et la concurrence pour retenir ou attirer des entreprises font de plus en plus apparaître la régression sociale comme un instrument de politique économique au service de la compétitivité.

La mondialisation de l'économie s'est donc accompagnée d'une mondialisation idéologique avec propagation d'idées selon lesquelles, par exemple, la protection sociale est un poids qu'il faut alléger, le salaire minimum est une cause de chômage et le droit du travail est

un ensemble de rigidités nationales qu'il faudrait réduire. L'excès de mondialisation économique et de concurrence internationale est donc perçu comme... un excès de social ! Certes, la concurrence et la liberté d'entreprendre sont des sources de progrès économique. Mais dans une économie mondiale sans règles sociales internationales, ce sont les firmes multinationales qui règnent en maître car elles déploient leurs activités au niveau de la planète, alors que le droit social reste enfermé dans les frontières des Etats. Pour empêcher que le progrès social apparaisse comme un obstacle au progrès économique et que se développent des processus de spirale sociale descendante, seule une certaine mondialisation de la législation sociale peut tenir tête à la mondialisation de l'économie. Sur le plan des idées, il est donc plus urgent que jamais que les valeurs et principes de base de l'OIT soient rappelés sans relâche, précisés, enseignés et autant médiatisés que les valeurs économiques d'efficacité, de puissance ou de compétitivité.

Sur le plan opérationnel, il faudrait que les principales normes de l'OIT – et en particulier celles relatives à des droits sociaux fondamentaux tels que la liberté syndicale ou le droit de négociation collective – deviennent beaucoup plus contraignantes. Cela suppose que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) reconnaisse à ses pays membres le droit de sanctionner par des mesures antidumping les importations en provenance de pays où certaines normes internationales ne seraient pas respectées, ou bien que soit mise en place une véritable « gouvernance mondiale » dans laquelle – à l'instar de l'OMC, qui fait déjà figure de ministère mondial du commerce – l'OIT exercerait les fonctions d'un ministère mondial des affaires sociales. Vœux pieux ou perspectives bien lointaines, objectera-t-on sans doute. Mais évolution indispensable si l'on veut que le social cesse d'être le souffre-douleur de l'économie et que s'éloignent les craintes exprimées par Ethan Kapstein, directeur d'études du Council on Foreign Relations : « Peut-être le monde s'achemine-t-il inexorablement vers l'un de ces moments tragiques qui font se demander aux historiens de l'avenir pourquoi rien n'a été fait au moment où il en était encore temps. »

Alain Euzéby est professeur de sciences économiques à l'Institut d'études politiques de Grenoble.

LIVRES

par Daniel Urbain

L'avenir de la ville

LA VILLE ET L'URBAIN. L'ÉTAT DES SAVOIRS.

Dirigé par Thierry Paquot, Michel Lussault et Sophie Body-Gendrot. La Découverte, 442 p., 160 F, 24,39 €

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DES VILLES.

PRINCIPES ET PRATIQUES.

Textes réunis par Antoine Bailly, Philippe Brun, Roderick Lawrence et Marie-Claire Rey.

Anthropos-Economica, 176 p., 149 F, 22,71 €

Pas de doute, la ville et son avenir vont nous occuper encore quelque temps. Les éditions La Découverte lui consacrent un volumineux *Etat des savoirs*, comme elles l'ont fait pour la famille, l'exclusion, le logement, l'immigration, l'école. Cet ouvrage a le mérite d'éviter les jargons et de multiplier les angles de réflexion : mieux vaut consommer en plusieurs fois la quarantaine de contributions proposées. Géographie, histoire, anthropologie, sociologie, droit, économie, philosophie, architecture, littérature..., beaucoup de disciplines sont convoquées pour expliquer le fait urbain.

Au passage, les auteurs mettent en cause certaines pratiques et idées reçues. Ainsi, la politique de la ville est accusée de ne traiter que le social et de négliger l'économique. Cette attitude est en train de changer, certains gouvernements faisant le lien entre efficacité économique et formes d'organisation urbaine. Une autre critique porte sur la survalorisation des effets bénéfiques attribués aux moyens de circulation et de télécommunications.

Les questions à résoudre sont nombreuses. Par exemple celle de la collaboration entre public et privé, qui concerne notamment la politique du logement, ou encore la cohérence des actions sanitaires locales. Les voies d'avenir pourraient s'inspirer de villes étrangères, dont Amsterdam, qui a su – mieux que les nôtres – vivre « l'être-ensemble dans l'espace public », ou Porto Alegre (Brésil) où 300 000 personnes ont participé à l'élaboration du budget municipal. En tout cas, la question est posée de l'émergence d'une nouvelle civilisation urbaine apte à gérer démocratiquement la contradiction entre l'autonomie croissante des individus et la solidarité, au sein d'un tissu social aux fibres plus fragiles mais plus souples que celles d'hier.

Ce modèle futur sera-t-il « durable » ? Ce concept, désormais quasiment obligatoire dans ce type de réflexion, fait l'objet d'une recherche internationale patronnée par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Une dizaine de villes du monde (dont Lyon) y sont associées. Leurs analyses et leurs actions font l'objet d'un livre publié par Anthropos-Economica. La « durabilité sociale » implique de ne pas sacrifier le long terme au court terme et de privilégier « une évolution harmonieuse de la société civile ». La gouvernance, les politiques sociales et culturelles, les services publics, l'urbanisme, les transports et la revitalisation économique sont traités sous l'éclairage de ces impératifs. Parmi les enseignements de ces exposés concrets : les nécessités d'anticiper, de ne pas raisonner sur des données moyennes mais de prendre en compte la diversité, de veiller à l'appropriation des projets urbains par la population.

COURRIER

STRESS DES CADRES

A propos de l'article « Les médecins du travail recueillent souvent les premières confidences... », « Le Monde Campus » du 14 novembre 2000.

Les débordements dans les sollicitations des cadres engendrent stress, surmenage, amertume, voire dépressions. Il y a un mécanisme de transmission de la pression psychologique qui provoque également d'incontestables dégâts, assez importants pour poser maintenant un problème majeur de psychopathologie du travail.

D'une part, dans la maîtrise, chargée d'organiser le travail productif, placée au sein d'un conflit intérieur permanent entre la réduction des coûts, c'est-à-dire des ressources humaines, et les objectifs de gains

de production. Ces salariés, appelés quelquefois « managers de première ligne » pour les motiver, subissent en cas d'échec, attaques personnelles, harcèlement, relégation, perte d'emploi. D'autre part, parmi le personnel d'exécution, exposé à la somme des pressions descendantes additionnées des tensions personnelles ressenties par la hiérarchie : la « recherche d'excellence » devient harcèlement, la connaissance du travail réel est incommunicable car ce système empêche toute information ascendante, le professionnalisme devient la capacité à réaliser le travail malgré l'organisation (s'il en persiste une), les effets sur la santé sont le lot commun, le stress devient moyen de gouvernement (...).

La volonté d'agir sur le psychisme pour des raisons professionnelles – « managériales » – devrait être passible de poursuites : scientifiquement, c'est une hérésie ; moralement, elle s'accompagne d'une intrusion psychologique inacceptable et dangereuse ; socialement, son efficacité repose sur la position dominante de celui qui l'exerce ; elle a un effet destructurant sur les organisations et les individus, largement assez préjudiciable pour donner lieu à réparation judiciaire.

Dr P.M. Paris
médecin du travail
Olivet (45)

EQUATIONS ÉCONOMIQUES

Sur la place des mathématiques dans les sciences économiques, « Le

Monde Economie » du 31 octobre 2000.

L'article « Des équations différentielles... à McFadden et Heckman » met l'utile confrontation des modèles aux données dans une perspective historique. Mais pourquoi se faire encore l'écho de la formule simpliste du 80-20, au risque de la faire passer pour une fatalité ? Des exercices élémentaires du calcul des probabilités réfutent cette « loi » qui d'ailleurs n'est rappelée que lorsqu'elle est observée (...). De plus, il y a un danger certain à dissoudre dans une formule choc simpliste des situations variées de concentration.

Antoine de Falguerolles
professeur d'université
Toulouse

PARUTIONS

DES RESTRUCTURATIONS ET DES HOMMES.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET GESTION DU CHANGEMENT, sous la direction de Thierry Lemasle et Pierre-Eric Tixier

Hier symptôme d'une « mauvaise santé » de l'entreprise, les restructurations sont aujourd'hui davantage la conséquence de fusions et de réorientations stratégiques. Mêlant réflexions d'experts et paroles de praticiens, les auteurs proposent de substituer à une conception où prévalent les garanties juridiques, dans une perspective réparatrice, une approche dynamique, appréhendant les restructurations comme un véritable mode de gestion prévisionnelle des ressources humaines (Dunod, 2000, 212 p., 169 F, 25,76 euros).

L. V. E.

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL, de Christian Longhi et Jacques Spindler

En une vingtaine d'années, le développement local est passé du « statut » d'utopie – reposant sur une vision alternative du développement dans une économie très centralisée – à celui d'un mode de développement économique à part entière. Cet ouvrage expose les différentes théories et expériences qui alimentent aujourd'hui le débat sur cette question (LGDJ, 2000, 120 p., 55 F, 8,38 euros).

L. V. E.

Ingénieurs,
changez
d'ÈRE
en rubrique
Le Monde du Net

CS
COMMUNICATION & SYSTEMES

Qu'est-ce qu'on nous mijote ?

Un avant-goût en pages centrales

Rendez-vous en dernière de couverture

Internet dans la télévision

Netgem

Quand cinq générations coexistent

Les familles de cinq générations existent : le laboratoire pharmaceutique Novartis Pharma et la Fondation nationale de gérontologie (FNG) les ont rencontrés. Un appel lancé en novembre 1999 à travers les médias, a amené près de 3 382 familles de cinq générations à se manifester. Sur ce nombre, la moitié (1 675 exactement) a envoyé les documents administratifs attestant de leur situation familiale et, sur les 503 questionnaires réceptionnés, 499 ont pu être exploités en profondeur.

Le nombre de familles à cinq générations a tout d'abord surpris. Comme le souligne le professeur Joël Ménard (Paris-VI), « cette étude nous a appris que cette situation familiale était loin d'être exceptionnelle, contrairement aux prévisions ». Autre fait étonnant, la coexistence de cinq générations au sein d'une même famille n'est pas un phénomène fugace : elle peut durer plusieurs années. « Au total, 25 % de la première génération ont été contemporains de la cinquième génération pendant cinq ans », selon l'étude menée par Novartis Pharma et FNG.

A la question de savoir si ces familles de cinq générations vont pérenniser le modèle, les auteurs de l'étude répondent résolument par l'affirmative en faisant remarquer que l'écart d'âge moyen entre les générations « est identique de la 5^e à la 4^e, de la 4^e à la 3^e, de la 3^e à la 2^e, à savoir vingt-deux ans. Entre la première et la deuxième, l'écart est de vingt-cinq ans ».

Cet accroissement de trois années entre la première et la deuxième génération n'a rien d'inquiétant, compte tenu de l'allongement général de la durée de la vie (un trimestre par an) et de l'âge moyen auquel les femmes françaises font des enfants : soit 29 ans. Point particulier : pour 3 % des familles interrogées – 15 sur 449 –, la coexistence de cinq générations n'est pas une première : « Ce phénomène s'est déjà reproduit au moins une fois dans leur histoire familiale récente. »

Les familles « pentagénérationnelles » vivent davantage en milieu rural que l'ensemble des Français

Le dépouillement des questionnaires a aussi montré que ces familles « pentagénérationnelles » sont dominées en nombre par des femmes. Les représentantes du sexe féminin, on le sait, vivent en moyenne plus longtemps que les représentants du sexe masculin. Plusieurs facteurs expliquent cette longévité : les femmes boivent moins que les hommes, fument moins et sont aussi mieux sensibilisées aux problématiques de santé et d'hygiène de vie. Autre point qui contribue à cette domination numérique des femmes : l'âge moyen des mères à la naissance d'un enfant est plus faible que celui des pères.

Interrogés sur les facteurs qui ont contribué à leur longévité, les membres de la cinquième génération mettent en avant l'« hygiène

ne » puis le « progrès social ». La quatrième génération cite elle aussi l'« hygiène », puis la « nutrition » et la « médecine ». Dans les commentaires libres, bon nombre de personnes laissent entendre que la « solidarité familiale » et la « bonne entente » ont aussi joué un rôle.

Les 499 familles étudiées vivent plus souvent en milieu rural que l'ensemble de la population française (entre 55 % et 52 % selon les générations, contre 23 % pour le reste de la population). Un pourcentage qui diminue au fur et à mesure que l'on se rapproche des deuxième et première générations.

La concentration géographique des familles se réduit également avec l'âge. Si les plus âgés (cinquième et quatrième générations) cohabitent encore dans la même commune, la troisième génération commence à s'éparpiller sur le territoire national, et cette diffusion devient « massive » pour les deuxième et première générations qui vivent dans des départements souvent éloignés de leurs grands-parents et arrière-grands-parents. 30 % des représentants de la première génération vivent toutefois dans la même commune ou dans un rayon de 30 kilomètres autour du domicile des représentants de la cinquième génération.

Plus les « supermamies » de la cinquième génération sont âgées, et plus elles vivent en maison de retraite (67,5 % de celles qui sont nées avant 1900). L'âge médian pour la cinquième génération est de 93 ans. Preuve de la vigueur physique et mentale de ces familles, la cinquième génération vit seule à 63 % et à 23 % seulement avec des descendants. Les quelques hommes qui appartiennent à la cinquième génération vivent « plus souvent seuls et à domicile qu'en couple ou avec des descendants ».

ENTRAÏNE

Un quart seulement des représentants de la cinquième génération est « totalement autonome » et un tiers à besoin d'une « aide permanente ». Un tiers a également besoin d'une aide financière des autres générations. L'entraide familiale est forte et va d'une aide quotidienne à une aide ponctuelle.

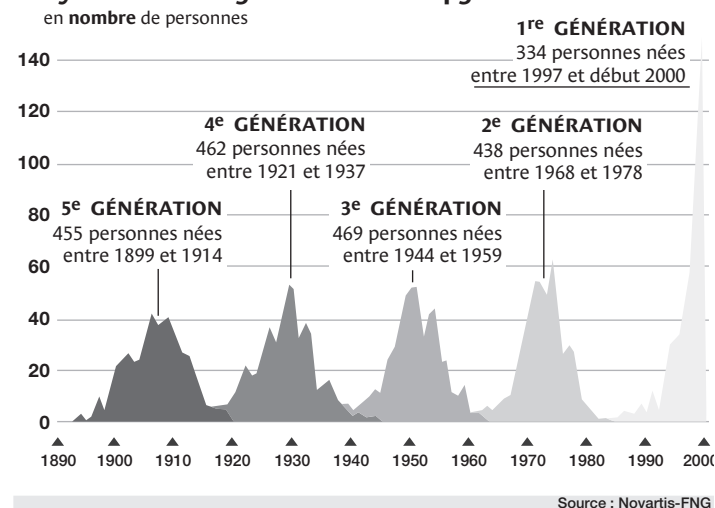
Les représentants des troisième et quatrième générations occupent une position « pivot » vis-à-vis de leurs ascendants comme de leurs descendants : nombreux sont ceux qui apportent « un soutien affectif, voire financier » aussi bien à leurs parents qu'à leurs enfants et petits-enfants. Pourtant certains craignent un abandon total ou relatif au fur et à mesure de leur propre avancée en âge.

Ces familles pentagénérationnelles sont-elles des familles unies ? L'éloignement géographique est évidemment un frein aux retrouvailles. Au mieux, les rencontres globales n'ont lieu qu'une fois par an ; 47 familles (9,5 %) sur un total de 499 avouant n'entretenir aucun lien avec l'ensemble de la famille. Les représentants des générations 3 et 4 – de par leur fonction pivot – sont ceux qui sont le plus souvent en relation avec le haut et le bas de la pyramide familiale.

Si les plus anciens avouent « joie » et « fierté » d'appartenir à une famille aussi nombreuse, c'est un motif de satisfaction pour l'ensemble des générations.

Yves Mamou

▼ Pyramide des âges selon les cinq générations



Les valeurs du Net qui tireront leur épingle du jeu

Depuis le mois de mars 2000, les entreprises américaines du Net cotées en Bourse ont vu leur valorisation chuter inexorablement. Mais toutes ne connaîtront pas un sort funeste. Selon l'indicateur A.T. Kearney Dotcom, que « Le Monde Economie » publiera désormais en exclusivité, certaines catégories d'entreprises vont bien tirer leur épingle du jeu. Il s'agit, d'une part, des sociétés de B2B (business to business), ayant une clientèle d'entreprises et non de particuliers, et vendant des logiciels pour places de marchés. Et, d'autre part, des « enablers », firmes vendant des systèmes nécessaires au bon fonctionnement des sites (logiciels de sécurisation de paiement,

L'indicateur boursier A.T.Kearney Dotcom sera désormais publié en exclusivité par « Le Monde Economie »

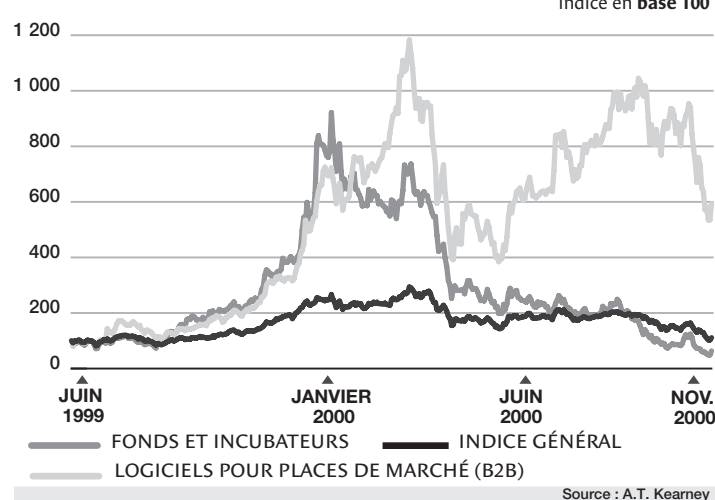
logiciels documentaires pour moteurs de recherche, programmes permettant d'utiliser le Net pour téléphoner à moindre coût, etc.).

Durant ces neuf derniers mois, les indices boursiers, calculés par A.T. Kearney pour ces deux segments ont certes chuté. Pour le B2B, il est passé de 1183, le 9 mars 2000, à 594 le 24 novembre. Pour les enablers, il est passé de 984 à 359 durant la même période. Ces valeurs restent néanmoins très supérieures à ce qu'elles étaient le 24 mai 1999, date pivot (indice 100) de cet indicateur.

« Les firmes du B2B, fournisseurs de logiciels pour places de marché, ont devant elles plusieurs années de revenus de licence et de maintenance », explique Jean-Marc Azoulay, directeur chez A.T. Kearney, et spécialiste de la Netéconomie. Quelques consolidations sont toutefois à prévoir, et la concurrence risque de se renforcer avec l'arrivée de nouvelles firmes sur ce secteur.

Troisième catégorie, relativement préservée, le segment des « e-solutions », c'est-à-dire des sociétés de services pour réalisateurs et gestionnaires de sites.

▼ La fin de l'euphorie



Cette catégorie regroupe les fournisseurs de logiciels de mesure d'audience (pour les publicitaires), de gestion des relations avec les clients (utilisation optimale des fichiers, etc.), les concepteurs de sites, les sociétés de conseil. Leur valeur globale est le double de ce qu'elle était en mai 1999. « Celles qui offrent des solutions ont mieux tenu », observe Jean-Marc Azoulay. Les sociétés de conseil, agences de publicité ont davantage souffert. Surtout quand elles se sont fait payer en participation en capital et non en honoraires, et que la valorisation de leurs clients, des start-up, a chuté. »

La capitalisation globale de chacun des cinq autres segments de l'indice (enclenchés en ligne, fonds et incubateurs, fournisseurs d'accès Internet, portails, ventes aux particuliers) est actuellement inférieure à ce qu'elle était en mai 1999. Le secteur des ventes aux enchères a particulièrement souffert, avec un indice égal au quart de sa valeur en mai 1999. Pour Jean-Marc Azoulay, seul le numéro-un, eBay, devrait subsister : « Sa valorisation était extravagante. Mais son business-model est rentable ; il a une trésorerie et un résultat d'exploitation positifs. »

Autre segment très touché : les fonds d'investissement spécialisés. Quant aux fournisseurs d'accès, ils sont voués à disparaître en tant qu'entreprises indépendantes, esti-

me Jean-Marc Azoulay. « Seuls subsisteront ceux qui auront été repris par des opérateurs de télécommunication. »

Les portails ont aussi été durement atteints. Tout comme les précédents, nombreux sont ceux qui, à l'instar de Lycos (repris par Terra Networks, du groupe espagnol Telefonica) seront intégrés dans de puissants groupes de télécommunication. Le numéro un, Yahoo, n'est pas menacé, même si sa valorisation risque encore d'être revue à la baisse. Les portails très spécialisés, situés sur des niches peuvent aussi espérer équilibrer leurs comptes grâce aux revenus publicitaires.

Enfin, les entreprises de ventes aux particuliers (e-tailing) plongent, mais très inégalement. Celles spécialisées dans la vente de produits physiques, comme Amazon, ne pourront survivre que si elles s'allient avec des firmes traditionnelles, estime Jean-Marc Azoulay. Celles qui diffusent des produits ou services numériques (courtiers électroniques, recherche d'emploi, etc.) ont une rationalité économique évidente. Mais la concurrence y est rude. La consolidation du secteur doit se poursuivre. Et les acteurs traditionnels (banques classiques, par exemple) y joueront un rôle dominant.

Annie Kahn

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

par Bernard Kapp

Whisky ou scotch ?

À u début du XIX^e siècle, les règles essentielles qui doivent présider à la fabrication d'un bon whisky écossais semblent définitivement fixées. Il est tout d'abord indispensable d'utiliser du malt comme matière première. A savoir de l'orge que l'on fait germer puis sécher dans un local chauffé par un feu de tourbe. Quant à la distillation, elle doit impérativement se faire en deux passages successifs dans un petit alambic de cuivre, le pot still, comparable à celui que l'on utilise dans les Charentes pour fabriquer le cognac. Cette façon de procéder, qui relève d'une tradition artisanale établie au XVII^e siècle, permet d'obtenir des alcools puissants au goût riche et complexe. Elle présente malheureusement un inconvénient non négligeable : elle nécessite beaucoup de travail et de savoir-faire, ce qui induit des prix de vente relativement élevés.

Le progrès technique va changer la donne. L'appareil breveté en 1832 par l'Irlandais Aeneas Coffey, qui se compose de deux imposantes colonnes métalliques d'une quinzaine de mètres de haut et qui distille les bouillies de céréales en continu, ouvre la voie à une production massive d'eaux de vie bon marché. Résultat : une véritable industrie de l'alcool se développe à partir de 1840. Les vingt-deux distilleries qui utilisent la nouvelle technique, pour la plupart situées dans les Lowlands du sud de l'Écosse, ont déjà une capacité de production de 20 millions de litres par an en 1850. Et, quatre ans plus tard, elles produisent davantage que toutes les petites unités artisanales disséminées dans les îles occidentales et dans les vallées des Highlands.

Mais ces alcools de grain, produits à partir d'orge non malté, de blé ou de maïs (de plus en plus massivement importés des États-Unis), manquent de saveur. C'est pourquoi les négociants qui assurent la mise en bouteille et la distribution prennent l'habitude, à partir des années 1850, de les mélanger en proportions très variables à des alcools pur malt fournis par les distilleries traditionnelles pour obtenir des whiskies d'assemblage, commercialisés sous l'appellation de blended (mêlés).

La formidable période d'urbanisation et d'industrialisation qui s'étale sur tout le troisième quart du XIX^e siècle entraîne une forte augmentation de la consommation d'alcool, surtout à Londres et dans les grandes villes anglaises. Les ventes de blended bas de gamme, dont les parts de marché s'élargissent sans cesse aux dépens du gin, en profitent très largement. Mais il s'agit aussi d'une période d'intense concurrence pour les distillateurs d'alcool de grain, qui se sont lancés dans des investissements excessifs et se retrouvent les

L'appareil breveté en 1832

par l'Irlandais Aeneas

Coffey, qui se

compose de deux

imposantes colonnes

métalliques

d'une quinzaine

de mètres de haut

et qui distille

les bouillies de

céréales en continu,

ouvre la voie à une

production massive

d'eaux-de-vie

bon marché

à l'échelle du Royaume-Uni tout entier. Cette organisation, que les journalistes de l'époque surnomment le « Parlement du whisky » et qui va fonctionner pendant dix ans, ne parviendra toutefois pas à imposer sa loi au marché.

Les distillateurs de whisky pur malt, touchés à leur tour par une crise de surproduction dans les dernières années du siècle, suivent une tout autre stratégie. Pas question, pour cette quarantaine d'entreprises familiales, d'entrer dans le jeu des concentrations et des ententes. Elles cherchent plutôt à valoriser la qualité de leur production en réclamant une réglementation favorisant les vrais bons whiskies de tradition et interdisant les blended de composition douteuse.

La bonne société londonienne prenant peu à peu l'habitude de remplacer le cognac (devenu introuvable pendant la longue crise du phylloxera) par du whisky écossais de qualité, ces demandes sont accueillies avec sympathie par le monde politique. Mais de puissants intérêts commerciaux sont en jeu, et le débat est vite bloqué au niveau parlementaire.

Une commission royale est finalement désignée en 1907 pour répondre à quelques questions de principe : comment définir le whisky ? Comment caractériser le whisky écossais (et irlandais) ? Faut-il imposer un vieillissement minimal ? Les auditions donnent aux différents groupes de pression l'occasion de préciser leurs positions. Les plus virulents des Highlanders demandent que l'on en revienne à la tradition du pot still : l'appellation whisky doit être réservée, selon eux, aux seuls straight malt fabriqués en Écosse. La majorité des fabricants de malt se montrent plus réalistes : les blended ont droit de cité, mais à condition qu'ils contiennent au moins 50 % de whisky de malt. Les fabricants d'alcool de grain, qui contrôlent les principales marques de blended bas de gamme, sont évidemment favorables à une proportion beaucoup plus réduite. Quant aux distributeurs et aux tenanciers de pub, ils rejettent carrément l'idée de norme : il revient aux consommateurs, expliquent-ils, de faire leurs choix en fonction de leurs goûts et de leurs moyens financiers...

Après plusieurs mois de réflexion, la Commission refusera de se prononcer sur la composition des blended comme sur la question du vieillissement. Mais elle fournira en revanche une définition officielle du whisky (« un alcool obtenu par distillation d'une bouillie de céréales saccharifié par la diastase du malt ») et du scotch whisky (« un whisky distillé en Écosse »)... Beaucoup de bruit pour rien ? Ce serait oublier que cet effort de clarification, si limité qu'il puisse paraître aujourd'hui, a largement contribué à la réflexion sur la normalisation des produits agroalimentaires. Et qu'il a ouvert la voie aux premières lois, votées en France en 1919 et en 1927, sur les appellations d'origine contrôlées.

Par un curieux retour de l'histoire, le compagnonnage apparaît aujourd'hui comme une alternative efficace pour la formation professionnelle des jeunes. Mais malgré l'enthousiasme de ceux qu'il prend en charge, il ne correspond pas forcément aux attentes et aux représentations du plus grand nombre

Les compagnons du Devoir jouent la carte des métiers

Pour montrer qu'ils ont toujours bon pied bon œil, les compagnons du Devoir organisent à Paris une exposition qui, du 8 décembre 2000 au 31 mai 2001, retracera l'histoire de leur organisation, « *d'un siècle à l'autre* ». Outil traditionnel de la formation des artisans depuis le Moyen Âge, le compagnonnage prévoit, pour tout jeune aspirant à la pratique d'un métier, un tour de France qui, d'entreprise en entreprise, lui permettra d'acquérir « sur le tas » les bonnes pratiques professionnelles.

Les jeunes, salariés de leurs employeurs successifs (en moyenne une dizaine répartis sur trois à cinq ans), hébergés et nourris dans 128 Maisons et lieux d'accueil qui servent à la fois d'internats et d'écoles de cours du soir, vivent en com-

munauté d'une dizaine à près de 200 personnes, obéissant à des règles très strictes.

Alors que la régression de l'artisanat au profit du salariat industriel avait semblé sonner le glas de ce mode de formation, les compagnons estiment qu'il est à nouveau porteur d'avenir : la hausse des qualifications, le retour des petites séries et du « surmesure » de qualité, l'accent mis sur les savoirs et les savoir-faire, la méfiance des consommateurs face à certains échecs retentissants de la grande industrie, tout concourt à redorer le blason d'une formation basée sur la transmission des savoir-faire traditionnels.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées par l'éducation nationale pour scolariser dans ses lycées professionnels (LP) toute une frange

de la jeunesse d'origine populaire font apparaître, par contraste, les valeurs de communauté et de respect des règles compagnonniques comme une alternative pédagogiquement valable.

« Nous ne nous contentons pas de former, nous éduquons », insiste Bruno Aubry, responsable de la formation initiale des compagnons. Pour nous, le métier n'est pas seulement une maîtrise technique, mais un ensemble de valeurs, de références dans le temps et dans l'espace, qui vont structurer la personnalité du jeune. » Les formateurs, âgés de 25 à 30 ans, sont des compagnons proches de leurs élèves, mais aussi de l'entreprise, dont ils sont détachés pendant une brève période.

Enfin, dernier atout en ces temps de reprise économique, les compagnons forment des jeunes dans

21 métiers dont nombre connaissent aujourd'hui d'importantes pénuries de main-d'œuvre : le bâtiment, l'hôtellerie, la mécanique... Partant du principe que le jeune doit être respecté, les compagnons exigent des employeurs qu'ils paient leurs apprentis à 50 % du SMIC dès la première année, contre 25 % selon la loi. Et ça marche : 5 000 entreprises accueillent les 4 500 apprentis et les 3 100 itinérants de l'association, dont la qualification est reconnue : 97 % des jeunes issus des centres de formation d'apprentis (CFA) des compagnons obtiennent un emploi dans leur métier d'origine.

Forts de ces arguments, les compagnons du Devoir ont entrepris de regonfler leurs effectifs. « Nous ne recrutons pour le tour de France que des jeunes déjà titulaires d'un CAP ou d'un BEP », explique Bruno Aubry. Comme le nombre de vocations était en forte baisse, nous avons décidé en 1989 d'ouvrir nos propres CFA. » L'objectif initial de 5 000 apprentis est en passe d'être atteint. « Nous voudrions passer à une vitesse supérieure », mais les compagnons se heurtent, disent-ils, à la méfiance de l'éducation nationale, des CFA gérés par d'autres institutions, des régions. Sans ces obstacles, « nous pourrions accueillir deux fois plus de jeunes ».

Mais ces querelles institutionnelles ne sont pas les seules responsables de l'impact plutôt réduit des compagnons, qui ne représentent après tout que 7 600 jeunes. Même si l'on y ajoute les quelques centaines de compagnons des tours de France d'organisations concurrentes, telles que l'Union compagnonnique et la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment, ils ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan des 374 000 apprentis de CFA et des 786 000 lycéens de LP. De plus, le nombre

de compagnons diplômés qui enchaînent sur un tour de France est en diminution. « Ils trouvent du travail immédiatement, et ne voient pas l'intérêt d'entamer des années de voyage avant de s'installer », regrette Hervé Pointillart, responsable de la formation des itinérants et des adultes.

De l'extérieur, certains reprochent aux compagnons de sélectionner de façon élitiste les candidats. Ceux-ci doivent suivre une semaine d'orientation, dont une partie en entreprise, afin de tester leurs capacités et, surtout, dit Bruno Aubry, leur motivation. « Notre rôle est de défendre les métiers, et non d'en faire des voies de garage. Nous n'avons pas vocation à résoudre les problèmes sociaux de la jeunesse, ou les problèmes de pénurie de main-d'œuvre des entreprises, mais à expérimenter des modes de formation qui permettront aux métiers de continuer à vivre. »

Les compagnons du Devoir comptent ainsi se lancer dans la validation des acquis professionnels et dans l'usage intensif d'Internet, idéal pour atteindre des jeunes en perpétuel déplacement. « Aux Etats-Unis, on ne trouve plus de couvreurs, le métier a disparu, comme d'autres avaient disparu avec la révolution industrielle. Nous voulons que nos métiers puissent s'adapter à la nouvelle révolution technologique. »

C'est pourquoi les compagnons entendent donner ces prochaines années la priorité à la formation continue (ils accueillent déjà en stage 5 000 à 6 000 adultes par an dans leurs maisons) et ont créé plusieurs instituts supérieurs des métiers (de la charpente, de la pierre). Ils envisagent aussi d'ouvrir leurs formations aux jeunes filles. Ultime concession pour suivre l'évolution de l'époque.

« Ces gens-là ne vivent que pour leur travail »

Mécanicien, Nicolas était bien décidé à le devenir. Au point de reprendre presque de zéro sa formation après avoir passé un bac E. En 1995, ce jeune Rennais, alors âgé de 18 ans, décide de rejoindre les compagnons du Devoir et de commencer son tour de France par deux ans d'apprentissage à Saumur pour « acquérir les réflexes manuels du métier ».

Son BEP de maintenance des systèmes mécaniques automatisés en poche, Nicolas n'abandonne pas le projet de décrocher un BTS en mécanique, projet qu'il n'a pu réaliser après son bac, étant « trop juste » sur le plan scientifique. Les deux années suivantes, il suit à Reims une formation d'une semaine par mois pour décrocher son diplôme, tout en poursuivant son tour de France, qui le conduit à Strasbourg, Tours et Lille.

En poste à Paris depuis cet été, il reprendra son baluchon dès juillet prochain pour de nouveaux horizons. Le Royaume-Uni, les Etats-Unis ? Avant de boucler son tour à l'été 2002,

Nicolas aimerait acquérir une expérience à l'étranger. « Le premier départ est le plus difficile : on s'attache vite à une ville, ne cache pas Nicolas. Mais on sait que pour l'expérience, il faut repartir. Par la suite, même quand on se sent vraiment bien dans une entreprise, on a envie de bouger. »

CONTACT FACILE

Au-delà du métier, c'est « l'expérience humaine » acquise par la vie en communauté et par le voyage qu'il apprécie. « A chaque fois, explique-t-il, on coupe tout et on repart à zéro : on est obligé de se remettre en question et de s'adapter rapidement à un nouvel environnement. Et, croisant, de ville en ville, des cultures différentes, on s'enrichit, on apprend à avoir le contact facile. »

N'a-t-il pas le sentiment néanmoins de passer à côté de sa jeunesse, d'être un peu en marge ? « Non, répond-il avec jovialité, bien au contraire, si l'on restait enfermé sur soi-même on ne progresserait pas. Le but du voyage, c'est bien d'aller au contact des autres. J'ai des amis partout. » Bien sûr, un compagnon doit mettre sa vie familiale,

et parfois sentimentale, entre parenthèses, mais, assure Nicolas, « on ne tire pas un trait sur ses passions. Au départ, c'est vrai, il faut mettre un gros coup de collier pour l'apprentissage du métier, mais après rien n'interdit à qui veut, de faire sur son temps libre de la batterie, du judo... »

Chef de chantier dans le bâtiment, François, 36 ans, suit une formation d'un an chez les compagnons. Il ne cache pas une certaine fascination : « Ce sont de fortes personnalités, très indépendantes. Ils forment quand même un monde à part : ces gens-là ne vivent que pour leur travail. Il n'y a rien de plus beau pour eux. Ils sont très désireux de transmettre, de partager leur amour du métier. »

Ce n'est pas Nicolas qui le démentira, lui qui a rejoint les compagnons sur les traces de son père menuisier, et qui s'avoue quand même, non sans une certaine fierté, « différent » : « J'ai peut-être loupé des choses, mais les autres (jeunes) aussi loupent quelque chose. »

Laetitia Van Eeckhout

Antoine Reverchon

A Nantes, un vrai choix de vie

NANTES correspondance
A u sortir de la gare sud de Nantes, la flèche torse, « unique en France », intrigue le voyageur. Cette ville parfaite, qui ressemble à un clocher finement ouragé, surplombe la « mère de Nantes », maison de l'Association ouvrière des compagnons du Devoir. L'imposant édifice de cinq étages construit par les compagnons voilà cinquante ans abrite une centaine de pensionnaires, des jeunes de seize à vingt-six ans en formation initiale ou en train d'accomplir leur tour de France. Le splendide intérieur de la maison ne se visite que pendant les Journées du patrimoine. Plafonds à caissons ouragés, bibliothèque somptueuse, grands escaliers de pierre taillée, colonnes en rupture... La performance technique est omniprésente.

« C'est un vrai choix de vie », dit le maître des lieux, le « prévôt » Fabrice Morin, dit « Breton la Gaieté », compagnon mécanicien, vingt-six ans et déjà dix ans de tour de France derrière lui, qui raconte la vie en communauté et l'emploi du temps bien chargé.

EXAMENS

A Nantes comme ailleurs, c'est « toute la journée en entreprise, dîner de 19 heures à 19 h 30, café, puis cours de 20 heures à 22 heures ». Les volontaires peuvent passer aux ateliers ensuite, ou regagner la chambre à deux lits pour dormir enfin... ou réviser l'examen que l'on prépare toujours en candidat libre, du BEP au brevet de maîtrise en passant par le bac pro. Le samedi aussi, on assiste à des cours ; et toute la semaine, on doit assurer les « gâches », de menus travaux domestiques « qui responsabilisent ».

Si la cravate n'est plus obligatoire au réfectoire, on est prié de ne pas se mettre à table débraillé, sous peine de rappel à l'ordre par un autre compagnon. « Mais on a évolué : voilà quelques années, un jeune pris à fumer un joint était viré aussitôt, aujourd'hui on va essayer de comprendre », rassure Breton, qui observe que « les tours de

Entre le travail en entreprise, les cours et les travaux domestiques, l'emploi du temps des compagnons est bien chargé

France ont tendance à raccourcir à cinq ans, parce qu'au bout d'un moment, c'est dur d'expliquer à la copine que ça s'éternise ».

Si on parle d'ouvrir le compagnonnage aux filles, ce monde de garçons n'accepte toujours pour l'instant qu'une seule présence féminine, « notre mère », une intendante chargée de régler les problèmes administratifs de chacun, mais aussi d'écouter les coups de blues.

Dans les couloirs, chacun se salue d'une poignée de main ; à table, le « bon appétit » est de rigueur. « C'est juste la continuation de l'éducation normale que j'ai reçue », estime Julien Vermeulen, dit « le Flamand », un aspirant mécanicien de vingt et un ans qui tire sur une cigarette au bar de la maison, où l'on joue au baby-foot, au flipper et aux jeux vidéo. Pour faire plaisir à ses parents, Julien a passé un bac littéraire, « mais dès la seconde, je voulais faire compagnon », raconte-t-il à Guillaume Halary, vingt-trois ans, bouc à la mode et tee-shirt floqué Quick-silver-Sega.

Guillaume est un vieux « lapin », surnom des apprentis âgés de quinze ou seize ans en général. Titulaire d'un DEUG de biologie, il explique : « La fac ne me convenait pas, je voulais avoir un vrai métier dans les mains, comme mon père et mon grand-père. » Guillaume s'est lancé dans la plomberie, voilà trois mois. Lui aussi fera le tour de France un jour, « parce qu'ici, j'ai vraiment trouvé ma voie ».

La discussion dérive sur le « topage », ces mots et signes qui permettent aux compagnons de se reconnaître à l'insu du non-initié.

On parle des surnoms, de la canne et de la couleur des blasons par métier, des saints patrons, des symboles, du « folklore »...

« Vous pensez que nous sommes une secte ? », fait Guillaume. La différence est simple : une secte, c'est facile d'y entrer et très difficile d'en sortir ; ici, c'est exactement le contraire : si ça ne te plaît pas, tu fais ton sac quand tu veux. »

Julien approuve et embraye sur la discipline : « C'est de l'autodiscipline, y'a pas de pion pour t'engueuler, et ici c'est aussi ma maison, donc c'est normal de participer pour qu'elle fonctionne normalement. » Aucun bémol, donc ? « Le rythme est parfois difficile à tenir : en quatre mois, j'ai accumulé vingt-sept jours de récup pour les 35 heures, sourit Julien, je vais les utiliser pour faire un stage de serrurier. »

VOYAGES

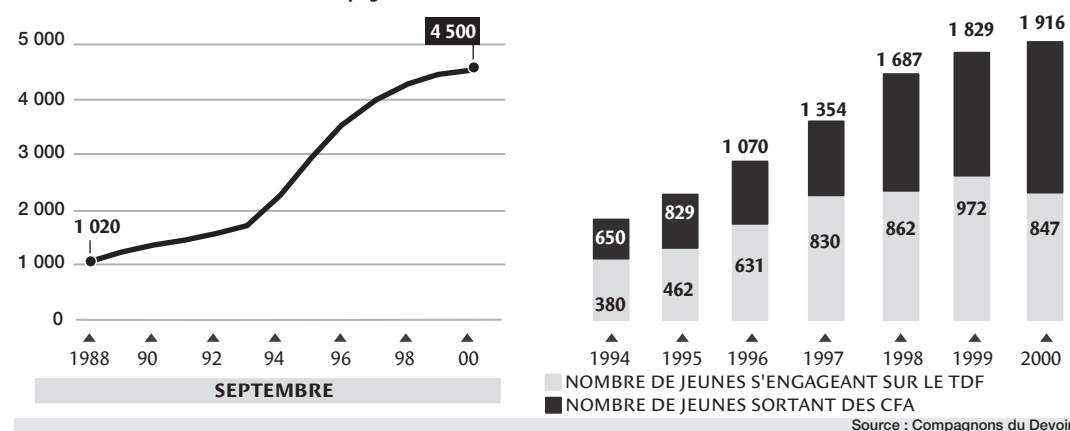
Des fous de boulot ? « Attends, on est des jeunes comme les autres, on drague le samedi soir, on va au ciné, on est aussi motivé pour la brigue que pour le travail, tempère l'aspirant mécanicien. Ici, je profite au maximum de ma jeunesse. Je voyage, je suis allé installer des machines aux Etats-Unis, l'an prochain, j'irai en Irlande ou en Angleterre, je passerai parallèlement mon bac pro. » Guillaume, « toujours les godasses accrochées au sac à dos », voyagera aussi et ne sera sans doute jamais prof de biologie. Il assure : « Il y a un vrai plaisir à réaliser une pièce avec sa tête, à la dessiner puis à la fabriquer avec ses mains, tous les sens sont en éveil. » Après ?

Après, ils auront forcément une bonne place – le compagnon est très réputé –, « on pourra élever une famille correctement, comme l'ont fait nos parents, on sera riche de toutes ces expériences, de toute la culture qu'on découvre à chaque ville où l'on passe ». Ils disent être « avant tout des hommes libres ». Leur enthousiasme peut laisser perplexes. Il a l'air sincère. Et ce n'est pas « Breton » qui le démentira. Pour le jeune « prévôt », les choses sont claires : « Si c'était à refaire, je repars dès demain pour dix ans. »

Bruno Ménard

Le nombre d'apprentis augmente... mais le tour de France est moins attractif

Evolution des effectifs des CFA des compagnons du Devoir



Source : Compagnons du Devoir

La « tradition » ne fait plus recette

Les modes de transmission des métiers mis en pratique par les compagnons du Devoir, axés sur les savoir-faire traditionnels, correspondent-ils aux attentes et aux représentations des jeunes engagés aujourd'hui dans une formation professionnelle initiale ? On peut en douter, si l'on en croit les recherches menées par des universitaires dans les lycées professionnels (LP) ou les centres de formation d'apprentis (CFA).

Bernard Charlot, professeur de sciences de l'éducation à l'université Paris-VIII, auteur d'une Histoire de la formation des ouvriers (Minerve, 1985) et d'un ouvrage sur Le Rapport au savoir en milieu populaire (Anthropos, 1999) observe ainsi que « les jeunes des LP ne raisonnent plus en termes de métier, mais en termes d'ascension dans la hiérarchie sociale. Par exemple, les filles qui passent un CAP de couture ne s'imaginent pas « couturière », mais « styliste » ou patronne d'une boutique de fringues. « Devenir quelqu'un », tel est l'objectif. Ils cherchent à obtenir une réparation narcissique à la dévalorisation dont ils ont été victimes en étant orientés sur la base d'un échec scolaire vers le LP ou le CFA. Ils n'évoquent la « maîtrise du métier » que pour les métiers d'art ou encore lorsqu'il s'agit d'une technologie de pointe, comme une machine à commande numérique, l'Internet. Cette rupture

L'image de l'artisanat a beaucoup souffert. Les jeunes recherchent de bonnes conditions de travail

avec l'idéologie du métier est d'ailleurs totalement avalisée par le système éducatif, qui raisonne en termes de familles professionnelles et de polyvalence, qui joue les bacs pros plutôt que les CAP ».

Les jeunes les plus défavorisés, décrits par Laurence Rouleau-Berger dans Le Travail en friche – Les mondes de la petite production urbaine (Editions de l'Aube, 1999), choisissent, lorsqu'ils le peuvent, d'exercer une activité professionnelle dans des secteurs innovants et peu structurés, tels que la musique, le spectacle, l'informatique, dont l'image sociale est bien plus valorisée que les métiers dominés par des formes traditionnelles d'organisation.

Selon Christine Agulhon, professeur de sciences de l'éducation à Paris-V, auteur d'un récent article sur l'alternance dans le dossier « Les formations professionnelles entre l'école et l'entreprise » de la Revue française de pédagogie (n° 131, avril-juin 2000), « le discours sur les métiers est essentielle-

ment défensif et n'a guère de prise sur des jeunes devenus essentiellement urbains. Ils peuvent certes être attirés par une image, celle de l'hôtellerie par exemple, mais déchantent vite devant la faiblesse des rémunérations, les quinze heures par jour, le « sale boulot » qui leur est réservé. Ce n'est pas un hasard si les artisans eux-mêmes veulent généralement que leurs enfants fassent des études longues ».

L'image de l'artisanat a énormément souffert de la crise des années 90. Les entreprises qui ont résisté l'ont fait grâce à des compétences de gestion plus que des compétences « de métier ».

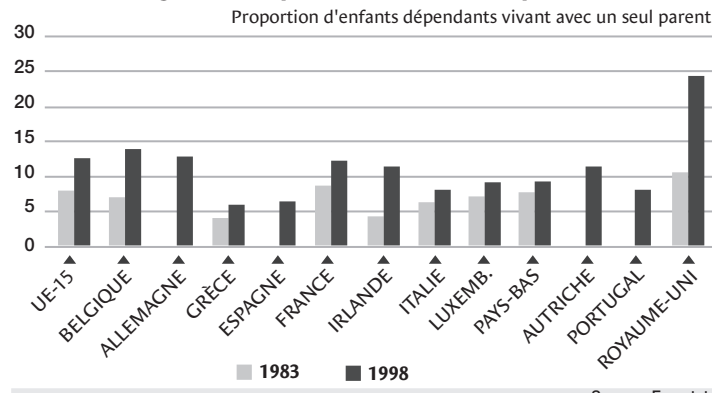
RELATIONS HUMAINES

« Il n'est pas étonnant que la volonté de poursuite d'études l'emporte sur toute autre considération, explique Christine Agulhon. On voit aujourd'hui de plus en plus de garçons choisir les spécialités tertiaires malgré le fait que les salaires soient plus élevés dans l'industrie, tout simplement parce que les relations humaines sont beaucoup plus dures dans l'industrie que dans les bureaux. En fait, si les jeunes ont des représentations décalées par rapport aux évolutions des besoins du marché du travail, elles sont assez justes en ce qui concerne les conditions de travail. »

A. R.

EUROPE

▼ Les ménages monoparentaux se multiplient



■ **AU COURS DES VINGT DERNIÈRES ANNÉES**, le nombre de familles monoparentales a augmenté de façon très importante dans l'Union européenne. En 1998, 13 % de tous les enfants « dépendants » (c'est-à-dire les jeunes inactifs de moins de 25 ans) habitent avec un seul parent. En 1983, cette proportion n'était que de 8 %. Ce phénomène affecte tous les pays de l'Union, mais le Royaume-Uni et l'Irlande ont vu cette proportion plus que doubler au cours de la période ; elle a doublé dans le cas de la Belgique.

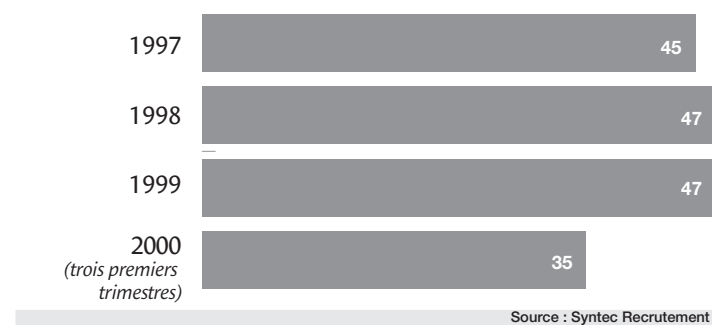
■ **ACTUELLEMENT**, la part des familles monoparentales varie de 6 % en Grèce et en Espagne, à 25 % au Royaume-Uni. La France se situe juste en dessous de la moyenne européenne, avec 12 % d'enfants dépendants vivant avec un seul parent.

■ **LA GRANDE MAJORITÉ** de ces parents isolés (autour de 90 %) sont des femmes.

FLASH SYNTEC RECRUTEMENT / « LE MONDE »

▼ Une mission sur trois est une création de poste

Création de postes sur le total des missions par approche directe en %



■ **CES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**, les créations de postes représentaient près de la moitié des missions d'approche directe confiées aux cabinets de recrutement adhérents du Syntec Recrutement. Si l'on en croit les données enregistrées pour les trois premiers trimestres de cette année, cette proportion serait tombée à un tiers des missions.

■ **CE CHANGEMENT** peut s'expliquer de trois manières : l'importance du turn-over se traduit par une augmentation du nombre de missions de remplacement ; les difficultés de recrutement incitent les entreprises à recourir aux conseils en recrutement, même pour des postes déjà définis ; il est aussi possible que les entreprises aient commencé à « faire le plein » de postes de responsabilité, et que le marché des missions d'approche directe devienne progressivement un marché de renouvellement.

AGENDA

● **FORMATION.** La Commission organise, les 5 et 6 décembre à Bruxelles (Belgique), le forum Formation 2000 qui présentera en particulier la phase 2000-2006 du programme Leonardo da Vinci ; sa phase précédente a permis, en cinq ans, de mener 4 000 projets de formation transnationale bénéficiant à 130 000 personnes. Le forum présentera les stands de deux cents de ces projets, et des ateliers sur des thèmes tels que la mobilité, les équivalences de qualification, la formation des formateurs.

Renseignements : <http://europa.eu.int/comm/formation2000.html>

● **BÂTIMENT.** Quelles sont les perspectives du marché de la construction dans 19 pays d'Europe occidentale et centrale pour la période 2001-2003 ? Quel sera, à plus long terme, l'impact des mutations sociales et démographiques (vieillesse, mobilité et immigration accrues) sur ce marché ? Le Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE) organise, à Paris les 6 et 7 décembre, la cinquantième conférence Euroconstruct pour répondre à ces questions.

Renseignements : <http://www.euroconstruct.com>

● **GESTION.** Les démarches qualité ont modifié les frontières de l'audit interne dans l'entreprise. L'Institut de l'audit interne (Ifaci) et le Mouvement français pour la qualité (MFQ) organisent ensemble, le 7 décembre à Paris, un colloque sur les synergies et les convergences entre ces deux démarches.

Renseignements : 01-53-53-59-06.

● **VILLE.** Comment concilier sécurité et démocratie urbaine ? Le Forum européen pour la sécurité urbaine, qui réunit 300 villes, se réunit du 7 au 9 décembre à Naples (Italie), afin d'échanger expériences et contributions sur ces sujets.

Renseignements : <http://www.urbansecurity.org>

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3^e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)											
	1,4	1,5	0,1	1,0 (2 ^e trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	-0,6
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	-0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1999 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	62	60	65	59	52	60	53	71	70	64 (1998)	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	49	45	48	39	43	47	38	50	60	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1999 (h/semaine)											
	40,4	39,7	40,1	38,4	40,6	39,6	38,5	39	43,6	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 2^e trim. 2000											
	+3,9	+3,7	+3,4	+1,8	+2,6	+5,4	+2,9	+2,9	+5,1	+4,6	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE SEPT. 2000 (en %)											
							juil. 00	août. 00	juil. 00		
Hommes + femmes....	8,2	9	8,3	8,6	14,4	9,5	10,5	2,7	5,3	4	4,7
Moins de 25 ans.....	16,8	17,5	9,4	23,6	26,3	20,1	31,8	5,4	11,8	8,9	9,3
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1999 (en %)											
	46	49	52	61	46	39	61	44	30	8 (1998)	N. D.

N. D. : non disponible. Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Le marché du travail français

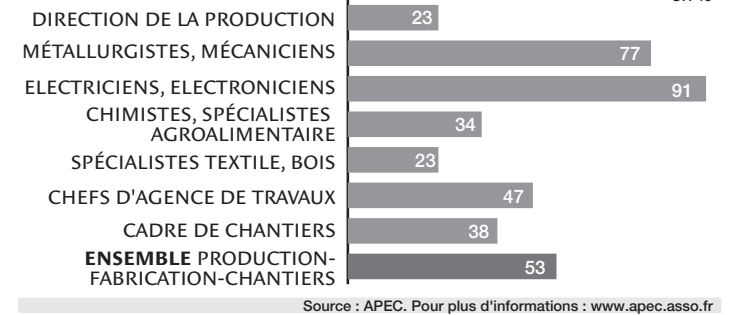
	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	17,0 % (sept)	-3,4
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	34,4 % (sept)	-3,2
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	975	+9,2 %*
INTÉRIM.....	550	+23,1 %*
APPRENTIS.....	285	+3,2 %*
CONTRATS AIDÉS.....	462	+8,8 %*
SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	7 000 (mars)	+0,9 %*
Hommes.....	8 666 (mars)	+0,6 %*
SMIC (en francs)		
Horaire.....	42,02 (juillet)	+3,2 %
Mensuel.....	7 101 (juillet)	+3,2 %
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)		
	1 137,4 (juin)**	+2,3 %***

* variation sur quatorze mois (mars 00 / janv.99) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH APEC / « LE MONDE »

▼ La fonction production progresse toujours

Evolution des recrutements confiés à l'APEC (de septembre 1999 à septembre 2000) en %



■ **LES POSTES** de production ont enregistré l'une des plus fortes progressions des offres d'emplois confiées à l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) au cours des douze derniers mois : +53 %, contre +33 % toutes fonctions confondues. Ce maintien à un niveau élevé du recrutement de la fonction production indique que la reprise continue à manifester tous ses effets dans la plupart des secteurs d'activité.

■ **LES SPÉCIALITÉS** les plus recherchées sont, sans surprise, celles liées aux nouvelles technologies (électronique et informatique), mais aussi celles du secteur du bâtiment-travaux publics (cadres de chantiers et chefs d'agences de travaux). La tension sur le marché de l'emploi cadres est particulièrement élevée dans le BTP, puisque l'APEC reçoit actuellement en moyenne 22 candidatures par poste, contre 35 il y a un an.

L'économie se fait citoyenne au comptoir

Le garçon slalome avec ses tasses de café fumant entre les tables de L'Eschollier, place de la Sorbonne, à Paris, où soixante-dix clients inhabituels en ces lieux se sont arrêtés, ce dimanche matin, pour un « café du commerce » d'un genre particulier.

Pour débattre du thème retenu « Faut-il baisser les impôts ? », il y a là des professeurs comme Antoine d'Autume ou Jean-Marie Monnier, mais aussi des représentants de la CGT des impôts, des lycéens d'Henri-IV et des étudiants de l'École normale supérieure (rue d'Ulm), venus en voisins. Et, bien sûr, des enseignants qui vulgarisent les sciences économiques et sociales dans le secondaire, puisque c'est leur Association des professeurs de sciences économiques et sociales (Apses) qui a organisé ce « café des sciences sociales ».

Les exposés liminaires des experts permettent de lancer le débat : faut-il réduire la pression fiscale puisque l'Allemagne et l'Italie s'y sont résolues ? Comment baisser les impôts sans que cela mette à mal le budget de l'Etat et les services publics ? Pourquoi constate-t-on, en France, le paradoxe d'avoir le taux d'impôt marginal le plus élevé alors que l'impôt sur le revenu est faiblement progressif ?

Les 69 % de Français qui estiment que la fiscalité est trop élevée sont manifestement sous-représentés dans le café ; les interventions des uns et des autres sont sous-tendues par le sentiment que les réductions d'impôts annoncées par le gouvernement sont porteuses de risques pour la vie de la cité alors que tant de misère et d'exclusion y règne encore. A gauche donc.

« J'avais trouvé les cafés philosophiques très intéressants, explique Edwige Corcia, de l'échelon régional de Paris de l'Apses. J'y ai vu un lieu de discussion publique de qualité que nous pouvions utiliser pour sortir nos disciplines de nos lycées et les promouvoir en les faisant participer aux débats de société. C'était le moyen de ne pas être sur la défensive. »

L'Association des professeurs de sciences économiques et sociales (Apses) veut participer aux débats de société

Car l'Apses est un peu sur la sellette et, avec elle, la filière économique et sociale (ES), depuis la classe de seconde jusqu'à la terminale. Créée sous le nom de filière B en 1966 et mélange de disciplines diverses, mais toutes en prise sur les phénomènes sociaux, la filière ES a souffert du mépris de son homologue scientifique et de la filière littéraire auxquelles elle empruntait ses différentes techniques.

En 1998 et au début de cette année, l'Apses s'était élevée contre les propos réels ou supposés du ministre de l'éducation d'alors, Claude Allègre, qui avait tendance à prendre fait et cause pour les filières nobles en traitant les sciences sociales de « sciences molles » ou de « pseudo-sciences ».

Heures d'enseignement en moins, postes d'enseignants mis

Etudiants-profs, même combat

Le Collectif étudiant pour la réforme de l'enseignement en économie et l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales (Apses) ont publié, le 28 novembre, un communiqué commun où ils expriment les mêmes exigences, à l'université comme au lycée :

« Nous pensons qu'il faut reconnaître que l'économie est une science sociale. Pour mieux appréhender les phénomènes économiques, qui sont des phénomènes sociaux, l'élève ou l'étudiant a donc besoin de bases dans d'autres sciences sociales. »

« D'autre part, il nous semble nécessaire de partir d'objets ou de grandes questions économiques plutôt que de commencer par la présentation dogmatique de théories formalisées et largement autoréférentielles, comme cela se fait trop souvent aujourd'hui à l'université. Les théories et les techniques enseignées doivent permettre de répondre à des questions économiques essentielles comme : pourquoi y a-t-il du chômage, quelles sont les conditions de la croissance et du développement, comment les entreprises prennent-elles la décision d'investir ou d'embaucher ? Etc. »

« Il s'agit d'abord de donner à l'élève une culture économique et sociale de base, à la fois pour comprendre le monde contemporain et être capable d'avoir un certain recul critique par rapport à ce dernier. »

dévier de cette vocation. Nous n'allons tout de même pas infliger à nos élèves une « modélisation » dont seuls 10 à 12 % auront l'usage en faculté de sciences éco ou en classes préparatoires ! Nous voulons partir de la vie et du concret pour qu'ils puissent se les approprier. »

Autrement dit, les intéressés à l'analyse de leur quotidien : le chômage, la monnaie, les relations en entreprise, les naissances, les inégalités sociales, l'urbanisme, etc.

CALCULETTES

Les adhérents de l'Apses réclament un nombre de postes d'enseignants plus élevé et des moyens convenables pour mener à bien leur tâche. Ils ont affiné leurs revendications pédagogiques, au cours d'un stage national qui s'est déroulé les 27 et 28 novembre à Paris. Ces revendications visent à stabiliser les sciences économiques et sociales.

Une commission « évaluation » s'est penchée sur la question des calculettes, car leur interdiction administrative pour les épreuves méconnaît un enseignement qui veut obtenir des élèves une réflexion critique sur des documents statistiques. Donc avec une calculette.

L'Apses demande une pause dans les réformes pour stabiliser une filière qui a été bien « chahutée ». « Nous souhaitons qu'il n'y ait plus de réformes de programmes ou d'horaires, explique Pierre Giezek. Nous voudrions que l'on suive une cohorte d'élèves pour analyser les manques et les réussites de la formation ES. Soufflons, étudiants ; après cela, éventuellement, nous serons en mesure de réformer intelligemment. »

En attendant, l'association entend prouver que son enseignement est plus concret que jamais. Le 26 novembre, le café des sciences sociales a permis à plus de cent personnes de se demander : « La santé a-t-elle un prix ? ». Le dimanche 10 novembre, il sera temps de se pencher sur « Fêtes et cadeaux dans une société marchande ». Noël appartient aussi aux SES.

Alain Faujas

Conservatoire National des Arts et Métiers
INSTITUT DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET TECHNIQUES DE L'ORGANISATION

Vous souhaitez développer votre expertise sur les marchés porteurs de l'organisation et du consulting
L'IESTO - CNAM vous propose le
Diplôme d'Études Supérieures des Techniques de l'Organisation (DESTO)

Homologué niveau I (3^{ème} cycle) de l'Enseignement Supérieur

- Formule continue : 1 an à temps plein dont 4 à 6 mois de mission en entreprise
- Formule discontinu adaptée à votre projet personnel et professionnel
- Niveau d'accès : Bac +4
ou Bac +2 avec expérience professionnelle significative
- Possibilités de financement

REUNIONS D'INFORMATION
(débouchés, programmes, conditions d'admission, financement)
les jeudis 07/12, 21/12 2000 et 04janvier 2001 de 18 à 20 heures
Rez-de-Chaussée 55, rue de Turbigo - 75003 PARIS
Métro Arts et Métiers

LE SOCIAL DANS L'UNION

par Francis Kessler

Droits fondamentaux :
une nouvelle tentative

Début juin 1999, le Conseil européen annonce l'élaboration d'une Charte européenne des droits fondamentaux. Le groupe de réflexion *ad hoc*, mi-diplomatique mi-parlementaire, constitué à cet effet et baptisé Convention, rend sa copie finale en octobre 2000. Elle a été, dans la foulée, unanimement approuvée par l'instance commanditaire, regroupant les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Union. Cette relance d'une construction européenne, dépassant la seule union économique et monétaire, devait comprendre des droits économiques et sociaux à côté des droits civils et politiques de toute personne humaine et des citoyens de l'Union.

La réalisation de cette tâche s'est avérée ardue. Il est d'abord malaisé de dégager une tradition européenne commune quant à la conception des droits sociaux fondamentaux. Certes, les Etats membres de l'Union qui possèdent une Constitution formelle, ou leur équivalent sous forme de lois constitutionnelles, connaissent, essentiellement depuis la fin de la seconde guerre mondiale, des droits sociaux fondamentaux. Mais certains textes constitutionnels contiennent des listes détaillées, telles les « nouvelles démocraties » grecque ou espagnole, alors que la Constitution luxembourgeoise ne possède que trois articles en la matière. Par ailleurs, les droits sociaux se conçoivent comme une protection contre l'Etat dans certains pays, alors qu'ils sont, par exemple en Suède ou aux Pays-Bas, une protection garantie par celui-ci, qui est même appelé à créer suffisamment d'emplois !

Au Royaume-Uni, pays sans Constitution écrite, ces mêmes droits sont destinés à protéger les citoyens non seulement contre les pouvoirs publics, mais également contre d'autres particuliers. Pour autant, les tribunaux ordinaires britanniques refusent de développer des droits sociaux. La situation de ce pays est alors proche de celle de l'Autriche, dont la Constitution ne contient pas de droits sociaux fondamentaux mais uniquement des droits fondamentaux « classiques », comme le droit à la liberté de travail et le droit au libre choix de la profession et de l'orientation professionnelle.

Autre illustration : l'Allemagne est un Etat social selon les termes de sa Constitution, et il résulte de cette affirmation des règles de conduite à destination du législateur ; la France est une « République sociale », mais cette qualité n'y a quasiment pas de portée juridique.

De plus, dans la plupart des Etats membres, il n'existe pas de définition des « droits sociaux » généralement acceptée, et leurs caractères sont sujets à de nombreuses divergences. Pis, la notion de « droit fondamental » elle-même fait l'objet d'entendements variables. La Convention a ainsi été conduite à opérer une sélection parmi des droits sociaux, mais également à leur donner une valeur propre.

Le second écueil rencontré par la réflexion de la Convention tient aux textes fondamentaux applicables en matière sociale. Le mandat du Conseil européen mentionnait la

Charte sociale européenne, instrument juridique du Conseil de l'Europe, et la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux, document de principe élaboré en 1989 par l'Union européenne. S'y ajoutent les textes à portée universelle, tel que le Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels des Nations unies, les conventions garantissant des droits fondamentaux de l'homme au travail et de la protection sociale émanant de l'Organisation internationale du travail, à laquelle adhèrent tous les pays de l'Union, ou encore la jurisprudence interprétative de la Convention européenne des droits de l'homme émanant de la Cour européenne des droits de l'homme, relative notamment au droit syndical ou à l'égalité de traitement en matière de prestations sociales. La jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) sur les dispositions fondamentales du Traité de l'Union (qui prohibe, entre autres, les discriminations en raison de la nationalité ou en raison du sexe), ainsi que sur « l'acquis communautaire » (droits des travailleurs à l'information et à la consultation dans l'entreprise, règles sur les licenciements collectifs ou sur l'hygiène et la sécurité) ne pouvait pas non plus être négligée. S'est ainsi posé un délicat problème d'articulation de sources de droit et d'harmonisation de leur contenu.

Il est, pour l'instant, difficile d'évaluer le Projet de Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. On peut d'ores et déjà constater qu'un certain lyrisme constitutionnel a été évité : la Convention ne s'est pas noyée dans les innombrables promesses sociales qui caractérisent certaines Constitutions nationales. On peut même être séduit par les intitulés des chapitres tels que « dignité », « égalité », « solidarité », voire par la notion de protection des données personnelles. La distinction retenue entre droits (qui doivent être respectés) et principes (qui doivent être mis en œuvre) semble en revanche d'une utilisation délicate, et on ne manquera pas de souligner la timidité de certaines formulations par rapport à d'autres normes internationales ou communautaires déjà applicables.

Ces droits sociaux fondamentaux suffiront-ils à prévenir les Etats membres d'user de la dérégulation sociale comme instrument d'amélioration de la capacité concurrentielle des entreprises opérant sur leur territoire ? La tentation de la compétition par le bas, illustrée outre-Atlantique par l'Etat du Delaware, est en effet omniprésente dans une zone géographique connaissant une intégration économique forte et une monnaie unique.

Tout dépendra de la façon dont la Charte serait, ou ne serait pas, intégrée dans les traités, sachant qu'un vaste processus de modification de ces textes, visant essentiellement à accompagner l'élargissement de l'Union, est en cours. L'enjeu est de taille. La non-intégration de cette Charte témoignera de l'incapacité des Etats membres à s'entendre sur un socle inaliénable de droits fondamentaux et de principes d'une Europe sociale. L'Europe élargie ne pourrait dès lors ne pas être autre chose qu'une zone de libre-échange, une communauté économique.

Francis Kessler est maître de conférences à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne.

Les gendarmes s'initient à la reconversion

Il fut un temps « où l'on entrain dans la gendarmerie à 18 ans pour en sortir à 56. Quitter avant, c'était considéré comme de la haute trahison pour un officier, et de la trahison tout court pour un sous-officier », confie un colonel de la gendarmerie. Mais avec la professionnalisation des armées et les changements de mentalité, « le monde des gendarmes a évolué ». Et nombreux sont ceux qui s'imaginent une nouvelle vie après celle de gendarme.

A tel point que, depuis 1997, la gendarmerie, a, comme les autres armées, mis en place un bureau de reconversion, situé discrètement dans un bâtiment au fond de la cour de la caserne de la garde républicaine, rue de Tournon, au centre de Paris, loin – c'est exprès – de la direction générale de la gendarmerie et du département des ressources humaines.

« Le bureau marche trop bien ! », soupire Jean Gayraud, son directeur qui vient du civil. La gendarmerie recrute d'une part, reconvertit de l'autre et, modernité oblige, n'hésite pas à recourir à l'intérim. Avec la disparition du service national, elle a perdu les 12 000 gendarmes auxiliaires que constituait le fonds renouvelable des appelés. Depuis 1998, elle recrute donc des gendarmes adjoints volontaires (environ 4 000 par an, jusqu'à 16 000 à terme en 2003) pour les remplacer.

ATTIRER DES VOLONTAIRES

Les GAV, comme on les appelle dans le jargon militaire, obtiennent – après des tests de culture générale, des tests sportifs et psychotechniques – un contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable quatre fois. Certains passeront avec succès les concours de sous-officiers. Mais la majorité n'intégreront pas à long terme la gendarmerie.

« Avant, nos ressources étaient inépuisables. On attirait les meilleurs des appelés qui souhaitaient faire un service près de chez eux, citoyen, utile. Maintenant, pour attirer des volontaires, nous devons

La gendarmerie a signé, le 26 septembre dernier, une convention de partenariat avec le géant de l'intérim Manpower

être un peu attractifs et la reconversion est un argument de recrutement », constate le colonel Grandchamp, fondateur du bureau de la reconversion et aujourd'hui chef du Sirpa-gendarmerie (Service d'information et de relations publiques des armées).

Car, que faire après une courte vie de gendarme ? « Les entreprises savent qu'un gendarme est formé. Qu'il va se lever à l'heure pour travailler, qu'il est propre, bien élevé, qu'il a un certain savoir-être auquel on l'a formé », affirme Jean Gayraud.

« Les GAV n'ont pas de grande formation initiale, mais ils ont un comportement rigoureux et discipliné. Le gendarme rassure et fait peur à la fois. Ils peuvent exercer tout type de métier : mécanicien, électricien, postes dans l'administration, la vente, la restauration », constate Christian Guarda, directeur du développement commercial de Manpower, avec qui la gendarmerie a signé, le 26 septembre dernier, une convention de partenariat, ce qui permettra au géant de l'intérim de capter « de nouvelles ressources pour proposer de nouvelles compétences aux entreprises ».

« Nous n'avons rien contre l'intérim. D'autant que cela peut déboucher sur des contrats à durée indéterminée », affirme Jean Gayraud. D'autres conventions ont été signées cette année avec des entreprises. Employer un gendarme reconverti a ses avantages : le ministère de la défense prend en charge une période de préparation d'adaptation à l'entreprise (PAE) de six

mois maximum, qui ne coûte rien au recruteur. Mais, pour l'instant, les gendarmes adjoints volontaires, dont les premiers ont été recrutés en 1998, sont peu nombreux à profiter du service du bureau de la reconversion : pour bénéficier des facilités de la reconversion, il faut compter quatre ans de service.

Le succès du bureau de la reconversion vient d'ailleurs : « 99 % de notre clientèle est constituée de sous-officiers, voire d'officiers », reconnaît le capitaine Jacques Desprez, responsable de la cellule formation du bureau.

Après un certain nombre d'années de service – quinze pour les sous-officiers et vingt-cinq pour les officiers –, les gendarmes peuvent partir à la retraite et bénéficier d'une pension au prorata des années de service. La vie de gendarme étant faite de mobilité, l'envie de recommencer une nouvelle carrière ou de se stabiliser pour des

D'autant qu'avec la déflation générale des armées, plus de 5 000 postes techniques ou administratifs de la gendarmerie doivent être remplacés par des militaires d'autres corps d'armée. A charge pour la gendarmerie de reclasser son personnel remplacé.

Avec la reprise de l'emploi, les offres ne manquent pas au bureau de reconversion, où vingt-cinq personnes travaillent à temps complet à trier les offres d'emplois d'une part, et à entendre et conseiller les candidats de l'autre. Depuis janvier, 5 000 offres d'emplois sont arrivées, sans compter, selon Jean Gayraud, celles du groupe Accor qui « envoie quatre pages d'offres tous les quinze jours ». Et si nombre de propositions ont trait à la sécurité, d'autres métiers sont aussi prisés : logistique, transports, techniciens, etc.

Parmi les derniers dossiers arrivés au bureau des reconversions :

Un savoir-faire très recherché...

Que faire après une vie de gendarme ? Une grande partie des emplois proposés sont évidemment liés à la sécurité ou au renseignement. Mais tous les anciens gendarmes ne font pas de la protection rapprochée ou du convoyage de fonds : ils sont recherchés pour élaborer les systèmes de sécurité dans les entreprises, mais aussi pour devenir enquêteur ou faire des contre-expertises auprès des banques, des compagnies d'assurances, ou des sociétés de recherche d'héritiers. Leur savoir-faire dans ces secteurs peut être d'autant plus précieux qu'ils disposent de véritables réseaux, capables d'accéder à des informations souvent très protégées...

Par ailleurs, leur connaissance des procédures est appréciée là où on s'y attend parfois le moins : certains cabinets d'avocats ont pris l'habitude de recruter d'ex-gendarmes pour déceler des fautes de procédure, notamment dans les procès-verbaux des gardes à vue...

raisons familiales est un des arguments le plus souvent avancés. Certains qui ont servi dans des corps spécialisés – tel le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) – n'ont pas non plus forcément envie de retourner dans des brigades de base. Aussi, « à 35 ans, pour un sous-officier, ou 45 ans pour un officier, il peut être légitime d'avoir envie d'entamer une nouvelle carrière », constate le capitaine Desprez.

une « gendarmette » de 32 ans qui souhaite reprendre l'exploitation agricole de ses parents ; un officier de 54 ans qui cherche une place dans un syndicat de copropriété, un officier de la police judiciaire qui veut monter son entreprise de recyclage de pièces automobiles en Tunisie... Les nouvelles vies de gendarme ne se ressemblent pas forcément.

Anne Proenza

ESSEC

MBA



Admission sur titre :

La palette entière du manager
pour réussir toutes les facettes
de votre carrière.

Diplômés - jeunes professionnels
Ingénieurs - médecins - pharmaciens
vétérinaires - architectes
IEP - titulaires d'une maîtrise
(lettres, droit, sciences, etc...)

- Le diplôme de l'ESSEC est aujourd'hui un MBA, seul titre reconnu internationalement pour les managers.
- L'apprentissage permet de consolider une véritable expérience professionnelle ouvrant un accès direct aux plus importantes fonctions de l'entreprise.
- La personnalisation du cursus est au cœur d'un projet pédagogique original et éprouvé.



Première business school européenne accréditée par l'AACSB -
The International Association for Management Education.

Limite d'âge : 29 ans dans l'année de la candidature

Clôture des inscriptions le 31 janvier 2001

Journée Portes Ouvertes le vendredi 12 janvier à partir de 14 h 30

Campus Cergy-Pontoise (RER A Préfecture - A15 sortie 9)

tel : 08.25.04.60.00

fax : 01.34.43.39.91

ESSEC

ACTING FIRST

www.essec.fr

indigo@essec.fr